Quatre-vingt-troisième année. — N° 170. Le Numéro : 25 francs. Samedi 21 Juillet 1951.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret n° 51-945 du 20 juillet 1951 fixant le statut des agents sur contrat du groupement des contrôles radioélectriques (p. 7851).

Arrêté du 20 juillet 1951 fixant les traitements applicables, à compter du 1er janvier 1951, aux agents sur contrat du groupement des contrôles radioélectriques (p. 7852)

Arrêté du 20 juillet 1951 fixant les modalités de classement dans les catégories professionnelles prévues par le décret n° 51-945 du 20 juillet 1951 fixant le statut des agents sur contrat du groupement des contrôles radioélectriques (p. 7853).

Ministère de la justice.

Arrêtés portant inscriptions au tableau d'avancement, promotions et réintégration (conseil d'Etat) (p. 7855).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêté du 12 juillet 1951 portant ouverture de crédits sur exercice clos 1949 (p. 7855).

Arrêté portant détachement (secrétaires d'Extrême-Orient) (p. 7855).

Ministère de l'intérieur.

Décret portant annulation d'une délibération du conseil général de Seine-et-Oise (rectificatif) (p. 7855).

Arrêté du 30 juin 1951 relatif au classement indiciaire des secrétaires et secrétaires adjoints des conseils de prud'hommes (p. 7855).

Arrêté du 16 juillet 1951 portant interdiction d'affichage et de vente aux mineurs de dix-huit ans de diverses revues (p. 7855).

Arrêté portant admission à la retraite d'un commissaire principal de la ville de Paris et du département de la Seine (p. 7855).

Ministère de la défense nationale.

Citations à l'ordre de l'armée aérienne (rectificatif) (p. 7856).

Décret du 30 juin 1951 portant fixation de prise de rang, dans le grade de capitaine, des médecins et pharmaciens du service de santé militaire dont la carrière a été affectée par suite d'événements de guerre (p. 7856).

Décret n° 51-946 du 13 juillet 1951 portant prorogation des dispositions du décret n° 48-1602 du 13 octobre 1948 instituant, à titre temporaire, une prime exceptionnelle en faveur des sous-officiers et des hommes de troupe admis, sur leur demande, à prolonger, au delà de deux ans, le séjour qu'ils accomplissent en Indochine (p. 7856).

Arrêtés portant homologation de grades au titre des forces françaises combattantes (p. 7857).

Arrêté portant homologation de grades au titre des forces françaises combattantes de l'intérieur (p. 7858).

Arrêtés des 21, 26 juin et 17 juillet 1951 portant remises de débets (p. 7863).

Arrêtés portant nominations et détachements :

Ecole polytechnique (p. 7863).

Personnels civils extérieurs de la guerre (p. 7863).

Travaux maritimes (p. 7863).

Décision portant changement d'arme (armée de terre, réserve) (p. 7863).

Liste des candidats admis au prytanée militaire de la Flèche en 1951 (classes de 6e à 1re) (p. 7863).

Liste des candidats admis aux écoles militaires préparatoires d'enseignement général en 1951 (p. 7864).

Liste d'admissibilité au concours d'entrée à l'école du service de santé militaire (section administrative coloniale) (p. 7864).

Tour de départ en campagne :

Officiers mariniers manœuvriers, timoniers, hydrographes, pilotes de la flotte (p. 7865).

Officiers mariniers fusiliers, clairons, torpilleurs, électriciens, radios, transfilistes, détecteurs (p. 7869).

Officiers mariniers météorologistes, charpentiers, canonniers, opticiens, armuriers (p. 7875).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatif) (p. 7879).

Arrêté du 19 juillet 1951 fixant le programme de concours pour l'emploi de technicien stagiaire du cadastre (p. 7879).

Arrêté du 19 juillet 1951 fixant le programme du concours pour l'emploi d'inspecteur élève du cadastre (p. 7881).

Arrêtés portant dégagement des cadres, détachements et rectificatif:

Administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques (p. 7883).

..nregistrement (p. 7883).

Receveurs-percepteurs (p. 7883).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêtés portant détachements:

Administration centrale (p. 7884).

Bibliothécaires (p. 7884).

Enseignement supérieur (p. 7884).

Enseignement du second degré (p. 7884).

Enseignement du premier degré (p. 7885).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Arrêtés portant détachements (éducation physique et sports et enseignement technique) (p. 7886).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêtés portant détachements (ponts et chaussées) (p. 7855).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret n° 51-947 du 20 juillet 1951 portant extension de la circonscription de la chambre de métiers de Blois (p. 7883).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté portant détachement (enseignement ménager agricole) (p. 7856).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêtés portant détachements (enseignement et géologues) (p. 7856).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté du 18 juillet 1951 portant fixation du taux et des modalités de perception des droits d'examen pour le diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute et le diplôme de pédicure (p. 7887).

Arrêté du 19 juillet 1951 portant application du décret n° 48-1879 du 10 décembre 1948 à certains jurys de concours et d'examens organisés dans le cadre du ministère de la santé publique et de la population (p. 7887).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêtés portant nominations, titularisations, réintégrations, détachement et mise en disponibilité (services extérieurs) (p. 7883).

Ministère de la marine marchande.

Arrêté du 19 juin 1951 fixant le taux des indemnités de nourriture dues pour rapatriement sur réquisition (p. 7888).

Nominations à des emplois réservés (p. 7888).

Suspension de fonctions (p. 7889).

Caisse des offrandes nationales. — Rapport du comité supérieur de la caisse des offrandes nationales en faveur des armées de terre, de mer et de l'air sur les opérations de la caisse pendant l'année 1950 (p. 7889).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Réunion de commission du vendredi 20 juillet 1951. — Convocations de bureaux et de la conférence des présidents (p. 7891).

Conseil de la République. — Proclamation de sénateurs. — Convocations de commissions (p. 7892).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Réunion de commission du jeudi 19 juillet 1951. — Convocations de commissions (p. 7892).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Résultats de l'exercice 1951 au 31 mai 1951 et états de développement, par ministère, des dépenses et des recettes budgétaires de l'exercice 1951 au 31 mai 1951 (p. 7893).

MINISTÈRE DE LA MARINE MARCHANDE

Avis de concours pour cinq places de professeur d'hydrographie de 4re classe (p. 7892).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (28e semaine de 1951) (p. 7895).

Annonces (p. 7896).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 96 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du vendredi 20 juillet 1951. — Questions écrites (p. 5991).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

PUBLIÉS EN ANNEXES

Assemblée nationale. — Annexes: feuille 56 (session de 1950) (*pour l'édition complète*). (Voir le sommaire des annexes au *Journal officiel* du mardi suivant.)

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décret n° 51-945 du 20 juillet 1951 fixant le statut des agents sur contrat du groupement des contrôles radioélectriques.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu la loi n° 51-600 du 24 mai 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Présidence du conseil),

Décrète:

TITRE Ier

DISPOSITIONS GÉNÉRALES RECRUTEMENT

Art. 1er. — Les agents sur contrat du groupement des contrôles radioélectriques sont soumis aux dispositions du présent décret.

Art. 2. — Les agents sur contrat du groupement des contrôles radioélectriques sont classés dans l'une des catégories suivantes:

Hors catégorie. — Directeur et directeur adjoint.	
1re catégorie A 2e catégorie A	Ingénieurs et cadres.
1re catégorie B 2e catégorie B 3e catégorie B 3e *bis* catégorie B 4e catégorie B 4e *bis* catégorie B 5e catégorie B 5e *bis* catégorie B 6e catégorie B	Personnels exploitants, techniciens et agents de maîtrise.
1re catégorie C 2e catégorie C 3e catégorie C 4e catégorie C 5e catégorie C 6e catégorie C	Personnels administratifs.

La répartition des professions dans les catégories susvisées est fixée par arrêté concerté du présent du conseil, des ministres, du ministre du budget et du ministre chargé de la fonction publique.

Les emplois hors catégorie sont réservés au personnel de direction du groupement des contrôles radioélectriques.

Les emplois de la catégorie IA sont réservés aux collaborateurs possédant des connaissances scientifiques ou techniques particulièrement développées ou des références professionnelles de premier ordre.

Les diplômes, ou à défaut, la durée de pratique professionnelle exigée des candidats aux emplois des catégories A, B, C ainsi que, le cas échéant, le programme des examens auxquels ils doivent satisfaire, sont fixés par arrêté concerté du président du conseil des ministres, du ministre du budget et du ministre chargé de la fonction publique.

Certains emplois d'ingénieurs ou d'encadrement prévus par le présent décret peuvent être confiés à des fonctionnaires civils ou à des militaires de l'armée active et assimilés.

Art. 3. — Les effectifs des agents sur contrat sont fixés chaque année dans la limite des autorisations budgétaires.

Indépendamment de ces effectifs, le directeur du groupement des contrôles radioélectriques est autorisé, à titre exceptionnel et provisoire, à employer des auxiliaires sur contrat, imputés nombre pour nombre sur les effectifs des corps de fonctionnaires titulaires de ses services et rémunérés sur les crédits ouverts à ce dernier titre.

Art. 4. — L'engagement définitif des agents sur contrat est précédé d'un stage probatoire de six mois.

L'engagement est prononcé par le président du conseil des ministres ou par le directeur du groupement des contrôles radioélectriques agissant par délégation.

L'engagement est souscrit, en principe, pour une durée indéterminée. Toutefois, lorsqu'il est procédé à des embauchages pour des travaux déterminés, le contrat peut disposer que l'engagement est limité à la durée de ces travaux.

Art. 5. — Nul ne peut être nommé à un des emplois visés par le présent décret s'il ne possède la nationalité française depuis cinq ans et s'il n'est âgé de dix-huit ans au moins et de soixante ans au plus.

Les candidats doivent justifier des titres et références requis pour l'exercice de l'emploi sollicité et présenter les aptitudes physiques nécessaires, ils doivent produire d'une part un certificat médical qui ne peut être délivré que par le médecin assermenté de l'administration, constatant qu'ils ne sont atteints d'aucune maladie contagieuse, d'autre part, un certificat délivré par un médecin phtisiologue désigné par l'administration les reconnaissant indemnes de toute affection tuberculeuse, ainsi que des certificats médicaux attestant qu'ils sont indemnes de toute maladie mentale et d'affection cancéreuse.

Les frais des examens médicaux sont à la charge de l'administration.

Les candidats font également l'objet d'une enquête de moralité.

Art. 6. — A l'expiration de la période de stage, il est pris, selon la procédure prévue à l'article 4 du présent décret, une décision confirmant l'engagement ou y mettant fin. Dans ce dernier cas, le stagiaire est licencié sans indemnité ni préavis.

Au cours des six mois de stage, l'engagement peut être résilié de part et d'autre sans condition, ni préavis.

Lorsque l'engagement est confirmé, les agents sur contrat sont classés:

1° En ce qui concerne la hors-catégorie et la catégorie IA, à l'échelon fixé par le président du conseil des ministres, sous réserve des dispositions prévues à l'arrêté visé à l'article 2;

2° Dans les autres catégories, à l'échelon de début. Ceux des candidats qui justifieraient dans la profession considérée d'une certaine durée de pratique professionnelle, pourront être classés à un échelon supérieur, il sera exigé d'eux, pour chaque échelon, trois ans au minimum de pratique professionnelle au service de l'Etat, des collectivités locales, des établissements publics d'établissements nationalisés, ou dans l'industrie privée.

Ces années ne comptent que dans la mesure où elles ont été accomplies après l'âge de dix-huit ans.

TITRE II

Rémunération

Art. 7. — Les traitements annuels attribués aux agents sur contrat du groupement des contrôles radioelectriques sont fixés par arrêté concerté du président du conseil des ministres, du ministre du budget et du ministre chargé de la fonction publique.

A ces traitements s'ajoutent les indemnités allouées à l'ensemble des fonctionnaires et agents de l'Etat.

Art. 8. — Les stagiaires des catégories A, B et C reçoivent le traitement correspondant au 1er échelon de leur catégorie.

Art. 9. — La législation sur la sécurité sociale et celle relative aux accidents du travail sont applicables aux personnels régis par le présent décret.

Ceux des intéressés qui étaient affiliés au régime de retraites des ouvriers des établissements industriels de l'Etat ont la faculté, sur leur demande effectuée dans un délai minimum de six mois à partir de leur admission dans les cadres prévus par le présent décret, de conserver, à titre personnel, le bénéfice de ce régime. Les versements pour la retraite sont effectués sur la base des salaires fixés par le présent décret, sans pouvoir excéder le salaire de l'ouvrier professionnel de la catégorie la mieux rémunérée.

TITRE III

Notation et avancement

Art. 10. — L'avancement d'échelon des agents sur contrat a lieu exclusivement au choix, au vu des notes chiffrées données chaque année aux intéressés et qui leur sont communiquées; il se fait d'un échelon à l'échelon immédiatement supérieur parmi les agents ayant un minimum d'ancienneté de deux ans dans leur échelon.

Toutefois, cette durée d'ancienneté dans l'échelon peut, pour 10 p. 100 de l'effectif de chaque catégorie, être réduite au maximum de six mois en faveur des agents les mieux notés.

Cette réduction d'ancienneté sera compensée en exigeant des moins bons éléments une durée d'ancienneté supérieure à deux ans de manière que la durée moyenne d'ancienneté dans l'échelon pour une même catégorie ne soit pas inférieure à deux ans.

Les avancements sont prononcés par décision du président du conseil des ministres, après avis du directeur du groupement des contrôles radioélectriques, ou par ce dernier agissant par délégation.

Art. 11. — Les agents peuvent accéder aux catégories supérieures à celle dans laquelle ils ont été recrutés, sous réserve d'être inscrits sur des listes d'aptitude dans les conditions qui seront fixées par arrêté concerté du président du conseil des ministres, du ministre du budget et du ministre chargé de la fonction publique.

TITRE IV

Congés

a) *Congés annuels.*

Art. 12. — Les agents sur contrat peuvent bénéficier, après un an de présence, d'un congé annuel rémunéré, de même durée que celui dont bénéficient les fonctionnaires civils de leur service.

b) *Congés pour convenances personnelles.*

Art. 13. — Sur leur demande, des congés pour convenances personnelles, dont la durée ne peut excéder un an, peuvent être accordés aux bénéficiaires du présent décret. Ces congés ne donnent droit à aucune rétribution et ne permettent d'acquérir aucune ancienneté de service.

c) *Congés pour maladie de couches, d'allaitement.*

Art. 14. — Les agents visés par le présent décret peuvent obtenir, par période de douze mois, sur présentation d'un certificat médical délivré par le médecin de l'administration, des congés ainsi fixés:

Après six mois de présence: un mois à plein traitement, un mois à demi-traitement;

Après trois ans de présence: deux mois à plein traitement, deux mois à demi-traitement;

Après cinq ans de présence: trois mois à plein traitement, trois mois à demi-traitement.

Dans ces trois cas, il ne leur sera versé que la différence entre les allocations ou la demi-allocation et les prestations en espèces qu'ils reçoivent de leur caisse de sécurité sociale.

Dans tous les cas, les prestations familiales sont payées en totalité pendant la durée des absences visées au présent article.

Art. 15. — Les femmes en couches peuvent bénéficier, après six mois de présence et sur présentation d'un certificat médical, d'un congé, avec plein traitement, d'une durée égale à celle fixée par la législation sur la sécurité sociale.

Art. 16. — A l'expiration des congés fixés aux articles 14 et 15, les agents sur contrat qui ne sont pas aptes à reprendre leur service ou désirent obtenir des congés d'allaitement sont mis en position de congé sans traitement. Ils sont licenciés lorsqu'ils ont passé trois ans dans cette dernière situation.

TITRE V

Discipline

Art. 17. — Les sanctions disciplinaires susceptibles d'être appliquées aux agents sur contrat sont les suivantes:

1° L'avertissement;
2° Le blâme avec inscription au dossier;
3° La mise à pied temporaire avec une retenue de salaire d'une durée maximum de huit jours;
4° La rétrogradation d'échelon;
5° Le congédiement sans indemnité de licenciement.

Ces sanctions sont prononcées, après que les intéressés ont été appelés à fournir des explications sur les faits qui leur sont reprochés:

Par le directeur du groupement des contrôles radioélectriques, sur proposition des chefs de service, en ce qui concerne les trois premières;
Par le président du conseil des ministres ou par le directeur du groupement des contrôles radioélectriques agissant par délégation, en ce qui concerne les deux dernières.

Art. 18. — Dans le cas de faute grave, le directeur du groupement des contrôles radioélectriques peut immédiatement interdire à un agent l'exercice de ses fonctions et suspendre le payement de son traitement. La situation de l'agent en cause doit être réglée dans un délai maximum d'un mois.

TITRE VI

Cessation des fonctions

Art. 19. — Les agents sur contrat sont, en principe, rayés des contrôles à l'âge de soixante-trois ans. S'ils réunissent les conditions intellectuelles et physiques suffisantes, ils peuvent être maintenus jusqu'à l'âge maximum de soixante-cinq ans.

Art. 20. — Le contrat de l'agent engagé définitivement, sauf le cas de licenciement par mesure disciplinaire, peut être résilié par chacune des parties, après un préavis de trois mois pour les emplois des catégories A, de la catégorie IB, et des catégories 1C, 2C et 3C, d'un mois pour les emplois des autres catégories.
En cas de résiliation de contrat par l'administration et hormis le cas de mesure disciplinaire, il est accordé une indemnité de licenciement égale à un demi-mois de traitement pour chaque année de services effectuée, toute fraction supérieure à six mois comptant pour un an. Toutefois, l'indemnité de licenciement ne pourra en aucun cas être supérieure à six mois de traitement.
L'indemnité de licenciement est payée par mensualités égales au montant des derniers émoluements mensuels versés.

Art. 21. — Les agents sur contrat appelés à accomplir leur service militaire actif demeurent pour ordre sur les contrôles de l'organisme employeur. A l'expiration de ce service et sur demande formulée dans un délai maximum d'un mois, ils sont réintégrés, sous réserve de n'avoir encouru aucune condamnation à une peine afflictive ou infamante.

TITRE VII

Dispositions transitoires

Art. 22. — Les agents sur contrat actuellement en service au groupement des contrôles radioélectriques sont reclassés suivant leur qualification réelle, dans l'une des catégories visées à l'article 2.
Ils ne peuvent recevoir en aucun cas, au titre de ce reclassement, une rémunération totale (non compris les prestations familiales) inférieure à celle qu'ils recevaient précédemment, à cet effet, il leur sera attribué, s'il y a lieu, une indemnité compensatrice, qui sera réduite au fur et à mesure des augmentations de traitement qui seraient, à un titre quelconque, ultérieurement allouées aux intéressés.

Art. 23. — Les modalités d'application du présent décret sont fixées par des arrêtés du président du conseil des ministres qui détermineront notamment les conditions dans lesquelles les agents visés à l'article 22 ci-dessus seront classés dans chaque catégorie à l'un des échelons de celle-ci, après avis d'une commission paritaire.

Art. 24. — Le président du conseil des ministres, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget, et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet du 1er janvier 1951.

Fait à Paris, le 20 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
PIERRE MÉTAYER.

Traitements applicables à compter du 1er janvier 1951, aux agents sur contrat du groupement des contrôles radio-electriques.

Le président du conseil des ministres, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu le décret n° 48-1124 du 13 juillet 1948 instituant une majoration de reclassement en faveur des personnels civils et militaires de l Etat;

Vu le décret n° 49-42 du 12 janvier 1949 instituant une nouvelle majoration en faveur des personnels de l'Etat au titre de la deuxième tranche de reclassement de la fonction publique;

Vu la loi de finances du 31 janvier 1950, et notamment son article 30 modifié par la loi n° 50-922 du 9 août 1950;

Vu le décret n° 50-288 du 10 mars 1950 instituant pour 1950 de nouvelles majorations en faveur des personnels de l'Etat au titre du reclassement de la fonction publique;

Vu le décret n° 51-945 du 20 juillet 1951 fixant le statut des agents sur contrat du groupement des contrôles radio-électriques,

Arrêtent:

Article unique. — A compter du 1er janvier 1951, les traitements des agents sur contrat du groupement des contrôles radio-électriques sont fixés ainsi qu'il suit:

EMPLOIS	ÉCHELONS	TRAITEMENTS
		francs.
Hors catégorie.....	1er échelon.....	639.000
	2e échelon.....	751.000
	3e échelon.....	876.000
	4e échelon.....	994.000
	5e échelon.....	1.118.000
	6e échelon.....	1.243.000
Catégories « A »:		
1re catégorie « A ».....	1er échelon.....	329.000
	2e échelon.....	375.000
	3e échelon.....	421.000
	4e échelon.....	466.000
	5e échelon.....	513.000
	6e échelon.....	560.000
	7e échelon.....	606.000
	8e échelon.....	652.000
	9e échelon.....	700.000
	10e échelon.....	754.000
	11e échelon.....	807.000
	12e échelon.....	860.000
	13e échelon.....	899.000
	14e échelon.....	956.000
	15e échelon.....	1.013.000
2e catégorie « A ».....	Stagiaire et 1er échelon	342.000
	2e échelon.....	375.000
	3e échelon.....	408.000
	4e échelon.....	441.000
	5e échelon.....	474.000
	6e échelon.....	523.000
	7e échelon.....	573.000
	8e échelon.....	606.000
	9e échelon.....	639.000

EMPLOIS	ÉCHELONS	TRAITEMENTS
		francs.
Catégories « B »:		
1re catégorie « B ».....	1er échelon.....	474.000
	2e échelon.....	490.000
	3e échelon.....	507.000
	4e échelon.....	523.000
	5e échelon.....	540.000
	6e échelon.....	556.000
	7e échelon.....	573.000
	8e échelon.....	589.000
2e catégorie « B ».....	1er échelon.....	424.000
	2e échelon.....	436.000
	3e échelon.....	447.000
	4e échelon.....	459.000
	5e échelon.....	470.000
	6e échelon.....	482.000
	7e échelon.....	494.000
	8e échelon.....	507.000
3e catégorie « B ».....	1er échelon.....	375.000
	2e échelon.....	388.000
	3e échelon.....	401.000
	4e échelon.....	414.000
	5e échelon.....	429.000
	6e échelon.....	444.000
	7e échelon.....	459.000
	8e échelon.....	474.000
3e catégorie « B » *bis*.....	1er échelon.....	358.000
	2e échelon.....	375.000
	3e échelon.....	391.000
	4e échelon.....	408.000
	5e échelon.....	424.000
	6e échelon.....	441.000
	7e échelon.....	457.000
	8e échelon.....	474.000
4e catégorie « B ».....	1er échelon.....	254.000
	2e échelon.....	267.000
	3e échelon.....	282.000
	4e échelon.....	296.000
	5e échelon.....	311.000
	6e échelon.....	326.000
	7e échelon.....	342.000
	8e échelon.....	358.000
4e catégorie « B » *bis*.....	1er échelon.....	239.000
	2e échelon.....	254.000
	3e échelon.....	267.000
	4e échelon.....	282.000
	5e échelon.....	296.000
	6e échelon.....	311.000
	7e échelon.....	326.000
	8e échelon.....	342.000
5e catégorie « B ».....	1er échelon.....	195.000
	2e échelon.....	213.000
	3e échelon.....	230.000
	4e échelon.....	248.000
	5e échelon.....	266.000
	6e échelon.....	285.000
	7e échelon.....	305.000
	8e échelon.....	326.000
5e catégorie « B » *bis*.....	1er échelon.....	177.000
	2e échelon.....	195.000
	3e échelon.....	213.000
	4e échelon.....	230.000
	5e échelon.....	248.000
	6e échelon.....	266.000
	7e échelon.....	285.000
	8e échelon.....	305.000
6e catégorie « B ».....	1er échelon.....	158.000
	2e échelon.....	168.000
	3e échelon.....	180.000
	4e échelon.....	192.000
	5e échelon.....	204.000
	6e échelon.....	216.000
	7e échelon.....	227.000
	8e échelon.....	239.000
Catégories « C »:		
1re catégorie « C ».....	1er échelon.....	655.000
	2e échelon.....	708.000
	3e échelon.....	765.000
2e catégorie « C ».....	1er échelon.....	424.000
	2e échelon.....	482.000
	3e échelon.....	548.000
	4e échelon.....	606.000
	5e échelon.....	631.000
3e catégorie « C ».....	1er échelon.....	367.000
	2e échelon.....	446.000
	3e échelon.....	523.000
4e catégorie « C ».....	Stagiaire	239.269
	1er échelon.....	269.000
	2e échelon.....	301.000
	3e échelon.....	334.000
	4e échelon.....	367.000
	5e échelon.....	400.000
	6e échelon.....	433.000
	7e échelon.....	457.000
	8e échelon.....	482.000
	9e échelon.....	507.000
	10e échelon.....	523.000
5e catégorie « C ».....	1er échelon.....	277.000
	2e échelon.....	296.000
	3e échelon.....	316.000
	4e échelon.....	335.000
	5e échelon.....	355.000
	6e échelon.....	375.000
6e catégorie « C ».....	1er échelon.....	158.000
	2e échelon.....	195.000
	3e échelon.....	217.000
	4e échelon.....	232.000
	5e échelon.....	247.000
	6e échelon.....	261.000
	7e échelon.....	277.000
	8e échelon.....	293.000
	9e échelon.....	309.000
	10e échelon.....	326.000

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 juillet 1951.

Pour le président du conseil des ministres et par délégation:
Le secrétaire général du Gouvernement,
ANDRÉ SÉGALAT.

Pour le ministre du budget et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Pour le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE CHAMBON.

Modalités de classement dans les catégories professionnelles prévues par le décret n° 51-945 du 20 juillet 1951 fixant le statut des agents sur contrat du groupement des contrôles radioélectriques.

Le président du conseil des ministres,

Le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu le décret n° 51-945 du 20 juillet 1951 fixant le statut des agents sur contrat du groupement des contrôles radioélectriques,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les professions correspondant aux différentes catégories d'agents sur contrat du groupement des contrôles radioélectriques sont fixées conformément au tableau annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Le présent arrêté prend effet à dater du 1er janvier 1951.

Fait à Paris, le 20 juillet 1951.

Pour le président du conseil des ministres et par délégation
Le secrétaire général du gouvernement,
ANDRÉ SÉGALAT.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur de cabinet,
PIERRE CHAMBON.

ANNEXE

Classement des professions dans les catégories: hors catégorie, catégories A, B et C.

Hors catégorie.

Directeur: 2e au 6e échelon.	Directeur adjoint: 1er au 5e échelon.

Catégorie A.

CATEGORIE I A	CATEGORIE II A
Chef des services de l'exploitation: 8e au 15e échelon. Chef des services techniques: 8e au 15e échelon. Chef des services du matériel: 8e au 15e échelon. Ingénieur en chef: 8e au 15e échelon. Directeur régional: 7e au 13e échelon. Chef des écoutes, chef des réseaux: 1er au 11e échelon.	Ingénieur stagiaire: 1er échelon. Ingénieur: 2e au 9e échelon. Ingénieur dessinateur: 2e au 9e échelon. Chef de secteur principal.

Catégorie B.

CATEGORIE I B	CATEGORIE II B	CATEGORIE III B	CATEGORIE III B bis
Chef de secteur. Chef de section de traduction.	Chef de centre. Auditeur traducteur principal. Chef mécanicien auto. Chef des travaux. Agent technique principal.	Contremaître. Contremaître des travaux. Agent technique de 1re classe. Dessinateur d'études. Chef de station de 1re classe.	Opérateur de recherche de 1re classe. Opérateur calculateur de 1re classe. Auditeur traducteur de 1re classe.

CATEGORIE IV B	CATEGORIE IV B bis	CATEGORIE V B	CATEGORIE V B bis	CATEGORIE VI B
Chef d'équipe. Agent technique de 2e classe: 4e au 8e échelon. Dessinateur petites études. Chef magasinier. Chef de station de 2e classe: 4e au 8e échelon.	Opérateur de recherche de 2e classe: 4e au 8e échelon. Opérateur calculateur de 2e classe: 4e au 8e échelon. Auditeur traducteur de 2e classe: 4e au 8e échelon. Opérateur d'interception.	Agent des installations. Agent technique adjoint stagiaire: 1er échelon. Agent technique adjoint de 2e classe: 2e au 8e échelon. Dessinateur d'exécution. Magasinier. Opérateur de grand central. Opérateur télétypiste. Agent d'exploitation.	Opérateur stagiaire 1er échelon. Opérateur d'écoutes, 2e au 8e échelon.	Ouvrier d'équipe.

Catégorie C.

CATEGORIE I C	CATEGORIE II C	CATEGORIE III C	CATEGORIE IV C	CATEGORIE V C	CATEGORIE VI C
Chef de bureau.	Sous-chef de bureau.	Chef de section.	Secrétaire rédacteur principal. Secrétaire comptable principal: 7e au 10e échelon. Secrétaire rédacteur 1er au 6e échelon. Secrétaire comptable 1er au 6e échelon. Secrétaire rédacteur stagiaire. Secrétaire comptable stagiaire.	Chef de groupe. Vérificateur comptable.	Commis principal: 4e au 10e échelon. Commis: 1er au 3e échelon. Secrétaire sténodactylographe.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Conseil d'Etat.

Par arrêté du vice-président du conseil d'Etat en date du 5 mai 1951, ont été inscrits au tableau d'avancement de classe pour 1951:

Attachés administratifs.

Pour la 1re classe: Mlle Barraux.
Pour la 2e classe: Mlle Michot.

Agents supérieurs.

Pour la 2e classe: M. Maba.

Secrétaires d'administration.

Pour le principalat: M. Lefebvre.
Pour la 1re classe: Mme Navelot, Mme Paquereau.

Par arrêté du vice-président du conseil d'Etat, du 12 juillet 1951, ont été promues, à compter du 1er août 1951:

Attaché administratif de 1re classe: Mlle Barraux, en remplacement de M. Marguerie, précédemment admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Attaché administratif de 2e classe: Mlle Michot, en remplacement de Mlle Barraux.

Par arrêté du vice-président du conseil d'Etat du 12 juillet 1951, Mme Mahieu est réintégrée dans le cadre des attachés administratifs au Conseil d'Etat (personnel bénéficiaire de l'article 23 du décret du 23 mars 1948), à compter du 1er août 1951, en qualité d'attaché administratif de 3e classe, 2e échelon (ancienneté dans l'échelon: 24 jours.

Par arrêté du vice-président du conseil d'Etat en date du 16 juillet 1951, M. Maba, agent supérieur au conseil d'Etat, est promu à la 2e classe de son grade et rangé au 1er échelon de cette classe, à compter du 1er janvier 1951.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Ouverture de crédits sur exercice clos 1949.

Par arrêté du 12 juillet 1951, il est ouvert au ministre des affaires étrangères, en augmentation des restes à payer de l'exercice clos 1949, un crédit spécial de 19.992.189 F, montant de nouvelles créances constatées sur cet exercice.

Le ministre des affaires étrangères est autorisé à ordonnancer ces créances sur le chapitre spécial ouvert au budget des affaires étrangères pour les dépenses d'exercices clos.

Secrétaires d'Extrême-Orient.

Par arrêté du 18 juillet 1951, M. Establie (Roger-Paul), secrétaire d'Extrême-Orient, 2e échelon, est placé en position de service détaché auprès du haut commissariat de la République française à Saigon, pour y exercer les fonctions de conseiller diplomatique adjoint, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 5 février 1951.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret portant annulation d'une délibération du conseil général de Seine-et-Oise.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 juillet 1951: page 5702, 1re colonne, 8e ligne du décret, au lieu de: « Geronville », lire: « Gironville »; 19e ligne, au lieu de: « 7 octobre 1950 », lire: « 11 mai 1951 ».

Classement indiciaire des secrétaires et secrétaires adjoints des conseils de prud'hommes.

Le président du conseil, ministre de l'intérieur, et le ministre du budget

Arrêtent:

Art. 1er. — A compter du 1er juillet 1951 sont abrogées les dispositions des arrêtés des 16 mars 1949 et 11 mai 1950 relatives au classement indiciaire des secrétaires et secrétaires adjoints de conseil de prud'hommes.

Art. 2. — Le directeur général de l'administration départementale et communale et le directeur du budget sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 30 juin 1951.

Le président du conseil des ministres, ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur général de l'administration départementale et communale et de la protection civile,
JEAN-PIERRE MOATTI.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Interdiction d'affichage et de vente aux mineurs de dix-huit ans de diverses revues.

Le président du conseil des ministres, ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 49-956 du 16 juillet 1949 et spécialement son article 14;
Vu le décret n° 50-143 du 1er février 1950 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 16 juillet 1949;
Vu les avis exprimés par la commission de surveillance et de contrôle instituée par l'article 3 de la loi du 16 juillet 1949 dans sa séance du 25 mai 1951;
Sur la proposition du directeur général de la sûreté nationale,

Arrête:

Art. 1er. — Il est interdit, sous les peines prévues au premier alinéa de l'article 7 de la loi du 16 juillet 1949, de proposer, de donner ou de vendre à des mineurs de dix-huit ans les revues suivantes: *Galanterie, Caprices de Paris, Nature et Beauté, Lignes et Photographies, Folies de Paris* et *Choc.*

Art. 2. — Il est interdit, sous les mêmes sanctions, d'exposer ces publications sur la voie publique, à l'extérieur ou à l'intérieur des magasins, des kiosques et de faire pour elles une publicité dans les mêmes conditions.

Art. 3. — Le préfet de police à Paris et les préfets dans les départements sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 16 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE.

Admission à la retraite d'un commissaire principal de la ville de Paris et du département de la Seine.

Par arrêté du 30 juin 1951, M. Delmas (Pierre), commissaire principal de la ville de Paris et du département de la Seine, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er juillet 1951.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 18 juillet 1951, M. Beau (François), ingénieur en chef hors classe des ponts et chaussées, précédemment en service détaché auprès de la compagnie générale de traction sur les voies navigables, est réintégré pour ordre dans les cadres de l'administration des travaux publics et des transports, et placé, à titre de régularisation, dans la même position, pour une période de cinq ans, auprès de l'office national de la navigation.

L'effet de ces dispositions remontera au 1er mai 1945.

M. Beau sera maintenu dans la position de service détaché auprès de l'office national de la navigation, pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 1er mai 1950, pour exercer les fonctions de directeur adjoint.

Par arrêté du 18 juillet 1951, M. Begout (Joseph), adjoint technique principal des ponts et chaussées de 1re classe (cadre latéral), en service détaché auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, est maintenu dans la même situation pour cinq ans, en vue d'occuper un emploi d'ingénieur de 1re classe, 2e échelon, au service interdépartemental de Nîmes.

L'effet de ces dispositions remontera au 1er février 1950.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Enseignement ménager agricole.

Par arrêté du 18 juillet 1951, Mme Charbonnier, née Perrey (Irma-Charlotte), professeur d'enseignement ménager agricole de hors classe, est placée en service détaché pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 1er janvier 1948, et mise à la disposition du ministre de l'éducation nationale (enseignement technique) pour remplir les fonctions de professeur d'enseignement ménager au centre d'apprentissage 48, quai Pasteur, à Melun (Seine-et-Marne).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Enseignement.

Par arrêté du 18 juillet 1951, Mme Hedue, née Vilo (Isaure), institutrice du cadre local de la Martinique est placée en position de service détaché, pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française, pendant les périodes suivantes:

Du 1er septembre 1931 au 30 septembre 1933;
Du 1er novembre 1942 au 30 octobre 1943;
Du 1er avril 1944 au 31 décembre 1947.

Géologues.

Par arrêté du 18 juillet 1951, M. Dubertret (Louis), géologue en chef de 2e classe des services géologiques de la France d'outre-mer, est placé pour une période de cinq ans, à compter du 1er janvier 1951, dans la position de détachement auprès du ministère des affaires étrangères en vue d'étudier la géologie de la Syrie et du Liban.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Citations à l'ordre de l'armée aérienne.

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 juillet 1951: page 7181, 1re colonne, 4e ligne, au lieu de: « Rapiat (René-Charles), groupe de transport 1/61 Béarn », lire: « Rapiat (René-Charles), sergent, groupe de transport 1/61 Béarn ».

Décret du 30 juin 1951 portant fixation de prise de rang, dans le grade de capitaine, des médecins et pharmaciens du service de santé militaire dont la carrière a été affectée par suite d'événements de guerre.

Par décret en date du 30 juin 1951, par application des dispositions de l'article 8 de la loi n° 50-373 du 29 mars 1950, la date de prise de rang, dans le grade de capitaine, des médecins et pharmaciens désignés ci-après, est fixée ainsi qu'il suit:

Service de santé métropolitain.

A. — *Médecins capitaines.*

25 septembre 1945.

MM.
Figarède (Georges-Antoine).
Wahl (Claude-Michel).

10 octobre 1946.

MM.
Treilhou (Pierre-Maurice).
Couture (Henri-Max-Louis).
Zicavo (Georges-Jean-Paul).

24 mars 1947.

MM.
Tardieu (Jean-Joseph).
Rickard (Michel-Paul-Antoine).
William).

1er juillet 1947.

M. Bellemin (René-Constant).

1er octobre 1947.

MM.
Morilleau (René-Emile-Marcel).
Philippon (Jean).

1er janvier 1948.

MM.
Daviet (Félix-Albert).
Devors (Pierre-Charles-Ange).
Vittori (Jean-Baptiste).
Chatain (Jean-André).

1er avril 1948.

MM.
Chambatte (Charles-Louis).
Foliguet (Jean-Marie-Jules).
Girard (Victor-Louis-Abel).
Engles (Henri-Louis-Marie).
Tournoux (Pierre-Jean-Félix).
Dutel (Lucien-Joseph-Marius).
Tomari (Vincent-Albert).
Galais (Henry-Emile-Marie).
Agnez (Guy-Marcel-Paul).
Clavel (René).
Duval (Jean-Léon-Georges).
Tocheport (Georges-René-Paul-Albert).
Girard (Joseph-Clément).
Mauriange (Robert).
Malard (Marie-Joseph-André).
Tardos (René-Jean-Léon).
Mathelie-Guinlet (Robert-Jean-Guy).
Krizek (Frank).

1er juillet 1948.

MM.
Chaspoul (Henri-Roger).
Ougier (Jean-Eugène).
Roumagoux (Jean-René-Max).
Auguin (Pierre-Michel-Alain).
Villeneuve (Jacques-Joseph).
Rongier (Paul-Jean).
Aigle (Guy).
Causse (Robert-Alphonse-Marie).
Comet (Roger-Maurice).
Barrière (Paul-Félix-Joseph).
Carrier-Clérambault (René-Pierre).
Colobert (Louis-Eugène-Marie).
Dorland (Jacques-Armand).
Enjalbert (Max-Auguste-Jules).
Faugeras (Pierre-Louis-Joseph).
Farizon (Fernand-Louis-Antoine).
Olivero (Roger-Alexandre).
Tribaudini (Georges-Victor-Joseph).
Presles (Albert-Louis-Adrien).
Bailly (Bernard-Jean).
Biaggini (Joseph-Marie).
Albertini (Jean-Baptiste-Pierre-Etienne).
Pousse (Simplice-Raymond).
Pierson (Georges-Edouard).

1er octobre 1948.

MM.
Deroudilhe (Jacques-Louis).
Prudhon (Claude-Paul-Marcel).
Meynier (Pierre-Raoul).
Velay (René-Jean).
Vigne (Jean-Victor-Auguste).
Ropert (Maurice-Alfred).
Leclercq (Jacques-Félicien).
Pécastaing (Bernard-Charles).
Leclercq (Guy-Félix-Louis-Emile).
Tréguier (Robert-Michel-Guy).
Garrigou (Jean-Louis-Lorenzo).
Rossel (Georges-Frédéric-Adolphe).
Simonet (Philippe-Camille-Henri-Marie).
Girier (Laurent-Michel-Paul-François).
Cartillier (Henri-Marcel-René).

1er avril 1949.

MM.
Pilod (Jacques-Constant-Léon).
Valnet (Jean).

1er juillet 1949.

MM.
Feuilly (Marc-Marie).
Schbath (Moïse-Paul).

1er octobre 1949.

M. Vacher (Alfred-Eugène).

3 avril 1950.

MM.
Désangles (Jean-Jacques-Ernest-Henri).
Drulhon (Louis).

B. — *Pharmaciens capitaines.*

10 octobre 1946.

M. Steffen (Léon-Georges).

25 mars 1947.

M. François (Auguste-Roger-Renaud-Henry).

1er octobre 1947.

MM.
Allain (Georges-Lucien).
Nouaille (Robert-Eveling).

1er octobre 1949

M. Mergier (Pierre-Louis-Georges-Jean).

Service de santé des troupes coloniales.

A. — *Médecins capitaines.*

25 mars 1946.

M. Cleret (François).

25 juin 1946.

M. Perrot (Marcel-Lucien).

25 mars 1947.

MM.
Bernasse (Jean-Pierre).
Mafart (Yves-Jean).

1er octobre 1947.

MM.
Laigret (Jacques).
Blandin (Marie-Louis-Henri-Robert).
Souveine (Georges).
Cetol (Marie-Hildebert-Joseph).

1er janvier 1948.

MM.
Trucy (Henry-Edouard-Auguste-Marie).
Rimbaud (Charles-Francis).
Delarue (Guy-Charles).
Mattei (Antoine-François).
Keller (Robert-René).

B. — *Pharmaciens capitaines.*

25 décembre 1943.

MM.
Clary (Jean-Théophile-Calixte).
Toury (Jacques-Eugène).

1er juillet 1949.

MM.
Thurriere (Jean-Roger).
Gauthier (Albert-Jean).
Plagnol (Henri-Paul-Faustin).

1er janvier 1950.

MM.
Joudrier (Claude-Charles-Gustave).
Frédric (Georges-Pierre-Jean).

Sont annulés en ce qui concerne ces médecins et pharmaciens les décrets antérieurs ayant fixé leurs dates de prise de rang dans le grade de médecin capitaine ou de pharmacien capitaine

Décret n° 51-946 du 13 juillet 1951 portant prorogation des dispositions du décret n° 48-1602 du 13 octobre 1948 instituant, à titre temporaire, une prime exceptionnelle en faveur des sous-officiers et des hommes de troupe admis, sur leur demande, à prolonger, au delà de deux ans, le séjour qu'ils accomplissent en Indochine.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale, du ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés, du ministre de la France d'outre-mer, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget, des secrétaires d'Etat aux forces armées et du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu l'ordonnance du 23 juin 1945 portant réforme générale du régime de solde des militaires des armées de terre, de mer et de l'air;

Vu le décret du 27 août 1937 réglant le service outre-mer des militaires européens;

Vu le décret n° 46-110 du 18 mai 1946 fixant les particularités du régime de solde des troupes coloniales et métropolitaines à la charge du département de la France d'outre-mer en service en Indochine;

Vu le décret n° 48-1602 du 13 octobre instituant, à titre temporaire, une prime exceptionnelle en faveur des sous-officiers et des hommes de troupe admis, sur leur demande, à prolonger au delà de deux ans le séjour qu'ils accomplissent en Indochine et les décrets n° 49-533 du 13 avril 1949, n° 49-121 du 27 juillet 1949 et n° 50-543 du 15 mai 1950 le modifiant;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le bénéfice de la prime exceptionnelle de prolongement de séjour en Indochine, instituée par le décret n° 48-1602 du 13 octobre 1948, est étendu, dans les conditions fixées par ledit décret, aux sous-officiers et hommes de troupe français de la métropole et de l'Algérie ayant opté pour le statut militaire intégral, qui auront au moins deux ans de présence en Indochine avant le 31 décembre 1951 et qui auront été autorisés, sur leur demande, à prolonger leur séjour dans ce territoire.

Art. 2. — Le ministre de la défense nationale, le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés, le ministre de la France d'outre-mer, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget, les secrétaires d'Etat aux forces armées et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale,
JULES MOCH.

Le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés,
JEAN LETOURNEAU.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le ministre de la France d'outre-mer,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),
MAX LEJEUNE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
ANDRÉ-FRANÇOIS MONTEIL.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),
ANDRÉ MAROSELLI.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
PIERRE MÉTAYER.

Homologation de grades au titre des forces françaises combattantes.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Vu le décret 366 du 25 juillet 1942;

Vu l'instruction I-368 B. C. R. A. du 25 juillet 1942;

Vu l'instruction ministérielle 1-230/CAB/FA/F.F.C.I. du 28 mai 1948 fixant les grades à prendre en considération pour la liquidation des pensions des ex-membres des F. F.-C.

Vu le décret n° 48-1159 du 19 juillet 1948 portant forclusion en matière de reconnaissance des unités, réseaux ou mouvements des forces françaises de l'intérieur, des forces françaises combattantes et de la résistance intérieure française et l'attribution des grades d'assimilation aux membres des forces françaises combattantes de l'intérieur et de la résistance intérieure française;

Vu le décret du 5 septembre 1949 relatif à la délivrance des attestations d'appartenance aux membres des forces françaises combattantes;

Vu l'arrêté du 13 mars 1951 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — Sont homologués à titre posthume les personnels ci-après (masculins) des Forces françaises combattantes.

RESEAU « ACTION C. D. L. L. 5 »

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Malingre (Joseph-Léon), né le 12 juillet 1892.

RESEAU « ACTION R 6 »

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prenrde rang du 1er juillet 1942.)

Orabona (Jean-Thomas), né le 2 janvier 1921.

RESEAU « ACTION SAP R6 »

Avec le grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)

Léger (Yves-Jacques), né le 8 janvier 1919.

RESEAU « BUCKMASTER ANGE »

Avec le grade de sous-lieutenant.

Delobre (Jean-Marie), né le 21 février 1918.

RESEAU « BUCKMASTER SYLVESTRE »

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Vanderbecq (Pierre), né le 3 juin 1925.

RESEAU « BUCKMASTER TIBURCE »

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Cewrero (Michel-Ayacinte), né le 9 avril 1923.

RESEAU « PLASSON »

Avec le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Chabert (Louis-Henri), né le 20 août 1896.

RESEAU « CLAUDE RIVES »

Avec le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)

Alegri (Joseph), né le 4 mai 1907.

RESEAU « MARIE-ODILE »

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Kissel (François-Marcel), né le 14 octobre 1907.

RESEAU « MISSION UNION RI »

Avec le grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Gateaud (Pierre-Paul-Maurice), né le 11 janvier 1889.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 juillet 1951.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur de cabinet,
ANDRÉ CHAGNEAU.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Vu le décret 366 du 25 juillet 1942;

Vu l'instruction I-368 B. C. R. A. du 25 juillet 1942;

Vu l'instruction ministérielle 1-230/CAB/FA/F.F.C.I. du 28 mai 1948 fixant les grades à prendre en considération pour la liquidation des pensions des ex-membres des F. F. C.;

Vu le décret n° 48-1159 du 19 juillet 1948 portant forclusion en matière de reconnaissance des unités, réseaux ou mouvements des forces françaises de l'intérieur, des forces françaises combattantes et de la résistance intérieure française et l'attribution des grades d'assimilation aux membres des forces françaises combattantes de l'intérieur et de la résistance intérieure française;

Vu le décret du 5 septembre 1949 relatif à la délivrance des attestations d'appartenance aux membres des forces françaises combattantes;

Vu l'arrêté du 13 mars 1951 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — Sont homologués à titre fictif les personnels ci-après (masculins) des Forces françaises combattantes justiciables de la législation des pensions en application de l'article 10 de l'ordonnance n° 45-321 du 3 mars 1945:

RESEAU « BUCKMASTER DENIS-ARISTIDE »

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1944.)

Bignoles (Pierre), né le 15 juin 1911.

RESEAU « DELEGATION GENERALE »

Avec le grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1944.)

Langlade (François), né le 23 juin 1913.

RESEAU « FREDERIC »

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er mai 1945.)

Ceretto (Lucien), né le 1er juin 1921.

RESEAU « SHELBURN »

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er mai 1945.)

Mendiboure (Jean-Baptiste), né le 3 octobre 1900.

RESEAU « SUPER NAP »

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er mai 1945.)

Laffranque (Jean-Dominique-Louis), né le 1er juillet 1921.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 juillet 1951.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur de cabinet,
ANDRÉ CHAGNEAU.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Vu le décret 366 du 25 juillet 1942;
Vu l'instruction 1 368 B.C.R.A. du 25 juillet 1942;
Vu l'instruction ministérielle 1230/CAB/FA/F.F.C.I. du 28 mai 1948 fixant les grades à prendre en considération pour la liquidation des pensions des ex-membres des F.F.C.;
Vu le décret n° 48-1150 du 19 juillet 1948 portant forclusion en matière de reconnaissance des unités réseaux ou mouvements des forces françaises de l'intérieur, des forces françaises combattantes et de la résistance intérieure française et l'attribution des grades d'assimilation aux membres des forces françaises combattantes de l'intérieur et de la résistance intérieure française;
Vu le décret du 5 septembre 1949 relatif à la délivrance des attestations d'appartenance aux membres des forces françaises combattantes;
Vu l'arrêté du 13 mars 1951 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — Sont homologués à titre posthume les personnels ci-après (féminins) des Forces françaises combattantes.

RESEAU « ACTION RM »

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Menoret (Paulette), née le 29 février 1924.

RESEAU « MISSION JEAN OSS »

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)

Nouyou, épouse Madeline (Marie-Rose), née le 9 février 1902.

RESEAU « P. C. C. »

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)

Larre (Marie-Eugénie-Adrienne), née le 29 mars 1905.

RESEAU « POSSUM »

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Hinsinger, épouse Boivin (Marie-Hortense), née le 24 octobre 1887.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 juillet 1951.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur de cabinet,
ANDRÉ CHAGNEAU.

Homologation de grades au titre des Forces françaises combattantes de l'intérieur.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Vu l'ordonnance du 9 juin 1944 fixant le statut des Forces françaises de l'intérieur;
Vu le décret du 20 septembre 1944 relatif au statut des Forces françaises de l'intérieur;
Vu l'ordonnance n° 45-321 du 3 mars 1945 portant application aux membres des Forces françaises de l'intérieur des pensions militaires fondées sur le décès ou l'invalidité;
Vu le décret du 8 mars 1950 modifiant et complétant le décret du 20 septembre 1944 relatif au statut des Forces françaises de l'intérieur,

Arrête:

Art. 1er. — Sont homologués à titre posthume ou disparu, les personnels des Forces françaises de l'intérieur, ci-après:

2e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 25 août 1944.)

Spinewine (Gabriel), né le 29 juin 1912, recrutement de Lille, classe 1932, mle 4008.

3e REGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 10 août 1942.)

Brégeon (Albert), né le 22 février 1918, recrutement de Nantes, classe 1938, mle 1085.

5e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Saint-Germain (André), né le 23 août 1926.

6e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 25 août 1944.)

Cailleaux (René), né le 29 mars 1899, recrutement de Langres, classe 1919, mle 698.

7e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Calvet (Louis), né le 9 août 1900, recrutement de Chalon-sur-Saône, classe 1929, mle 1583.

9e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 25 février 1943.)

Jeune (Déodat-Paul), né le 28 juillet 1898.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Grimaldi (Dominique), né le 6 juillet 1912.

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 18 août 1944.)

Joël (Pierre), né le 9 janvier 1924.

Art. 2. — Sont homologués à titre pensionnable, les personnels des Forces françaises de l'intérieur, ci-après:

1re REGION MILITAIRE

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Gaulier (Georges), né le 17 juin 1892, recrutement de Dreux, classe 1912, mle 631.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 15 juin 1944.)

Courcoulas (Hermys), né le 15 mai 1921, recrutement d'Orléans, classe 1941, mle 5031.

2e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 25 août 1944.)

Lesigne (Maurice), né le 9 juin 1913, recrutement d'Avesnes, classe 1933, mle 2024.

3e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 2 juin 1944.)

Viel (Marcelle), née le 15 mars 1890.

7e REGION MILITAIRE

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 10 juin 1944.)

Fradet (Raymond), né le 7 mai 1908.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Fderle (Marcel), né le 17 juin 1924, recrutement de Dijon, classe 1944, mle 15803.

Dans le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Chrétien (André), né le 14 février 1924, recrutement de Dijon, classe 1944, mle 17627.

9e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 22 juin 1944.)

André (Lotitia), né e 8 mai 1913, recrutement de Nice, classe 1933, mle 512.

Art. 3. — Sont homologués les personnels des Forces françaises de l'intérieur ci-après:

1re REGION MILITAIRE

Dans le grade de commandant.

(Pour prendre rang du 19 août 1944.)

Titeux (Lucien), né le 19 février 1906.

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Lion (Louis), né le 13 septembre 1915, recrutement de Nevers, classe 1935, mle 849.

Welbel-Hickenbich (Georges), né le 3 décembre 1899, recrutement de la Seine (2e bureau), classe 1919, mle 3071.

(Pour prendre rang du 18 août 1944.)

Tondeur (André), né le 9 décembre 1890.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Branger (Martial), né le 20 mars 1923, recrutement de Paris, classe 1943, mle 20427.

Carlotti (Jean-Pierre), né le 2 avril 1905, recrutement de Chartres, classe 1925, mle 99.

Collard (André), né le 5 février 1890, recrutement de Châlons-sur-Marne, classe 1910, mle 1187.

Millet (René), né le 15 novembre 1909, recrutement de Melun, classe 1929, mle 551.

Pfister (Roger), né le 12 juillet 1911, recrutement de la Seine (1e bureau), classe 1931, mle 5301.

Rémy (Roger), né le 7 juillet 1903, recrutement de Melun, classe 1923, mle 344.

Roussel (Jean-Jacques), né le 4 avril 1914.

Verdez (Roger), né le 13 juin 1905

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)

Delnef (Marcel), né le 23 février 1904.

Morel (Marcel), né le 20 juillet 1914.

Pichot (Jean), né le 7 décembre 1909, recrutement d'Aurillac, classe 1929, mle 1557.

(Pour prendre rang du 18 août 1944.)

Cheval, dit Cherval (Léopold), né le 8 août 1917, recrutement de la Seine (3e bureau), classe 1937, mle 374

Descoubes (Paul), né le 10 avril 1900 (recrutement de la Seine (3e bureau), classe 1920, mle 690.

Devraigne (Pierre), né le 1er janvier 1913.

Lopatin (Henri), né le 3 mai 1912, recrutement de la Seine, classe 1932, mle 7119.

Puiboube (Raymond), né le 9 février 1913, recrutement de la Seine (1er bureau), classe 1933, mle 6226.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Rousseau (Marceau), né le 18 avril 1901, recrutement de Melun, classe 1921, mle 1091/c.

Saint-Juvin (Emile), né le 17 mars 1900, recrutement de Melun, classe 1920, mle 77.

Simon (Jacques), né le 22 février 1919, recrutement d'Orléans, classe 1939, mle 476.

(Pour prendre rang du 15 juin 1944.)

Douet (Louis), né le 14 juillet 1902, recrutement de la Seine (3e bureau), classe 1922, mle 410.

(Pour prendre rang du 15 juillet 1944.)

Rathuille (Paul), né le 20 avril 1913, recrutement d'Amiens, classe 1931, mle 360.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Choquet (Alfred), né le 11 juillet 1911, recrutement de Versailles, classe 1931, mle 7148

Prestat (Marcel), né le 26 février 1899, recrutement de Sens, classe 1919, mle 44.

Resbeut (Félix), né le 4 juin 1913.

Ziégler (Jean), né le 6 février 1924, recrutement de Strasbourg, classe 1944, mle 5860.

(Pour prendre rang du 18 août 1944.)

Cardinal (Noël), né le 21 juin 1905, recrutement de Valenciennes, classe 1925, mle 1153.

Caunet (Marcel), né le 29 août 1905, recrutement 1er bureau de la Seine, classe 1925, mle 6188.

Chaumont (Charles), né le 2 septembre 1893, recrutement de Saint-Lô, classe 1913, mle 98.

Chevallier (Maurice), né le 5 mars 1908, recrutement 4e bureau de la Seine, classe 1928, mle 2062.

Cossery (Yves), né le 14 mars 1919, recrutement 2e bureau de la Seine, classe 1939, mle LM 47.

Delagrange (Marcelle, né le 29 avril 1906.

Pairis (André), né le 3 novembre 1904, recrutement de Mézières, classe 1924, mle 1783.

Piot (Marceau), né le 1er mars 1909, recrutement de Reims, classe 1928, mle 559.

de Vienne (Robert), né le 23 janvier 1904.

Weill (Sylvain), né le 6 août 1902, recrutement de Strasbourg, classe 1922, mle 494.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Mayeux (Gilbert), né le 8 juin 1924, recrutement de Vincennes, classe 1944, mle 491.

(Pour prendre rang du 15 juin 1944.)

Dreifuss (François), né le 1er juillet 1923, recrutement de Paris, classe 1943, mle 28972.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Fabre (Jean), né le 17 octobre 1922, recrutement de Versailles, classe 1942, mle 41417.

Masson (Pierre), né le 25 juillet 1921, recrutement de Gap, classe 1941, mle 25481.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Charpiot (René), né le 27 avril 1910, recrutement de Besançon, classe 1930, mle 701.

(Pour prendre rang du 16 juillet 1944.)

Jacquemin (Pierre), né le 9 mars 1915, recrutement: 1e bureau de la Seine, classe 1935, mle 1796.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Megret (Francis), né le 24 octobre 1909, recrutement du Mans, classe 1930, mle 1931.

(Pour prendre rang du 18 août 1944.)

Petit (Raoul), né le 10 novembre 1905, recrutement de Laon, classe 1925/2, mle 4199.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 10 août 1944.)

Boneschi (Walter), né le 30 janvier 1915, recrutement de Sélestat, classe 1935, mle 349.

(Pour prendre rang du 18 août 1944.)

Briolet (Georges), né le 22 mars 1897, recrutement 3e bureau de la Seine, classe 1917, mle 5163.

Chapelle (Jean), né le 14 avril 1907, recrutement de Clermont-Ferrand, classe 1927, mle 161.

(Pour prendre rang du 20 août 1944.)

Fage (Jean), né le 24 mars 1923.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 15 juillet 1944.)

Bourgineau (André), né le 7 août 1919, recrutement 4e bureau de la Seine, classe 1939, mle 3768.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 10 juin 1944.)

Artaud (Amélie), née le 27 août 1901.

2e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Busière (Lucien), né le 9 novembre 1910.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Carlon (Maurice), né le 30 mai 1901, recrutement d'Arras, classe 1921, mle 3087.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Doctrinal (Gaston), né le 10 octobre 1908, recrutement de Soissons, classe 1928, mle 797.

3e REGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Leroy (André), né le 6 juin 1908, recrutement de Valenciennes, classe 1928, mle 2559.

Le Verge (Auguste), né le 10 septembre 1910, recrutement de Guingamp, classe 1930, mle 1128.

Maillard (Florentin), né le 20 août 1907, recrutement de Saint-Brieuc, classe 1927, mle 1012.

Périou (Yves), né le 15 avril 1921.

Sens (Henri), né le 31 mars 1922, recrutement de Rennes, classe 1942, mle 20760.

(Pour prendre rang du 27 juillet 1944.)

Legeay (Iréné), né le 9 février 1906.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Bozec (Yves), né le 5 août 1907.

Gallo (Louis), né le 12 février 1910, recrutement de Lorient, classe 1930, mle 1099-129.

Le Jean (Alfred), né le 20 septembre 1912, recrutement de Brest, classe 1932, mle 4972.

Le Pichon (Louis), né le 2 mars 1913.

Lepoivre (Médéric), né le 3 mai 1918, recrutement de Caen, classe 1938, mle 1880.

Loy (Georges), né le 13 juin 1916.

Marcadet (Jean-Paul), né le 8 juin 1923.

Maurice (Francis), né le 10 janvier 1921, recrutement de Saint-Brieuc, classe 1941, mle 20239.

Valmont (Jacques), né le 15 avril 1920, recrutement d'Evreux, classe 1939, mle 1769.

Volvenel (Camille), né le 13 septembre 1896, recrutement de Falaise, classe 1916, mle 673.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

De Silguy (Raymond), né le 21 janvier 1920.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Mottier (Joseph), né le 25 août 1898, recrutement de Laval, classe 1918, mle 771.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Michel (Paul), né le 20 décembre 1920, recrutement de Guingamp, classe 1940, mle 368.

4e REGION MILITAIRE

Dans le grade de commandant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Andreu (Louis), né le 18 juin 1901.

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Audibert (André), né le 13 février 1916, recrutement 1er bureau de la Seine, classe 1936, mle 1045.

Berbinau (Jacques), né le 18 mai 1911.

Bernard (Edmond), né le 7 juin 1909, recrutement de Poitiers, classe 1929, mle 81.

Berthot (René), né le 5 mars 1891.

Besson (Marcel), né le 1er mars 1902.

Bolleau (Georges), né le 26 février 1908, recrutement de Nancy, classe 1928, mle 440.

Boucharel (Raymond), né le 9 mars 1907.

Collin (Norbert), né le 23 mai 1913.

Lachowiecki (Georges-Izack), né le 19 juillet 1910.

Marty (Henri), né le 16 octobre 1911, recrutement de Limoges, classe 1931/1, mle 79.

Texier (Marcel), né le 7 août 1914, recrutement de Bordeaux, classe 1935, mle 6117.

Thiault (Raymond), né le 29 février 1912, recrutement de Blois, classe 1932, mle 3589.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)

Zalman (Burah), né le 17 février 1908, recrutement de Poitiers, classe 1928, mle L III.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Aubertin (Julien), né le 13 février 1913, recrutement de Metz, classe 1933/1, mle 130.

Auboiroux (Elie), né le 27 avril 1912, recrutement de Tulle, classe 1932, mle 322.

Bauer (Lazare), né le 1er octobre 1919, recrutement de Sarrebourg, classe 1939, mle 49.

Bernet (Jules), né le 17 mars 1906, recrutement d'Agen, classe 1926, mle 773.

Boisbourdin (Gabriel), né le 28 décembre 1896, recrutement du Blanc, classe 1916, mle 4917.

Bousquet (Roger), né le 31 décembre 1914, recrutement de Périgueux, classe 1934, mle 1771.

Brulé (Maurice), né le 25 août 1912, recrutement de Versailles, classe 1932, mle 9782.

Coatrine (Théophile), né le 2 décembre 1921.

Labache (Antoine), né le 12 octobre 1907.

Lafille (Jean-Pierre), né le 17 novembre 1917.

Lajarge (Pierre), né le 1er mars 1909, recrutement de Moulin, classe 1929, mle 7254.

Le Faou (Vincent), né le 12 janvier 1900.

Lépine (Louis), né le 28 octobre 1902, recrutement de Limoges, classe 1922, mle 985.

Lévy (Isidore), né le 19 décembre 1888, recrutement de Bordeaux, classe 1908, mle 2191.
Lioret (Lucien), né le 11 avril 1914, recrutement d'Orléans, classe 1934, mle 732 L 32.
Marot (Joseph), né le 25 février 1919, recrutement de Limoges, classe 1939, mle 1139.
Martin (Jean), né le 10 avril 1910.

(Pour prendre rang du 10 juin 1944.)

Arlot (Alphonse), né le 9 octobre 1913.

(Pour prendre rang du 25 juin 1944.)

Belleau (André), né le 1er novembre 1910, recrutement de la Rochelle, classe 1930, mle 1585.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Aixala (Lucien), né le 31 octobre 1915, recrutement de Tulle, classe 1935, mle 1544.
Angelaud (Robert), né le 17 décembre 1901.
Antony (Jules), né le 16 juillet 1903, recrutement de Reims, classe 1923, mle 9943.
Assenard (Jean), né le 5 mai 1906, recrutement de Rouen, classe 1926, mle 2.
Bage (Louis), né le 27 février 1913, recrutement de Poitiers, classe 1933, mle 426.
Barataud (Léon), né le 13 juillet 1923.
Bareyre (Adrien), né le 17 octobre 1893, recrutement d'Agen, classe 1913, mle 609.
Barrière (Pierre), né le 5 décembre 1912.
Barth (Pierre), né le 26 juillet 1918, recrutement de Nancy, classe 1938, mle 611.
Bassin (Jean), né le 6 mars 1909, recrutement d'Amiens, classe 1929, mle 2383.
Baudinière (Henri), né le 22 juin 1921, recrutement de Poitiers, classe 1941, mle 13203.
Beis (Joseph), né le 15 février 1899.
Blum (Gabriel), né le 24 juillet 1896, recrutement de Lyon, classe 1916,, mle 1591.
Bon (Abel), né le 3 septembre 1899, recrutement de Toulouse, classe 1919, mle LM 28.
Bottrie (Félix), né le 19 novembre 1902, recrutement de Châteauroux, classe 1922, mle 798.
Boy (Marcel), né le 16 novembre 1911, recrutement de Cahors, classe 1931, mle 689.
Briand (René), né le 12 novembre 1906, recrutement de Privas, classe 1926, mle 525.
Canva (Hector), né le 1er août 1918.
Gautier (Firmin), né le 10 avril 1908, recrutement de Poitiers, classe 1928/2, mle 136.
Godefroi (Robert), né le 2 août 1913.
Guillemot (Charles), né le 17 juillet 1912.
Lafond (Paul), né le 29 octobre 1909, recrutement de Rennes, classe 1929, mle 982.
Lalouette (André), né le 18 août 1914, recrutement de Châlons-sur-Marne, classe 1934, mle 2974.
Lamonzie (Paul), né le 19 juin 1919, recrutement de Périgueux, classe 1939/1, mle 1301.
Lanthelme (Gaston), né le 15 janvier 1908, recrutement de Grenoble, classe 1928, mle 184.
Le Boulicaut (Jean-Marie), né le 30 juillet 1902, recrutement de Vannes, classe 1922, mle 1547.
Leclercq (René), né le 15 août 1915, recrutement d'Arras, classe 1935, mle 1111.
Le Viol (Pierre), né le 15 mars 1913, recrutement de Quimper, classe 1933, mle 551.
Longepée (René), né le 27 décembre 1909.
Maury (René), né le 28 mars 1905, recrutement de Limoges, classe 1932, mle 955.
Radoux (Jean), né le 30 juillet 1906, recrutement d'Agen, classe 1926, mle 4831.
Taris (Joseph), né le 12 juin 1898.
Ventenat (Gilbert), né le 8 décembre 1922, recrutement de Poitiers, classe 1942, mle 11102.
Zvinger (Victor), né le 16 novembre 1908, recrutement de Nancy, classe 1928, mle 1797.

(Pour prendre rang du 10 juin 1944.)

Bermont (Roland), né le 28 janvier 1905.

(Pour prendre rang du 15 juin 1944.)

Valade (Abel), né le 16 juin 1918.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)

Bernaert (Roger), née le 7 août 1912, recrutement de Lille, classe 1932, mle 1193.
Collas (Gérard), né le 16 août 1913.
Ladurantie (Marcel), né le 17 janvier 1899, recrutement de Limoges, classe 1919, mle 1935.
Laurain (Armand), née le 9 mai 1904, recrutement de Sarrebourg, classe 1924, mle 132.

(Pour prendre rang du 6 juillet 1944.)

Auvigne (Albert), né le 29 mai 1910, recrutement de Montluçon, classe 1930, mle 92.
Guillard (André), né le 19 juillet 1910, recrutement de Tours, classe 1930, mle 2086.

(Pour prendre rang du 20 juillet 1944.)

Boisteaux (Lucien), né le 1er juin 1904, recrutement de Thionville, classe 1924, mle 2408.
Le Gahinet (Julien), né le 20 novembre 1904, recrutement de Lorient, classe 1924, mle 1700.

(Pour prendre rang du 25 juillet 1944.)

Wacherot (Charles), né le 27 février 1907, recrutement de Metz, classe 1927, mle 279.

(Pour prendre rang du 2 août 1944.)

Ballot (Gaston), né le 2 décembre 1920, recrutement de Poitiers, classe 1940, mle 706.

(Pour prendre rang du 5 août 1944.)

Laumay (Jean), né le 18 février 1908, recrutement de Dijon, classe 1926, mle 915.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Alvarez (Pierre), né le 26 janvier 1920.
Auxerre (Jean), né le 27 février 1923, recrutement de Poitiers, classe 1943, mle 7125.
Bauduffe (Jean), né le 15 mars 1920, recrutement de Limoges, classe 1940, mle 1963.
Bécheny (Maurice), né le 3 mars 1920, recrutement de Limoges, classe 1940, mle 708.
Boisselier (René), né le 15 juin 1914.
Licoine (Maurice), né le 12 août 1921, recrutement de Poitiers, classe 1941, mle 10679.
Loisillier (Félix), né le 5 avril 1923.
Marois (Gilbert), né le 11 juillet 1922, recrutement de Périgueux, classe 1942, mle 7387.
Mazeau (Francis), né le 27 septembre 1913, recrutement de Limoges, classe 1933, mle 1478.
Sarramia (Lucien), né le 23 septembre 1916, recrutement d'Angoulême, classe 1936, mle 1114.
Texier (Maurice), né le 3 août 1921, recrutement de Poitiers, classe 1941, mle 37.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Lafont (Charles), né le 17 février 1910, recrutement de Marmande, classe 1930, mle 242.

(Pour prendre rang du 3 août 1944.)

Berger (Jean), né le 2 avril 1919.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Carion (Paul), né le 12 mars 1909, recrutement de Cambrai, classe 1929, mle 703.

(Pour prendre rang du 19 juin 1944.)

Musselek (Bruno), né le 8 mars 1908, recrutement de Thionville, classe 1928, mle 253.

(Pour prendre rang du 23 juillet 1944.)

Lemarre (François), né le 14 avril 1913, recrutement de Lorient, classe 1933, mle 160

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Carcenac (Jacques), né le 28 janvier 1914.
Labrousse (Jean), né le 20 juillet 1922, recrutement de Poitiers, classe 1942, mle 3653.
Leoment (Anatole), né le 12 mai 1907, recrutement de Limoges, classe 1927, mle 1645.

(Pour prendre rang du 17 juillet 1944.)

Blind (Philippe), né le 20 juin 1919, recrutement de Poitiers, classe 1939, mle 443.

(Pour prendre rang du 19 juillet 1944.)

Beausoleil (François), né le 15 janvier 1905, recrutement de Poitiers, classe 1925, mle 16.

(Pour prendre rang du 24 juillet 1944.)

Grillon (Claude), né le 28 mars 1921.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Brandy (André), né le 23 juillet 1918, recrutement de Limoges, classe 1938, mle 184.

5e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Bugat (André), né le 2 décembre 1920, recrutement de Paris, classe 1940, mle 900.

Cerisuelo (Marcel), né le 4 août 1924, recrutement de Carcassonne, classe 1944, mle 5705.

Cormouls-Houles (Max), né le 4 octobre 1909, recrutement de Carcassonne, classe 1929, mle 95.

Dumas (Edouard), né le 29 mars 1885, recrutement de Valenciennes, classe 1905, mle 1969.

Goalard (Rémy), né le 3 août 1901, recrutement de Mont-de-Marsan, classe 1921, mle 674.

6e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Brique (Alphonse), né le 20 décembre 1900, recrutement d'Epinal, classe 1920 b, mle 402.

Dreyfuss (Louis), né le 19 février 1906, recrutement de Sélestat, classe 1926, mle 238.

Jugulet (Léon), né le 11 avril 1890, recrutement de Vesoul, classe 1910, mle 1369.

Richard (Jean-Marie), né le 28 juillet 1914, recrutement d'Epinal, classe 1934, mle 2371.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Beaudouin (Donat), né le 20 novembre 1921, recrutement de Nancy, classe 1941, mle 8083.

Bizeldeau (Lucien), né le 15 mai 1908, recrutement de Périgueux, classe 1928, mle 18.

Boiry (Jean), né le 18 août 1911, recrutement de la Seine, 1er bureau, classe 1931, mle 2592.

Bourgnignon (Gabriel), né le 20 avril 1908, recrutement de Nancy, classe 1926, mle 137.

Colson (Maurice), né le 10 mai 1902, recrutement d'Epinal, classe 1922, mle 750.

Landes (Jeanne), née le 3 mars 1901.

Lesprit (Abel), né le 29 décembre 1904, recrutement de Chaumont, classe 1924, mle 198.

Leyval (René), né le 17 mai 1903, recrutement de Nancy, classe 1923, mle 750.

Louis (Jacques), né le 20 juin 1918, recrutement de Nancy, classe 1938, mle 711.

Villermain (Robert), né le 26 avril 1917, recrutement de Nancy, classe 1937, mle 328.

Voithier (André), né le 25 août 1918, recrutement d'Epinal, classe 1938, mle 30.

(Pour prendre rang du 26 juin 1944.)

Berthon (Maurice), né le 17 septembre 1906, recrutement de Nancy, classe 1925, mle 337.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Aubry (André), né le 6 septembre 1917, recrutement de Bar-le-Duc, classe 1937, mle 230.

Dampenon (Henri), né le 30 avril 1902, recrutement de Besançon, classe 1922, mle 907.

Daout (Alfred), né le 18 juin 1917, recrutement de Châteauroux, classe 1937, mle 347.

Filet (Claude), né le 29 mars 1897, recrutement de Vesoul, classe 1917, mle 248.

Gatinois (Joseph), né le 27 octobre 1902, recrutement de Bar-le-Duc, classe 1922, mle 367.

Gehin (Lucien), né le 15 février 1913, recrutement d'Epinal, classe 1933, mle 698.

Maire (Marcel), né le 30 juin 1912, recrutement d'Epinal, classe 1932, mle 2339.

Malgouverne (Adrien), né le 6 août 1894, recrutement de Nancy, classe 1914, mle 1260.

Mathieu (Louis), né le 12 octobre 1911, recrutement d'Epinal, classe 1931, mle 2053.

Morizot (Raymond), né le 15 février 1908, recrutement de Metz, classe 1926, mle 792.

Munsch (Louis), né le 31 octobre 1903, recrutement d'Epinal, classe 1923, mle 735.

Valence (André), né le 20 janvier 1900, recrutement d'Epinal, classe 1920, mle 2296.

Viaud (Clotaire), né le 12 août 1903, recrutement de Fontenay-le-Comte, classe 1923, mle 791.

Vuillemin (Joseph), né le 17 mars 1917.

Schnitzler (Georges), né le 31 mai 1908, recrutement de Metz, classe 1928, mle 848.

Schwint (René), né le 30 octobre 1905, recrutement d'Epinal, classe 1925, mle 1732

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)

Louriais (André), né le 24 mai 1901, recrutement de Compiègne, classe 1921, mle 1455.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Fondeur (Denis), né le 6 janvier 1915, recrutement de Nancy, classe 1935, mle 954.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 15 juin 1944.)

Bassier (Auguste), né le 5 juillet 1916, recrutement de Mende, classe 1936, mle 340.

(Pour prendre rang du 15 août 1944.)

Mangeolle (René), né le 19 janvier 1917, recrutement d'Epinal, classe 1937, mle 1451.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 16 septembre 1944.)

Doillon (Emile), né le 20 octobre 1905, recrutement d'Epinal, classe 1925, mle 231.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Henriet (Jacques), né le 9 octobre 1919, recrutement de Chaumont, classe 1939, mle 1032.

7e REGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 15 août 1944.)

Miailles (Irénée), né le 17 février 1892, recrutement de Carcassonne, classe 1912, mle 1457.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Collin (Armand), né le 22 octobre 1914, recrutement de Troyes, classe 1934, mle 1052.

8e REGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Arnaud (Jean-Antonin), né le 21 mai 1903, recrutement de Montbrison, classe 1923, mle 1241.

9e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 16 juillet 1944.)

Plubel (Suzanne), née le 11 mars 1893.

Art. 4. — Les homologations prononcées au titre de l'article 1er du présent arrêté acquièrent le caractère d'homologation à titre posthume, dès l'établissement de l'acte de décès.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 juillet 1951.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur de cabinet,
ANDRÉ CHAGNEAU.

Remises de débets.

Par arrêté du 21 juin 1951, sous réserve d'un versement préalable de 10.000 F, il est fait remise gracieuse au sergent-chef Wacquier (René), du cadre des agents de chancellerie de l'état-major de la subdivision de Lille, de la somme de 19.560 F restant due sur celle de 25.080 F indûment perçue au titre de la solde.

Par arrêté du 26 juin 1951, sous réserve d'un versement préalable de 18.600 F, il est fait remise gracieuse au lieutenant de réserve Laurent (Marc), résidant à Ruffey (Jura), de la somme de 37.219 F représentant le reliquat de la somme de 79.434 F indûment perçue au titre de la solde pendant la période du 26 novembre 1948 au 31 janvier 1949.

Par arrêté interministériel du 17 juillet 1951, il a été fait remise gracieuse à Mme veuve Filippi (Antoinette), demeurant 14, rue Fortuné, à Marseille (Bouches-du-Rhône), de la somme de 6.421 F, provenant d'un trop-perçu au titre du service des délégations de solde, pour la période du 1er juin 1940 au 31 juillet 1947.

Par arrêté interministériel du 17 juillet 1951, il a été fait remise gracieuse à Mme veuve R. Santoni, représentant la succession de M. Santoni, ex-agent technique de l'aéronautique, demeurant 117, rue Saint-Denis, à Paris (1er), de la somme de 5.908 F représentant les émoluments afférents au dernier semestre de traitement que l'intéressé, considéré comme démissionnaire d'office à compter du 27 novembre 1941, était tenu de reverser en application de l'article 14 de la loi du 13 mars 1924.

Ecole polytechnique.

Par arrêté du 7 juillet 1951, sont nommés maîtres de conférences auxiliaires à l'école polytechnique pour l'année scolaire 1951-1952:

Analyse. — MM. Courtand, Saint-Guilhem, Lichnerowicz.
Mathématiques appliquées. — M. Vavasseur.
Mécanique. — MM. Ferrandon, Jean.
Géométrie. — M. Combes.
Physique. — MM. Peyrou, Brachet.
Chimie. — MM. Pingault, Thomas.

Par arrêté du 10 juillet 1951:

M. Lange, ex-directeur général des télécommunications, admis à la retraite, cesse de faire partie du conseil de perfectionnement de l'école polytechnique à compter du 1er juin 1951.

M. Rouvière, directeur général des télécommunications, représentant le ministère des P. T. T., est nommé membre du conseil de perfectionnement de l'école polytechnique pour une durée de trois ans à compter du 1er juin 1951.

Personnels civils extérieurs de la guerre.

Par arrêté du 18 juillet 1951, Mme Lecomte (Marie-Louise), née Pailloux, agent de bureau du cadre complémentaire du département de la défense nationale (guerre), est détachée, pour une période de cinq ans, à compter du 1er juillet 1947, auprès de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre (régularisation).

Travaux maritimes.

Par arrêté du 18 juillet 1951, l'agent technique principal de 3e classe des travaux maritimes Riboulet (Gérard) est, à compter du 1er mai 1951, placé en service détaché, pour une durée de trois ans, auprès de la présidence du conseil (commissariat à l'énergie atomique), pour y exercer les fonctions d'agent chargé du contrôle des travaux et installations extérieurs à Paris.

Changement d'arme (armée de terre, réserve).

Par décision du 13 juillet 1951, est admis par voie de changement d'arme, à la date de la présente décision, dans le service des matériels:

3e Région militaire

Direction régionale du matériel.

M. l'aspirant de réserve d'infanterie Miltgen (Claude).

Liste des candidats admis au prytanée militaire de la Flèche en 1951 (classes de 6e à 1re).

Classe de première, section C.

Enjalbert (Pierre).	Le Moine (Alain).	Rochat (André).
Lefevre (Jean).	Pelletier (Marc).	Savy (Paul).

Classe de première, section moderne.

Pierot (Robert).

Classe de seconde, section C.

Bielle (Bruno).	Jary (Gérard).	Mitaud-Maurouard (Claude).
Blaisot (Jean).	Keranflec'h (Yannick).	Senges (Philippe).
Canonne (Philippe).	Le Moing (Alain).	Toupin (Serge).
Delhumeau (Michel).		

Classe de seconde, section moderne.

Casse (Michel-Georges).	Jardel (Jean-Paul).	Ouvrard (André).
	Laubie (Jean-Claude).	Yvain (Jackie).

Classe de troisième, section B.

Boisson (Jean).	Ferret (Claude).	de la Roque (Maurice).
Bullier (Jacques).	Le Moing (Jean).	
Cassagnou (Alain).	Mathis (Daniel).	Steiger (Yves).
Convers (Philippe).	Mitaud-Maurouard (Guy).	

Classe de troisième, section moderne.

Delahay (Jacques).	Lienhart (Hubert).	Roy (Didier).
Le Flao (Pascal).	Pennec (Yves).	

Classe de quatrième, section B.

Boery (Xavier).	Dumont (Yves-Paul)	Menguy (Yves).
Chevrier (Christian).	Freminet (Pierre).	Philibert (Jean).
Delon (Jacques).	Grosjean (Paul).	Rault (Guy).
Desbourdes (Jack).	Loewenstein (Jean-Claude).	Rongier (Michel).
Dilly (Raymond).		Roth (Bernard).
Dogimont (Jacques).		

Classe de quatrième, section moderne.

Baladie (Daniel).	Brien (Roland).	Ligas (Yves).
Berrie (Jean).	Gondolle (Jean).	Merceur (François).
Bileau (Jacques).	Jeffroy (Guy).	Poulin (Claude).
Boitte (Jacques).	Le Gall (Yves).	Thoreux (Jack).
Bouchet (Jean).		

Classe de cinquième, traditionnelle classique.

Abzouli (Christian).	Guillaume (Philippe).	Salome (Jean).
Brouard (Pierre).	Martin (Michel).	

Classe de cinquième, nouvelle classique.

Jourdan (Gilbert).	Maes (Robert).	Meneau (Jean).

Classe de cinquième, moderne.

Henry (Pierre).	Moller (Jean-Pierre).	Thirion (Jean).
Marchandise (Michel).	Poquet (Robert).	

Classe de sixième.

André (Michel).	Forsans (André).	Nedelec (Alain).
Aurenty (Lazare).	Gain (Jean-Pierre).	Pechat (Gilbert).
Bayol (Maurice).	Garcias (Jean-Claude).	Pelletier (Claude).
Berard (Christian).	Gourier (Claude).	Penes (Gérard).
Bercier (Aimé).	Grace (Christian).	Perdrix (Michel).
Buchaillard (Pierre).	Guillaume (Jean-Pierre).	Piolot (Maxime).
Cherel (Philippe).	Guinomet (Daniel).	Querry (Bernard).
Clemencon (Jean).	Lacombe de la Tour (Gilles).	Ract (Serge).
Colatrella (Marcel).	Laisne (Jean).	Ribiollet (Hugues).
Colonna (Jean).	Leclercq (Pierre).	Riou (Yves).
Contat (Bernard).	Le Matelot (Joseph).	Secondi (Michel).
Cottin (Bernard).	Martel (Bruno).	Tessier (Clément).
Czak (Alain).	Moreau (Jean).	Tessier (Jean-Pierre).
Demaille (Jean).	Nadau (Jean-Claude).	Veste (Jean-Pierre).
Dubois (Pierre).		
Emery (Jacques).		

Les élèves seront convoqués individuellement par les soins du commandant du prytanée militaire.

La rentrée aura lieu les 24 et 25 septembre 1951.

Les admissions ne seront définitives que trois mois après l'entrée à l'école. Les élèves qui, au cours du premier trimestre, se révéleront par trop insuffisants, pourront être proposés pour le renvoi aux vacances de Noël.

Les élèves qui, en fin d'année scolaire, n'auront pas obtenu la moyenne de 9, s'exposeront à être exclus de l'école après délibération du conseil des classes.

Liste des candidats admis aux écoles militaires préparatoires d'enseignement général en 1951.

Classe de 4e moderne.

Barbazan (Robert).
Barth (René).
Borget (Gérard).
Bricard (Gabriel).
Duboisdendien (Serge).
Jung (Gérard).
Pierlot (Bernard).
Pigny (René).
Rennesson (Georges).
Thevenon (Jean-Claude).
Valdenaire (Bernard).

NOTA. — Les candidats Barbazan (Robert), Borget (Gérard), Jung (Gérard), Pierlot (Bernard) et Valdenaire (Bernard) qui avaient concouru pour la classe de 4e classique ont été admis en classe de 4e moderne sous réserve d'acceptation par leur famille de ce changement de série.

Classe de 5e classique.

Convers (Alain).
Despratx (Yves).
Gauffre (Jean-Pierre).
Trace (Georges).
Vincent (Marc).

Classe de 5e moderne.

Berard (Maurice).
Berg (André).
Berna (Philippe).
Bonnefoy (Guy).
Bron (Gérard).
Caloin (Pierre).
Cohidon (René).
Corde (René).
Heyraud (Michel).
Jacquotte (Jean).
Jobert (Jean).
Lesimple (Jacques).
Marcilly (Claude).
Meunier (Jacques).
Michel (Raymond).
Michelin (Jean).
Million (Daniel).
Pettini (Jean).
Pheulpin (Claude).
Rousseau (Michel).
Sardet (Roland).
Slimak (Daniel).
Stralloni (Philippe).
Tizzian (Robert).
Ulm (Jean).

NOTA. — Les candidats Lesimple (Jacques) et Pheulpin (Claude) qui avaient concouru pour la classe de 5e classique ont été admis en classe de 5e moderne sous réserve d'acceptation par leur famille de ce changement de série.

Classe de sixième.

Albert (Jean-Claude)
Alexandre (Laurent).
Allard (Guy).
Allier (Francis).
Antoine (Roland).
Antone (Michel).
Arnaud (Yves)
Arrachart (Victor).
Artus (Michel).
Aschero (Sylvain).
Audinot (Georges).
Aulagner (Daniel).
Aullus (Christian).
Aymond (Georges).
Baraer (Jean)
Barberousse (Jacky).
Bardois (Jean).
Barre (Bernard).
Barthélémy (Gerard)
Bassot (Jean).
Bastelica (Alain).
Batby (Bernard).
Batby (Jacques).
Baudere (Gérard).
Beaujard (Serge)
Beauvais (Denys).
Becouze (René).
Begat (Michel)
Beliouard (Patrick).
Benanti (Antoine).
Berisot (Georges).
Berthaud (Pierre).
Besse (Robert).
Bessy (Gérard)
Biliod-Morel (Jean-Paul)
Bire (Claude).
Bittel (Jacques).
Blanchard (Paul).
Blanchet (Claude).
Bodineau (François).
Boitel (Michel).
Bonnardel (Francis).
Bonnefille (Robert).
Bossard (Marcel).
Bosse (Jean-Paul).
Bouchard (Eugène).
Bouchery (Alain).
Bouery (Gérard).
Bourdilleau (Georges).
Bouteiller (Georges).
Bouyer (Jean).
Bouyer (Louis).
Brard (Jean).
Brassier (Jean-Marie).
Brenner (Armand).
Briot (Claude).
Brochard (Jean).
Brun (Claude).
Bruxelles (Claude).
Buchard (Pierre).
Buhot (Maurice).
Caire (Jean-Louis).
Calmettes (Raymond).
Calvez (Louis).
Capitaine (Gérard).
Carloux (Jean-Claude).
Cassan (André).
Catel (Guy).
Cattet (Alain).
Cattin (Gérard).
Caupin (Charles).
Chailan (Denis).
Chamoux (Gilbert).
Charon (Serge).
Chatelain (Pierre).
Chauchot (Jean).
Cherbonnel (Claude).
Chavalier (Jean).
Civario (Yves).
Cluzeau (Jean).
Cointot (Jean).
Coirault (Bernard).
Collier (César).
Collin (Jean-Jacques).
Coulogner (Jean).
Cousin (Alain).
Couzin (Michel).
Cranney (Alain).
Cure (Michel).
Cuvillier (Jean-Pierre).
Dallois (Claude).
Darcos (Jacques).
Daubagna (Jean-Pierre).
Deconde (Michel).
Decorte (Claude).
Delage (Alain).
Delage (Jean-Claude).
Depagniat (Gérard).
Derache (Michel).
Desvignes (Noël).
Devalette (Jean-Michel).
Devaux (Jean).
Deveaux (Roland).
D'Huissier (Jean).
Dietrich (Roger).
Dubouchet (Pierre).
Ducasse (Claude).
Ducloux (Guy).
Dujardin (James).
Dujardin (Jean-Claude).
Duke (René).
Dumas (Jean-Claude).
Dumont (Jean-Claude).
Duprey (Maurice).
Duvoye (Jean).
Eller (Robert).
Equoy (Jean-Jacques).
Espinassier (Claude).
Falize (Christian).
Faudon (René).
Ferret (Jean-Noël).
Ferry (René).
Feuga (Michel).
Feuillatre (Lucien).
Fleche (René).
Fontaine (Gérard).
Forichon (Jacques).
Forsans (André).
Fougerat (Jean).
Fournier (Jean).
François (Jean-Claude).
Fraysse (Dany).
Froment (Jean-Louis).
Gaibrois (Raymond).
Galinier (Pierre).
Gaudillet (Jean-Charles).
Gautier (Daniel).
Gavarel (Victor).
Gelin (André).
Genaud (Gérard).
Geng (Gérard).
Genie (Hubert).
George (André).
Germain (Pierre).
Ghisalberti (André).
Gilbert (Robert).
Girard (Francis).
Girard (Michel).
Gohier (Alain).
Grangier (René).
Gras (Pierre).
Grivel (Jean-Claude).
Groisard (Michel).
Grosmy (Henri).
Grosso (René).
Guenego (Jacques).
Guerin (Jean).
Guilbert (Michel).
Guillot (Bernard).
Gusthiot (Alain).
Hebral (Denis).
Heinzelmeier (Antoine).
Helbert (Paul).
Henault (Michel).
Henry (Jacques).
Herbeaux (Alain).
Hergault (Gérard).
Herry (Jean).
Hillenmeyer (Bernard).
Hirtz (Claude).
Honore (Robert).
Hontaas (Henri).
Huberdeau (Fernand).
Hugon (Gérard).
Iceaga (Paul).
Issartial (Bernard).
Jandeau (Hervé).
Jobard (Claude).
Joseph (Marc).
Jullian (Gérard).
Jung (Jean-Marie).
Kerignard (Edmond).
Kerleo (Claude).
Kinoo (Christian).
Lachant (Michel).
Lacroix (Christian).
Lafargue (Paul).
Laigle (Marc).
Lalau (Jean).
Lambolez (Christian).
Lanes (Yves).
Lapotre (Daniel).
Larive (Michel).
Laroche (Jean-Claude).
Lasne (Michel).
Laurent (Jean).
L'Aulellier (Jean-François).
Leban (Bernard).
Leblanc (Claude).
Leblanc (Michel).
Lebœuf (Jean).
Le Bot (Alain).
Le Boul'ch (Jean-Pierre).
Leclercq (Claude).
Lecomte (Daniel).
Le Duc (Christian).
Le Gal (Jacques).
Legoff (Yannick).
Lelicon (Christian).
Lemaitre (Jean-Pierre).
Lemenant (Pierre).
Le Roux (Gilbert).
Lespez (Claude).
Lesueur (Jean-Claude).
Leveille (Jean-Claude).
Levigneur (Eric).
Levy (André).
Limbert (Gérard).
Lisador (Jacques).
Loustalot (Pierre).
Lucion (Christian).
Lundy (Francis).
Maire (Jean-Claude).
Maitre (Michel).
Maitret (Michel).
Mandosse (Pierre).
Marchand (Daniel).
Marchandise (Henri).
Marchandise (Michel).
Marche (Roger).
Marest (Bernard).
Marfaing (Jacques).
Marque (Guy).
Marrec (André).
Martin (Jean-Pierre).
Martourey (Pierre).
Massa (Max).
Meanard (Roger).
Melinat (René).
Menard (Christian).
Metivet (Jean-Claude).
Migeon (Jean).
Migot (Jacques).
Millot (Guy).
Millot (Jean-Claude).
Monjal (Gérard).
Monthubert (Jean-Paul).
Montigaud (Roger).
Moraweck (Claude).
Moreau (Jean-Louis).
Moretti (Simon).
Mormand (Albert).
Mormand (Christian).
Mouton (Michel).
Niedlispacher (Paul).
Nugier (Jean).
Oudard (Christian).
Paccard (Jean-Jacques).
Papot (Guy).
Paul (Daniel).
Paulhiac (Michel).
Paulmier (Claude).
Payet (François).
Pelletier (Claude).
Perrin (Claude).
Perrin (Lucien).
Perruchot (Jean-Claude).
Peterle (Jacques).
Petyt (Serge).
Philippe (Guy).
Picaud (Louis).
Pichon (Alain).
Picot (Michel).
Pincon (Alain).
Poizot (Fernand).
Poiteau (Liévin).
Ponsard (Michel).
Poredos (Jean).
Pornon (Etienne).
Pottier (Michel).
Prevot (Jean).
Quandieu (Pierre).
Quibre (Michel).
Quintin (Henri).
Radle (Marc).
Rameaux du Clivet (Henri).
Raoul (Daniel).
Raoul (Jean-Claude).
Raynaud (Michel).
Rayon (Jacques).
Renaudin (Claude).
Ricard (Michel).
Richard (Bernard).
Richelle (Jean).
Richoux (Christian).
Rico (Pierre).
Rituit (Pierre).
Robert (Jackie).
Robin (Jacques).
Rochard (Alain).
Roche (André).
Rolin (Claude).
Rolland (Joannès).
Roussel (Renaud).
Roussin-Bouchard (Georges).
Roy (Claude).
Saminadin (Gérard).
Santer (Guy).
Santucci (Roger).
Schmmetzler (Michel).
Scrizzi (Marc).
Secondi (Michel).
Serves (Robert).
Sicard (Jacques).
Simon (Jean-Claude).
Siraut (Max).
Sole (Henri)
Strentz (Christian).
Tarcy (Michel).
Thiberge (Louis).
Thirion (Jean-Paul).
Thouret (Jean-Marie).
Troucellier (Jean-Pierre).
Turcius (Michel).
Vandorme (Jacques).
Vanney (Jean).
Verpillat (Claude).
Villaret (Claude).
Vincent (Philippe).
Voiry (Gérard).
Vouaux (Claude).
Wendling (Bernard).
Yobe (Didier).
Zeller (Gérard).

Les affectations dans les écoles des élèves admis seront notifiées aux familles par les autorités qui ont reçu les demandes d'admission.

Liste d'admissibilité au concours d'entrée à l'école du service de santé militaire (section administrative coloniale, session de 1951).

Les sous-officiers des troupes coloniales dont les noms suivent, classés par ordre alphabétique, sont déclarés admissibles:

MM. Eppler (Roger), maréchal des logis, du 1/11e R. A. C.
Junin (Daniel), sergent-chef, de la C. E. M. T. C.
Rapin (Jules), sergent, du D. I. T. C., annexe de Paris.
Riolacci (François), adjudant, du R. A. C. T.
Roussel (André), sergent-chef, du 1er R. I. C.

Les épreuves orales se dérouleront à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales, à Marseille, à partir du 24 juillet 1951.

Les candidats déclarés admissibles devront se présenter au général directeur de l'école le 23 juillet 1951, à neuf heures.

Tour de départ en campagne des officiers mariniers manœuvriers, timoniers, hydrographes, pilotes de la flotte.

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
MANŒUVRIERS				
Maîtres principaux.				
Ayant fait campagne.				
Marchand (Jean)	2713 25 2	25 décembre 1942.	*Mermoz.*	T. D.
Quelnec (Louis)	131 287 2	15 novembre 1943.	Disp. Brest.	
Huguen (Joseph)	112 060 2	29 février 1945.	*Chasseur-141.*	
Tabadie (Jean)	706 25 2	1er avril 1945.	Marine Kébir.	T. D.
Runavot (Jean)	2858 B 28	25 juin 1945.	D. P. Sidi-Abdallah.	
Le Bref (Jacques)	939 L 30	7 février 1946.	*R. 4000.*	
André (Emile)	530 24 2	24 mars 1946.	*Commandant-Tétu.*	T. D.
Jouzé (Yves)	2365 B 28	16 avril 1947.	*Commandant-Falleron.*	T. D.
Nicolas (Jean)	1007 27 11	4 avril 1948.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Civilise (Julien)	8 FF 25	1er juin 1948.	Dépôt Cherbourg.	
Le Bezvoët (Guillaume)	4348 B 28	1er août 1948.	D. P. Brest.	
Premiers maîtres.				
Ayant fait campagne.				
Paugam (Louis)	1560 B 35	23 octobre 1944.	U. M. Alger.	T. D.
Trislant (Adolphe)	247 L 33	31 décembre 1944	Centre Siroco.	T. D.
Guénnégues (Jean)	3687 B 28	1er juin 1945.	B. M. M. Toulon.	
Guézou (Yves)	703 B 30	1er août 1945	U. M. Baie Ponty.	T. D.
Monfort (Yves)	679 B 33	6 novembre 1945.	C. P. O. E.	T. D.
Gélard (Yves)	2491 B 31	15 décembre 1945.	*Commandant-Sérieux.*	T. D.
Malenfant (Ange)	1477 B 33	7 mars 1946.	*Commandant-Imbattable.*	T. D.
Le Belloch (Francis)	4353 B 30	24 mars 1946.	*Commandant-Acharné.*	T. D.
Flohic (Roger)	1302 B 33	5 juin 1946	Sous-marin *Blaison.*	T. D.
Ropers (Yves)	301 28 11	1er décembre 1946.	*Lorraine.*	
Rion (Julien)	1899 B 31	15 janvier 1947.	Disp. Brest.	
Geffroy (Louis)	2149 B 33	22 mars 1947.	*Commandant-Cépet,*	T. D.
Duchanoy (Roland)	579 T 34	13 avril 1947	*Dixmude.*	
Le saux (Yves)	126 547 2	18 juin 1947.	Disp. Toulon.	
Bernard (Georges)	2605 B 31	16 août 1947.	Disp. Brest.	
Guérin (François)	371 27 11	11 décembre 1947.	B. M. P. Marseille.	
Daux (Auguste)	4652 B 29	17 décembre 1947.	*Richelieu.*	
Jaffrézou (François)	2456 B 28	1er janvier 1948.	B. M. M. Lorient.	
Oussin (Louis)	2525 27 11	1er février 1948.	*Emile-Bertin.*	
Le Suavet (Jean)	588 B 32	13 février 1948.	*Tourville.*	
Pellier (Jacques)	3179 C 32	29 février 1948.	*Mayenne.*	
Burgaud (Auguste)	1072 R 31	2 mars 1948.	*Elie-Monnier.*	
Elise (Jean)	1419 B 32	1er avril 1948.	*Pimprenelle.*	
Oulhen (François)	2256 B 33	1er juin 1948.	*Gloire.*	
Scornet (Jean)	3557 B 32	1er juillet 1948.	*Montcalm.*	
Jaffret (Olivier)	2359 B 30	1er août 1948.	Marine Paris.	
Maîtres.				
Ayant fait campagne.				
Bourch (Jean)	1761 B 30	1er juin 1945.	*Elan.*	T. D.
Allain (Robert)	841 B 37	1er juillet 1945.	Sce O. C. D. Brest.	
Galais (Lucien)	318 L 33	1er août 1945.	*Implacable.*	
Nédélec (Jean)	685 B 34	1er septembre 1945.	Sous-marin *Junon.*	T. D.
Kérébel (Hervé)	2221 B 28	10 octobre 1945.	U. M. Baie Ponty.	T. D.
Bonin (Norbert)	1420 R 31	1er novembre 1945.	D. P. Sidi-Abdallah.	T. D.
Mouzin (Yves)	2430 B 32	1er novembre 1945.	Centre Siroco.	T. D.
Brenant (Jean)	2865 27 11	31 décembre 1945.	U. M. Baie Ponty.	T. D.
Lecomte (Louis)	316 C 31	1er avril 1946.	U. M. Casablanca.	T. D.
Jubé (Arthur)	181 L 34	1er avril 1946.	*Escarmouche.*	
Dupouy (Albert)	1228 R 35	1er avril 1946.	F. M. Rhin.	
Gourlaouen (Ambroise)	3556 B 35	1er avril 1946.	C. E. Saint-Raphaël.	
Bescond (Jean)	3267 B 35	15 avril 1946.	Disp. Brest.	
Thirion (David)	2676 B 34	21 avril 1946.	B. E. M. Rochefort.	
Campion (Désiré)	887 B 35	28 avril 1946.	D. P. Brest, *Tenace.*	
Le Pennec (Joseph)	920 B 35	30 avril 1946.	*Falleron.*	
Le Merrer (Eugène)	3999 B 28	22 juin 1946.	*Lorraine,* écoles.	
Bastard (Jean)	499 B 32	1er juillet 1946.	*Sentinelle.*	
Bernard (Louis)	793 B 34	1er juillet 1946.	C. F. M. Hourtin.	
Gardien (Lucien)	317 B 35	23 juillet 1946.	Ecole des mousses.	
Le Dall (Guillaume)	134 328 11	11 août 1946.	*Cepet,* Bizerte.	T. D.
Roussin (Hervé)	366 B 34	20 août 1946.	S. N. Bidassoa.	
Grall (Ambroise)	2941 B 30	1er octobre 1946.	C. F. M. Hourtin.	
Restes (Yves)	79 CAS 33	15 octobre 1946.	*Chasseur-21.*	
Daigre (Marcel)	3432 B 28	25 octobre 1946.	*Emile-Bertin.*	
Abguillerm (Jean)	1893 B 33	1er novembre 1946.	*Lafayette.*	
Léon (Guillaume)	1828 B 36	15 novembre 1946.	*Surprise.*	
Le Port (Bernard)	1844 L 31	8 décembre 1946.	Disp. Cherbourg.	

NOMS ET PRENOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Seconds maitres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Canévet (Isidore)	1097 B 34	16 janvier 1935.	Disp. Brest.	
Philippot (Louis)	9303 B 45	10 septembre 1945.	Elève pilote, *Ancre.*	T. D.
Cousquer (Jean)	7673 B 45	1er octobre 1946.	Elève pilote, *Ancre.*	T. D.
Guena (Max)	8030 B 45	1er octobre 1946.	Elève pilote, *Ancre.*	T. D.
Guermeur (René)	22 B 44	5 janvier 1947.	Elève pilote, *Ancre.*	T. D.
Brouard (Robert)	4 B 47	1er octobre 1947.	Elève pilote, *Ancre.*	T. D.
Féchant (Jean)	10 B 47	1er octobre 1947.	Elève pilote, *Ancre.*	T. D.
Kermel (Pierre)	18 B 47	1er octobre 1947.	Elève pilote, *Ancre.*	T. D.
Cojan (Yves)	6 R 48	1er octobre 1948.	C. I. O. Arzew.	T. D.
Tromeur (Paul)	1072 T 48	1er octobre 1948.	*Lafayette.*	
Gouzien (François)	37 B 48	1er mai 1949.	Disp. Brest.	
Ayant fait campagne.				
Le Goff (Charles)	3165 B 37	1er octobre 1944.	Marine Alger.	T. D.
Briantais (Louis)	1069 L 30	1er janvier 1945.	U. M. Casablanca.	T. D.
Guézou (Louis)	207 B 32	1er janvier 1945.	B. A. N. Saint-Mandrier.	
Thomas (Francis)	654 B 35	1er juin 1945.	Disp. Brest.	
Vigourel (Joseph)	33 FF 38	13 juin 1945.	D. P. Sidi-Abdallah.	T. D.
Le Moigne (André)	1431 C 38	30 juin 1945.	U. M. Baie Ponty.	T. D.
Kerboul (Emmanuel)	2728 B 36	15 juillet 1945.	U. M. Oran.	T. D.
Le Berre (Henri)	114 B 34	1er août 1945.	A. M. F. Sidi-Abdallah.	T. D.
Jégo (François)	228 L 35	1er septembre 1945.	41e S. V. Samar.	T. D.
Tilly (François)	2592 B 31	20 octobre 1945.	U. M. Baie Ponty.	T. D.
Roudaut (René)	667 B 36	4 novembre 1945.	F. M. Rhin.	
Le Lay (Noël)	645 B 34	1er décembre 1945.	U. M. Oran.	T. D.
Corolleur (Yves)	3810 B 35	1er décembre 1945.	Disp. Brest.	
Vigouroux (Jean)	2604 B 36	1er janvier 1946.	B. A. N. Port-Lyautey.	T. D.
Le Vu (Jean)	1126 L 37	1er janvier 1946.	Cours B. S.	T. D.
Guivarch (François)	1512 B 35	7 février 1946.	Cours B. S.	T. D.
Charlot (Dexilhé)	2454 B 34	25 février 1946.	B. A. N. Agadir.	T. D.
Le Gouguec (Louis)	746 L 35	7 mars 1946.	C. I. O. Arzew.	T. D.
Toulant (Louis)	2277 B 35	24 mars 1946.	C. F. M. Pont-Réan.	
Bastard (Robert)	322 L 37	3 avril 1946.	C. I. O. Arzew.	T. D.
Ehanno (Georges)	218 CAS 42	9 avril 1946.	Disp. Brest.	
Bellec (Jacques)	210 B 36	20 mai 1946.	*Lorraine*, écoles.	
Le Gall (Yves)	881 B 36	1er juin 1946.	Ec. A. S. M. Toulon.	
Velly (Clet)	2854 B 36	1er juin 1946.	22e S. V. Samar.	
Provost (Ernest)	1949 B 38	10 juin 1946.	Ec. Fourriers.	
Roland (Lucien)	988 B 37	3 juillet 1946.	F. M. Rhin.	
Guéganton (Louis)	3649 B 35	4 juillet 1946.	Disp. Brest.	
Guéganton (Corentin)	3374 B 37	4 juillet 1946.	*Lorraine*, écoles.	
Boëzennec (François)	481 B 37	9 juillet 1946.	D. P. Sidi-Abdallah.	T. D.
Le Bescou (Pierre)	1258 B 31	16 juillet 1946.	S. M. E. Rochefort.	
Coualan (André)	2556 B 32	1er août 1946.	C. F. M. Pont-Réan.	
Delaroue (Julien)	737 B 35	20 août 1946.	F. M. Rhin.	
Boënnec (Pierre)	1219 B 37	1er septembze 1946.	*Mermoz.*	T. D.
Padel (François)	2636 B 36	6 septembre 1946.	Ecole électriciens.	
Le Séguillon (André)	559 B 36	1er décembre 1946.	Disp. Brest.	
Tréguer (Jean)	2139 B 35	1er janvier 1947.	C. F. M. Hourtin.	
Mulard (Fernand)	364 C 38	1er janvier 1947.	C. I. O. Arzew.	
Le Lann (Yves)	1843 B 36	11 janvier 1947.	École Navale.	
Uguen (Yves)	2527 B 32	1er février 1947.	*Albatros.*	
Berchel (Constant)	41 F F 34	1er février 1947.	Transport *Orne.*	
Calvez (François)	272 B 35	15 février 1947.	B. A. N. Port-Lyautey.	T. D.
Calvez (Pierre)	3459 B 37	15 février 1947.	*Ailette.*	
Derrien (Pierre)	897 L 31	1er mars 1947.	*Richelieu.*	
Lucas (Joseph)	616 B 32	5 mars 1947.	*Emile-Bertin.*	
Piriou (Alfred)	2983 B 29	6 mars 1947.	*Soudanais.*	
Thomas (Albert)	724 B 35	8 mars 1947.	*Clématite.*	
Lévéder (André)	1321 B 32	24 mars 1947.	C. Foyers, Toulon.	
Vérité (André)	900 B 38	27 mars 1947.	B. A. N. Agadir.	T. D.
Calvez (Clet)	3462 B 33	21 avril 1947.	*Champion.*	
Vaillant (Guillaume)	1988 B 36	29 avril 1947.	C. F. M. Pont-Réan.	
Noret (Eugène)	2704 B 32	16 mai 1947.	A. M. F. Toulon.	
Vincent (Emile)	738 B 33	16 mai 1947.	École navale.	
Bonizec (Noël)	857 B 38	16 mai 1947.	*Georges-Leygues.*	
Daouben (Jean)	3184 B 37	25 mai 1947.	G. C. L. R. Bizerte.	T. D.
Ferlandin (Frank)	911 B 38	2 juin 1947.	C. F. M. Hourtin.	
Sellin (Arsène)	730 B 39	5 juin 1947.	B. A. N. Agadir.	T. D.
L'Hévéder (Jean)	731 B 31	9 juin 1947.	C. F. M. Pont-Réan.	
Salaun (Eugène)	2702 B 35	3 juillet 1947.	F. M. Rhin.	
Vigarie (Guy)	2295 T 37	15 juillet 1947.	G. A. S. M. Toulon.	
L'Hostis (François)	779 B 32	1er août 1947.	E. A. M. F. Toulon.	
Beuve (René)	263 26 1	8 août 1947.	B. M. M. Toulon.	
L'Her (Joseph)	3161 B 31	20 août 1947.	*Meuse.*	
TIMONIERS				
Maitres principaux.				
Ayant fait campagne.				
Le Déan (Albert)	3684 B 28	1er janvier 1945.	Mission hydro Tunisie.	T. D.
Lesné (Joseph)	1924 B 28	1er juillet 1945.	Marine Paris.	
Le Saulnier (François)	4438 36 II	2 janvier 1946.	Marine Paris.	
Bellec (Marcel)	2341 25 II	22 mars 1946.	E. M. 3e région.	
Paillard (Jean)	378 25 II	22 avril 1946.	*Commandant-Utile.*	T. D.
Derrien (Raymond)	3467 26 II	17 juillet 1946.	Service O. C. D. Brest.	

NOMS ET PRENOMS	MATRICULES	DATE D'ENTREE au service ou date de rentrée dans la métropole	AFFECTATION	OBSERVATIONS
Premiers maîtres.				
Ayant fait campagne.				
Allain (Eugène)	1662 B 28	26 septembre 1944.	*Georges-Leygues.*	
Thomas (Jean)	1774 L 30	23 octobre 1944.	Sous-marin *Mille.*	T. D.
Guégo (Alexandre)	157 B 39	1er janvier 1945.	Marine Paris.	
Trébaul (Louis)	2150 B 33	1er février 1945.	C. P. O. E.	T. D.
Abjean (François)	650 26 H	1er juin 1945.	Lac-Chambon.	
Gendren (Laurent)	931 R 30	1er juillet 1945.	Disp. Toulon.	
Le Verge (Jean)	2796 27 H	1er août 1945.	Belfort.	
Cloarec (Jean)	1242 27 H	1er septembre 1945.	Marine Paris.	
Saillour (Auguste)	129789 H	10 septembre 1945.	*Richelieu.*	
Even (Yves)	2625 B 30	20 septembre 1945.	Sce O. C. D. Cherbourg.	
Cabillic (Francisque)	2199 B 28	8 octobre 1945.	Sce O. C. D. Bizerte.	T. D.
Stéphan (Adolphe)	2 422 26 H	24 octobre 1945.	*Montcalm.*	
Bris (Joseph)	707 26 H	19 décembre 1945.	Sce TER Toulon.	
Maîtres.				
Ayant fait campagne.				
Le Goff (Jean)	973 B 36	6 décembre 1944.	Sous-marin *Commandant-Bouan.*	T. D.
Miossec (Raymond)	2735 B 35	23 mai 1945.	Sous-marin *La Créole.*	T. D.
Le Lamer (Raymond)	1367 L 29	13 décembre 1945.	E. M. Bizerte.	T. D.
Bartin (Louis)	1787 C 36	1er août 1946.	*Lafayette.*	
Rivoallan (Yves)	2636 B 35	26 janvier 1947.	*Sabre.*	T. D.
Lastrec (Henri)	2550 B 36	18 mars 1947.	C. P. O. E.	T. D.
Bouesnard (Raoul)	4476 27 11	1er juillet 1947.	Marine Paris.	
Levitre (Armand)	6114 T 38	1er juillet 1947.	Vedette *171.*	
Hervé (Joseph)	1057 L 30	23 juillet 1947.	*Dixmude.*	
Philip (Fernand)	360 T 30	1er décembre 1947.	E. M. escadre.	
Menguy (François)	2560 B 34	11 décembre 1947.	Marine Paris.	
Dorléans (Roger)	1599 C 35	17 décembre 1947.	Sce T. E. R. Cherbourg.	
Muller (Joseph)	1120 C 28	18 décembre 1947.	Sce T. E. R. Toulon.	
Pétillon (Corent)	485 B 35	1er février 1948.	*Gloire.*	
Kerhoas (Hervé)	2138 27 11	1er juin 1948.	E. A. M. F. Toulon.	
Kampi (Jules)	782 B 30	1er août 1948.	Sce O. C. D. Brest.	
Le Bellour (Jean)	262 L 32	10 septembre 1948.	*Emile-Bertin.*	
Menguy (Pierre)	156 B 32	11 septembre 1948.	E. M. escadre.	
Cruciani (Simon)	3035 T 31	1er octobre 1948.	*Châteaurenault.*	
Penfentun (Marcel)	644 B 32	20 octobre 1948.	*Rhinocéros.*	
Gourmelen (Jean)	1129 B 38	20 octobre 1948.	F. M. Rhin.	
Le Friec (Jean)	2413 B 30	26 novembre 1948.	*Infatigable.*	
Bassel (André)	905 T 39	10 décembre 1948.	D. P. Toulon, *Coolie.*	
Seconds maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Marec (Jean)	3290 B 36	8 décembre 1936.	Marine Oran.	T. D.
Aubry (Edouard)	1139 C 44	15 décembre 1944.	Elève pilote, *Ancre.*	T. D.
Bosser (Yves)	57 B 45	6 janvier 1945.	Elève pilote, *Ancre.*	T. D.
Ardouin (Georges)	58 R 45	12 février 1945.	Elève pilote, *Ancre.*	T. D.
Badier (Jean)	650 T 45	19 avril 1945.	Elève pilote, *Ancre.*	T. D.
Ruellan (Marcel)	46 BIZ 45	1er octobre 1945.	Elève pilote, *Ancre.*	T. D.
Perdier (Yann)	2 L 48	1er octobre 1948.	C. P. E. O. M.	T. D.
Ayant fait campagne.				
Pérennes (Jean)	1561 B 35	7 novembre 1941.	Sce TER Casablanca.	T. D.
Redon (Mathurin)	2432 B 39	1er avril 1945.	Marine Alger.	T. D.
Lachert (Jean)	313 R 28	9 octobre 1945.	Cours hydro.	T. D.
Le Coz (Jean)	1562 B 35	16 décembre 1945.	U. M. Casablanca.	T. D.
Vital (Jean)	334 T 37	19 avril 1946.	Cours météo.	T. D.
Rossi (Antoine)	1062 T 40	24 septembre 1946.	Cours hydro.	T. D.
Colas (Marcel)	3589 T 38	1er décembre 1946.	*Elan.*	T. D.
Ménardo (Henri)	657 T 33	11 janvier 1947.	Cours hydro.	T. D.
Le Mest (Marcel)	1412 B 40	14 mai 1947.	Ecole navale.	
Le Meur (Joseph)	3789 B 38	16 mai 1947.	22e S. V. Samar.	
Millour (Gilbert)	7411 T 41	30 juin 1947.	*Touareg.*	
Le Roux (François)	1819 B 40	10 juillet 1947.	Disp. Cherbourg.	
Prigent (Pierre)	1165 B 36	17 juillet 1947.	*Albatros.*	
Guillemot (Serge)	1227 L 21	1er août 1947.	Flo. II.	
Mangold (Robert)	699 T 37	1er août 1947.	*Guichen.*	
Dorso (Emile)	7912 T 42	5 août 1947.	Cours transfils.	T. D.
Pennec (Mathieu)	2160 B 34	16 août 1947.	F. M. Rhin.	
Quéré (Yves)	1413 B 36	16 août 1947.	Sce TER Bizerte.	
Baraer (Jean)	1484 B 39	1er septembre 1947.	42e S. V. Samar.	
Ropers (Jean)	318 T 43	25 septembre 1947.	Cours B. S.	T. D.
Ozeray (Auguste)	2866 C 38	1er octobre 1947.	Marine Paris.	
Carcaillet (Louis)	724 B 34	15 octobre 1947.	Cours hydro.	T. D.
Gicquel (Roger)	1353 B 40	31 octobre 1947.	*Escarmouche.*	
Le Goff (Louis)	182 L 33	15 novembre 1947.	Cours hydro.	T. D.
Belot (André)	61 R 40	25 novembre 1947.	Sce T. E. R. Toulon.	
Kerdraon (François)	567 B 32	30 novembre 1947.	*Soudanais.*	
Primard (Jean)	2321 f 44	1er décembre 1947.	Sce T. E. R. Toulon.	
Mahé (Charles)	722 B 35	10 décembre 1947.	U. M. Casablanca.	
Vieu (Jean)	641 T 38	11 décembre 1947.	Marine Paris.	
Quiviger (Alain)	843 B 35	21 décembre 1947.	*Surprise.*	
Kramer (Raymond)	594 T 35	1er janvier 1948.	*Chasseur-146.*	
Vallerant (Fernand)	1619 C 35	1er janvier 1948.	Sce O. C. D. Toulon.	

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Bannier (Gustave)	2447 B 34	24 janvier 1948.	*Dixmude.*	
Jézequel (Paul)	2272 B 32	1er février 1948.	*Kléber.*	
Turpin (Paul)	3291 B 37	1er février 1948.	*Hova.*	
Poisson (Raymond)	2820 B 36	28 février 1948.	Marine Paris.	
Kervella (Guillaume)	303 B 45	19 mars 1948.	Elève pilote, *Ancre.*	T. D.
Jacquemin (Henri)	153 28 11	4 avril 1948.	E. M. porte avions.	
Vaubourg (Georges)	1010 T 40	25 avril 1948.	F. M. Rhin.	
Le Maon (Léon)	2591 B 31	4 juin 1948.	Marine Paris.	
Rihel (Léon)	102 C 32	1er juillet 1948.	E.M. AL Algérie.	T. D.
Bouesnard (Jacques)	2401 B 35	1er juillet 1948.	*Jean-Bart.*	
Roy (Gérard)	2863 T 35	4 août 1948.	*Somali.*	
Hans (Michel)	4445 T 37	26 août 1948.	C. I. O. Arzew.	T. D.
Bertrand (Ernest)	1235 L 26	1er septembre 1948.	*Sakalave.*	
Delesse (André)	2839 T 39	1er octobre 1948.	Ec. T. E. R. Toulon.	
Lannou (Jean)	913 B 40	1er octobre 1948.	*Sérieux.*	
Egault (Henri)	1298 B 40	1er octobre 1948.	*Senlinelle.*	
		HYDROGRAPHES		
		Premiers maîtres.		
		Ayant fait campagne.		
Perrien (Eugène)	2983 26 11	10 décembre 1948.	*Commandant-Torrent.*	T. D.
Sorton (Michel)	267 C 31	17 janvier 1949.	*Amiral-Mouchez.*	
Cazes (Roger)	347 BIZ 30	1er juin 1949.	S. C. H. Paris.	
		Maîtres.		
		Ayant fait campagne.		
Chabert (Gérard)	783 T 37	18 septembre 1946.	*Amiral-Mouchez.*	
Dubois (André)	939 B 36	1er décembre 1949.	*Amiral-Mouchez.*	
Kerros (Désiré)	827 B 35	10 décembre 1949.	*Amiral-Mouchez.*	
		Seconds maîtres.		
		N'ayant pas fait campagne.		
Chossat (François)	1145 C 45	23 janvier 1946.	Mission hydro Tunisie.	T. D.
Gissinger (Bernard)	1210 T 46	23 février 1946.	Mission hydro Tunisie.	T. D.
Le Noël (Robert)	962 T 48	1er octobre 1948.	*Amiral-Mouchez.*	
Jupas (Jean)	902 T 48	1er octobre 1948.	*Amiral-Mouchez.*	
		Ayant fait campagne.		
Lavrard (Pierre)	644 R 45	1er avril 1949.	*Ingénieur-Hydrographe-Nicolas.*	
		PILOTES DE LA FLOTTE		
		Maîtres principaux.		
		N'ayant pas fait campagne.		
Le Stum (Louis)	116 166 2	1er octobre 1919.	D. P. Brest.	
Le Bihan (Félix)	197 24 3	6 avril 1924.	*Elèphant.*	
		Premiers maîtres.		
		N'ayant pas fait campagne.		
Jacob (Marc)	319 L 35	1er août 1943.	*Oise.*	
		Ayant fait campagne.		
Binet (Paul)	214 B 34	31 décembre 1944.	F. M. Rhin.	
Taniou (Marcel)	3641 B 31	1er janvier 1945.	Ecole navale.	
Le Scanf (Pierre)	2871 B 30	1er juin 1945.	*Commandant-Mutin.*	T. D.
Le Long (François)	2142 B 33	6 juin 1945.	D. P. Brest.	
		Maîtres.		
		N'ayant pas fait campagne.		
Laouénan (François)	2934 B 30	1er juin 1934.	*Somme.*	
Kerselé (Alain)	2242 B 36	9 avril 1938.	E. M. 1re région.	
		Ayant fait campagne.		
Le Guen (François)	2253 B 33	7 juin 1945.	E. M. Al. C. Europe.	
		Seconds maîtres.		
		N'ayant pas fait campagne.		
Le Mée (Eugène)	4582 T 42	1er octobre 1942.	*Infatigable.*	
Denis (Roger)	5792 T 42	19 avril 1944.	*Amiral-Mouchez.*	
Jestin (Jean)	497 CAS 44	1er octobre 1944.	*Tourville*, écoles.	

Tour de départ en campagne des officiers mariniers, fusiliers, clairons, torpilleurs, électriciens, radios, transfilistes, détecteurs.

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
FUSILIERS				
Maîtres principaux.				
Ayant fait campagne.				
Podeur (Louis)	130 332 2	14 novembre 1944.	B. A. N. Aspretto.	
Le Coupanec (Laurent)	334 26 2	1er décembre 1944.	Dépôt Brest.	
Auvray (Jean)	66 152 1	4 décembre 1944.	B. E. M. Dijon.	
Premiers maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Guézennec (Charles)	2258 B 31	1er février 1938.	U. M. Casablanca.	T. D.
Ayant fait campagne.				
Samzun (Lucien)	230 27 3	12 mars 1933.	Disp. Toulon.	
Saillet (Félix)	71 762 1	19 septembre 1937.	Disp. Toulon.	
Le Bonnec (Alexis)	1006 L 29	1er avril 1943.	Centre Siroco.	T. D.
Le Gall (Jean)	1700 B 30	30 septembre 1944.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Bohec (Jean)	507 B 31	20 octobre 1944.	C. G. Sidi-Abdallah.	T. D.
Novat (Robert)	96 B 29	22 octobre 1944.	U. M. Alger.	T. D.
Le Fourn (François)	3436 26 II	26 octobre 1944.	Centre Siroco.	T. D.
Brohier (Pierre)	3811 B 29	26 octobre 1944.	E. M. 2e région.	
Simon (Lucien)	1174 27 I	1er novembre 1944.	B. A. N. Saint-Mandrier.	
Balcon (Jean)	2562 B 31	1er novembre 1944.	École navale.	
Bihan (Jean)	4550 B 30	1er décembre 1944.	C. F. M. Pont-Réan.	
Guermeur (Alain)	220 B 34	26 décembre 1944.	U. M. Oran.	T. D.
Thoulouzan (Edmond)	1438 C 36	31 décembre 1944.	*Montcalm.*	
Le Vézo (Antoine)	2072 27 II	1er mars 1945.	F. M. Rhin.	
Gelgon (Eugène)	2611 B 32	20 mars 1945.	Centre Siroco.	T. D.
Barazer (Charles)	3242 C 32	4 avril 1945.	E. S. N Bordeaux.	
Baloche (François)	1235 C 33	19 mai 1945.	Marine Paris.	
L'Hostis (Yves)	2345 B 28	9 juin 1945.	*Lorraine-Suffren.*	
Pellennec (Yves)	4090 B 28	10 juin 1945.	U. M. Oran.	T. D.
Inizan (François)	4229 B 29	26 juin 1945.	*Lafayette.*	
Muller (Ewald)	4116 C 28	16 juillet 1945.	B. A. N. Cuers.	
Maîtres.				
Ayant fait campagne.				
Le Vourch (Jean)	4269 B 28	1er décembre 1931.	Disp. Brest.	
Talec (Joseph)	3148 B 29	1er juillet 1944.	Dépôt Sidi-Abdallah.	T. D.
Perdriel (Alcide)	2594 B 30	20 mars 1945.	Ce Garde Brest.	
Jacob (Joseph)	1974 B 34	25 mars 1945.	*Bisson.*	
L'Yvonnet (Yves)	2093 B 32	1er avril 1945.	*Gloire.*	
Masson (Joseph)	3823 B 31	1er mai 1945.	Ce Garde Cherbourg.	
Perrot (Yves)	2160 B 33	15 mai 1945.	*Richelieu.*	
Boussouf (Mohamed)	746 BIZ 36	30 juin 1945.	*Commandant-Hubert.*	
Hamon (Jean)	485 B 31	1er juillet 1945.	Disp. Brest.	
Creps (René)	959 26 I	1er août 1945.	Marine Paris.	
Rio (Yves)	290 L 37	1er août 1945.	*Commandant-Trépel.*	
Le Bem (Guillaume)	3047 B 37	1er août 1945.	Disp. Brest.	
Chauderlot (Alain)	1775 C 36	20 août 1945.	C. I. O. Arzew.	T. D.
Henry (Yves)	381 B 34	1er septembre 1945.	U. M. Oran.	T. D.
Durand (Paul)	164 B 37	1er septembre 1945.	Marine Paris.	
Lastennet (Pierre)	702 B 38	1er septembre 1945.	Disp. Brest.	
Tringat (Abel)	748 C 28	1er octobre 1945.	B. P. A. N. Hyères.	
Moal (François)	2740 B 36	8 octobre 1945.	C. F. M. Pont-Réan.	
Raibotin (Georges)	1883 C 34	1er novembre 1945.	Centre Siroco.	T. D.
Cocaign (Alfred)	558 B 35	1er novembre 1945.	Sec. Solde Toulon.	
Weber (Albert)	2513 T 31	4 novembre 1945.	E. M. 3e Région.	
Pouliquen (Jacques)	3653 B 30	15 novembre 1945.	B. A. N. Agadir.	T. D.
Mocaer (Jean)	343 B 31	20 novembre 1945.	Ec. Ter. Toulon.	
Seconds maîtres (n'appartenant pas au cadre spécial).				
N'ayant pas fait campagne.				
Bourguignon (Jean)	3 T 47	1er juin 1948.	Marine Paris.	T. D.
Variot (Claude)	2 C 48	1er octobre 1948.	Cours gradés.	T. D.

NOMS ET PRENOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
		Ayant fait campagne.		
Mérour (Jean)	465 B 37	1er décembre 1944.	D. P. Sidi-Abdallah.	T. D.
Lesprit (Louis)	1602 C 35	4 décembre 1944.	Disp. Cherbourg.	
Chentil (Idut)	1420 B 36	1er janvier 1945.	Ecole T. E. R. Oran.	T. D.
Rey (Marcel)	1572 T 37	1er janvier 1945.	Cours gradés.	T. D.
Guennec (Yves)	3814 B 30	8 février 1945.	Disp. Brest.	
Divard (Ernest)	1149 B 38	31 mars 1945.	Ecole des Mousses.	
Moal (Henri)	905 B 31	28 mai 1945.	Dépôt Brest.	
Driano (Joseph)	268 L 36	1er juin 1945.	B. A. N. Port-Lyautey.	T. D.
Le Naour (Joseph)	1070 B 37	20 juin 1945.	Cours Gradés.	T. D.
Le Bihan (Joseph)	3257 B 36	28 juin 1945.	B. A. N. Port-Lyautey.	T. D.
Le Marouille (Louis)	278 L 30	1er juillet 1945.	B. A. N. Khouribga.	T. D.
Le Sann (Alberti	708 B 34	1er juillet 1945.	B. E. Lartigue.	T. D.
Lamy (Alexis)	3163 B 37	1er juillet 1945.	S. M. E. Rochefort.	
Bouzit (Jean)	486 B 32	1er août 1945.	C. G. Sidi-Abdallah.	T. D.
Lissilour (François)	826 B 32	1er août 1945.	Dépôt Sidi-Abdallah.	T. D.
Jézougo (André)	549 L 39	1er août 1945.	B. E. Khouribga.	T. D.
Pellé (Jean)	3687 B 35	4 août 1945.	B. A. N. Hyères.	
Compiègne (Jean)	525 T 35	16 août 1945.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Blonz (François)	3263 B 36	1er septembre 1945.	B. A. N. Port-Lyautey.	T. D.
Gannat (Marcel)	759 B 35	1er septembre 1945	B. E. Khouribga.	T. D.
Le Cunff (Jean)	1221 L 35	25 octobre 1945.	Dépôt Toulon.	
Le Moigne (Jean)	954 B 34	1e novembre 1945.	U. M. Baie Ponty.	T. D.
Le Bellec (Joseph)	1005 L 36	17 novembre 1945.	E. A. M. F. Toulon.	
Le Calvez (Jean)	1059 B 30	1er décembre 1945.	Ce G. Toulon.	
Corre (Jean)	1190 B 33	1e décembre 1945.	Marine le Havre.	
Person (Jean)	4396 B 30	21 décembre 1945.	B. P. A. N. Hyères.	
Kermorvant (André)	780 L 33	1er janvier 1946.	B. E. Khouribga.	T. D.
Lavenant (Joseph)	270 L 36	1er janvier 1946.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Pluchon (Pierre)	856 B 37	4 février 1946.	E. M. Bizerte.	T. D.
Rivory (Marcel)	452 T 31	1er mars 1946.	E. A. M. F. Toulon.	
Taverne (René)	2376 C 36	1er mars 1946.	Ce G. Sidi-Abdallah.	T. D.
Jan (Armand)	274 L 36	7 mars 1946.	Disp. Brest.	
		Seconds maitres.		
		Cadre spécial.		
		N'ayant pas fait campagne.		
Le Moigne (Marcel)	137 T 44	20 juin 1944.	Cours maitre d'armes.	T. D.
Arz (Henri)	70 L 44	28 février 1946.	B. A. N. Lartigue.	T. D.
Richard (Maurice)	8998 T 42	7 juillet 1949.	U. M. Baie Ponty.	T. D.
Defay (Joseph)	629 L 45	28 juillet 1949.	*Tunisien.*	
		Ayant fait campagne.		
Hénaff (Henri)	824 B 39	15 mai 1942.	Ec. Ter. Toulon.	
Capitaine (Jean)	800 B 37	22 octobre 1944.	Centre Siroco.	T. D.
Le Rolland (Pierre)	899 B 38	28 novembre 1944.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Pour (Jean)	1948 T 39	11 décembre 1944.	E. A. C. Bornettes.	
Cloarec (Didier)	1745 B 40	22 avril 1945.	C. F. M. Pont-Réan.	
Le Roux (Louis)	637 L 38	26 avril 1945.	*Yser.*	
Contasso (Roland)	1762 R 39	26 avril 1945.	*Lorraine*, Ecoles.	
Quéré (Jean)	1975 B 40	26 avril 1945.	Disp. Brest.	
Le Masson (Roland)	1904 C 39	13 mai 1945.	*Lorraine.*	
Bissonnier (Louis)	2777 B 36	26 mai 1945.	Ec. Ter. Toulon.	
Luber (Appolinaire)	58 FF 42	26 mai 1945.	*Lorraine-Suffren.*	
Kerdraon (Jean)	693 B 39	1er juin 1945.	*Jean-Bart.*	
Uguon (Louis)	10441 T 41	1er juin 1945.	*Richelieu.*	
Guillaume (Célestin)	1393 B 36	15 juillet 1945.	*Emile-Bertin.*	
Pétillon (Marcel)	3076 B 37	1er août 1945.	*Jean-Bart.*	
Desmat (Octave)	991 B 35	2 août 1945.	Disp. Brest.	
Boudart (Marcel)	2695 B 36	10 août 1945.	*Oise.*	
Burguin (André)	1133 L 37	26 août 1945.	B. A. N. Hyères.	
Pénarguéar (Jean)	2298 B 33	1e septembre 1945.	Disponible Brest.	
Morvan (François)	1231 B 36	1er septembre 1945.	*Gloire.*	
Liscouët (Marcel)	663 B 34	15 septembre 1945.	C. F. M. Pont-Réan.	
De Trogoff (Pierre)	10285 T 41	1er octobre 1945.	E. M 1re région.	
Mével (Jean)	54 B 35	23 octobre 1945.	Ec. prépar. Pont.	
Ollivier (Marcel)	890 B 36	20 novembre 1945.	U. M. Oran.	T. D.
Podeur (Jean)	2024 B 36	15 décembre 1945.	C. F. M. Hourtin.	
		CLAIRONS		
		Seconds maitres.		
		N'ayant pas fait campagne.		
Le Scoarnec (Adrien)	2026 B 34	2 novembre 1937.	E. A. M. F. Toulon.	
		Ayant fait campagne.		
Kerdraon (François)	1512 B 28	4 juillet 1935.	C. F. M. Pont-Réan.	

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
TORPILLEURS				
Maîtres principaux.				
N'ayant pas fait campagne.				
Corre (Toussaint)	126 107 2	1er juin 1922.	Disponible Brest.	
Premiers maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Courtes (Laurent)	3169 26 II	1er février 1930.	D. C. A. N. Brest.	
Moysan (Jean)	2355 B 30	21 juillet 1930.	G. A. S. M. (1re esc. sous-marins).	
Ayant fait campagne.				
Marchand (Jean)	737 25 II	1er janvier 1942.	A. M. T. Lorient.	
Maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Le Calvez (Paul)	3136 B 28	1er mars 1929.	Ce Garde Brest.	
Goasguen (Jean)	1139 B 30	25 mars 1930.	C. G. Sidi-Abdallah	T. D.
Le Borgne (Albert)	1717 B 30	6 mai 1930.	Flo II.	
Le Menn (Yves)	883 B 30	1er octobre 1930.	U. M. Marseille.	
Pothier (René)	3443 T 31	12 octobre 1931.	C. I. R. A. M. Toulon.	
Seconds maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Ango (André)	640 B 30	13 mars 1933.	B. E. Lartigue.	T. D.
Mayeux (Georges)	1044 B 30	11 juillet 1933.	B. M. M. Bizerte	T. D.
Sébillote (René)	2725 T 35	1er avril 1936.	Disponible Toulon.	
Joncour (Corentin)	2433 B 35	30 juillet 1936	C. E. Saint-Raphaël.	
Allier (André)	3821 T 33	1er septembre 1936	Cours B. S.	T. D.
Prigent (Nicolas)	3087 B 32	25 mai 1937.	Disponible Brest.	
Barbéoch (Alain)	2154 B 35	5 janvier 1939.	*Hova.*	
Rousic (Paul)	1956 B 36	16 août 1939.	Ecole navale.	
Broudin (Jean)	2971 B 36	1er septembre 1940.	Disponible Brest.	
Pallanca (Emile)	3303 T 37	1er septembre 1940.	Sce Ter Toulon.	
Georges (Charles)	3167 T 37	1er janvier 1941.	C. E. Saint-Raphaël.	
Forichon (Gaston)	1574 B 38	10 août 1942.	*Arabe.*	
ELECTRICIENS				
Maîtres principaux.				
Ayant fait campagne.				
Kerdonouff (Jean)	1523 25 II	1er février 1943.	*Marceau.*	
Goubert (Marcel)	711 25 I	26 septembre 1944.	U. M. Marseille.	
Bonfils (Elie)	125 668 2	3 janvier 1945.	A. M. F. Toulon.	
Premiers maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Salaun (Pierre)	3853 B 28	1er juillet 1931.	B. M. P. Marseille.	
Ayant fait campagne.				
Huon (Louis)	134 720 2	8 septembre 1944.	Ec. A. S. M. Toulon.	
Roblot (Louis)	128 970 2	26 octobre 1944.	*Jean-Bart.*	
Le Formal (Léon)	1012 L 29	5 novembre 1944.	Ecole électriciens.	
Cathou (Louis)	71 27 II	15 décembre 1944.	B. A. N. Port-Lyautey.	T. D.
Nicolas (Léon)	3327 B 31	15 décembre 1944.	Sous-marin *Commandant-Bouan.*	T. D.
Burlot (Pierre)	2714 27 II	17 décembre 1944.	Marine Paris.	
Romain (François)	555 24 II	31 décembre 1944.	*Jean-Bart.*	
Jacq (Jean)	2501 27 II	31 décembre 1944.	Sous-marin *Astrée.*	T. D.
Guillouroux (Louis)	2649 B 30	31 décembre 1944.	Ecole électriciens.	
Maîtres.				
Ayant fait campagne.				
Stinnes (Ernest)	497 27 5	10 octobre 1944.	Disponible Brest.	
Inizan (Lucien)	2620 B 32	14 octobre 1944.	*Marceau.*	
Colin (François)	535 24 II	26 octobre 1944.	Service Ter. Oran.	T. D.
Salaun (Georges)	1895 B 33	15 décembre 1944.	Sous-marin *Astrée.*	T. D.
Le Ven (Joseph)	4449 B 29	31 décembre 1944.	A. F. Brest.	
Le Nir (Hervé)	3902 B 35	31 décembre 1944.	E. A. M. F. Toulon.	
Padel (Yves)	772 B 38	10 janvier 1945.	Sous-marin *Commandant-Bouan.*	T. D.
Plouhinec (Jean)	1674 B 28	4 avril 1945.	A. M. T. Lorient.	
Salliou (Jean)	4347 27 II	1er mai 1945.	Sous-marin *La Créole.*	T. D.
Larhantec (Albert)	858 B 35	16 mai 1945.	*Alsacien.*	
Jacquinet (Louis)	3033 B 37	30 juillet 1945.	*Montcalm.*	
Moan (Jean)	828 27 II	1er août 1945.	B. E. Toulon.	

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Papin (Eugène)	797 R 34	28 août 1945.	Ecole Electriciens.	
Gicquel (Louis)	1651 B 39	30 août 1945.	*Elan.*	T. D.
Anthoine (Yves)	130 431 2	1er septembre 1945	Disponible Brest.	
Le Roux (Jean)	1235 B 33	1er septembre 1945.	C. I. O. Arzew.	
Le Duff (Albert)	2506 B 34	1er septembre 1945	*Marceau.*	
Chenu (Robert)	741 T 37	1er septembre 1945	Sous-marin *Astrée.*	T. D.
Liévaux (Jean)	1753 T 38	1er septembre 1945	*Jean-Bart.*	
Le Rolland (Louis)	130 26 II	2 septembre 1945.	*Vire.*	
Nicolas (Jean)	4059 B 28	1er novembre 1945.	*Primevère.*	
Michaud (Jean)	100 26 II	5 novembre 1945.	Disponible Brest.	
Kerdoncuff (Jean)	129 622 2	10 novembre 1945.	A. M. F. Brest.	
		Seconds maîtres.		
		N'ayant pas fait campagne.		
Le Goff (Jean)	1459 L 38	26 août 1941.	Sous-marin *Laubie.*	T. D.
Rosec (Maurice)	3409 B 39	4 décembre 1941.	B. E. Khouribga.	T. D.
Richom (André)	6910 T 42	9 avril 1942.	Sous-marin *Roland-Morillot.*	T. D.
Gourvès (Marcel)	100 B 45	9 juin 1945.	Sous-marin *L'Africaine.*	T. D.
Durand (Joseph)	628 B 45	1er juillet 1945.	*Lac-Chambon.*	
Badfert (Pierre)	9005 B 45	17 juillet 1945.	A.M.F. S. Abdallah.	T. D.
Bouchard (Yves)	3811 T 46	26 juillet 1945.	Sous-marin *Junon.*	T. D.
Omnès (Louis)	3640 B 39	1er août 1945.	Ec. Electriciens.	
Cordillot (Edmond)	783 L 45	2 août 1945.	Sous-marin *Commandant-Bouan.*	T. D.
Blanchard (André)	2200 L 45	17 février 1946.	*Gustave-Zédé.*	
Furaut (Joseph)	8936 B 45	1er octobre 1946.	Ec navale (C. P. E. O. M.).	T. D.
Escorne (Michel)	2370 T 46	18 novembre 1946.	*Lac-Tonlé-Sap.*	
Rivrain (Michel)	9 L 48	1er janvier 1948.	*Arabe.*	
Vitry (Raymond)	3617 B 45	13 avril 1948.	Sous-marin *Astrée.*	T. D.
Clorennec (Georges)	871 B 47	1er octobre 1948.	*Lancier.*	T. D.
Dupuy (Jean)	15 R 48	1er octobre 1948.	*Somali.*	
Le Garrec (Sébastien)	19 B 48	1er octobre 1948.	B. E. Lartigue.	T. D.
Moulin (Yves)	21 B 48	1er octobre 1948.	*Montcalm.*	
Gueniot (François)	961 T 48	1er octobre 1948.	*Sakalave.*	
Durand (François)	6411 T 42	20 décembre 1950.	Cours B. S.	T. D.
		Ayant fait campagne.		
Le Moine (François)	816 B 35	1er juillet 1944.	Sous-marin *L'Africaine.*	T. D.
Cavailles (Lucien)	302 T 46	26 septembre 1944.	Cours B. S.	T. D.
Grimaud (Roland)	66 R 34	30 septembre 1944.	*Lafayette.*	
Coçu (Louis)	901 R 34	30 septembre 1944.	Marine Paris.	
Pincemin (Robert)	1912 B 36	30 septembre 1944.	G. A. S. M. *Béarn.*	
Le Mestre (Pierre)	266 L 37	30 septembre 1944.	Sce Ter. Toulon.	
Martin (Yves)	1271 B 40	1er octobre 1944.	*Richelieu.*	
Porhel (Jean)	646 B 37	10 octobre 1944.	E. A. M. F. Toulon.	
Morice (Jean)	899 L 39	10 octobre 1944.	C. . O. Arzew.	T. D.
Coheleach (Jean)	356 L 34	14 octobre 1944.	*Primevère.*	
Jannou (Marcel)	3761 B 38	20 octobre 1944.	Sous-marin *Mille.*	T. D.
Le Rouzic (Joseph)	153 L 32	24 octobre 1944.	*Gentiane.*	
Salaun (Jean)	1166 B 33	26 octobre 1944.	C. Auto Casablanca.	T. D.
Favé (Vincent)	1762 B 39	1er novembre 1944.	E. A. C. Bormettes.	
Abautret (Joseph)	2067 B 29	26 novembre 1944.	*Richelieu.*	
Wernert (Emile)	2616 T 22	28 novembre 1944.	*Kléber.*	
Lozahic (Marcel)	2459 B 34	4 décembre 1944.	Ecole Electriciens.	
Le Bonniec (Emilien)	1259 B 39	4 décembre 1944.	B. A. N. Hyères.	
Velly (Jean)	979 B 39	5 décembre 1944.	*Basilic.*	
Guillerm (Yves)	3140 B 37	7 décembre 1944.	*Somme.*	
Dault (Yves)	3388 B 37	20 décembre 1944.	*Gloire.*	
		RADIOS		
		Maîtres principaux.		
		Ayant fait campagne.		
Ame (Emmanuel)	3875 27 II	1er juin 1945.	Sce Ter. Oran.	T. D.
Schweitzer (Emile)	72 239 I	24 mars 1947.	Sce Ter. Casablanca.	T. D.
Pédron (Léon)	68 019 I	15 avril 1947.	Sce Ter. Toulon.	
Derrien (Yves)	126 414 2	17 décembre 1947.	Marine Paris.	
		Premiers maîtres.		
		Ayant fait campagne.		
Le Baut (Jérôme)	1185 27 III	31 octobre 1944	Marine Paris (S. D. E. C. E.).	T. D.
Héraudeau (Marcel)	988 R 28	10 novembre 1944.	Marine Casablanca.	T. D.
Yannou (Corentin)	2589 B 31	22 mars 1945.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Gouillou (Jean)	2529 B 34	1er juillet 1945.	*Lafayette.*	
Castel (Francis)	543 24 II	10 juillet 1945.	Sce TER Bizerte.	T. D.
Kerboul (Francis)	3301 27 II	1er septembre 1945.	Marine Alger.	T. D.
Kéraudren (Adolphe)	719 25 II	1er décembre 1945.	Marine Oran.	T. D.
Colin (René)	4302 B 30	10 janvier 1946.	*Albatros.*	
Gargasson (André)	30019 3	1er mars 1946.	Disponible Brest.	
Le Scanff (Ernest)	4135 27 I	7 mars 1946.	Marine Paris.	
Le Rouzic (François)	3126 26 II	1er mai 1946.	E. M. Groupe Croiseurs.	
Huet (Marcel)	2560 B 31	10 mai 1946.	B. A. N. Lartigue.	T. D.
Garrec (Louis)	131 231 2	15 mai 1946.	Sce Ter. Toulon.	
Poentis (Léonce)	3108 T 29	1er juillet 1946.	E. M. Aéro-Med.	

NOMS ET PRENOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Maîtres.				
Ayant fait campagne.				
Le Moine (André)	3518 B 37	15 août 1944.	Sce Ter. Alger.	T. D.
Le Moigne (Georges)	3308 B 35	20 décembre 1944.	Sous-marin *R. Morillot.*	T. D.
Guennou (Claude)	1140 27 II	31 décembre 1944.	Disponible Toulon.	
Thomas (Pierre)	946 B 29	15 septembre 1945.	B. A. N. Port-Lyautey.	T. D.
Stéphant (René)	649 26 II	20 septembre 1945.	Sce Ter. Bizerte.	T. D.
Le Duc (Hyacinthe)	1014 L 39	21 novembre 1945.	Sce Ter. Toulon.	
Salaun (Jacques)	3262 B 29	30 janvier 1946.	Marine Bordeaux.	
Le Voguer (François)	2885 26 II	7 mars 1946.	B. A. N. Lann Bihoué.	
Heintz (Jean)	961 C 33	3 avril 1946.	G. C. L. Bizerte.	T. D.
Broudin (Georges)	4069 27 II	16 mai 1946.	B. A. N. Port-Lyautey.	T. D.
Larrivain (Yves)	3310 B 34	16 juin 1946.	*Kléber.*	
Charpentier (Hippolyte)	2377 B 29	20 juillet 1946.	E. M. Escadre.	
Hubert (Paul)	1329 R 31	1er octobre 1946.	E. M. Aéro Casablanca.	T. D.
Brual (Stanislas)	2502 B 28	9 octobre 1946.	E. M. Al. C. Europe.	
Seconds maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Le Page (Marcel)	11486 T 42	10 octobre 1942.	Sous-marin *Commandant-Bouan.*	T. D.
Le Lay (Ernest)	332 B 45	13 février 1945.	Sous-marin type « S ».	T. D.
Le Bervet (André)	527 GAS 44	1er mars 1945.	Sce Ter. Casablanca.	T. D.
Chazal (Bernard)	33 BIZ 45	2 octobre 1945.	*Escarmouche.*	
Renard (Guy)	2302 B 45	7 janvier 1946.	B. A. N. Hyères.	
Pondaven (Jean)	27 B 46	9 janvier 1946.	Sous-marin type « S ».	T. D.
Guignard (Robert)	1009 L 46	22 février 1946.	Sce Ter. Alger.	T. D.
Garreau-Demaray (Marie)	110 FF 44	15 août 1946.	*Touareg.*	
Garel (René)	721 BIZ 47	1er janvier 1948.	B. A. N. Hyères.	
Danielou (Albert)	11 B 48	1er octobre 1948.	*Vimy.*	
Joubert (Lucien)	1168 R 45	4 avril 1949.	Sous-marin *Mille.*	T. D.
Gonthier (René)	199 R 46	21 avril 1950.	Sce Ter. Toulon.	
Saint-Guirons (Jacques)	389 R 45	28 décembre 1950.	Sce Ter. Toulon.	
Ayant fait campagne.				
Chenu (René)	4538 T 37	1er octobre 1942.	E. M. Aéro Algérie.	T. D.
Nicolas (François)	3314 B 35	1er juillet 1944.	Sce Ter. Bizerte.	
Le Leu (Lucien)	1603 C 38	20 septembre 1945.	Sous-marin *Blaison.*	T. D.
Rouille (Joseph)	1379 B 37	9 décembre 1945.	Disponible Brest.	
Junca (Henri)	213 R 37	7 mars 1946.	Sous-marin *Astrée.*	T. D.
Kerzerho (Pierre)	350 L 38	10 mai 1946.	Sce Ter. Casablanca.	T. D.
Blanc (Marius)	977 T 44	20 août 1946.	Cours B. S.	T. D.
Fleury (Pierre)	10021 T 42	13 avril 1947.	Marine Paris.	
Ballou (Yves)	1465 L 35	16 mai 1947.	Cours B. S.	T. D.
Kerboul (Hervé)	3055 B 36	16 mai 1947.	Marine Paris.	
Duvigneau (Jean)	254 FF 41	31 mai 1947.	*Elan.*	T. D.
Allain (François)	1333 B 32	10 juin 1947.	B. A. N. Hyères.	
Quéméré (Michel)	3356 B 37	10 juin 1947.	Cours B. S.	T. D.
Bonnec (Léonard)	1261 L 35	1er juillet 1947.	*Cimeterre*	T. D.
Laurent (François)	542 L 40	11 juillet 1947.	*Ancre*	
Glehen (Jean)	3224 B 36	19 juillet 1947.	*Jean-Bart.*	
Meunier (Auguste)	1011 T 43	11 août 1947.	Cours B. S.	T. D.
Lombard (Robert)	1591 T 35	16 août 1947.	*Hova.*	
Morel (Maurice)	3199 C 35	1er septembre 1947.	*Lorrain.*	
TRANSFILISTES				
Maîtres principaux.				
N'ayant pas fait campagne.				
Bosson (François)	144 27 5	22 juin 1927.	Marine Paris.	
Premiers maîtres.				
Ayant fait campagne.				
Bourdillon (Emile)	276 B 35	1er novembre 1938.	Sce Ter. Brest.	
Hémon (Jean)	961 B 35	1er octobre 1942.	Ecole transfilistes.	
Moser (Pierre)	920 T 28	15 novembre 1944.	Sce Ter. Cherbourg.	
Naudeau (Pierre)	1195 L 30	1er janvier 1945.	Ecole transfilistes.	

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Le Treust (Louis)	2610 B 28	2 février 1939.	*Lafayette.*	
Lobez (Joseph)	378 C 37	1er octobre 1938.	Marine Paris.	
Le Gall (Marcel)	1143 B 29	17 avril 1939.	Sce Ter. Brest.	
Richard (François)	21843 T 41	27 septembre 1941	Marine Paris.	
Avignon (Louis)	22320 T 42	12 mai 1942.	Disponible Cherbourg.	
Lozach (Louis)	22442 T 42	3 juin 1942.	Marine la Pallice.	
Godard (Robert)	22542 T 42	7 juillet 1942.	*Georges-Leygues.*	
Garnier (Albert)	4504 T 42	1er décembre 1942.	Marine Paris.	
Morand (Eugène)	20684 T 41	9 mars 1943.	Ecole transfilistes.	
Ducreux (Marcel)	351 T 41	19 septembre 1943.	Sce Ter. Cherbourg.	
Seconds maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Prêtre (Jean)	4786 T 39	1er septembre 1939.	U. M. Alger.	T. D.
Bouvier (Charles)	248 T 42	24 mars 1942.	Sce Ter. Toulon.	
Nédellec (François)	1087 B 39	11 avril 1942.	B. E. Khouribga.	T. D.
Durand (Eugène)	22259 T 42	20 avril 1942.	*Jean-Bart.*	
Garnier (Marcel)	22361 T 42	19 mai 1942.	Ecole transfilistes.	
Messager (Roger)	8231 T 42	2 juin 1942.	Sce Ter. Toulon.	
Marrec (Jean)	22419 T 42	3 juin 1942.	Marine Paris.	
Pernin (Jean)	22439 T 42	10 juin 1942.	Marine Maroc.	T. D.
Allard (Pierre)	22574 T 42	22 juillet 1942.	Sce Ter. Cherbourg.	
Foutel (Roger)	22659 T 42	18 août 1942.	Sce Ter. Brest.	
Colas (Robert)	22702 T 42	31 août 1942.	Sce Ter. Bizerte.	T. D.
Wallet (Pierre)	22804 T 42	25 septembre 1942.	Marine Paris.	
Robert (Raymond)	15762 T 42	22 octobre 1942.	*Lafayette.*	
Gouichoux (Maurice)	254 T 43	1er novembre 1943	*Lafayette.*	
Nicolas (Yves)	87 B 44	5 décembre 1944.	G. A. S. M., *Béarn.*	
DETECTEURS				
Maîtres principaux.				
Ayant fait campagne.				
Durose (René)	127-735 2	10 septembre 1932.	Ec. Ter. Toulon.	
Premiers maîtres.				
Ayant fait campagne.				
Le Cann (Noël)	873 B 30	26 juillet 1940.	Ec. Ter. Oran.	T. D.
Jeanne (Georges)	1099 B 37	25 juillet 1942.	Ec. Ter. Oran.	T. D.
Perrin (André)	4158 B 28	19 août 1942.	*Gloire.*	
Maîtres.				
Ayant fait campagne.				
Kerdraon (Alexandre)	584 B 36	27 août 1946.	*Georges-Leygues.*	
Jégou (Louis)	314 CAS 41	31 août 1946	Ec. A. S. M. Toulon.	
Lorenzi (Jean)	817 T 37	24 septembre 1946.	Sce Ter. Toulon.	
Triboulet (André)	2253 T 29	1er octobre 1946.	Ec. Ter. Toulon.	
Seconds maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Layec (Armel)	1212 L 45	15 mai 1945.	*Lafayette.*	
Rumeur (Roger)	2525 B 39	1er novembre 1945.	*Lafayette.*	
Zimmermann (Jacques)	508 T 46	6 juin 1946.	Ec. Ter. Oran.	T. D.
Brasille (Jean)	414 R 46	2 octobre 1946.	*Jean-Bart.*	
Chubilleau (Jean)	1903 C 46	7 octobre 1946.	Sous-marin type « S ».	T. D.
Magueur (Michel)	954 B 46	7 novembre 1946.	*Lafayette.*	
Lalanne (Gilles)	537 R 46	5 décembre 1946.	*Lancier.*	T. D.
Boudet (Michel)	550 R 46	5 décembre 1946.	*Alsacien.*	
Baraer (Yves)	551 R 46	5 décembre 1946.	*Gloire.*	
Barral (Jean)	6029 C 46	10 décembre 1946.	C. P. E. O. M. (Ec. Nav.).	T. D.
Le Jart (Raymond)	1103 B 46	11 décembre 1946.	*Dague.*	
Merlin (Roger)	5574 T 46	12 décembre 1946.	*Lafayette.*	
Tolentin (Bernard)	7763 B 45	1er janvier 1947.	*Tonkinois.*	
Le Ferrand (André)	714 L 47	8 janvier 1947.	Ec. Ter. Toulon.	

Tour de départ en campagne des officiers mariniers, météorologistes, charpentiers, canonniers, opticiens, armuriers.

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
METEOROLOGISTES				
Maîtres principaux.				
N'ayant pas fait campagne.				
Forel (Jean)	3657 27 5	21 juin 1928.	Marine Paris.	
Premiers maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Bénézech (André)	577 T 34	1er octobre 1935.	Marine Paris.	
Ayant fait campagne.				
Lageat (Yves)	1837 B 35	24 janvier 1944.	*Lafayette.*	
Santucci (Mathieu)	1028 T 30	1er janvier 1945.	B. A. N. Port-Lyautey.	T. D.
Guezennec (Yves)	945 27 H	7 mars 1946.	*Mermoz.*	T. D.
Astruc (Julien)	884 T 34	1er mars 1950.	Cours B. S.	T. D.
Calvarin (Jean)	53 B 32	30 juin 1950.	Marine Paris.	
Maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Dubet (Charles)	1091 R 37	1er mars 1947.	B. A. N. Lartigue.	T. D.
Ayant fait campagne.				
Le Coz (Alexandre)	1631 L 38	16 novembre 1944.	B. A. N. Lann-Bihoué.	
Seconds maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Kempf (André)	524 C 35	11 avril 1936.	B. A. N. Agadir.	T. D.
Jubert (André)	2328 T 37	6 juillet 1938.	B. A. N. Knouribga.	T. D.
Dourmap (André)	3519 B 38	3 octobre 1938.	*Le Brix.*	T. D.
Richard (Lucien)	1712 B 37	21 septembre 1942.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Grignoux (Alain)	923 B 45	4 avril 1945.	*Le Brix.*	T. D.
Mancos (Jacques)	414 R 45	5 janvier 1950.	*Le Verrier.*	T. D.
Ayant fait campagne.				
Nicol (Hippolyte)	3739 B 37	16 avril 1942.	*Mermoz.*	T. D.
Fily (Alexandre)	1334 B 39	18 janvier 1945.	*Le Verrier.*	T. D.
Lanchec (Ollivier)	2828 B 36	1er juillet 1945.	B. A. N. Lanvéoc-Poulmic.	
Kermorgant (Jean)	719 B 36	1er septembre 1945.	B. A. N. Agadir.	T. D.
Le Jeune (Yves)	1464 B 40	7 mars 1946.	B. A. N. Cuers.	
Lorhmann (Marcel)	2952 T 38	8 avril 1946.	B. A. N. Aspretto.	
Tanguy (Gilbert)	957 BIZ 37	1er juillet 1946.	*Le Verrier.*	T. D.
Pichavant (Alain)	1178 B 37	20 août 1946.	B. A. N. les Mureaux.	
Plouhinec (Jean)	3276 B 37	6 novembre 1946.	B. A. N. Saint-Raphaël.	
Escoffier (Raymond)	5835 T 38	11 février 1947.	Marine Paris.	
Mallégol (Raymond)	4188 T 39	29 juillet 1947.	E .M. Aéro Med.	
CHARPENTIERS				
Maîtres principaux.				
Ayant fait campagne.				
Maguet (Albert)	3551 B 28	16 mai 1947.	C. M. M. Brest.	
Bérehouc (Jean)	4463 26 H	1er mars 1949.	C. F. M. Pont-Réan.	
Premiers maîtres.				
Ayant fait campagne.				
Milin (Claude)	4226 B 28	23 juin 1942.	*Jean-Bart.*	
Billiou (Alexis)	1842 B 29	4 septembre 1944.	*Georges-Leygues.*	
Lehr (André)	3667 C 31	26 septembre 1944.	*Tourville* (écoles).	
Lorin (Marcel)	109 T 31	31 décembre 1944.	E. A. I. F. Toulon.	
Maîtres.				
Ayant fait campagne.				
Ruhaud (Louis)	372 B 37	1er avril 1945.	*Lafayette.*	
Stanzel (Max)	233 C 34	1er décembre 1946.	*Georges-Leygues.*	
Germonneau (Jean)	254 R 32	31 décembre 1946.	C. E. Saint-Raphaël.	
Gadonna (Henri)	3352 B 29	1er février 1947.	A. M. F. Sidj-Abdallah.	T. D.
Guyonvarch (Maurice)	1442 L 35	1er juin 1947.	*Dixmude.*	
Bois (Georges)	1676 B 38	9 août 1947.	Ecole électriciens.	
Normand (Jean)	3657 B 32	1er octobre 1947.	*Montcalm.*	
Buhagiar (Paul)	489 BIZ 28	1er décembre 1947.	*Emile-Bertin.*	

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Seconds maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Kermorgant (Yves)	10221 B 45	17 novembre 1945.	B. A. N. Lartigue.	
Ayant fait campagne.				
Jestin (Pierre)	603 B 37	8 mars 1944.	B. A. N. Saint-Mandrier.	
Kircher (René)	1070 T 28	1er novembre 1944.	Disponible Toulon.	
Guernic (Yves)	303 L 39	4 décembre 1944.	G. A. S. M. *Béarn.*	
Cloitre (Jean)	3552 B 35	25 décembre 1944.	Ecole prép. Pont.	
Gaultier (Hippolyte)	1228 B 38	8 mars 1945.	*Montcalm.*	
Pascual (Julien)	2588 B 34	11 juillet 1945.	Dépôt Cherbourg.	
Mottais (Henri)	3686 B 38	1er décembre 1945.	*Richelieu.*	
Malleter (Pierre)	2909 B 33	10 janvier 1946.	C. E. Saint-Raphaël.	
Bergot (Joseph)	7391 T 42	7 mars 1946.	*Lafayette.*	
Le Goff (Ernest)	1186 B 35	8 avril 1946.	E. A. M. F. Toulon.	
Le Droguenne (Emile)	1320 L 36	12 avril 1946.	E. A. M. F. Toulon.	
CANONNIERS				
Maîtres principaux.				
Ayant fait campagne.				
Jollin (Camille)	7744 27 I	3 septembre 1944.	B. A. N. Saint-Mandrier.	
Py (Ollivier)	383 27 IV	4 juillet 1935.	Marine Paris.	
Cloarec (François)	2328 25 II	30 novembre 1940.	Disp. Brest.	
Premiers maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Oprandi (Félix)	1057 T 32	5 octobre 1934.	Disp. Toulon.	
Ayant fait campagne.				
Le Roy (Jean)	128 282 2	21 juillet 1939.	C. I. O. Arzew.	T. D.
Guilloré (Pierre)	508 B 29	12 décembre 1941.	U. M. Casablanca.	T. D.
Bastard (Jean)	3801 B 28	25 février 1942.	D. C. A. Bizerte.	T. D.
Julou (Jean)	67 986 I	16 juillet 1942.	Dépôt Cherbourg.	
Stirling (Joseph)	3735 C 28	1er juillet 1944.	F. M. Rhin.	
Salmon (Jean)	2752 T 31	29 août 1944.	F. M. Rhin.	
Rieffel (Charles)	2753 T 31	29 août 1944.	*Gloire.*	
Le Coupanec (Louis)	171 L 31	29 août 1944.	B. M. M. Lorient.	
Hennequin (Léon)	71 886 I	1er octobre 1944.	Disp. Cherbourg.	
Le Gallo (Mathurin)	55 L 29	1er octobre 1944.	A. C. Toulon.	
Arzel (Auguste)	1640 B 30	1er octobre 1944.	*Lorraine*, Ecoles.	
Goïc (Pierre)	2590 B 31	1er octobre 1944.	U. M. Marseille.	
Maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Le Roy (Jean)	2811 B 34	2 octobre 1934.	Solmar Bizerte.	
Saluden (Hervé)	679 B 34	1er février 1946.	U. M. Casablanca.	T. D.
Ayant fait campagne.				
Piriou (Yves)	3274 B 34	1er octobre 1944.	Disp. Brest.	
Guillou (Robert)	2699 B 39	10 octobre 1944.	*Lafayette.*	
Le Pichouron (Pierre)	2163 B 32	18 octobre 1944.	Richelieu.	
Boudy (Abel)	1206 B 34	20 octobre 1944.	Disp. Toulon.	
Minoc (Emile)	3553 B 28	22 octobre 1944.	*Lac-Chambon.*	
Quéméneur (Etienne)	648 B 29	22 octobre 1944.	Marine Paris.	
Wolf (Albert)	5529 T 30	22 octobre 1944.	*Georges-Leygues.*	
André (Marc)	1303 B 31	23 octobre 1944.	*Georges-Leygues.*	
Nunez (Joseph)	350 27 6	26 octobre 1944.	A. C. Toulon.	
Guillou (Louis)	4414 B 28	26 octobre 1944.	Ce Garde Toulon.	
Seguillon (Yves)	983 B 32	26 octobre 1944.	C. F. M. Hourtin.	
Le Meur (Emile)	552 L 38	26 octobre 1944.	*Montcalm.*	
Baron (Léon)	3863 B 29	1er novembre 1944.	G. B. R. Toulon.	
Le Gall (François)	1990 B 34	7 novembre 1944.	Disp. Toulon.	
Calvé (Joseph)	1713 25 3	26 novembre 1944.	*Hoche.*	
Maya (Henri)	327 R 33	28 novembre 1944.	*Gloire.*	
Bocheur (Gabriel)	644 25 II	4 décembre 1944.	Disp. Brest.	
Hernot (Joseph)	2172 26 II	4 décembre 1944.	*Richelieu.*	
Guiavarch (Jean)	1119 B 30	4 décembre 1944.	*Jean-Bart.*	
Raoul (Yves)	1379 B 50	4 décembre 1944.	*Emile-Bertin.*	

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Seconds maîtres				
N'ayant pas fait campagne.				
Barret (Aristide)	2879 T 39	13 février 1939.	Cours P. S.	T. D.
Ayant fait campagne.				
Creff (Yves)	4996 B 28	1er juillet 1943.	*Mayenne.*	
Pavillon (Roger)	2197 B 38	14 octobre 1944.	*Lancier.*	T. D.
Botrel (Joseph)	3705 B 38	20 octobre 1944.	B. A. N. Port-Lyautey.	T. D.
Henrio (Jean)	187 L 31	22 octobre 1944.	Dispon. Brest.	
Corseul (Marcel)	3547 B 37	26 octobre 1944.	D. C. A. Bizerte.	T. D.
Le Moine (Louis)	312 BIZ 32	30 octobre 1944.	E. M. Al. Algérie.	T. D.
Grall (Albert)	258 B 37	28 novembre 1944	Disp. Brest.	
Kermoal (Alain)	1668 B 39	28 novembre 1944.	*Jean-Bart.*	
Berder (Jean)	492 B 32	5 décembre 1944.	Dispon. Brest.	
Jolle (Henri)	1702 B 32	5 décembre 1944.	Ce Garde Port-Lyautey.	T. D.
Kervella (Jean)	1210 B 29	9 décembre 1944.	Dispon. Toulon.	
Colombel (René)	4037 B 38	9 décembre 1944.	Dépôt Cherbourg.	
Drézen (François)	1907 B 33	12 décembre 1944.	*Lorraine*, Ecoles.	
Le Gall (François)	2600 B 34	15 décembre 1944.	Dispon. Brest.	
Toullélan (Yves)	919 B 36	15 décembre 1944.	Dispon. Toulon.	
Mellouet (Jean)	445 B 37	15 décembre 1944.	B. M. M. Toulon.	
Boudigou (Jean)	492 B 37	15 décembre 1944.	*Gloire.*	
Leblain (Auguste)	497 L 37	15 décembre 1944.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Le Borgne (Eugène)	1337 B 37	15 décembre 1944.	Dispon. Brest.	
Dault (Joseph)	3741 B 37	15 décembre 1944.	*Alsacien.*	
Serpollier (Raymond)	4492 T 37	15 décembre 1944.	Ce Garde Toulon.	
Gouriou (Joseph)	619 B 38	15 décembre 1944.	*Kléber.*	
Pommelet (Henri)	634 B 38	15 décembre 1944.	Cours perfect. élec. art.	T. D.
L'Arvor (Yves)	1865 B 39	15 décembre 1944	Dispon. Toulon.	
Le Pape (Emile)	2624 B 35	20 décembre 1944.	C. F. Pont-Réan.	T. D.
Malléjac (Yves)	3240 B 29	23 décembre 1944.	Disponible Brest.	
Réal (Fernand)	708 T 33	25 décembre 1944.	D. C. A. Bizerte.	
Prié (Jean)	1956 B 40	25 décembre 1944.	*Richelieu.*	
Pierrot (Raymond)	576 C 35	26 décembre 1944.	*Emile-Bertin.*	
Castel (Jean)	2773 B 35	26 décembre 1944.	*Bambara.*	
Jézéquel (Eugène)	3155 B 37	26 décembre 1944.	*Kléber.*	
Vandamme (Maurice)	830 C 39	26 décembre 1944.	*Kléber.*	
Le Collen (Arthur)	431 B 32	31 décembre 1944.	B. T. A. N. Casablanca.	T. D.
Thoméré (Louis)	262 L 33	31 décembre 1944.	Disponible Toulon.	
Lainé (Edgard)	1115 T 34	31 décembre 1944.	Gr. sous-marin de poche.	T. D.
Henry (Louis)	1809 B 35	31 décembre 1944.	*Sabre.*	T. D.
Le Gall (Auguste)	2112 B 35	31 décembre 1944.	Marine Boulogne.	
Talbot (Francis)	3681 B 35	31 décembre 1944.	*Lorraine*, écoles.	
Le Bihan (Pierre)	2153 B 36	31 décembre 1944.	*Emile-Bertin.*	
Guégou (Eugène)	3317 B 36	31 décembre 1944.	Cercles foyers Toulon.	
Digarcher (René)	1005 B 37	31 décembre 1944.	*Georges-Leygues.*	
Loeb (Marcel)	4747 T 37	31 décembre 1944.	*Lorraine*, écoles.	
Nicol (Paul)	891 B 39	31 décembre 1944.	*Jean-Bart.*	
Léon (Jean)	629 B 34	1er janvier 1945.	M. G. Bizerte.	T. D.
Corre (Paul)	2063 B 35	1er janvier 1945.	*Georges-Leygues.*	
Henry (Edouard)	641 B 36	1er janvier 1945.	*Gloire.*	
Séven (Désiré)	5773 B 36	1er janvier 1945.	Disponible Brest.	
Le Hénaff (Jean)	619 B 37	1er janvier 1945.	Disponible Brest.	
Le Guen (Gilles)	2714 B 37	1er février 1945.	*Richelieu.*	
Abiven (Robert)	1824 B 34	20 février 1945.	*Jean-Bart.*	
Simon (Jean)	3528 B 32	24 février 1945.	Cr. de Lorraine.	
Corlay (Pierre)	1821 L 31	25 mars 1945.	*Emile-Bertin.*	
Cariou (François)	869 B 32	29 mars 1945.	Disponible Toulon.	
Kerloch (Henri)	1136 B 31	1er avril 1945.	*Jean-Bart.*	
Turpeau (Joseph)	1747 R 36	1er avril 1945.	*Lorraine*, écoles.	
Nicolas (Jean)	3704 B 38	2 avril 1945.	*Lansquenet.*	
Gangloff (Georges)	675 T 37	19 avril 1945.	*Lorraine*, écoles.	
Bégot (Jean)	3343 B 45	27 avril 1945.	Disponible Toulon.	
OPTICIENS				
Maîtres principaux.				
Ayant fait campagne.				
Lebeau (Marcel)	160 R 28	2 mai 1939.	B. E. M. Toulouse.	
Premiers maîtres.				
Ayant fait campagne.				
Spitz (Isidore)	4005 25 5	19 juillet 1929.	A. S. F. A. Toulon.	
Merret (Chrétien)	2215 27 H	8 mars 1933.	Disponible Brest.	
Horel (Yves)	38 L 30	2 février 1938.	B. M. M. Lorient.	
Appéry (Goulven)	1201 B 31	16 novembre 1941.	Disponible Toulon.	

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
		Maîtres.		
		Ayant fait campagne.		
Uhl (Otton)	448 T 29	5 septembre 1937.	D. C. A. N. Toulon.	
Le Stum (Joseph)	1982 B 28	10 octobre 1944.	B. M. M. Cherbourg.	
Abiven (Joseph)	1078 B 30	26 octobre 1944.	B. M. M. Toulon.	
Le Peuch (Albert)	2519 B 31	4 décembre 1944.	B. M. M. Toulon.	
Mauguen (Jean)	1395 B 32	4 décembre 1944.	C. F. M. Pont-Réan.	
Monot (Jean)	4180 27 H	31 décembre 1944.	*Georges-Leygues.*	
		Seconds maîtres.		
		N'ayant pas fait campagne.		
Auffret (Emile)	2706 B 36	29 juillet 1941.	D. C. A. Bizerte.	T. D.
		Ayant fait campagne.		
Appery (Jean)	1609 B 34	25 février 1942.	Dispon. Toulon.	
Goettelmann (Paul)	3177 T 36	26 octobre 1944.	Marine Paris.	
Moulec (Marcel)	3175 B 34	2 novembre 1944.	C. F. M. Pont-Réan.	
Pirot (Marc)	1020 L 35	26 novembre 1944.	Dispon. Toulon.	
Ollivier (René)	202 B 36	1 décembre 1944.	Cours B. S.	T. D.
Bourdon (Henri)	3757 B 37	4 décembre 1944.	E. A. T. M. *Emile-Bertin.*	
Le Cavorzin (Albert)	2193 B 34	10 décembre 1944.	*Jean-Bart.*	
Riou (Michel)	476 C 38	1er janvier 1945.	Ecole navale.	
		ARMURIERS		
		Maîtres principaux.		
		Ayant fait campagne.		
Lunven (Martial)	129109 2	2 juin 1926.	Dispon. Toulon.	
Le Guen (Aimé)	130193 2	13 juin 1933.	Dispon. Toulon.	
		Premiers maîtres.		
		N'ayant pas fait campagne.		
Bachelot (Pierre)	3743 27 2	14 janvier 1937.	D. C. A. N. Brest.	
		Ayant fait campagne.		
Madec (Yves)	129652 2	1er septembre 1933.	Marine Paris.	
Le Gall (René)	712 26 2	16 septembre 1933.	E. A. C. Bormettes.	
Faury (Marc)	93 25 IV	4 août 1934.	Disp. Toulon.	
Maillol (Albert)	252 25 5	20 août 1935.	C. E. Saint-Raphaël.	
		Maîtres.		
		Ayant fait campagne.		
Bizien (Henri)	3992 B 35	13 avril 1942.	Ecole navale.	
L'Helgouarch (Pierre)	1523 B 33	24 octobre 1944.	B. A. N. Hyères.	
Brenaut (René)	2203 B 31	1er novembre 1944.	Marine Paris.	
Pescher (Raoul)	1130 T 31	4 décembre 1944.	Dispon. Toulon.	
Fichet (Auguste)	1664 C 32	4 décembre 1944.	A. M. F. Toulon.	
Artur (Yves)	1895 25 2	15 décembre 1944.	D. C. A. N. Lorient.	
Raoult (Simon)	2049 B 32	26 décembre 1944.	Flo II.	
Le Treusse (Raymond)	2115 B 32	1er janvier 1945.	*Richelieu.*	
		Seconds maîtres.		
		N'ayant pas fait campagne.		
Bertrand (Raoul)	3140 T 37	9 septembre 1937.	B. E. Khouribga.	
Hengy (Gilbert)	6317 T 38	1er mai 1942.	D. C. A. Bizerte.	
Sabonnadière (Maxime)	3517 T 42	28 septembre 1946.	E. M. 3e Région (Antibes).	
Perrot (François)	4376 T 42	1er décembre 1946.	E. A. M. F. Toulon.	
		Ayant fait campagne.		
Le Gallo (Gilles)	878 L 35	1er février 1942.	E. A. M. F. Toulon.	
Gallou (Jean)	651 B 38	20 avril 1942.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Rimet (Pierre)	1263 T 33	1er novembre 1942.	*Croix de Lorraine.*	
Derache (Pierre)	2839 C 32	8 décembre 1942.	E. A. M. F. Toulon.	
Le Corre (Jean)	1675 B 36	7 août 1943.	Dispon. Brest.	
Bouleau (Raymond)	1797 T 36	1er décembre 1943.	*Montcalm.*	
Toullec (Jean)	1673 B 37	21 décembre 1943.	*Sakalave.*	
Le Thoer (Théophile)	1536 B 33	1er mars 1944.	Dispon. Brest.	
Goffeny (Roger)	3885 B 37	29 août 1944.	*Georges-Leygues.*	
Jacques (Jean)	1684 T 32	25 octobre 1944.	D. C. A. Bizerte.	T. D.
Varennes (Pierre)	1479 T 33	7 novembre 1944.	D. C. A. Bizerte.	T. D.
Nicolas (Marcel)	3729 T 36	1er décembre 1944.	E. A. M. F. Toulon.	
Bozec (Jean)	3019 B 32	1 décembre 1944.	Dépôt Brest.	
Cloarec (Jean)	3867 B 37	4 décembre 1944.	Ce Garde Toulon.	
Hernot (Paul)	1081 B 40	31 décembre 1944.	*Richelieu.*	

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 juillet 1951; page 7311, 2e colonne, 31e ligne, au lieu de: « M. Tayon (Emile-Victor-Hyacinthe), directeur des contributions indirectes à Paris. Chevalier du 14 août 1936 », lire: « M. Tayon (Emile-Victor-Hyacinthe), directeur des contributions indirectes à Paris. Chevalier du 8 août 1931 ».

Programme de concours pour l'emploi de technicien stagiaire du cadastre.

Le ministre du budget,

Vu le décret du 23 mars 1943, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation des cadres et au statut des fonctionnaires du service du cadastre;

Vu les propositions du directeur général des impôts;

Sur le rapport du directeur du personnel et du matériel,

Arrête:

Art. 1er. — Le programme des épreuves du concours à organiser pour le recrutement des techniciens stagiaires du cadastre est fixé ainsi qu'il suit:

Art. 2. — Le concours comporte les épreuves écrites, les épreuves orales et l'épreuve d'exercices physiques suivantes, qui sont notées de 0 à 20.

I. — *Epreuves écrites.*

Epreuve n° 1 (durée: 3 heures; coefficient: 6). — Composition française comportant le développement d'un sujet d'ordre général.

Epreuve n° 2 (durée: 3 heures; coefficient: 4). — Première composition de mathématiques.

Epreuve n° 3 (durée: 3 heures; coefficient: 3). — Epreuve de dessin géométrique et écritures appliquées (cursive, ronde, batarde).

Epreuve n° 4 (durée: 3 heures; coefficient: 4). — Deuxième composition de mathématiques.

Sont éliminés de plein droit les candidats dont l'une quelconque des notes attribuées aux épreuves écrites est, avant l'application des coefficients, inférieure à 6.

II. — *Epreuves orales.*

Les diverses interrogations orales portent sur les matières suivantes:

1° Une explication d'un texte de portée générale, après une courte préparation par le candidat (durée: 10 minutes; coefficient: 4);

2° Première interrogation de mathématiques (géométrie et calcul numérique) (durée: 15 minutes; coefficient: 4);

3° Au choix du candidat, une interrogation de 10 minutes — coefficient 3 — portant:

Soit sur l'économie rurale;

Soit sur l'organisation constitutionnelle, administrative et judiciaire de la France;

4° Deuxième interrogation de mathématiques (algèbre et trigonométrie) (durée: 15 minutes; coefficient: 4);

5° Une interrogation facultative sur la topographie, d'une durée de 10 minutes environ et pour la notation de laquelle sont seuls retenus les points au-dessus de 10, qui, affectés du coefficient 2, viendront s'ajouter au total des points obtenus par le candidat.

III. — *Epreuve d'exercices physiques.*

Cette épreuve comporte les exercices ci-dessous:

Hommes.

1° Une course de 100 mètres;
2° Une course de 1.000 mètres;
3° Un saut en hauteur avec élan;
4° Un lancer du poids;
5° Grimper à la corde;
6° Une épreuve de natation;
7° Une marche de 20 km à exécuter en moins de 4 heures 30 minutes (1).

Femmes.

1° Une course de 60 mètres;
2° Un saut en hauteur avec élan;
3° Un saut en longueur avec élan;
4° Un lancer du poids;
5° Grimper à la corde;
6° Une épreuve de natation.

Chacun des exercices est affecté du coefficient 0,5 (total des coefficients: 3).

Ils sont notés de 0 à 20 suivant le barème donné à l'annexe I du présent arrêté.

Art. 3. — Les épreuves et interrogations portent sur des matières tirées du programme ci-après:

1° *Géométrie.*

Géométrie plane. — Droites. Perpendiculaires, obliques, parallèles, angles. Triangles, droites remarquables, cas d'égalité. Polygones. Symétrie par rapport à un point et à une droite.

Circonférence. Arcs et angles. Positions relatives d'une circonférence et d'un point, d'une circonférence et d'une droite, de deux circonférences. Segment capable. Quadrilatère inscriptible. Déplacements d'une figure plane: translation et rotation. Figures semblables. Division harmonique. Théorème de Thalès. Relations métriques dans le triangle et dans le cercle. Puissance d'un point par rapport à un cercle. Homothétie et similitude dans le plan.

Polygones inscrits et circonscrits. Polygones réguliers. Longueur de la circonférence.

Aires des polygones et du cercle. Rapport de deux aires semblables. Division des surfaces.

Géométrie dans l'espace. — Droites et plans parallèles. Angle de deux droites. Droite et plan perpendiculaires. Angles dièdres. Plans perpendiculaires. Angle trièdre, angle polyèdre.

Projection orthogonale sur un plan d'un point, d'une droite, d'un segment, d'un angle droit. Angle d'une droite et d'un plan. Ligne de plus grande pente d'un plan. Plus courte distance de deux droites. Projection d'une aire plane.

Symétrie par rapport à une droite, un point, un plan. Axe, centre, plan de symétrie d'une figure. Translation. Homothétie. Figures homothétiques d'un plan, d'une droite, d'un cercle.

Polyèdres. Prisme. Pyramide. Section par un plan parallèle au plan de base. Surface cylindrique et surface conique à directrices circulaires. Section par un plan parallèle au plan de la directrice. Plan tangent. Propriétés aires et volumes du parallélépipède, du prisme, de la pyramide, du tronc de pyramide à bases parallèles, du cylindre, du cône et du tronc de cône à bases parallèles.

Sphère. Intersection avec une droite. Tangente. Section plane. Plan tangent. Cône et cylindre circonscrits à la sphère. Aire de la zone. Aire et volume de la sphère.

Géométrie cotée. — Projection et cote d'un point.

Rabattement d'un plan vertical sur le plan horizontal. Emploi de projections verticales auxiliaires.

Projection et détermination d'une droite. Angle avec le plan horizontal. Distance de deux points. Droites concourantes ou parallèles.

Détermination d'un plan. Horizontales et lignes de plus grande pente.

Rabattement d'un plan sur le plan horizontal. Angle de deux droites. Distance d'un point à une droite.

2° *Calcul numérique.*

Pratique des opérations, y compris l'extraction approchée de la racine carrée. Usages des tables numériques (carré, cube, racine carrée, logarithmes, valeurs naturelles, etc.). Interpolation.

Calculs à la règle: règle de trois, racines, fonctions circulaires.

3° *Algèbre.*

Opérations élémentaires sur les nombres algébriques, les monômes et les polynômes.

Système d'axes de coordonnées rectangulaires. Transport des axes parallèlement à eux-mêmes. Représentation d'une droite par une équation du premier degré. Coefficient angulaire. Droites parallèles ou perpendiculaires. Droites passant par deux points. Droites passant par un point. Distance de deux points.

Equations et inéquations du premier degré. Résolution d'un système de deux équations du premier degré à deux inconnues. Interprétation graphique.

Equation générale du second degré à une inconnue. Existence et calcul des racines. Somme, produit, signe des racines. Recherche de deux nombres ayant pour somme et pour produit deux nombres donnés.

Etude du signe du trinôme du second degré. Application à la résolution de l'inéquation du second degré et à la détermination de la position d'un nombre par rapport aux racines d'une équation du second degré.

Variations du trinôme du second degré et de la fonction homographique. Représentation graphique.

Définition et signification géométrique de la dérivée d'une fonction pour une valeur donnée de la variable. Application à la détermination des tangentes aux courbes représentatives du trinôme du second degré et de la fonction homographique.

(1) Cet exercice n'est pas coté mais est éliminatoire. Les candidats sont examinés par le médecin à l'issue de la marche.

Equation horaire d'un mouvement rectiligne. Mouvement rectiligne uniforme; valeur algébrique de la vitesse. Mouvement rectiligne uniformément varié, défini par une équation horaire; valeur algébrique de la vitesse à un instant donné. Diagramme de ces mouvements (espaces et vitesses).

Problèmes dont la résolution conduit à une équation du premier ou du second degré ou à un système de deux équations du premier degré.

Progressions arithmétiques et géométriques. Logarithmes.

4° Trigonométrie.

Arcs et angles. Signes trigonométriques: définition, signe et variation. Relations entre les lignes trigonométriques d'un même arc et dont la somme ou la différence est multiple d'un quadrant. Valeurs des fonctions circulaires pour quelques arcs remarquables.

Equations $\sin x = \sin a$, $\cos x = \cos a$, $\operatorname{tg} x = \operatorname{tg} a$, $\cot x = \cot a$, $\sec x = \sec a$, $\operatorname{cosec} x = \operatorname{cosec} a$.

Somme géométrique de vecteurs; projection d'une somme géométrique sur un arc.

Principales formules trigonométriques: addition et soustraction de deux arcs, multiplication et division par 2, expression des lignes trigonométriques en fonction de la tangente de l'arc moitié, transformation en produit d'une somme ou d'une différence et problème inverse.

Usages des tables de valeurs naturelles et des tables logarithmes.

Cas classiques de résolution des triangles.

Problèmes d'origine géométrique, conduisant à une équation du premier ou du second degré quand on prend pour inconnue un sinus, un cosinus, une tangente ou une cotangente.

5° Economie rurale.

Le sol, formation, nature, propriétés essentielles physiques, chimiques et biologiques. Fertilité et stérilité des sols.

Principes généraux de l'exploitation du sol. Systèmes de culture. Assolements. Principales natures de culture.

uniques et biologiques. Fertilité et stérilité des sols.

Répartition de la propriété foncière: petite, moyenne et grande propriété. Les divisions culturales: petite, moyenne et grande culture.

Divers modes d'exploitation du sol: faire-valoir direct, fermage, métayage.

Aménagement rationnel de la propriété foncière. Diverses améliorations foncières. Notions sur le remembrement.

6° Organisation constitutionnelle, administrative et judiciaire de la France.

Les droits individuels.

La Constitution de 1946.

Le Gouvernement représentatif en France, le corps électoral, le Parlement, le Gouvernement.

Les fonctionnaires publics.

Administration des intérêts généraux, administration des intérêts locaux (agents et conseils).

Juridiction administrative. Juridiction civile.

7° Topographie.

Cartes et plans. — Coordonnées géographiques. Coordonnées rectangulaires. Système de représentation plane Lambert. Conventions. Notations.

Notions d'optique. — Lois de la réflexion et de la réfraction. Miroir plan. Lentilles et prisme (marche des rayons et formules). Loupe, microscope, lunette astronomique (marche des rayons, puissance, grossissement).

Instruments. — Principaux organes des instruments de mesure: supports, nivelles, viseurs, limbes, verniers, microscopes, déclinatoires, mires, stadias, jalons.

Instruments de mesure des angles: planchettes et alidades, équerres, goniomètres, graphomètres, boussole, théodolite, tachéomètre.

Instruments de mesure des longueurs: chaînes, rubans, principe de la stadia.

Méthodes de levé. — Décomposition en triangles, abscisses et ordonnées. Alignements et prolongements, rayonnements, intersection, cheminements.

Notions sur le nivellement

Arpentage. — Délimitation graphique et numérique des surfaces. Partage des terrains.

Rapport et dessin des plans. — Echelle. Orientation. Quadrillage des feuilles. Rapport par coordonnées planes.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 juillet 1951.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

ANNEXE I

BAREME DE L'EPREUVE D'EXERCICES PHYSIQUES

NOTES	100 mètres.	1.000 mètres.	HAUTEUR (En mètres).	POIDS de 7,250 kg. (En mètres).	GRIMPER (En mètres).	NATATION 50 mètres nage libre.
			Hommes.			
20	11" 7/10	2'50	1,67	11,00	8,00	40"
19	11" 9/10	2'55	1,65	10,50	7,75	42"
18	12" 1/10	3'00	1,62	10,00	7,50	45"
17	12" 4/10	3'05	1,57	9,50	7,00	48"
16	12" 7/10	3'10	1,55	9,00	6,50	51"
15	13"	3'15	1,50	8,50	5,75	54"
14	13" 2/10	3'20	1,45	8,00	5,00	57"
13	13" 4/10	3'25	1,40	7,75	4,50	1'00
12	13" 6/10	3'30	1,35	7,50	4,00	1'03
11	13" 8/10	3'35	1,30	7,25	3,50	1'06
10	14"	3'40	1,27	7,00	3,20	1'10
9	14" 2/10	3'43	1,23	6,75	2,75	1'13
8	14" 4/10	3'46	1,20	6,50	2,50	1'16
7	14" 6/10	3'50	1,15	6,25	2,25	1'19
6	14" 8/10	3'53	1,10	6,00	2,00	1'22
5	15"	3'55	1,05	5,75	1,75	1'25
4	15" 3/10	3'57	1,00	5,50	1,50	1'30
3	15" 9/10	4'00	0,95	5,00	1,25	1'35
2	16" 2/10	4,05	0,90	4,50	1,00	1'40
1	16" 5/10	4'10	0,85	4,00	0,50	Sans limite de temps.

Conditions de déroulement des épreuves,

Les exercices sont exécutés conformément au règlement de la fédération française d'athlétisme et en tenant compte des indications suivantes:

Course de 100 mètres: un seul essai, course individuelle.
Course de 1.000 mètres: par série de dix.
Saut en hauteur: trois essais à chaque hauteur.
Lancer du poids: trois essais.
Grimper: départ assis et sans l'aide des jambes.
Natation: nage libre, départ plongé.

Toute performance située entre deux notes sera abaissée à la note inférieure.

NOTES	60 mètres.	HAUTEUR (En mètres).	LONGUEUR (En mètres).	POIDS de 4 kg. (En mètres).	GRIMPER (En mètres).	NATATION 50 mètres nage libre.
			Femmes.			
20	8" 8/10	1,30	2,35	7,50	6,00	45"
19	8" 9/10	1,28	2,32	7,25	5,80	48"
18	9"	1,25	2,30	7,00	5,60	51"
17	9" 1/10	1,20	2,25	6,75	5,40	54"
16	9" 2/10	1,17	2,20	6,50	5,20	57"
15	9" 4/10	1,14	2,15	6,25	5,00	1'00
14	9" 6/10	1,11	2,10	6,00	4,80	1'03
13	9" 8/10	1,08	2,05	5,75	4,60	1'06
12	10"	1,05	2,00	5,50	4,40	1'09
11	10" 2/10	1,02	1,95	5,25	4,20	1'12
10	10" 4/10	1,00	1,90	5,00	4,00	1'15
9	10" 6/10	0,97	1,85	4,75	3,50	1'18
8	10" 8/10	0,94	1,80	4,50	3,00	1'21
7	11"	0,90	1,77	4,25	2,75	1'24
6	11" 2/10	0,87	1,74	4,00	2,50	1'30
5	11" 4/10	0,84	1,70	3,80	2,25	1'35
4	11" 6/10	0,80	1,65	3,60	2,00	1'40
3	11" 8/10	0,75	1,60	3,40	1,50	1'45
2	12"	0,70	1,55	3,20	1,00	1'50
1	12" 5/10	0,65	1,50	3,00	0,50	Sans limite de temps.

Conditions de déroulement des épreuves,

Les exercices sont exécutés conformément au règlement de la fédération française d'athlétisme et en tenant compte des indications suivantes:

Course de 60 mètres: un seul essai, course individuelle.
Hauteur: trois essais à chaque hauteur.
Longueur: trois essais.
Lancer du poids: trois essais.
Grimper: avec l'aide des jambes.
Natation: nage libre, départ plongé.

Toute performance située entre deux notes sera abaissée à la note inférieure.

Programme du concours pour l'emploi d'inspecteur élève du cadastre.

Le ministre du budget,

Vu le décret n° 715 du 23 mars 1943, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété, portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation des cadres et au statut des fonctionnaires du cadastre;

Vu les propositions du directeur général des impôts;

Sur le rapport du directeur du personnel et du matériel,

Arrête:

Art. 1er. — Le programme des épreuves du concours à organiser pour le recrutement des inspecteurs élèves du cadastre est fixé ainsi qu'il suit.

Art. 2. — Le concours comporte les épreuves écrites, les épreuves orales et l'épreuve d'exercices physiques suivantes, qui sont notées de 0 à 20:

I. — *Epreuves écrites.*

Epreuve n° 1 (durée: 3 heures; coefficient: 6). — Epreuve portant sur un sujet d'ordre général d'économie politique ou d'économie foncière.

Epreuve n° 2 (durée: 4 heures; coefficient: 4). — Première composition de mathématiques.

Epreuve n° 3 (durée: 3 heures; coefficient: 3). — Epreuve de dessin géométrique.

Epreuve n° 4 (durée: 4 heures; coefficient: 4). — Deuxième composition de mathématiques.

Sont éliminés de plein droit les candidats dont l'une quelconque des notes attribuées aux épreuves écrites est, avant l'application des coefficients, inférieure à 6.

II. — *Epreuves orales.*

Les interrogations orales portent sur les matières suivantes:

1° Une explication d'un texte de portée générale, après une courte préparation par le candidat (durée: 10 minutes; coefficient: 4);

2° Première interrogation de mathématiques (algèbre, géométrie et géométrie analytique, trigonométrie) (durée: 20 minutes; coefficient: 4);

3° Au choix du candidat, une interrogation (durée: 10 minutes; coefficient: 3) portant:

Soit sur l'économie politique et l'économie foncière;

Soit sur le droit civil;

Soit sur l'organisation constitutionnelle, administrative et judiciaire de la France;

4° Deuxième interrogation de mathématiques (calcul numérique et graphique, géométrie descriptive et géométrie cotée, cosmographie) (durée: 20 minutes; coefficient: 4);

5° Une interrogation facultative sur la topographie, d'une durée de 10 minutes environ et pour la notation de laquelle sont seuls retenus les points obtenus au-dessus de 10 qui, affectés du coefficient 2, viendront s'ajouter au total des points obtenus par le candidat.

III. — *Epreuves d'exercices physiques.*

Cette épreuve comporte les exercices ci-dessous:

Hommes.

1° Une course de 100 mètres;
2° Une course de 1.000 mètres;
3° Un saut en hauteur avec élan;
4° Un lancer du poids;
5° Grimper à la corde;
6° Une épreuve de natation;
7° Une marche de 20 km à exécuter en moins de 4 heures 30 minutes (1).

Femmes.

1° Une course de 60 mètres;
2° Un saut en hauteur avec élan;
3° Un saut en longueur avec élan;
4° Un lancer du poids;
5° Grimper à la corde;
6° Une épreuve de natation.

Chacun des exercices est affecté du coefficient 0,5 (total des coefficients: 3).

Ils sont notés de 0 à 20 suivant le barème donné à l'annexe I du présent arrêté.

Art. 3. — Les épreuves et interrogations porteront sur des matières tirées du programme ci-après:

1° *Economie politique.*

Les besoins, les biens, la valeur.

Production des richesses. Facteurs de la production; la nature, le travail, le capital. L'entreprise. Principales branches de l'activité économique; l'industrie, l'agriculture.

Circulation des richesses. L'échange et les prix. Rôle de la monnaie, du crédit, des banques. Le commerce et les transports.

Répartition des richesses. Rémunération du capital foncier. Le salaire, l'intérêt, le profit.

Rôle de l'Etat dans la vie économique. Economie libérale, planifiée, dirigée. Libre échange et protectionnisme. Autarcie.

2° *Economie foncière.*

La propriété foncière. Son évolution. Répartition de la propriété foncière: petite, moyenne et grande propriété.

L'exploitation du sol. Son évolution. Divers modes d'exploitation: faire-valoir direct, fermage, métayage. Répartition de l'exploitation: petite, moyenne et grande culture.

Inconvénients de la dispersion et de l'enclave des terres.

Aménagement rationnel de la propriété foncière et de l'exploitation rurale. Echanges amiables d'immeubles ruraux. Réorganisation foncière. Remembrement. Regroupement cultural. Autres améliorations foncières: voirie, assainissement, irrigation, restauration de l'habitat rural.

Crédit foncier. Crédit agricole. Bien de famille insaisissable.

Aménagement rationnel de la propriété foncière urbaine. Lotissements. Cités-jardins. Plans d'extension et d'aménagement. Remembrement urbain.

3° *Algèbre.*

Opérations fondamentales sur les polynômes. Fractions algébriques. Puissances et racines. Radicaux. Exposants fractionnaires et négatifs.

Notions sur les nombres complexes. Formule de Moivre. Applications trigonométriques.

Equations et inéquations du premier et du second degré.

Généralités sur les fonctions: notions de limite, de continuité et d'accroissement. Fonction linéaire. Trinôme du second degré. Fonction homographique. Fonction exponentielle. Fonction logarithmique. Fonctions circulaires et leurs inverses.

Arrangements, permutations, combinaisons. Binôme de Newton. Notions sur les séries.

Dérivés. Applications à l'étude des fonctions. Formule des accroissements finis. Formules de Taylor et de Mac Laurin: applications.

Formes indéterminées. Règles de l'Hospital.

Notion de différentielle et d'intégrale. Calcul des intégrales simples.

4° *Géométrie et géométrie analytique.*

Puissance d'un point par rapport à un cercle et à une sphère. Axes et plans radicaux.

Division harmonique. Cercles orthogonaux. Sphères orthogonales. Faisceau harmonique. Polaire d'un point par rapport à deux droites ou à un cercle. Plan polaire d'un point par rapport à une sphère.

Lieux géométriques et enveloppes usuels.

Transformations ponctuelles du plan et de l'espace; translation, rotation, symétrie, homothétie, produit de deux transformations. Similitude plane. Inversion. Projection stéréographique.

Ellipse, hyperbole et parabole (définies géométriquement). Etude et problèmes. Ellipse et cercle considérés comme projections orthogonales l'un de l'autre. Sections planes d'un cône ou d'un cylindre de révolution.

Vecteurs. Somme et différence de deux vecteurs. Projection orthogonale d'un vecteur sur un axe. Produit scalaire de deux vecteurs.

Coordonnées cartésiennes. Coordonnées polaires.

Problèmes concernant le point, la droite, le cercle, le plan et la sphère. Calcul d'angles et de distances. Changement de coordonnées.

Lieux géométriques. Equations paramétriques. Etude des coniques sur leurs équations réduites.

5° *Trigonométrie.*

Arcs et angles. Unités et symboles. Lignes trigonométriques: définition, signe et variation.

Relations entre les lignes trigonométriques d'un même angle et entre les lignes d'angles différant de π ou $\frac{\pi}{2}$. Lignes trigonométriques d'arcs simples.

Formules générales des angles admettant une ligne trigonométrique donnée.

Addition, soustraction, multiplication et division des arcs.

Expression des lignes d'un angle en fonction de la tangente de l'angle moitié.

Transformation de sommes ou différences en produits.

Formules de transformation calculables par logarithmes.

Résolution et discussion de l'équation $a \cos x + b \sin x = c$. Résolutions d'équations trigonométriques simples.

Résolution des triangles et des quadrilatères.

Limite de $\frac{\sin x}{x}$, de $\frac{\operatorname{tg} x}{x}$ lorsque x tend vers zéro. Valeurs approchées des lignes trigonométriques.

Calculs trigonométriques. Usage des tables.

Formule fondamentale de la trigonométrie sphérique.

6° *Géométrie descriptive et géométrie cotée.*

Représentation du point, de la droite, du plan. Intersection de droites et de plans.

Droites et plans perpendiculaires.

Changement de plan, rotation, rabattement d'une figure plane.

Application aux problèmes de distances et d'angles.

Représentation d'un cercle.

Représentation d'un prisme, d'une pyramide, d'un cylindre de révolution, d'un cône de révolution et d'une sphère.

(*Supplément.* — **Fin.**)

(1) Cet exercice n'est pas coté mais est éliminatoire. Les candidats sont examinés par le médecin à l'issue de la marche.

7° *Calcul numérique et graphique.*

Opérations arithmétiques: erreur absolue, erreur relative, approximations numériques.

Utilisation, pour le calcul numérique, de la représentation graphique d'une fonction.

Calculs par logarithmes et par valeurs naturelles. Emploi de la règle à calcul.

8° *Cosmographie.*

Sphère céleste. Mouvement diurne. Coordonnées astronomiques: ascension droite, déclinaison, distance solaire, hauteur, distance zénithale. Forme, dimensions et relief de la terre. Mouvement apparent du soleil. Inégalité des jours et des nuits. Inégalité des saisons. Mesure du temps: temps sidéral, temps solaire vrai, temps moyen, temps légal, fuseaux horaires. Mouvement et phases de la lune. Eclipses. Notions sommaires sur le système solaire et les étoiles.

9° *Droit civil.*

Des personnes et de leur capacité. Jouissance et privation des droits civils. Du domicile. De l'absence.

Minorité, tutelle, émancipation. Majorité, interdiction, conseil judiciaire.

Distinction des biens.

Droit de propriété. Usufruit, usage et habitation.

Servitudes et services fonciers. Usages locaux.

Le bornage. Action en bornage. Bornages collectifs. Abornements généraux.

Manières d'acquérir la propriété: accession, successions, prescription acquisitive, donations entre vifs, ventes, échanges, etc.

Actes authentiques. Actes sous seing privé. Transcription.

Différents régimes matrimoniaux.

Privilèges et hypothèques (notions générales). Expropriation judiciaire.

10° *Topographie.*

Cartes et plans. — Coordonnées géographiques. Coordonnées rectangulaires. Système de représentation plane. Représentation plane de Lambert.

Eléments de la théorie des erreurs. — Fautes et erreurs. Erreurs accidentelles et erreurs systématiques. Erreur probable, erreur moyenne arithmétique, erreur moyenne quadratique, loi de fréquence des erreurs accidentelles. Probabilité d'une erreur. Poids des observations. Erreurs systématiques.

Optique géométrique. — Lois de propagation de la lumière. Lois de la réflexion déduites de la formation des images dans un miroir plan. Miroir tournant. Miroir sphérique.

Lois de la réfraction. Réfraction atmosphérique. Dioptre plan. Association de dioptres plans. Lames à faces parallèles. Prisme. Dioptre sphérique. Lentilles minces.

Œil. Vision binoculaire, vision stéréoscopique. Accomodation. Correction des défauts de l'œil.

Instruments d'optique. Généralités: grandissement, grossissement, pouvoir séparateur, champ, clarté. Loupe. Microscope. Lunette astronomique. Objectif photographique.

Instruments du levé des plans aux grandes échelles (1/500 à 1/5.000). — Principaux organes des instruments de mesure: supports, nivelles, viseurs, limbes, verniers, microscopes, déclinatoires, mires, stadias, jalons. Instruments de mesure des angles: théodolites, cercles, équerres, boussole. Instruments de mesure des longueurs: règles, chaînes, rubans, fils, stadimètre. Planchette et alidades, tachéomètres. Niveaux.

Procédés du levé planimétrique à grande échelle. — Méthode générale: canevas, détails. Conventions topométriques, notations.

Détermination trigonométrique des points principaux du canevas: triangulation, détermination de points trigonométriques supplémentaires par intersection, relèvement, recoupement, cheminement. Polygonation: cheminement goniométrique, cheminement décliné, comparaison des deux modes, compensation des cheminements. Levé des détails: alignements et prolongements, abscisses et ordonnées, triangles et quasi-ordonnées, rayonnements, intersections, combinaisons diverses.

Levé tachéométrique. Levé à la planchette.

Notions sur la photogrammétrie.

Rapport et dessin des plans. — Echelle. Orientation. Quadrillage. Mise en place des points déterminés par leurs coordonnées. Rapport des détails.

Calcul des contenances. — Méthodes graphiques: décomposition en figures simples, emploi du planimètre. Méthode numérique.

11° *Organisation constitutionnelle, administrative et judiciaire de la France.*

L'Etat et la souveraineté. La Constitution.

Principe de la séparation des pouvoirs.

Organisation, attributions et rapports des divers pouvoirs publics.

Administration des intérêts généraux, administration des intérêts locaux (agents et conseils).

Juridiction administrative, civile, commerciale et pénale.

Principe de la séparation des autorités administrative et judiciaire. Conflits.

Art. 4 — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 juillet 1951.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

ANNEXE I

BAREME DE L'EPREUVE D'EXERCICES PHYSIQUES

NOTES	100 mètres.	1.000 mètres.	HAUTEUR (En mètres).	POIDS de 7,250 kg. (En mètres.	GRIMPER (En mètres).	NATATION 50 mètres nage libre.
			Hommes.			
20	11" 7/10	2'50	1,67	11,00	8,00	40"
19	11" 9/10	2'55	1,65	10,50	7,75	42"
18	12" 1/10	3'00	1,62	10,00	7,50	45"
17	12" 4/10	3'05	1,57	9,50	7,00	48"
16	12" 7/10	3'10	1,55	9,00	6,50	51"
15	13"	3'15	1,50	8,50	5,75	54"
14	13" 2/10	3'20	1,45	8,00	5,00	57"
13	13" 4/10	3'25	1,40	7,75	4,50	1'00
12	13" 6/10	3'30	1,35	7,50	4,00	1'03
11	13" 8/10	3'35	1,30	7,25	3,50	1'06
10	14"	3'40	1,27	7,00	3,20	1'10
9	14" 2/10	3'43	1,23	6,75	2,75	1'13
8	14" 4/10	3'46	1,20	6,50	2,50	1'16
7	14" 6/10	3'50	1,15	6,25	2,25	1'19
6	14" 8/10	3'52	1,10	6,00	2,00	1'22
5	15"	3'56	1,05	5,75	1,75	1'25
4	15" 3/10	3'57	1,00	5,50	1,50	1'30
3	15" 9/10	4'00	0,95	5,00	1,25	1'35
2	16" 2/10	4'05	0,90	4,50	1,00	1'40
1	16" 5/10	4'10	0,85	4,00	0,50	Sans limite de temps.

Conditions de déroulement des épreuves,

Les exercices sont exécutés conformément au règlement de la fédération française d'athlétisme et en tenant compte des indications suivantes:

Course de 100 mètres: un seul essai, course individuelle.

Course de 1.000 mètres: par série de dix.

Saut en hauteur: trois essais à chaque hauteur.

Lancer du poids: trois essais.

Grimper: départ assis et sans l'aide des jambes.

Natation: nage libre, départ plongé.

Toute performance située entre deux notes sera abaissée à la note inférieure.

NOTES	60 mètres.	HAUTEUR (En mètres).	LONGUEUR (En mètres).	POIDS de 4 kg. (En mètres).	GRIMPER (En mètres).	NATATION 50 mètres nage libre.
			Femmes.			
20	8" 8/10	1,30	2,35	7,50	6,00	45"
19	8" 9/10	1,28	2,32	7,25	5,80	48"
18	9"	1,25	2,30	7,00	5,60	51"
17	9" 1/10	1,20	2,25	6,75	5,40	54"
16	9" 2/10	1,17	2,20	6,50	5,20	57"
15	9" 4/10	1,14	2,15	6,25	5,00	1'00
14	9" 6/10	1,11	2,10	6,00	4,80	1'03
13	9" 8/10	1,08	2,05	5,75	4,60	1'06
12	10"	1,05	2,00	5,50	4,40	1'09
11	10" 2/10	1,02	1,95	5,25	4,20	1'12
10	10" 4/10	1,00	1,90	5,00	4,00	1'15
9	10" 6/10	0,97	1,85	4,75	3,50	1'18
8	10" 8/10	0,94	1,80	4,50	3,00	1'21
7	11"	0,90	1,77	4,25	2,75	1'24
6	11" 2/10	0,87	1,74	4,00	2,50	1'30
5	11" 4/10	0,84	1,70	3,80	2,25	1'35
4	11" 6/10	0,80	1,65	3,60	2,00	1'40
3	11" 8/10	0,75	1,60	3,40	1,50	1'45
2	12"	0,70	1,55	3,20	1,00	1'50
1	12" 5/10	0,65	1,50	3,00	0,50	Sans limite de temps.

Conditions de déroulement des épreuves,

Les exercices sont exécutés conformément au règlement de la fédération française d'athlétisme et en tenant compte des indications suivantes:

Course de 60 mètres: un seul essai, course individuelle.

Hauteur: trois essais à chaque hauteur.

Longueur: trois essais.

Lancer du poids: trois essais.

Grimper: avec l'aide des jambes.

Natation: nage libre, départ plongé.

Toute performance située entre deux notes sera abaissée à la note inférieure.

Administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques.

Par arrêté du 16 juillet 1951:

M. Soule (Jacques), administrateur civil de classe exceptionnelle à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, est placé, à compter du 1er octobre 1950, en service détaché auprès du service de l'expansion économique à l'étranger en vue d'exercer les fonctions de conseiller commercial de classe exceptionnelle.

M. Colomb de Daunant (Philippe), administrateur civil de 1re classe (1er échelon) à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, est placé, à compter du 1er octobre 1950, en service détaché auprès du service de l'expansion économique à l'étranger, en vue d'exercer les fonctions d'attaché commercial de 1re classe (3e échelon).

M. Sorasio (Edmond), administrateur civil de 2e classe (2e échelon) à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, est placé, à compter du 1er octobre 1950, en service détaché auprès du service de l'expansion économique à l'étranger, en vue d'exercer les fonctions d'attaché commercial de 1re classe (2e échelon).

M. Lefebvre (Bernard), administrateur civil de 2e classe (3e échelon) à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, est placé, à compter du 1er novembre 1950, en service détaché auprès du service de l'expansion économique à l'étranger en vue d'exercer les fonctions d'attaché commercial de 1re classe (3e échelon).

Par arrêté du 18 juillet 1951, M. de Beaulieu (Hélion), secrétaire d'administration de 2e classe à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques est, sur sa demande, dégagé des cadres à compter du 1er juillet 1951.

A compter du 1er juillet 1951, M. de Beaulieu (Hélion), secrétaire d'administration de 2e classe à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques percevra une indemnité de licenciement égale à six mensualités calculée dans les conditions fixées par l'article 10 de la loi du 3 septembre susvisée.

Enregistrement.

Par arrêté du 18 juillet 1951, est autorisée pour une période maximum de cinq ans à compter du 1er janvier 1949, la mise en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères (haut commissariat de la République française en Sarre) de M. Muller (Fernand), inspecteur de 2e classe de l'enregistrement, anciennement affecté au département du Bas-Rhin.

Receveurs-percepteurs.

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 juillet 1951, page 7826, 1re colonne, 59e ligne, au lieu de: « M. Broc (Jean-Baptiste), inspecteur principal du Trésor de 1re classe à la trésorerie générale des Pyrénées-Orientales, a été nommé receveur-percepteur et appelé, en cette qualité à la recette-perception de Marseille, 1er arrondissement, 2e division, et facultés (Bouches-du-Rhône), en remplacement de M. Fruquière, admis à faire valoir ses droits à la retraite (art. 33 du décret du 9 juin 1939), lire: « M. Broc (Jean-Baptiste), inspecteur principal du Trésor de 1re classe à la trésorerie générale des Pyrénées-Orientales, a été nommé receveur-percepteur et appelé, en cette qualité, à la recette-perception de Vichy (Allier).

« M. Montet-Jourdran (Gaston), sous-directeur de 1re classe à la direction des finances de l'Indochine, a été nommé receveur-percepteur et appelé en cette qualité à la recette-perception de Marseille, 1er arrondissement, 2e division et facultés (Bouches-du-Rhône), en remplacement de M. Fruquière, admis à faire valoir ses droits à la retraite (art. 33 du décret du 9 juin 1939). »

(Le reste sans changement).

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Services extérieurs.

Par arrêtés du 10 juillet 1951:

Ont été nommés receveurs hors classe sur place et titularisés dans le grade correspondant les receveurs de 1re classe désignés ci-après:

MM. Sicard, de Lézignan-Corbières.
Grilières, de Narbonne.
Leost, de Longwy-Bas.
Male, de Villeurbanne.

A été mis en disponibilité pour une période de trois mois, à compter du 20 juin 1951, M. Bardonnet, ingénieur à Nancy-services télégraphiques et téléphoniques, précédemment en congé de maladie.

A été réintégré à Paris-central Grésillons, à compter du 11 juillet 1951, M. Gouzien, inspecteur, précédemment détaché auprès de la confédération générale du travail, au titre de l'article 99 de la loi du 19 octobre 1946.

A été réintégrée, à compter du 20 août 1951, Mme Palenc, contrôleur principal à Paris-chèques, précédemment détachée auprès du ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés, au titre de l'article 99 de la loi du 19 octobre 1946.

Par arrêté du 18 juillet 1951, est mis à la disposition du ministre de l'éducation nationale, pendant son stage et pour une durée maximum de cinq ans, à compter du 1er février 1951, M. Sautière (Marcel), contrôleur des postes, télégraphes et téléphones au bureau de Sartrouville (Seine-et-Oise), nommé adjoint d'enseignement stagiaire au lycée de Guingamp.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret n° 51-947 du 20 juillet 1951 portant extension de la circonscription de la chambre de métiers de Blois.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce, du ministre du travail et de la sécurité sociale, du ministre de l'éducation nationale,

Vu la loi du 26 juillet 1925 portant création de chambres de métiers;

Vu le décret du 14 avril 1928 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 26 juillet 1925 sur les chambres de métiers;

Vu le décret du 23 février 1937 portant création de la chambre de métiers de Blois;

Vu les avis recueillis au cours de l'enquête ouverte dans le département de Loir-et-Cher, en application de l'article 1er du décret du 14 avril 1928 précité;

Le conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — La circonscription de la chambre de métiers créée à Blois par le décret du 23 février 1937 est étendue à l'ensemble du département de Loir-et-Cher.

Art. 2. — La répartition des métiers représentés et le nombre des maîtres artisans et des artisans compagnons, membres de la chambre de métiers de Loir-et-Cher sont fixés, par catégorie, conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 3. — Les biens ayant appartenu à l'ancienne chambre de métiers de Vendôme supprimée par décret du 19 octobre 1950 sont dévolus à la chambre de métiers de Loir-et-Cher.

Art. 4. — Il est mis fin aux fonctions des membres de la chambre de métiers de Blois.

Il sera procédé à de nouvelles élections portant sur l'ensemble du département pour désigner les membres de la chambre de métiers de Loir-et-Cher.

Art. 5. — Le ministre de l'industrie et du commerce, le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre de l'éducation nationale, le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce et le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Le ministre de l'éducation nationale,
PIERRE-OLIVIER LAPIE.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,
ANDRÉ MORICE.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,
ANDRÉ GUILLANT.

Chambre de métiers de Loir-et-Cher.

(Tableau annexe au décret n° 51-917 du 20 juillet 1951.)

	NOMBRE d'artisans à élire dans chaque catégorie.	
	Maîtres.	Compagnons.
Première catégorie.		
Abatteur de porcs, biscuitier, boucher, boulanger, brasseur, charcutier, chocolatier, confiseur, conserves (fabricant de), glacier sorbetier, huiles (fabricant d'), pâtissier, pain d'épice (fabricant de), tripier	4	2
Deuxième catégorie.		
Abattage de bois (entrepreneur d'), bourrelier, sellier, carrossier, charron, corroyeur, distillateur, bouilleur d'eau de vie, forgeron, machines agricoles (réparateur de), maréchal ferrant, scieur de bois, tailландier, tonnelier	4	2
Troisième catégorie.		
Ameublement (fabricant d'), balais (fabricant de), cirier, cordonnier, bottier, bouchons et objets en liège (fabricant de), boisselier, brossier, doreur sur bois ébéniste, encadreur, formier, galochier, luthier, maillelier, maroquinier, peintre en voitures, produits d'entretien (fabricant de), relieur, rempailleur de chaises, sabotier, sculpteur sur bois et pierres, tapissier matelassier, tourneur sur bois, vannier rotier	4	2
Quatrième catégorie.		
Argenteur de glaces, armurier, balancier, bijoutier, chaudronnier, ciseleur, conducteur mécanicien, coutelier, électricien, étameur, ferblantier, fondeur en métaux, frigoriste, graveur sur métaux, grillageur, horloger, imprimeur typographe, lunetier, mécanicien constructeur, mécanicien autos, mécanicien cycles, nickeleur chromeur, objets et articles funéraires (fabricant d'), opticien, photographe, pompes et pulvérisateurs (fabricant de), prothésiste dentaire, radioélectricien, réparateur de machines à coudre et de machines à écrire, soudeur tôlier, tourneur sur métaux, treillageur	4	2
Cinquième catégorie.		
Bateaux de plaisance (fabricant de), briquetier, carrier, céramiste, charpentier en bois ou en fer, installateur de chauffage central, chaufournier, cimentier, couvreur, décorateur, faïencier, fabricant d'agglomérés, fumiste poêlier, maçon, marbrier, menuisier, mirotier, modeleur, paveur, peintre sur verre, peintre en bâtiment, plâtrier, plombier, puisatier, raboteur de parquets, serrurier, stucateur, tailleur de pierres, vitrier, vitraux (fabricant de), zingueur	4	2
Sixième catégorie.		
Abat-jour (fabricant d'), bandagiste, blanchisseur, boutons (fabricant de), brodeuse, chapelier, chemisier, ceintures (fabricant de), coiffeur, confectionneuse, cordier, corsetière, couturière, filets (fabricant de), fourreur, gantier, gilletière, jouets (fabricant de), lingère, modiste, parapluies (fabricant et réparateur de), peaussier, plisseur de tissus, repasseuse, stoppeuse, tailleur, teinturier, confectionneur de tapisserie	4	2

Fait à Paris, le 20 juillet 1951.

Vu pour être annexé au décret du 20 juillet 1951.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL

Le ministre de l'éducation nationale,
PIERRE-OLIVIER LAPIE.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,
ANDRÉ MORICE.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Administration centrale.

Par arrêté du 18 juillet 1951, M. Perie (René), administrateur civil de 3e classe au ministère de l'éducation nationale (direction de l'architecture), est détaché pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 1950, dans l'emploi de professeur au collège technique d'Alger.

Par arrêté du 18 juillet 1951, Mlle Berlyn (Pierrette), secrétaire d'administration de 1re classe (2e échelon) au ministère de l'éducation nationale, est maintenue en position de détachement pendant un an à compter du 15 août 1950 pour continuer ses fonctions de rédactrice au centre d'information des Nations Unies, à Paris.

Bibliothécaires.

Par arrêté du 18 juillet 1951, M. Nouat, bibliothécaire de 5e classe, à la bibliothèque universitaire de Bordeaux, est détaché pour une durée maximum de cinq années à compter du 1er janvier 1951, en qualité de bibliothécaire diplômé de l'école nationale de la France d'outre-mer.

Enseignement supérieur.

Par arrêté du 18 juillet 1951, M. Blanchard (Alain), rédacteur de 2e classe au secrétariat de l'Académie de Paris, est détaché, à dater du 1er janvier 1951, auprès de l'école nationale d'administration, pour la durée de sa scolarité.

Enseignement du second degré.

Par arrêté du 18 juillet 1951, M. Didier (Pierre), surveillant général, est maintenu en position de détachement pour une période de 5 ans à compter du 1er octobre 1949 en vue d'exercer les fonctions de censeur à l'école des pupilles de l'air de Grenoble.

Par arrêté du 18 juillet 1951, M. Robert Petitpre, professeur licencié lettres-grammaire, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 1950 en vue d'exercer les fonctions de professeur au collège Moulay-Youssef à Rabat (Maroc).

Par arrêté du 18 juillet 1951, M. Paul Pietu, adjoint d'enseignement, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 1950 en vue d'exercer les fonctions de professeur au lycée de Fes (Maroc).

Par arrêté du 18 juillet 1951, M. François Pena, professeur licencié d'espagnol, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour la période comprise entre le 1er janvier 1951 et le 30 septembre 1955 en vue d'exercer les fonctions de professeur au lycée Poeymiran, Meknès.

Par arrêté du 18 juillet 1951, M. Robert Pinguet, professeur licencié de mathématiques, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 1950 en vue d'exercer les fonctions de professeur au lycée Lyauley, à Casablanca.

Par arrêté du 18 juillet 1951, M. Henri Rossard, professeur licencié de lettres-grammaire, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 1950 en vue d'exercer les fonctions de professeur au lycée Lyauley, à Casablanca.

Par arrêté du 18 juillet 1951, M. Jean Renaud, professeur licencié d'allemand, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 1950 en vue d'exercer les fonctions de professeur au lycée Lyauley, à Casablanca.

Par arrêté du 18 juillet 1951 M. Yves Prigent, professeur adjoint 2e ordre, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour deux périodes successives de cinq ans à compter du 1er octobre 1945 en vue d'exercer les fonctions de sous-économe au lycée Lyautey, Casablanca.

Par arrêté du 18 juillet 1951, M Robert Roget, professeur agrégé d'italien, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 1950 en vue d'exercer les fonctions de professeur au lycée Gouraud, à Rabat (Maroc).

Par arrêté du 18 juillet 1951, M Henri Pere-Verge, professeur agrégé de physique, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 1950 en vue d'exercer les fonctions de professeur au lycée Lyautey, à Casablanca (Maroc).

Par arrêté du 18 juillet 1951, M. René Feuardent, professeur certifié de mathématiques, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer les fonctions de professeur au collège des Orangers, Rabat (Maroc).

Par arrêté du 18 juillet 1951, M. Marcel Derouet, professeur licencié de mathématiques, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer les fonctions de professeur au lycée Poeymirau, Meknès (Maroc).

Par arrêté du 18 juillet 1951, M. Marcel Gigout, professeur agrégé de sciences naturelles, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 1950 en vue d'exercer les fonctions de géologue à l'institut scientifique cherifien, Rabat (Maroc).

Par arrêté du 18 juillet 1951, M. Maurice Giraud, chargé d'enseignement, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour la période comprise entre le 30 novembre 1950 et le 30 septembre 1955 en vue d'exercer les fonctions de professeur au collège des Orangers, à Rabat.

Par arrêté du 18 juillet 1951, M. François Quere, professeur licencié d'histoire, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour deux périodes successives de cinq ans à compter du 1er octobre 1943, en vue d'exercer les fonctions de professeur au lycée Lyautey, à Casablanca.

Par arrêté du 18 juillet 1951, M. Jean Motte, professeur agrégé de physique, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 1950 en vue d'exercer les fonctions au laboratoire de physique du centre d'études supérieures scientifiques à Rabat (Maroc).

Par arrêté du 18 juillet 1951, M. André Theron, adjoint d'enseignement, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 1950 en vue d'exercer les fonctions de professeur au lycée Lyautey, Casablanca.

Par arrêté du 18 juillet 1951, M. Pierre Vicaire, professeur agrégé de sciences physiques, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 1950 en vue d'exercer les fonctions de professeur au lycée Gouraud, à Rabat (Maroc).

Par arrêté du 18 juillet 1951, M. André Lubac, professeur licencié d'espagnol, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour deux périodes successives de cinq ans à compter du 1er octobre 1946 en vue d'exercer les fonctions de professeur d'espagnol au lycée français de Tanger.

Par arrêté du 18 juillet 1951, M. Paul Fioux, professeur agrégé de grammaire, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour deux périodes successives de cinq ans, à compter du 1er octobre 1946, en vue d'exercer les fonctions de professeur au lycée Lyautey, à Casablanca.

Par arrêté du 18 juillet 1951, M. Louis Di Giacomo, professeur agrégé d'arabe, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer les fonctions d'inspecteur principal au service de l'enseignement musulman, à Rabat (Maroc).

Par arrêté du 18 juillet 1951, M. Georges Gros, professeur licencié d'anglais, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer les fonctions de professeur au lycée Lyautey, à Casablanca.

Par arrêté du 18 juillet 1951, M. Pierre Gaillard de Champris, professeur licencié de dessin, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer les fonctions de professeur au lycée Gouraud, à Rabat.

Par arrêté du 18 juillet 1951, M. René Doucet, professeur licencié de physique, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer les fonctions de professeur au lycée français de Tanger.

Par arrêté du 18 juillet 1951, Mlle Poupard (Françoise), professeur certifié d'allemand, est placée en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période allant du 1er avril 1946 au 31 décembre 1949, en vue d'exercer les fonctions d'attachée à la délégation supérieure du Wurtemberg (Allemagne).

Par arrêté du 18 juillet 1951, M. Nataf (Roger), professeur agrégé de physique, est mis à la disposition du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1948, en vue d'exercer les fonctions d'attaché de recherche.

Par arrêté du 18 juillet 1951, M. Moulin (Pierre), professeur licencié d'histoire, est intégré dans le cadre métropolitain des adjoints d'enseignement, à compter du 10 juin 1948, et, rétroactivement détaché auprès du ministre de la France d'outre-mer pour une période de cinq ans maximum, à compter du 10 juin 1948, en vue d'exercer les fonctions de professeur au Cameroun.

Par arrêté du 18 juillet 1951, M. Etienne Leon, professeur licencié de lettres, est placé rétroactivement en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1947, en vue d'exercer les fonctions d'assistant à King Edouard VI School, à Southampton.

Par arrêté du 18 juillet 1951, Mlle Landry (Janine), professeur agrégée d'histoire au lycée de jeunes filles de Bourges, est placée en position de détachement auprès du ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés, pour une période de trois ans au maximum à compter du 16 septembre 1950, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement en Indochine.

Par arrêté du 18 juillet 1951, M. René Allewaert, professeur agrégé d'anglais, est placé en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères, pour une période d'un an à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer les fonctions d'instructor in French à Brown University, Providence 12, Rhode Island (Etats-Unis).

Par arrêté du 18 juillet 1951, M. Georges Bergère, professeur certifié de lettres, est placé en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères, pour une période de trois ans à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer les fonctions de professeur dans les écoles secondaires du gouvernement égyptien.

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 18 juillet 1951, M. Anneser (Octave-Jean-Pierre), instituteur hors classe du département de la Moselle, est maintenu, à compter du 1er avril 1951 au 30 septembre 1955, à la disposition du haut commissaire de la République française en Allemagne pour exercer ses fonctions d'instituteur à Mayence Gonsenheim (Hesse-Rhénanie).

Par arrêté du 18 juillet 1951, M. Schmitt (Charles), instituteur de 4e classe du département de la Moselle, est mis, à compter du 1er janvier 1950, à la disposition du directeur de l'école nationale d'administration pour suivre un stage de trois ans à ladite école.

Par arrêté du 18 juillet 1951, Mme Rigou, née Berquand, institutrice de 5e classe du département du Finistère, est maintenue, pour une durée maximum de cinq ans à compter du 1er janvier 1950, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions à Madagascar.

Par arrêté du 18 juillet 1951, M. Petit (Honoré), instituteur de hors classe du département de la Somme, est maintenu, pour une période allant du 7 mars 1943 au 6 mars 1948 et du 7 mars 1948 au 6 mars 1952, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions à Madagascar.

Par arrêté du 18 juillet 1951, Mme Leleu, née Telle (Marguerite), institutrice de 4e classe du département de l'Oise, est maintenue pour une durée de cinq ans au maximum à compter du 1er novembre 1950, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique équatoriale française.

Par arrêté du 18 juillet 1951, M. Garnier (Henri), instituteur de 4e classe du département du Jura, est maintenu, à compter du 19 janvier 1951 au 30 septembre 1955, à la disposition du haut commissaire de la République française en Allemagne pour exercer ses fonctions d'instituteur à Muelheim (Bade).

Par arrêté du 18 juillet 1951, M. Jolibois (Marie-Pol), instituteur hors classe du département de la Meuse, est maintenu, à compter du 1er avril 1951 au 30 septembre 1955, à la disposition du haut commissaire de la République française en Allemagne, pour exercer ses fonctions d'instituteur chargé des fonctions d'instruction publique à Offenburg.

Par arrêté du 18 juillet 1951, Mme Cervelli, née Quelichini, institutrice de 3e classe du département de la Corse, est maintenue, pour une durée maximum de cinq ans à compter du 12 juin 1949, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique équatoriale française.

Par arrêté du 18 juillet 1951, Mme Caille, née Simoncio, institutrice de 5e classe du département des Alpes-Maritimes, est maintenue, pour une durée de quatre ans à compter du 1er septembre 1949, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions à Madagascar.

Par arrêté du 18 juillet 1951, M. Mathieu (Henri), instituteur de 4e classe du département de la Marne, est maintenu, pour une durée maximum de cinq ans à compter du 1er septembre 1950, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions au Cameroun.

Par arrêté du 18 juillet 1951, M. Ladent (Henri), instituteur de 4e classe du département de la Seine, est maintenu, pour une durée de cinq ans au maximum, à compter du 1er janvier 1950, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique équatoriale française.

Par arrêté du 18 juillet 1951, Mme Guilhon, née Benoît, institutrice de 2e classe du département de la Seine, est maintenue, pour une durée de cinq ans au maximum à compter du 11 septembre 1950, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions au Cameroun.

Par arrêté du 18 juillet 1951, Mlle Giorda (Véra), institutrice de 6e classe du département du Var, est mise, pour une durée de cinq ans à compter du 1er octobre 1950, à la disposition du délégué départemental de l'hygiène scolaire et universitaire pour exercer ses fonctions d'adjointe d'hygiène scolaire.

Par arrêté du 18 juillet 1951, M. Guerold (Jean-Jacques), instituteur de 6e classe du département du Bas-Rhin, est mis, pour une durée de cinq ans à compter du 1er février 1951, à la disposition du directeur de l'office national des anciens combattants pour exercer ses fonctions de professeur et de surveillant général à l'école de rééducation des mutilés de Metz.

Par arrêté du 18 juillet 1951, M. Mamo (René), instituteur de 3e classe du département de Seine-et-Oise, est mis, pour une durée de cinq ans à compter du 1er octobre 1950, à la disposition du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) pour exercer ses fonctions à l'école militaire préparatoire des Andelys.

Par arrêté du 18 juillet 1951, M. Mano (Jean), instituteur hors classe du département de la Gironde, est maintenu, pour une durée de cinq ans au maximum à compter du 8 février 1950, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 18 juillet 1951, M. Allemand (Robert), instituteur de 6e classe du département de la Drôme, est mis, à compter du 16 octobre 1947 au 30 septembre 1952, à la disposition du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique pour exercer ses fonctions de professeur d'enseignement général au centre d'apprentissage de Valence (G. 893).

Par arrêté du 18 juillet 1951, Mme Douville, née Dumont, institutrice de 6e classe (1er janvier 1947) du département de la Seine-Inférieure, est mise, pour une durée de cinq ans à compter du 1er octobre 1946, à la disposition du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique pour exercer ses fonctions de professeur d'enseignement général au centre d'apprentissage féminin de Rouen.

Par arrêté du 18 juillet 1951, M. Chailloux-Dantel (Maurice), instituteur de 6e classe du département de la Nièvre, est mis, pour la période allant du 24 juin 1946 au 15 décembre 1948, à la disposition du commissaire de la République, directeur de l'école nationale d'administration pour exercer ses fonctions en qualité d'élève à l'école nationale d'administration.

Par arrêté du 18 juillet 1951, M. Barret (Pierre), instituteur de 3e classe du département de la Haute-Saône, est maintenu, pour une durée de cinq ans au maximum à compter du 1er avril 1950, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique équatoriale française.

Par arrêté du 18 juillet 1951, M. Buret (Eugène), instituteur hors classe du département de la Seine, est maintenu pour une durée de cinq ans à compter du 1er octobre 1942 à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions en Egypte.

Par arrêté du 18 juillet 1951, M. Buret (Eugène), instituteur hors classe du département de la Seine, est maintenu pour une durée de cinq ans à compter du 1er octobre 1947, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions de professeur de français à l'école secondaire Ibrahimich, le Caire.

Par arrêté du 18 juillet 1951, M. Barbieri (René), instituteur hors classe du département d'Ille-et-Vilaine, est maintenu pour une durée de cinq ans maximum à compter du 17 février 1950, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 18 juillet 1951, M. Gelard (Louis), instituteur hors classe du département des Côtes-du-Nord, est maintenu pour une période allant du 15 septembre 1940 au 14 septembre 1945 et du 15 septembre 1945 au 14 septembre 1950, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions de professeur au service du gouvernement égyptien au Caire.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Education physique et sports.

Par arrêté du 18 juillet 1951, M. Laurent (Jean-Roger), maître d'éducation physique et sports (1er échelon, cadre normal), est placé, pour une période de cinq ans pour compter du 1er octobre 1949, dans la position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères en vue d'exercer ses fonctions en Tunisie.

Par arrêté du 18 juillet 1951, M. Siblot (André), professeur d'éducation physique et sports (6e classe, cadre normal, 1re catégorie), est maintenu, pour une période s'étendant du 1er octobre 1948 au 31 décembre 1948, dans la position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères (commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes) en vue d'exercer ses fonctions au lycée de Mayence.

M. Siblot (André), professeur d'éducation physique et sports, est placé, pour une période de 3 ans 9 mois 8 jours, à compter du 12 décembre 1948, dans la position de détachement auprès du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions à Tananarive.

Par arrêté du 18 juillet 1951, M. Saint-Jours (Alfred), maître d'éducation physique et sports (1er échelon, cadre normal), est placé, pour une période de 4 ans 7 mois 22 jours pour compter du 8 février 1950, dans la position de détachement auprès du ministre de la défense nationale en vue d'exercer ses fonctions à l'E. N. E. P. M. de Pau.

Par arrêté du 18 juillet 1951, M. Caron (Antoine), maître d'éducation physique et sports (1er échelon cadre normal), est placé, pour une période de un an, à compter du 1er octobre 1949, dans la position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères en vue d'exercer ses fonctions au collège de Constance.

M. Caron ayant été nommé professeur d'éducation physique et sports au 1er octobre 1950 par arrêté n° 642/6P du 18 novembre 1950, percevra, pour compter de cette date, le traitement de professeur d'éducation physique de 1er échelon et sera maintenu dans la même position pour une période de trois ans.

Par arrêté du 18 juillet 1951, Mme Caron (Odette), née Teste, professeur d'éducation physique et sports (1er échelon), est placée, pour une période de trois ans pour compter du 1er octobre 1950, dans la position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères en vue d'exercer ses fonctions au collège de Constance.

Enseignement technique.

Par arrêté du 18 juillet 1951, Mlle Champtiaux (Paule), professeur de collège technique (cadre normal, 2e catégorie, 3e classe) est maintenue en service détaché, à la disposition du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes, en vue de continuer à exercer ses fonctions au lycée français de Fulpmes (Autriche) pour la période du 1er avril 1947 au 30 septembre 1949 (à titre de régularisation).

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Fixation du taux et des modalités de perception des droits d'examen pour le diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute et le diplôme de pédicure.

Le ministre du budget et le ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'article 48 de la loi de finances n° 51-598 du 24 mai 1951,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'inscription aux examens pour l'obtention du diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute et du diplôme d'Etat de pédicure donne lieu à la perception d'un droit de 500 F acquitté à la diligence des candidats par l'apposition sur leurs demandes d'inscription de timbres mobiles de la série unique.

Art. 2. — Les timbres sont immédiatement oblitérés, soit par l'apposition de la signature à l'encre noire de l'autorité compétente et de la date de l'oblitération, soit par l'apposition d'un cachet réglementaire appliqué à l'encre grasse.

L'oblitération est faite de telle manière que la signature ou l'empreinte figure partie sur la demande et partie sur les timbres.

Art. 3. — Le directeur de l'hygiène publique et des hôpitaux est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 juillet 1951.

Le ministre de la santé publique et de la population,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
JACQUES-PIERRE MONCOMBLE.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du budget,
R. GOETZE.

Application du décret n° 48-1879 du 10 décembre 1948 à certains jurys de concours et d'examens organisés dans le cadre du ministère de la santé publique et de la population.

Le ministre de la santé publique et de la poulation et le ministre du budget,

Vu le décret n° 48-1879 du 10 décembre 1948 portant fixation du système général de rétribution des agents de l'Etat ou des personnels non fonctionnaires assurant à titre d'occupation accessoire soit une tâche d'enseignement, soit le fonctionnement de jurys d'examens ou de concours;

Vu l'arrêté du 18 juillet 1951 fixant les taux et modalités de perception des droits d'inscription en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute et du diplôme d'Etat de pédicure,

Arrêtent:

Art. 1er. — Pour l'application des dispositions du titre III du décret susvisé du 10 décembre 1948, certains jurys de concours et d'examens organisés dans le cadre du ministère de la santé publique et de la population sont classés dans les groupes prévus audit décret conformément aux indications du tableau annexé au présent arrêté.

Le tableau visé à l'alinéa précédent fixe également la répartition des épreuves écrites de ces concours et examens entre les taux nos 1, 2 et 3 prévus à l'article 13 du décret du 10 décembre 1948.

Art. 2. — Conformément aux dispositions des alinéas 1er et 2 de l'article 14 du décret du 10 décembre 1948, les examinateurs appartenant au ministère de la santé publique et de la population appelés à exercer leurs fonctions dans les jurys des concours et examens autres que ceux classés en groupe I et figurant au tableau annexé au présent arrêté ne reçoivent aucune indemnité au titre des épreuves orales.

Art. 3. — Le présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, prendra effet du 1er janvier 1951.

Fait à Paris, le 19 juillet 1951.

Le ministre de la santé publique et de la population,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROGER GOUINGUENET.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

TABLEAU ANNEXE

CATÉGORIES DE JURYS DE CONCOURS ou d'examens.	CLASSEMENT dans les groupes.	RÉPARTITION DES ÉPREUVES		
		Taux n° 1.	Taux n° 2.	Taux n° 3.
Jury d'examen délivrant le diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute.	Groupe IV.		Epreuve d'anatomie. Epreuve de physiologie et de pathologie.	
Jury d'examen délivrant le diplôme d'Etat de pédicure.	Groupe IV.		Epreuve d'anatomie. Epreuve de physiologie.	
Jurys du concours d'entrée aux écoles de sages-femmes.	Groupe V.	Composition française.	Epreuve d'histoire naturelle. Epreuve d'orthographe.	

MINISTERE DE LA MARINE MARCHANDE

Taux des indemnités de nourriture dues pour rapatriement sur réquisition.

Le ministre de la marine marchande,

Vu le décret du 7 février 1949, n° 49-175, modifiant l'article 11 du décret du 22 septembre 1891 sur le rapatriement et les conduites de retour des gens de mer,

Arrête:

Article unique. — Les indemnités allouées aux capitaines des navires de commerce et de pêche français effectuant des rapatriements sur réquisition sont fixées pour chaque journée, à 600 F par officier ou assimilé et 440 F pour tout marin appartenant au personnel subalterne.

Fait à Paris, le 19 juin 1951.

Pour le ministre de la marine marchande et par délégation:
Le secrétaire général de la marine marchande,
RENÉ COURAU.

NOMINATIONS A DES EMPLOIS RESERVES

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES

Par décision en date du 12 juin 1951, ont été nommés à l'emploi de receveur buraliste de 2e classe en exécution de la loi du 26 octobre 1916 et du décret du 10 juillet 1947 portant réglementation d'administration publique pour l'application de la loi précitée, les candidats ci-après désignés, inscrits pour cet emploi sur les listes provisoires de classement pour l'année 1948, publiées au *Journal officiel* des 21 décembre 1948, 28 juillet 1949, 15 octobre 1950 et 10 mars 1951:

MM.

1 (§ A) Bertrand (Victorin), à Canaules (Gard).
2 Laurens (Achille), à Bérat (Haute-Garonne).
1 *bis* B Thion (Victor), à la Motte-Servolet (Savoie).
2 (§C) Claveau (Abel), à Arnac-la-Poste (Haute-Vienne).
4 Bélivier (Marcelin), à Peyrat-le-Château (Haute-Vienne).
5 Laly (François), à Saint-Martin-de-Crau (Bouches-du-Rhône).
7 Melge (Emile), à Villeneuve-Minervois (Aude).
8 Tournier (Louis), à Vercel (Doubs).
9 Cossey (Jacques), à Saint-Cyprien (Pyrénées-Orientales).
10 Incerti (Félix), à Roche-les-Beaupré (Doubs).
10 *bis* Barras (Jules), à Santenay-les-Bains (Côte-d'Or).
11 Camblong (Jean), à Pouillon (Landes).
12 Boutin (Alphonse), à Lantenay (Loir-et-Cher).
16 Bouveron (Casimir), à Crépol (Drôme).
17 Pomarède (André), à Nontron (Dordogne).
18 Blondon (Henri), à Darcey (Côte-d'Or).
19 Marre (Paul), à Fauville (Seine-Inférieure).
20 Scolard (Victor), à Signy-le-Petit (Ardennes).
21 *bis* Mahoux (François), à Plaisance-du-Touch (Haute-Garonne).
22 Le Pallec (Louis), à Brech (Morbihan).
23 Chate (Célestin), à Mareuil-sur-Lay (Vendée).
23 *bis* Durac (Georges), à Mougins (Alpes-Maritimes).
24 Petit (Alfred), à Paimpont (Ille-et-Vilaine).
24 *bis* Bodeau (Henri), à Sauviat (Haute-Vienne).
25 Morin (Lucien), à Beaulieu-sur-Loire (Loiret).
27 Lageyre (Léonard), à Orthez (Basses-Pyrénées).
29 Vincent (Charles), à Aouste-sur-Sye (Drôme).
32 Le Coq (Pierre), à Cesson (Ille-et-Vilaine).
33 Champemond (Julien), à Montjean (Charente).
34 Papon (Henri), à Meyrargues (Bouches-du-Rhône).
34 *bis* Marche (Robert), à Claye-Souilly (Seine-et-Marne).
35 Deschamps (Robert), à Passage-d'Agen (Lot-et-Garonne).
36 Perronne (Gustave), à Erré (Nord).

1 (§ C) Arnaud (Camille), à Marcilly (Rhône).
2 Rolland (Eugène), à Alligny-Cosne (Nièvre).
41 (§ C) Samson (Léon), à Tilliers (Maine-et-Loire).
42 Sorin (Jean), à Pontacq (Basses-Pyrénées).
42 *bis* Plalet (Clément), à Broquiès (Aveyron).
43 Derrien (Roger), à Saint-Cast (Côtes-du-Nord).
44 Roucoux (Gilbert), à Fouchy (Bas-Rhin).
45 Letort (Emile), Bouvron (Loire-Inférieure).
46 Pugeaut (André), à Beaufort (Jura).
48 Guichon (Jean), à Valdahon (Doubs).
49 *bis* Badie (Pierre), à Champagne-sur-Seine (Seine-et-Marne).
50 Gronowski (Stanislas), à Saint-Martin-du-Var (Alpes-Maritimes).
51 Lamberger (Jean), à Soulzbach (Haut-Rhin).
52 Fischer (Jean), à Caissargues (Gard).
53 Karcher (Eugène), à Truchtersheim (Bas-Rhin).
54 Sicot (René), à Puymiclan (Lot-et-Garonne).
55 Ségala (Bernard), à Appoigny (Yonne).
56 Dindinaud (Paul), à Villefagnan (Charente).
57 Pagneux (Barthélémy), à Saint-Bel (Rhône).
58 Dell'Ova (Etienne), à Balaruc-les-Bains (Hérault).
59 Cadet (Louis), à Pont-Scorff (Morbihan).
60 Padiou (Camille), Crézieu-le-Marché (Rhône).
62 Santelli (Charles), à Opio (Alpes-Maritimes).
63 Charolle (Robert), à Combs-la-Ville (Seine-et-Marne).
64 Espour (Henri), à Saint-Bonnet-en-Bresse (Saône-et-Loire).
64 *bis* Vidal (Maurice), à Charbonnière (Puy-de-Dôme).
66 Goudard (Gabriel), à Saint-Raphaël (Var).
69 Joubert (Raymond), à Entrains-sur-Nohain (Nièvre).
70 Charmillon (François), à Dompierre (Allier).
71 Fournials (Aimé), à le Garric (Tarn).
73 Serieyssol (Edmond), à Villeneuve (Aveyron).
73 *bis* Colombet (Adrien), à Amélie-les-Bains (Pyrénées-Orientales).
75 Ruel (Charles), à Mazet (Haute-Loire).
76 Maréchal (Louis), à Bué (Cher).
77 Hurstel (Auguste), à Ersntein (Bas-Rhin).
77 *bis* Biger (Pierre), à Guilvinec (Finistère).
78 Lebrée (Bernard), à le Montet (Allier).
79 Plalat (Jean), à Mugron (Landes).
80 Zimmermann (Lucien), à Bouxières-aux-Dames (Meurthe-et-Moselle).
81 Vitter (Louis), à Clerval (Doubs).
82 Urvoix (Jean), Inzinzac (Morbihan).
83 Ragot (Léon), à la Jonchère (Haute-Vienne).
84 Laurier (Léon), à Quarré-les-Tombes (Yonne).
85 Sucharski (Alexandre), à Châtel-Guyon (Puy-de-Dôme).
87 Valet (François), à Bussière-Badil (Dordogne).
88 Rigal (Gaston), à Campagnac (Tarn).
89 Hager (Georges), à Seltz (Bas-Rhin).
90 Strasser (Antoine), à Illkirch (Bas-Rhin).
91 Fel (André), à Mansac (Corrèze).
92 Bocquel (Maurice), à Sainte-Luce (Loire-Inférieure).
93 Josselon (Alexis), à Argenton-l'Eglise (Deux-Sèvres).
94 Fouanon (Norbert), à Cendras (Gard).
96 Pihuit (Albert), à Saint-Aubin-du-Cormier (Ille-et-Vilaine).
98 Chubilleau (Robert), à Crouseille (Basses-Pyrénées).
99 Le Vaillant (Emile), à Plélo (Côtes-du-Nord).
100 (§ C) Lebas (Bernard), à Rivolet (Rhône).
103 Jeannin (Roger), à Couchez (Côte-d'Or).
104 Fortun (Henry), à la Montagne (Loire-Inférieure).
105 Favier (Pierre), à Châtillon (Allier).
107 Douillet (André), à Tullins (Isère).
108 Lannegrand (Arsène), à Ygos (Landes).
110 Laurens (Amand), à Pont-de-l'Arn (Tarn).
111 Renaud (Jean), à Bussières-les-Belmont (Haute-Marne).
112 *bis* Cariou (Yvon), à Lanvéoc (Finistère).
113 Laffourcade (Lucien), à Ondres (Landes).
114 Baudrez (Emile), à Haybes (Ardennes).
116 Lusson (Maurice), à Saint-Macaire-en-Mauges (Maine-et-Loire).
118 Leroux (Désiré), à Longchamps (Meuse).
119 Challiez (Roger), à Saint-Félin-d'Amont (Pyrénées-Orientales).
120 Prenez (Albert), à Montreux-Château (Territoire de Belfort).
121 Gauthier (Joseph), à Montmoreau (Charente).
122 Isnard (Paul), à Saint-Etienne-de-Tinée (Alpes-Maritimes).
124 Carrière (Pierre), à Aigremont (Gard).
125 Carte (Gilbert), à Chantelle (Allier).
127 Malafosse (Laurent), à Tourbes (Hérault).
128 Blanchard (Auguste), à Boissy-l'Aillery (Seine-et-Oise).
129 Miranda (Raymond), à Mont-Louis (Pyrénées-Orientales).
130 Bonville (Raymond), à Oger (Marne).
131 Bousquet (Léonce), à Saint-Juéry (Tarn).
132 Boussuge (Hippolyte), à Chaudesaigues (Cantal).
133 Cluzeau (Raymond), à Droux (Haute-Vienne).
133 *bis* Raynaud (Gaston), à Ambres (Tarn).

134 Chaiffre (Eugène), à Nogent-Bassigny (Haute-Marne).
135 Roger (Maurice), à Cerseuil-Mareuil (Marne).
136 Coutal (Henri), à Labruguière (Tarn).
138 Auclair (Jean), à Saint-Yan (Saône-et-Loire).
140 Tolu (Louis), à Cheny (Yonne).
141 Thomas (Joseph), au Pellerin (Loire-Inférieure).
142 Maurin (Fernand), à Vercheny (Drôme).
143 Gallo (André), à Baziège (Haute-Garonne).
144 Breniaux (Georges), à Sellières (Jura).
145 Poirier (Michel), à Bourcefranc (Charente-Maritime).
146 Darrieulat (Jean-Pierre), à Laloubère (Hautes-Pyrénées).
147 Bontemps (Frédéric), à Pougues-les-Eaux (Nièvre).
148 Meynard (Jean), à Cornil (Corrèze).
149 Vanuxem (Maurice), à Verzy (Marne).
150 Munsch (Charles), à Brumath (Bas-Rhin).
151 Désir (Marcel), à Marcigny (Saône-et-Loire).
152 Bayle (Jean-Henri), à Agonac (Dordogne).
153 Cablat (Léon), à Laure-Minervois (Aude).
155 Verju (Georges), à Celles-sur-Durolle (Puy-de-Dôme).
156 *bis* Lenon (André), à la Chapelle-Saint-Ursin (Cher).
157 Cornic (Charles), à Plogastel-Saint-Germain (Finistère).
159 Alcaraz (Michel), à Cavalaire (Var).
160 Bringout (Gaston), à Fougerolles-Château (Haute-Saône).
161 Soula (Henri), à Saint-Pierre-la-Rivière (Ariège).
162 Grosperrin (Pierre), à Emagny (Doubs).
163 Coutignier (Robert), à Courçon-d'Aunis (Charente-Maritime).
164 Tardieu (Julien), à Saint-Jean-de-Védas (Hérault).
165 Ferre (François), à Bouriège (Aude).
166 (§ C) Sieper (Alexandre), à Parigné (Sarthe).
166 *bis* Facchini (Joseph), à Baho (Pyrénées-Orientales).
167 Le Bivic, à Pleumeur-Gauthier (Côtes-du-Nord).
168 Puig (Jean), à la Tour-Bas-Elne (Pyrénées-Orientales).
169 Paquier (Jean), à Saint-Jean-de-Blaignac (Gironde).
170 Chauvet (Lucien), à Courtalain (Eure-et-Loire).
171 Griveau (Roger), à Billy-sur-Oisy (Nièvre).
172 Dulongpont (Augustin), à Saint-Sernin-du-Bois (Saône-et-Loire).
173 Martinez (André), à Chindreux (Savoie).
174 Darzacq (Joseph), à Clermont (Landes).
175 Roques (Roger), à Orange (Vaucluse).
176 Allié (Paul), à Seysses (Haute-Garonne).
177 Moiret (Joseph), à Brignais (Rhône).
179 Carrère (Jean), à Tournay (Hautes-Pyrénées).
180 Senoble (Emile), à Vouillé (Vienne).
181 Bellet (Etienne), à Montperoux (Hérault).
182 Mahé (Eugène), à Aups (Var).
183 Vidal (Fernand), à Cabrières (Hérault).
184 Dufeu (Emile), à Rouge (Loire-Inférieure).
185 Toulouse (Pierre), à Conquéreuil (Loire-Inférieure).
186 Calmettes (Marcel), à Noailles (Tarn).
187 Manteca (Manuel), à Fourques (Pyrénées-Orientales).
188 Penicaut (Raymond), à Vélaux (Bouches-du-Rhône).
189 Loichet (Charles), à Bouze-les-Beaune (Côte-d'Or).
190 Dechaux (Raymond), à Bourmont (Haute-Marne).
191 Glomont (René), à Genouillat (Creuse).
192 Molas (Sauveur), à Arles-sur-Tech (Pyrénées-Orientales).
193 Calvet (Pierre), à Chalais (Charente).
194 Veret (Robert), à Saint-Germain-du-Plain (Saône-et-Loire).
194 *bis* Nedelec (Jean), à Plouescat (Finistère).
195 Salva (Raymond), à Villeneuve-la-Rivière (Pyrénées-Orientales).
196 Exckert (Alphonse), à Bruz (Ille-et-Vilaine).
197 Emourgeon (Roger), à Montgesoye (Doubs).
198 *bis* Pichon (Jean), à Telgruc (Finistère).
199 Gayet (François), à la Gacilly (Morbihan).
200 Mathieu (Roger), à Saint-Vallier (Drôme).

Ministère de la justice.

Suspension de fonctions.

Par jugement contradictoire en date du 21 juin 1951 rendu par le tribunal civil de Basse-Terre statuant en matière disciplinaire, Me Bellaire, huissier près la cour d'appel de Basse-Terre a été condamné à la peine de la suspension pour une durée de six mois.

Cette peine, conformément à l'article 15 de l'ordonnance du 28 juin 1945 portant discipline des officiers publics et ministériels est exécutoire par provision dès le 21 juin 1945.

Me Louber, huissier près la cour d'appel de Basse-Terre, a été nommé administrateur provisoire de l'étude de Me Bellaire.

Ministère de la défense nationale.

Comité supérieur de la Caisse des offrandes nationales en faveur des armées de terre, de mer et de l'air (1).

RAPPORT
AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 6 juillet 1951.

Monsieur le Président,

Conformément aux prescriptions de l'article 9 du décret du 9 janvier 1873 pris en application des dispositions de la loi du 27 novembre 1872, le comité supérieur de la Caisse des offrandes nationales à l'honneur de vous rendre compte de ses opérations au cours de l'année 1950 et de la situation de la caisse au 31 décembre de la même année.

A. — Allocations accordées.

I. — ALLOCATIONS PERMANENTES

a) *Rentes viagères* (pour mémoire).

Le nombre de titres de rentes viagères que la Caisse des offrandes nationales a concédés aux anciens militaires et marins blessés au feu entre le 18 juin 1869, date de son institution, jusqu'au 9 janvier 1873, date de sa réorganisation, s'est élevé à 7.365 F, pour une somme totale payée de 9.878.694 F.

Il ne reste plus aucune rente viagère en cours, la dernière s'étant éteinte en 1940.

b) *Compléments de pension* (pour mémoire).

Le nombre de compléments de pension que, en exécution de la loi du 27 novembre 1872, la Caisse des offrandes nationales a concédés aux anciens blessés de guerre jusqu'en 1883, époque à laquelle les prescriptions de la loi susvisée n'ont plus trouvé d'application sur ce point, s'est élevé à 11.646 F, pour une somme totale payée de 56.301.837 F.

Il ne reste plus aucun complément de pension en cours, les trois derniers s'étant éteints en 1945.

c) *Secours permanents* (pour mémoire).

Par application des résolutions approuvées le 3 avril 1873 par le Président de la République, le comité supérieur a concédé pour la période du 3 avril 1873 au 31 décembre 1949 8.842 secours permanents, pour une somme totale payée de 14.984.700 F.

En 1950, aucun secours permanent n'a été concédé, le comité supérieur ayant décidé, lors de l'application du décret du 5 mai 1950, modifiant le régime de gestion de la caisse des offrandes nationales, de distribuer dorénavant ses ressources uniquement sous la forme de secours éventuels.

Toutefois, quelques secours permanents, concédés avant l'année 1950, ont été réglés par les trésoriers-payeurs généraux des départements.

Le montant de ces secours s'est élevé en 1950 à 46.125 F.

La somme des arrérages de secours permanents concédés de 1873 au 31 décembre 1950 s'élève ainsi à 15.030.915 F.

Au total, la somme des allocations permanentes payée par la Caisse des offrandes nationales depuis sa fondation en 1860 jusqu'au 31 décembre 1950 (rentes viagères, compléments de pension, secours permanents), s'est élevée à 83.211.446 F.

II. — SECOURS ÉVENTUELS

Du 1er janvier au 31 décembre 1950, une somme de 2.139.295 F a été répartie en 881 secours éventuels.

La somme totale des secours éventuels concédés, depuis la création de la caisse jusqu'au 31 décembre 1950, s'est élevée à 56.404.970 F.

III. — RÉCAPITULATION

Jusqu'au 31 décembre 1950, le comité supérieur a concédé 27.975 allocations permanentes, dont les arrérages représentent 83.211.446 F.

Si l'on ajoute à cette somme le montant des secours éventuels, on constate que la caisse avait concédé en secours divers le 31 décembre 1950, 139.616.416 F.

(1) *Président.*

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre).

Vice-président.

M. le général Matter.

Membres.

MM. Loriot, président de la section des finances au conseil d'Etat.
Watteau, directeur général de la caisse des dépôts et consignations.
Leroy, directeur général honoraire des douanes, receveur central des finances de la Seine.
Le Coguiec, intendant général de 1re classe, directeur central de l'intendance (guerre).
Tariel, capitaine de vaisseau commandant la marine à Paris.
Thiolat, contrôleur de 1re classe de l'administration de l'aéronautique.

Secrétaire-trésorier

M. le commandant Sabine.

B. — **Ressources.**

Au 31 décembre 1950, la caisse possédait des ressources liquides s'élevant à 1.850.660 F.
La composition de son portefeuille (capital et revenus) était la suivante.

Composition du portefeuille à la date du 31 decembre 1950.

NATURE DES RENTES ET VALEURS	MONTANT EN RENTE ou valeur nominale	COURS MOYEN DE LA BOURSE au 31 décembre 1950.	EVALUATION du capital.	REVENU ANNUEL du portefeuille.
Rentes.				
5 p. 100 amortissable 1920	39.650	115,30	914.329	39.650
5 p. 100 perpétuel 1949	1.850.000	80,90	29.933.000	1.850.000
Obligations chemins de fer.				
Société nationale des chemins de fer français 5 p. 100 1921	185.000	3.751	138.787	7.585
Société nationale des chemins de fer français 4 p. 100 1941	6.750.000	490 obligations de 1.000 à 740 45 obligations de 2.000 à 1.480 617 obligations de 10.000 à 7.400	4.995.000	270.000
Société nationale des chemins de fer français 4 p. 100 1947	1.000.000	60 obligations de 5.000 à 3.496 14 obligations de 50.000 à 35.200	702.560	40.000
Chemins de fer économiques 3 p. 100	548.500	248	272.056	13.164
Chemins de fer départementaux 5 p. 100	210.000	3.270	137.340	8.610
Maroc 4 1/2 p. 100 1941	560.000	1.295	362.600	25.200
Maroc oriental 4 p. 100 1946	2.500.000	2.845	1.422.500	100.000
Maroc 6 p. 100 1949	2.000.000	9.001	1.800.200	120.000
Valeurs diverses.				
Bons caisse autonome 4 1/2 p. 100 1929-1949	413.000	900	101.700	5.085
Crédit national 4 p. 100 1941	1.656.000	1.575	1.296.225	65.840
Obligations Crédit national 3 p. 100 1945	500.000	6.211	310.550	15.000
Obligations Crédit national 6 p. 100 1950	900.000	9.635	867.150	54.000
Obligations Maroc 6 p. 100 1937	196.000	971	190.316	11.760
Obligations Afrique équatoriale française 6 p. 100 1922-1924	175.000	430	150.500	10.500
Obligations Afrique équatoriale française 6 p. 100 1927	300.000	929	278.700	18.000
Obligations Afrique équatoriale française 5 1/2 p. 100 1933	150.000	850	127.500	8.250
Obligations Afrique occidentale française 6 1/2 p. 100 1924	169.500	491	166.449	11.018
Obligations Cameroun 5 p. 100 1934	24.000	770	18.480	1.200
Obligations Moselle 4 1/2 p. 100 1947	1.000.000	3.750	750.000	45.000
Obligations Calvados 4 1/2 p. 100 1947	500.000	3.832	383.200	22.500
Obligations ports sinistrés 4 3/4 p. 100 1948	1.000.000	4.015	803.000	47.500
Obligations ports sinistrés 5 p. 100 1948	1.000.000	7.875	787.500	50.000
Obligations départements et villes sinistrés 5 p. 100 1948	1.000.000	7.855	785.500	50.000
Obligations industries et commerces sinistrés 5 p. 100 1948	1.000.000	7.850	785.000	50.000
Groupements sinistrés 6 p. 100 1950	2.000.000	9.190	1.838.000	120.000
			50.318.112	3.059.862

C. — **Recettes et dépenses arrêtées au 31 décembre 1950.**

RECETTES

A. — RECETTES ORDINAIRES

Solde au 31 décembre 1949			2.294.544
Arrérages de rentes:			
5 p. 100 amortissable 1920	19.862		
5 p. 100 perpétuel 1949	1.800.000		
		1.819.862	
Coupons d'obligations	1.254.350		
Intérêts bonifiés par la caisse des dépôts et consignations	13.896		
		1.268.246	
		3.088.108	

B. — RECETTES EXTRAORDINAIRES

Remboursement d'obligations amorties	18.816		
Ventes d'obligations diverses	342.641		
		361.457	
			3.449.565

C. — AUTRES RECETTES

Offrandes et arrérages de legs	4.031.443
Total général des recettes	9.775.552

DEPENSES

A. — DÉPENSES ORDINAIRES

Payement des secours permanents	46.125	
Payement des secours éventuels	2.139.296	
Frais administratifs du comité. — Personnel et fournitures	360.652	
Frais de gestion de la caisse des dépôts et consignations en 1949, remboursés en 1950, et comprenant les dépenses du personnel et du matériel	293.642	
Taxations aux préposés	5.024	
		2.844.738

B. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

Achat de valeurs diverses	5.080.154
Total général des dépenses	7.924.892

Solde créditeur au 31 décembre 1950 ..... 1.850.660

Le comité supérieur a l'honneur de vous prier de vouloir bien l'autoriser à faire insérer le présent rapport au *Journal officiel* de la République française, conformément aux prescriptions du décret du 9 janvier 1873.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'expression de mon respectueux dévouement.

Approuvé:
Le Président de la République française,
VINCENT AURIOL.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),
président du comité supérieur de la caisse des offrandes nationales,
MAX LEJEUNE.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du mardi 24 juillet 1951.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions.

2. — Nomination de trois membres de la commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations.

3. — Suite de la vérification des pouvoirs (sous réserve qu'il n'y ait par débat).

Département de la Sarthe (M. Henri-Louis Grimaud, rapporteur).

Commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions.

Séance du vendredi 20 juillet 1951.

Présents. — MM. Bardon (André), Bardoux (Jacques), Barrachin, Baylet, Billat, Cagne, Charret-Tomasi, Coste-Floret (Paul) (Hérault), Defos du Rau, Dejean, Delbos (Yvon), Delcos, Dumas (Joseph), Fouchet, Girard, Gosset, Guille, Jaquet (Gérard) (Seine), Joubert, Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Lejeune (Max), Mazuez (Pierre-Fernand), Mercier (André) (Oise), Métayer, Minjoz, Ouedraogo Mamadou, Pluchet, Ribeyre (Paul) (Ardèche), Soustelle, Pierre Villon.

Suppléants. — MM. Bartolini (de M. Jacques Duclos), Lambert (de M. Demusois), Jean Masson (de M. Valabrègue), Muller (de M. de Chambrun).

Convocations de bureaux.

Le 1er bureau se réunira le mardi 24 juillet 1951, à onze heures (local de la commission de l'intérieur, n° 207):

Nouvel examen du délai demandé pour le dépôt du rapport concernant les opérations électorales d'Alger (2e collège).

Le 6e bureau se réunira le mardi 24 juillet 1951, à quinze heures (local de la commission de l'intérieur, n° 207):

Examen des opérations électorales du Niger.

Le 8e bureau se réunira le mardi 24 juillet 1951, à dix-sept heures (local de la commission de l'intérieur, n° 207):

Nomination d'un rapporteur pour les opérations électorales du département de la Haute-Saône, en remplacement de M. Grimaud, démissionnaire.

Le 9e bureau se réunira le mardi 24 juillet 1951, à quinze heures (local n° 262):

Examen des opérations électorales du département de la Seine-Inférieure (1re circonscription) (M. Prélot, rapporteur).

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence des présidents, prévue par l'article 34 du règlement, se réunira le mardi 24 juillet 1951, à quatorze heures trente, dans le cabinet de M. le président.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1951

Proclamation de sénateurs.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du bureau de recensement du département de Seine-et-Oise en date du 19 juillet 1951 que MM. Xavier Pidoux de La Maduère et Louis Namy ont été proclamés, à cette date, sénateurs du département de Seine-et-Oise, en remplacement, respectivement, de MM. Diethelm et Demusois, démissionnaires.

M. Pidoux de La Maduère est appelé à faire partie du 1er bureau, auquel appartenait son prédécesseur.

M. Namy est appelé à faire partie du 6e bureau, auquel appartenait son prédécesseur.

Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira le mercredi 25 juillet 1951, à dix heures (local de la commission):

Désignation d'un membre de la commission des finances devant représenter le Conseil de la République au comité directeur du F. I. D. E. S.

Nomination de rapporteurs et rapporteurs pour avis pour les affaires suivantes:

Codification des textes législatifs relatifs aux instruments monétaires et aux médailles (n° 143, année 1951);

Homologation d'une cotisation professionnelle (n° 474, année 1951);

Société d'études Rhône-Océan (n° 387, année 1951);

Aménagement des lotissements défectueux (n° 383, année 1951);

Statut des personnels communaux (n° 270, année 1951);

Code du travail outre-mer (n° 343, année 1951);

Nationalisation des combustibles minéraux (addition aux articles 37 et 38 de la loi de naturalisation) (n° 384, année 1951);

Examen du programme de travaux de la commission.

La commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie) se réunira le jeudi 26 juillet 1951, à neuf heures trente (local n° 221):

I. — Audition des représentants des syndicats du personnel communal.

II. — Audition de M. Moatti, directeur des affaires départementales et communales du ministère de l'intérieur, ou d'un de ses collaborateurs.

III. — Examen du projet de loi (n° 270, année 1951) portant statut du personnel communal.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Commission de législation, justice, affaires administratives et domaniales.

2e séance du jeudi 19 juillet 1951.

Présents. — MM. Abdesselam, Antonini, Boisdon, de Boysson, Buu Kinh, Chekkat Daho, Cortinchi, Jousselin, Junillon, Lombardo, Mademba Racine, Nignan, Pialoux, Rosenfeld, Randzetsa, Touré.

Excusés. — MM. Daber, Michard-Pellissier, Simon, Nguyen Huy Laï, Sarraut (Omer), Thonn Ouk.

Suppléants. — MM. Lombardo (de M. Barbé), Pialoux (de M. Boluix-Bassel), Boisdon (de M. Bour [Alfred]), Junillon (de M. Bourgarel), Rosenfeld (de M. Belabed), de Boysson (de M. Chasslot), Antonini (de M. Giard), Touré (de M. Sousatte).

Convocations de commissions.

La commission des affaires culturelles se réunira le mardi 24 juillet 1951, à dix heures trente (local n° 217):

I. — Examen du projet de rapport de M. Griaule sur la proposition (n° 98, année 1949) de M. Julien, tendant à reviser les programmes d'enseignement et à prendre des mesures pour favoriser la connaissance de l'Union française.

II. — Questions diverses.

La commission des affaires financières se réunira le mardi 24 juillet 1951, à dix heures trente, à Paris, 27, rue du Mont-Thabor:

I. — Nomination d'un rapporteur pour la demande d'avis (n° 170, année 1951) sur un projet de décret portant arrondissement au franc inférieur des recettes et dépenses publiques en francs métropolitains dans les territoires relevant de l'autorité du ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés et du ministre de la France d'outre-mer et arrondissement au franc inférieur des recettes et dépenses en francs locaux dans les territoires des zones des francs C.F.A., C.F.P. et Djibouti.

II. — Examen du projet de rapport de M. Delmas sur la proposition (n° 41, année 1951) tendant à inviter le Gouvernement à ne plus percevoir la surtaxe progressive sur la prime d'installation allouée aux fonctionnaires prenant leur service dans les nouveaux départements d'outre-mer.

III. — Examen de l'avis de M. Antonini sur la demande d'avis (n° 28, année 1951) concernant l'institution d'un comité de l'or national.

La commission du plan, de l'équipement et des communications se réunira le mercredi 25 juillet 1951, à quatorze heures trente (local n° 120):

I. — Propositions (n° 52 et n° 71, année 1951) relatives à l'aviation légère et sportive outre-mer: suite de l'examen de la question. Exposé de MM. le général Plagne, Scelles, Vivier.

II. — Désignation d'un membre de la commission destiné à représenter l'Assemblée de l'Union française au comité directeur du F.I.D.E.S. (en exécution des dispositions de l'article 19 de la loi n° 51-599 du 24 mai 1951).

III. — Proposition (n° 141, année 1951) relative à l'industrialisation de la production de karité au Soudan: exposé de M. Schock, rapporteur.

IV. — Propositions (nos 177 et 304, année 1950) concernant l'équipement des Nouvelles-Hébrides: exposé de M. Delmas, rapporteur (éventuellement).

V. — Proposition (n° 306, année 1949) tendant à la planification de l'économie de l'Union française: suite de l'examen des questions relatives au plan et à l'équipement des territoires d'outre-mer dans le rapport de M. René Moreux.

VI. — Questions diverses.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de la marine marchande.

Avis de concours pour cinq places de professeur d'hydrographie de 1re classe.

Un concours sera ouvert à Paris le 7 janvier 1952 pour cinq places de professeur d'hydrographie de 1re classe.

Le programme des épreuves sera adressé aux candidats qui en feront la demande au ministère de la marine marchande, direction de l'administration générale et des gens de mer, 3, place de Fontenoy, Paris (7e).

Les demandes d'admission au concours et les dossiers des candidats devront parvenir à la même adresse avant le 7 décembre 1951.

Le concours est ouvert:

Aux lieutenants de vaisseau en activité de service ou démissionnaires depuis moins de trois ans;

Aux enseignes de vaisseau de 1re classe en activité de service ou démissionnaires depuis moins de deux ans et réunissant au minimum deux ans d'embarquement dans ce grade;

Aux capitaines au long cours;

Aux lieutenants au long cours pourvus du grade d'enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve et justifiant d'au moins deux ans d'embarquement en qualité d'officier de quart.

A quelque catégorie qu'ils appartiennent, les candidats ne doivent pas être âgés de plus de trente-cinq ans à la date de l'ouverture du concours.

Tous les candidats, autres que ceux qui sont en activité dans la marine, doivent justifier de leur aptitude au service militaire armé.

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

DIRECTION DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

Résultats de l'exercice 1951 au 31 mai 1951.

(En millions de francs.)

Recettes	920.090 (a)
Dépenses	892.030
Excédent de recettes	28.060

Etat de développement par ministère des dépenses budgétaires de l'exercice 1951.

BUDGET ORDINAIRE

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES	MONTANT des dépenses.
I. — *Services civils.*	
Affaires étrangères	2.848
Commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes	1.175
Agriculture	4.786
Anciens combattants et victimes de la guerre	22.464
Finances et affaires économiques:	
Affaires économiques	1.783
Finances	177.450
Education nationale	58.376
France d'outre-mer	1.518
Intérieur	20.494
Justice	4.686
Haut commissariat de la République française en Sarre.	346
Présidence du conseil:	
Services administratifs de la présidence du conseil.	1.423
Direction des Journaux officiels	190
Service de la défense nationale. — Secrétariat général permanent de la défense nationale	77
Services de documentation extérieure et contre-espionnage	250
Groupement des contrôles radioélectriques	180
Commissariat général au plan	33
Service de presse	420
Etat-major de l'Europe occidentale	30
A reporter	298.529

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES	MONTANT des dépenses.
Report	298.529
Etats associés	165
Industrie et commerce	2.150
Reconstruction et urbanisme	4.415
Santé publique et population	10.122
Travail et sécurité sociale	6.940
Travaux publics, transports et tourisme:	
Services des travaux publics, transports et tourisme.	47.716
Aviation civile et commerciale	3.440
Marine marchande	4.032
Total des dépenses des services civils	377.209
II. — *Dépenses militaires.*	
Forces armées:	
Section commune	20.081
Air	13.086
Guerre	42.726
Marine	16.998
France d'outre-mer et Etats associés	27.580
Total des dépenses militaires	120.471
Total du budget ordinaire	497.680

(a) Y compris, d'une part, le produit des décimes supplémentaires prévus par l'article 14 de la loi n° 50-1615 du 30 décembre 1950 et, d'autre part, les majorations d'impôts, droits et taxes prévues par la loi n° 51-29 du 8 janvier 1951 portant autorisation d'un programme de réarmement.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES	MONTANT des dépenses.
RECONSTRUCTION ET ÉQUIPEMENT	
Services civils.	
Affaires étrangères (services des affaires étrangères)...	1
Agriculture	1.839
Education nationale	2.054
Finances et affaires économiques:	
Finances	26
Affaires économiques	1.185
France d'outre-mer	8.050
Industrie et commerce	1.013
Intérieur	493
Justice	16
Présidence du conseil	692
Reconstruction et urbanisme	403
Santé publique et population	107
Travail et sécurité sociale	17
Travaux publics et transports:	
Services des travaux publics et transports	3.476
Aviation civile et commerciale	1.565
Marine marchande	29
Totaux des services civils	20.966

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES	MONTANT des dépenses.
Report	20.966
Dépenses militaires.	
Défense nationale:	
Dépenses communes	2.151
Air	25.813
Guerre	19.704
Marine	20.209
Etats associés	147
France d'outre-mer	181
Totaux des dépenses militaires	68.205
Totaux du budget de la reconstruction et de l'équipement	89.171
RÉPARATION DES DOMMAGES DE GUERRE ET INVESTISSEMENTS SOCIAUX	
Finances:	
Versement à la caisse autonome de la reconstruction.	106.671
Autres opérations du ministère des finances	7.428
Marine marchande. — Reconstitution de la flotte de commerce et de pêche	11.188
Finances:	
Versements du Trésor au fonds de modernisation et d'équipement	66.555
Prêts à des organismes d'habitation	17.978
Totaux des dépenses de réparation de dommages de guerre et investissements sociaux	209.823

RECAPITULATION DES DEPENSES

Budget ordinaire « Imputation définitive »	497.680	
Reconstruction et équipement « Imputation définitive »	89.171	
Réparation des dommages de guerre et investissements sociaux « Imputation définitive »	209.823	
Total	796.677	(1)
Derniers renseignements complémentaires statistiques parvenus des territoires d'outre-mer	44.011	
Dépenses à imputer	54.201	(2)
Total général	894.889	
A déduire: montant des virements bancaires ou postaux en cours d'exécution	2.859	
Total général net	892.030	

(1) Ce chiffre comprend les résultats comptables des dépenses effectuées dans la métropole et en Afrique du Nord, ainsi que les derniers résultats comptables parvenus des autres territoires.
(2) Chiffre résultant d'évaluations statistiques.

Etat de développement des recettes budgétaires de l'exercice 1951 au 31 mai 1951.

DÉSIGNATION	MONTANT des recettes
Produits recouvrables en France.	
§ 1er. — Impôts et monopoles.	
1° Produits des contributions directes et taxes assimilées	262.756
2° Produits de l'enregistrement	35.287
3° Produits du timbre	6.416
4° Produits de l'impôt sur les opérations de Bourse	1.023
5° Produits de l'impôt de solidarité nationale	654
6° Produits des douanes	73.658
7° Produits des contributions indirectes	21.308
8° Produits de la taxe sur le chiffre d'affaires	285.889
9° Produits de la taxe sur les transactions	74.385
10° Produits du monopole des poudres à feu	238
Total du paragraphe 1er	761.594
§ 2. — Exploitations industrielles	15.469
§ 3. — Produits et revenus du domaine de l'Etat	7.575
§ 4. — Produits divers	38.710
Total des paragraphes 2, 3 et 4	61.754
§ 5. — Ressources exceptionnelles.	
Produits de la liquidation des biens italiens en Tunisie	256
Produit du prélèvement exceptionnel et de l'emprunt libératoire de ce prélèvement, institués par les lois nos 48-30 et 48-31 du 7 janvier 1948 et par les lois subséquentes	789
A reporter	1.045

DÉSIGNATION	MONTANT des recettes
Report	1.045
Intérêts et amortissement des prêts consentis en exécution de l'article 12 de la loi n° 48-466 du 21 mars 1948	6.288
Ressources affectées à la reconstitution de la flotte de commerce et de pêche et de la flotte rhénane	2.413
Recettes affectées à la caisse autonome de la reconstruction	2.686
Fonds de concours affectés à des dépenses de réparations de dommages de guerre et à des investissements productifs	550
Contrevaleur de l'aide consentie par le Gouvernement des Etats-Unis en application de l'accord du 28 juin 1948 (art. 4, § 6, alinéa a)	50.000
Total des ressources exceptionnelles	62.982
Total	896.330
RECAPITULATION DES RECETTES DE L'EXERCICE 1951	
Imputation définitive	(1) 886.330
Derniers renseignements complémentaires statistiques parvenus des territoires d'outre-mer	1.601
Recettes à imputer	(2) 29.308
Reversements de fonds sur les dépenses des ministères n'ayant pas encore donné lieu à annulations de dépenses	2.851
Total des recettes du budget	920.090

(1) Ce chiffre comprend les résultats comptables des recettes effectuées dans la métropole et en Afrique du Nord, ainsi que les derniers résultats comptables parvenus des autres territoires.
(2) Chiffre résultant d'évaluations statistiques.

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PUBLICATION DES RECETTES

I. — Evaluation des recettes de la vingt-sixième semaine du 23 au 29 juin 1951. (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC (1)	1951 — Recettes évaluées (2)	1950 — Recettes comptables (3)	DIFFERENCE EN FAVEUR DE 1951 — En valeur absolue (4)	1951 — Pourcentage (5)	1950 — En valeur absolue 6	1950 — Pourcentage (7)
Voyageurs	1.882.270	1.729.628	152.642	8,8	»	»
Bagages et consigne	37.220	38.435	»	»	1.215	3,2
Colis postaux, petits colis	196.800	172.185	24.615	14,3	»	»
Marchandises (détail et wagons)	4.764.270	3.247.202	1.517.068	46,7	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	6.880.560	5.187.450	1.693.110	32,6	»	»

II. — Evaluation des recettes au 29 juin 1951.

NATURE DU TRAFIC (1)	RECETTES comptables du 1er janvier au 30 avril 1951 (2)	RECETTES évaluées du 1er mai au 29 juin 1951 (3)	TOTAL des recettes du 1er janvier au 29 juin 1951 (4)	RECETTES comptables du 1er janvier au 29 juin 1950 (5)	DIFFERENCE EN FAVEUR DE 1951 — En valeur absolue (6)	1951 — Pourcentage (7)	1950 — En valeur absolue 8	1950 — Pourcentage 9
Voyageurs	20.322.515	13.574.720	33.897.235	32.182.146	1.715.089	5,3	»	»
Bagages et consigne	359.755	243.020	602.775	629.755	»	»	26.980	4,3
Colis postaux, petits colis	3.117.563	1.669.000	4.786.563	4.337.308	449.255	10,4	»	»
Marchandises (détail et wagons)	70.034.926	38.419.230	108.454.156	80.851.670	27.602.486	34,1	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	93.834.759	53.905.970	147.740.729	118.000.879	29.739.850	25,2	»	»

Imprimerie, 31, quai Voltaire. Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels* : JEAN REYMOND.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	19 juillet — Cours relevés après Bourse	DEVISES	20 juillet 1951 — Cours relevés avant Bourse	20 juillet 1951 — Cours cotés en Bourse	Derniers cours cotés en Bourse	19 juillet — Cours relevés après Bourse	DEVISES	20 juillet 1951 — Cours relevés avant Bourse	20 juillet 1951 — Cours cotés en Bourse
350 ..	349 95	Etats-Unis (1 dollar)	.... ..	349 95	8075 ..	.... ..	Suisse (100 francs)	.... ..	8070 ..
701 5/8	.... ..	Belgique (100 francs)	.... ..	701 7/8	163 60	.... ..	Cote des Somalis (100 f. Djib.)	.... ..	163 60
1221 25	.... ..	Portugal (100 escudos)	.... ..	1220 75	330 20	.... ..	Canada (1 dollar)	.... ..	330 60

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1943
DE LA
Société des forces motrices de la Haute-Durance.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1943) de la Société des forces motrices de la Haute-Durance sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 15 octobre 1951. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

NOTA. — Les amortissements antérieurs ayant été réalisés par voie de rachats en Bourse, il n'existe pas d'obligations amorties restant à présenter au remboursement.

Anciens Etablissements Servant Frères

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 39.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 7, BOULEVARD PONT-JOUBERT, POITIERS (VIENNE)
Registre du commerce: Poitiers n° 8975 B.
Registre producteurs de la Vienne: n° 73.

Obligations 4 1/4 0/0 1942 *de* 2.000 *F.*

Neuvième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 15 juillet 1951.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.
Les amortissements des années 1943 à 1950 ont été couverts par rachats en Bourse.

AUX GALERIES BARBES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 30 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 62, RUE MARCADET, PARIS (18e)
Registre du commerce: Seine n° 220336 B.

Bons 4 1/4 0/0 1946 *de* 5.000 F.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 150 bons sortis au quatrième tirage au sort du 4 juillet 1951 et formant, avec les bons rachetés en Bourse par la société émettrice, la totalité de l'annuité à amortir au 15 juillet 1951.
Ces bons seront remboursables à 5.001 F;

2° Des bons sortis aux tirages antérieurs et non encore présentés au remboursement.

NUMEROS	ANNEE d'amortissement.	NUMEROS	ANNEE d'amortissement.	NUMEROS	ANNEE d'amortissement.
116 à 179	50	241 à 323	49	2.310 à 2.595	51

CREDIT NATIONAL

pour faciliter la réparation des dommages causés par la guerre.
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 525.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: A PARIS, 45-47, RUE SAINT-DOMINIQUE
R. C.: Seine 28531.

TIRAGE DU 2 JUILLET 1951

EMPRUNT FEVRIER 1942

Obligations de 2.000 F 3,50 0/0 (37e tirage).

L'obligation n° 2.107.638 sera remboursée par **1.000.000** de francs.
L'obligation n° 299.977 sera remboursée par **500.000** F.
Les obligations n°s 1.252.268, 1.252.270, 1.252.705 seront remboursées chacune par **100.000** F.
Les obligations n°s 714.039, 714.048, 714.123, 714.348, 714.408, 714.947 seront remboursées chacune par **50.000** F.
Les 12 obligations dont les numéros suivent seront remboursées chacune par **25.000** F:

2.353.078	2.353.258	2.353.555	2.353.844
2.353.201	2.353.433	2.353.567	2.353.845
2.353.217	2.353.502	2.353.691	2.353.914

Les 60 obligations désignées ci-dessous seront remboursées chacune par **10.000** F:
Dans la série de 2.196.001 à 2.197.000, les 40 obligations dont le numéro se termine par **14, 71, 96** et par **97.**
Dans la série de 2.353.001 à 2.354.000, les 20 obligations dont le numéro se termine par **61** et par **65.**
Les 80 obligations désignées ci-dessous seront remboursées chacune par **5.000** F:
Dans la série de 714.001 à 715.000, les 40 obligations dont le numéro se termine par **14, 40, 50** et par **59.**
Dans la série de 1.252.001 à 1.253.000, les 40 obligations dont le numéro se termine par **34, 57, 59** et par **76.**
Les 5.837 autres obligations des séries de 1.000 titres dans lesquelles sont compris les numéros ci-dessus seront remboursées par **2.000 F,** c'est-à-dire:

299.001 à 300.000	1.252.001 à 1.253.000	2.196.001 à 2.197.000
714.001 à 715.000	2.107.001 à 2.108.000	2.353.001 à 2.354.000

Les obligations remboursables par des lots sont payables à partir du 1er août 1951; elles n'ont pas droit au payement du coupon en cours au moment du tirage et devront être déposées au Crédit national huit jours ouvrables avant que le payement en puisse être demandé.
Les obligations remboursables au pair sont payables lors de l'échéance du coupon en cours au moment du tirage, c'est-à-dire à partir du 1er novembre 1951; elles ont droit au payement de ce coupon.
La dernière liste des titres amortis et non remboursés de l'emprunt 3,50 0/0 février 1942 a été publiée au *Journal officiel* du 24 mars 1954.

COMPAGNIE ELECTRO-MECANIQUE

12, RUE PORTALIS, A PARIS
Registre du commerce: Seine 70708.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la Compagnie électro-mécanique a procédé au rachat des 190 obligations 4 1/4 0/0 1942 dont l'amortissement est prévu pour le 1er août 1951.
En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort le 1er juillet.

ENTR'AIDE COOPERATIVE

(Association reconnue d'utilité publique par décret du 22 mars 1926.)

Ex-Enfance coopérative.

31, RUE DE PROVENCE, PARIS (9e)

Obligations 5 1/2 0/0 1929, dix-huitième tirage d'amortissement du 1er juin 1951, remboursables au pair à partir du 15 juin 1951, au siège de l'association et à la Banque centrale des coopératives, 31, rue de Provence, à Paris (9e).

Au porteur (285 obligations).

2	13	19	26	34	1.857	1.865	1.866	1.873	1.880
51	53	56	57	63	1.881	1.887	1.891	1.940	1.988
71	75	101	111	119	1.989	2.033	2.047	2.052	2.071
125	153	162	174	192	2.075	2.088	2.105	2.116	2.132
212	229	234	238	249	2.138	2.176	2.183	2.186	2.189
267	290	301	303	305	2.202	2.222	2.517	2.538	2.558
306	307	308	311	312	2.564	2.568	2.579	2.591	2.598
314	335	376	390	396	2.603	2.636	2.637	2.642	2.652
398	401	402	403	405	2.665	2.669	2.696	2.734	2.753
406	410	419	421	424	2.770	2.772	2.779	2.820	2.833
426	427	428	430	433	2.837	2.849	2.853	2.891	2.904
434	436	438	441	442	2.909	2.948	2.970	2.975	2.981
443	445	449	451	460	3.012	3.029	3.032	3.042	3.052
496	497	504	529	538	3.058	3.065	3.091	3.108	3.122
544	563	573	588	689	3.123	3.128	3.130	3.146	3.158
695	703	715	736	773	3.183	3.191	3.198	3.199	3.204
810	823	831	864	882	3.260	3.272	3.276	3.279	3.299
954	971	980	995	1.008	3.301	3.330	3.338	3.358	3.363
1.029	1.114	1.118	1.134	1.153	3.376	3.379	3.397	3.399	3.407
1.161	1.182	1.189	1.200	1.211	3.411	3.425	3.437	3.455	3.464
1.216	1.260	1.271	1.295	1.299	3.467	3.487	3.502	3.517	3.521
1.300	1.325	1.356	1.357	1.378	3.526	3.534	3.539	3.578	3.632
1.398	1.399	1.402	1.419	1.430	3.652	3.666	3.668	3.688	3.698
1.444	1.448	1.478	1.479	1.500	3.709	3.723	3.734	3.741	3.749
1.506	1.512	1.517	1.528	1.552	3.753	3.768	3.775	3.799	3.801
1.578	1.580	1.589	1.598	1.643	3.811	3.817	3.827	3.849	3.858
1.655	1.656	1.666	1.671	1.695	3.872	3.873	3.874	3.885	3.893
1.717	1.721	1.780	1.784	1.790	3.894	3.947	3.951	3.981	3.999
1.794	1.805	1.817	1.818	1.840					

Titres sortis aux tirages précédents et non présentés au remboursement au 31 mai 1951.

NUMEROS des titres.	ANNEES des tirages.	NUMEROS des titres.	ANNEES des tirages.	NUMEROS des titres.	ANNEES des tirages.
		NOMINATIVES			
11	1950	251	1944	356	1947
12	1947	254	1948	357	1945
14	1948	284	1950	381	1946
17	1950	292	1947	389	1946
34	1950	293	1950	422	1950
46	1945	296	1950	457	1950
191	1944	304	1946	1.520	1949
196	1945	310	1936	1.522	1946
199	1948	312	1936	1.523	1949
227	1945	339	1944	1.524	1949
236	1948	353	1945		
		AU PORTEUR			
6	1950	452	1942	948	1948
41	1945	501	1942	1.180	1950
64	1942	508	1949	1.188	1949
70	1950	509	1947	1.206	1950
113	1948	510	1942	1.210	1950
114	1946	512	1950	1.411	1944
115	1948	535	1950	1.412	1950
117	1949	559	1949	1.413	1947
122	1946	565	1947	1.414	1950
123	1948	569	1950	1.573	1940
127	1949	593	1950	1.575	1945
133	1949	628	1950	1.576	1948
149	1950	683	1950	1.613	1949
163	1950	690	1950	1.616	1950
168	1941	691	1949	1.657	1950
172	1946	702	1949	1.659	1948
179	1947	706	1949	1.664	1948
181	1950	762	1949	1.672	1949
226	1950	816	1944	1.674	1948
231	1949	817	1946	1.680	1949
233	1946	819	1944	1.683	1950
279	1950	824	1949	1.687	1950
301	1946	835	1949	1.749	1946
333	1950	843	1948	1.789	1950
367	1950	872	1949	1.796	1948
375	1949	889	1950	1.799	1947
447	1942	890	1950	1.800	1941
449	1945	924	1949	1.801	1947
1.802	1941	2.826	1950	3.460	1950
1.809	1950	2.836	1950	3.496	1947
1.810	1943	2.952	1946	3.500	1949
1.812	1949	2.955	1948	3.501	1944
1.813	1949	2.959	1943	3.503	1949
1.852	1949	2.960	1949	3.516	1950
1.935	1949	2.961	1950	3.543	1950
1.936	1947	2.962	1943	3.545	1950
1.956	1945	2.963	1942	3.580	1950
1.996	1949	2.964	1939	3.581	1950
2.032	1949	3.014	1949	3.582	1950
2.036	1947	3.076	1946	3.599	1950
2.119	1950	3.137	1950	3.616	1950
2.513	1950	3.138	1950	3.646	1950
2.623	1950	3.192	1936	3.777	1950
2.705	1949	3.238	1950	3.779	1950
2.724	1950	3.284	1950	3.914	1948
2.785	1945	3.287	1950	3.916	1945
2.787	1947	3.386	1949	3.917	1946

ENTR'AIDE COOPERATIVE

(Association reconnue d'utilité publique par décret du 22 mars 1926.)

Ex-Enfance coopérative.

31, RUE DE PROVENCE, PARIS (9e)

Obligations 5 1/2 0/0 1931, seizième tirage d'amortissement du 1er juin 1951, remboursables au pair à partir du 15 août 1952, au siège de la société et à la Banque centrale des coopératives, 31, rue de Provence, à Paris (9e).

Au porteur (260 obligations).

4.042	4.055	4.082	4.111	4.117	6.035	6.048	6.053	6.059	**6.072**
4.175	4.179	4.200	4.202	4.218	6.074	6.101	6.120	6.131	**6.133**
4.285	4.299	4.312	4.319	4.321	6.141	6.146	6.159	6.177	**6.225**
4.333	4.352	4.365	4.367	4.377	6.229	6.255	6.259	6.298	**6.301**
4.396	4.408	4.419	4.432	4.443	6.313	6.334	6.349	6.363	**6.393**
4.452	4.459	4.493	4.495	4.496	6.394	6.422	6.453	6.466	**6.480**
4.499	4.500	4.503	4.504	4.505	6.509	6.525	6.553	6.559	**6.561**
4.536	4.574	4.584	4.589	4.626	6.591	6.593	6.598	6.641	**6.647**
4.676	4.677	4.691	4.712	4.712	6.648	6.649	6.658	6.664	**6.679**
4.715	4.779	4.801	4.828	4.838	6.692	6.693	6.737	6.740	**6.788**
4.810	4.841	4.863	4.884	4.895	6.800	6.817	6.825	6.859	**6.878**
4.939	4.950	4.994	5.008	5.014	6.890	6.900	6.906	6.940	**6.956**
5.018	5.028	5.050	5.061	5.103	6.965	6.980	6.981	7.001	**7.040**
5.111	5.116	5.136	5.137	5.142	7.044	7.050	7.101	7.109	**7.112**
5.163	5.176	5.177	5.183	5.191	7.134	7.136	7.144	7.174	**7.187**
5.216	5.236	5.241	5.261	5.264	7.206	7.208	7.240	7.243	**7.245**
5.274	5.275	5.285	5.314	5.336	7.250	7.251	7.277	7.299	**7.303**
5.351	5.355	5.399	5.443	5.464	7.311	7.318	7.325	7.376	**7.451**
5.475	5.476	5.486	5.501	5.547	7.475	7.490	7.491	7.497	**7.506**
5.550	5.558	5.569	5.614	5.621	7.523	7.533	7.559	7.584	**7.591**
5.639	5.649	5.656	5.670	5.672	7.592	7.604	7.610	7.616	**7.621**
5.678	5.691	5.692	5.693	5.694	7.662	7.670	7.702	7.715	**7.718**
5.725	5.762	5.791	5.795	5.798	7.738	7.765	7.772	7.775	**7.809**
5.813	5.817	5.833	5.838	5.841	7.832	7.833	7.836	7.853	**7.854**
5.865	5.873	5.899	5.915	5.932	7.855	7.870	7.883	7.897	**7.899**
5.984	5.991	6.010	6.015	6.021	7.922	7.934	7.949	7.982	**7.990**

Titres sortis aux tirages précédents et non présentés au remboursement au 31 mai 1951.

NUMEROS des titres.	ANNEES des tirages.	NUMEROS des titres.	ANNEES des tirages.	NUMEROS des titres.	ANNEES des tirages.
4.010	1948	4.247	1950	4.415	1950
4.013	1950	4.250	1950	4.428	1950
4.056	1950	4.270	1950	4.458	1950
4.072	1950	4.272	1950	4.469	1950
4.076	1950	4.286	1950	4.470	1950
4.085	1950	4.301	1950	4.511	1950
4.091	1950	4.309	1950	4.521	1950
4.096	1950	4.315	1950	4.523	1950
4.098	1950	4.335	1950	4.526	1950
4.110	1950	4.346	1950	4.532	1950
4.132	1950	4.353	1950	4.556	1950
4.134	1950	4.356	1950	4.593	1950
4.139	1950	4.360	1950	4.602	1950
4.145	1949	4.375	1950	4.618	1950
4.174	1950	4.380	1950	4.622	1948
4.186	1950	4.381	1950	4.628	1949
4.205	1950	4.390	1950	4.632	1950
4.227	1950	4.391	1950	4.638	1950
4.229	1950	4.401	1950	4.646	1950

NUMÉROS des titres.	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES des tirages.
4.657	1950	5.699	1950	6.711	1950
4.684	1950	5.700	1945	6.743	1950
4.704	1950	5.701	1937	6.745	1950
4.716	1950	5.708	1950	6.766	1950
4.720	1950	5.720	1950	6.767	1950
4.734	1950	5.738	1949	6.771	1950
4.737	1950	5.750	1949	6.841	1950
4.740	1948	5.743	1949	6.850	1950
4.752	1949	5.749	1950	6.858	1950
4.781	1950	5.790	1950	6.861	1950
4.793	1950	5.804	1950	6.862	1950
4.826	1950	5.808	1949	6.863	1950
4.836	1950	5.820	1950	6.895	1950
4.896	1950	5.824	1950	6.903	1949
4.923	1950	5.840	1949	6.904	1950
4.935	1950	5.842	1949	6.930	1950
4.951	1950	5.843	1950	6.957	1950
4.985	1949	5.855	1950	6.969	1950
4.993	1950	5.870	1948	6.988	1946
5.003	1950	5.876	1949	7.011	1950
5.007	1950	5.880	1948	7.035	1950
5.019	1950	5.887	1946	7.053	1949
5.023	1949	5.891	1946	7.065	1948
5.057	1949	5.895	1948	7.074	1950
5.069	1950	5.907	1950	7.075	1950
5.070	1950	5.940	1950	7.078	1950
5.074	1950	5.945	1950	7.086	1950
5.076	1950	5.949	1950	7.119	1950
5.081	1950	5.952	1949	7.120	1948
5.094	1950	5.959	1950	7.128	1950
5.105	1950	5.962	1950	7.130	1948
5.110	1950	5.969	1950	7.149	1950
5.127	1950	5.970	1950	7.173	1950
5.130	1950	5.980	1948	7.195	1950
5.161	1949	5.995	1948	7.204	1950
5.164	1949	5.999	1950	7.209	1950
5.197	1949	6.011	1950	7.239	1950
5.206	1950	6.022	1950	7.254	1950
5.209	1950	6.036	1950	7.264	1950
5.215	1949	6.038	1950	7.321	1950
5.218	1949	6.065	1949	7.322	1950
5.220	1950	6.067	1950	7.360	1950
5.226	1950	6.081	1950	7.362	1950
5.237	1949	6.087	1942	7.379	1950
5.268	1949	6.088	1944	7.390	1949
5.269	1950	6.093	1950	7.406	1948
5.270	1949	6.117	1950	7.415	1950
5.279	1950	6.119	1950	7.423	1948
5.280	1950	6.121	1949	7.429	1950
5.298	1949	6.126	1949	7.432	1948
5.306	1949	6.135	1950	7.433	1949
5.322	1950	6.173	1950	7.439	1950
5.328	1948	6.198	1950	7.446	1950
5.332	1950	6.206	1950	7.450	1950
5.354	1948	6.216	1949	7.468	1950
5.357	1948	6.217	1950	7.511	1950
5.379	1950	6.220	1949	7.526	1950
5.384	1946	6.230	1949	7.531	1950
5.385	1946	6.233	1950	7.535	1950
5.388	1950	6.315	1950	7.547	1950
5.393	1950	6.326	1950	7.556	1950
5.404	1949	6.330	1950	7.570	1950
5.407	1948	6.346	1950	7.578	1950
5.410	1948	6.354	1950	7.605	1950
5.416	1949	6.383	1949	7.633	1950
5.420	1948	6.384	1950	7.636	1950
5.424	1949	6.401	1950	7.647	1948
5.425	1944	6.402	1950	7.677	1949
5.455	1950	6.412	1950	7.684	1950
5.457	1950	6.415	1950	7.698	1950
5.468	1950	6.424	1950	7.735	1950
5.472	1948	6.423	1950	7.745	1950
5.478	1945	6.467	1950	7.750	1950
5.497	1949	6.469	1950	7.798	1950
5.506	1950	6.491	1950	7.822	1950
5.527	1950	6.516	1950	7.838	1950
5.533	1950	6.546	1950	7.890	1950
5.560	1950	6.567	1950	7.804	1950
5.597	1950	6.570	1949	7.898	1950
5.604	1950	6.575	1950	7.908	1950
5.638	1949	6.584	1949	7.912	1950
5.648	1950	6.594	1949	7.917	1950
5.655	1949	6.599	1950	7.956	1948
5.657	1950	6.607	1950	7.973	1950
5.675	1950	6.636	1950	7.980	1950
5.687	1949	6.646	1950	7.983	1950
5.689	1950	6.652	1950	7.994	1950
5.690	1949	6.691	1950		

Compagnie des Forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.225.391.000 F

SIÈGE SOCIAL : 19, RUE DE LA ROCHEFOUCAULD, PARIS (9e)

Registre du commerce : Seine 50987 B.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

en 15 ans de 50.000 obligations 6 1/2 0/0 de 10.000 F nominal émises en juin 1951.

NUMÉROS d'ordre des tirages.	DATES des remboursements.	NOMBRE DE TITRES	
		En circulation	A amortir
1	1er juin 1952	50.000	3.333
2	— 1953	46.667	3.333
3	— 1954	43.334	3.333
4	— 1955	40.001	3.333
5	— 1956	36.668	3.333
6	— 1957	33.335	3.333
7	— 1958	30.002	3.333
8	— 1959	26.669	3.333
9	— 1960	23.336	3.333
10	— 1961	20.003	3.333
11	— 1962	16.670	3.334
12	— 1963	13.336	3.334
13	— 1964	10.002	3.334
14	— 1965	6.668	3.334
15	— 1966	3.334	3.334
Total			50.000

Les tirages au sort, tant normaux que supplémentaires, s'effectueront de la manière suivante : un numéro sera tiré au sort. Les obligations à amortir seront appelées au remboursement à partir de ce numéro, suivant la suite naturelle des nombres, compte tenu des obligations amorties ou rachetées antérieurement, jusqu'à concurrence du nombre d'obligations dont l'amortissement est à effectuer. Pour l'application de ces dispositions, le numéro un sera considéré comme succédant au dernier numéro.

SOCIETE DES MINES DE JARNY

A JARNY (MEURTHE-ET-MOSELLE)

R. C. : Briey B 2.

Obligations 4 0/0 1945.

L'amortissement prévu pour le 15 août 1951 ayant été réalisé en totalité par voie de rachats en Bourse, conformément à la faculté que la société s'était réservée lors de l'émission, il ne sera pas effectué de tirage au sort en 1951.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE : 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES : 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 1/2 0/0 1941

DE LA

société Energie électrique de la Basse-Loire.

Les porteurs d'obligations 4 1/2 0/0 de 5.000 F (émission 1941) de la société Energie électrique de la Basse-Loire sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 1er octobre 1951. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
203 à 205	46	4.358 et 359	45	7.378 à 380	46
768 et 769	46	4.518 et 519	46	9.850	46
958 et 959	46	5.352 et 353	42	9.908 et 909	46
1.797	45	6.072 et 073	46	10.693 à 697	46
2.092 à 094	44	6.078 et 079	46	11.797	46
2.559	45	7.371	46		

BANQUE D'ETAT DU MAROC

EMPRUNT MAROCAIN 4 0/0 1930

Quarante-deuxième tirage d'amortissement.

Le 15 juin 1951, il a été procédé au siège de l'administration centrale de la Banque d'Etat du Maroc à Rabat au tirage des 1.050 obligations dont les numéros suivent, qui seront remboursées au pair le 1er août 1951:

1.351 à 1.400 — 13.351 à 13.400 — 13.851 à 13.900 — 21.151 à 21.200 — 39.901 à 39.950 — 70.101 à 70.150 — 167.101 à 167.150 — 170.351 à 170.400 — 173.501 à 173.550 — 204.301 à 204.350 — 207.201 à 207.250 — 219.101 à 219.150 — 224.451 à 224.500 — 230.451 à 230.500 — 254.101 à 254.150 — 257.851 à 257.900 — 263.251 à 263.300 — 331.001 à 331.050 — 380.751 à 380.800 — 392.951 à 393.000 — 412.451 à 412.500.

Liste des obligations amorties aux tirages précédents et non remboursées par le siège social de la Banque d'Etat du Maroc à Tanger à la date du 14 juin 1951.

386 à 388	=	3	81.300	=	1	162.252 à 162.254	=	3
393	=	1	83.501 à 83.550	=	50	162.265 à 162.270	=	6
398 à 400	=	3	86.960	=	1	162.291	=	1
594 à 600	=	7	86.962 à 86.978	=	17	162.293	=	1
3.051 à 3.100	=	50	87.901 à 87.910	=	10	162.295 à 162.297	=	3
3.951 à 3.957	=	7	87.940 à 87.943	=	4	162.300	=	1
3.962 à 3.966	=	5	87.946	=	1	164.001 à 164.025	=	25
3.976 à 3.979	=	4	88.051 à 88.100	=	50	164.027 à 164.050	=	24
3.984 à 3.989	=	6	91.102	=	1	164.101 à 164.140	=	40
3.999 et 4.000	=	2	91.305 à 91.307	=	3	164.143 à 164.150	=	8
7.551 à 7.555	=	5	91.308	=	1	169.951 à 170.000	=	50
7.576 et 7.577	=	2	91.315 et 91.316	=	2	176.113	=	1
7.875 et 7.876	=	2	98.313 à 98.316	=	4	176.137 à 176.148	=	12
7.899 à 7.899	=	10	98.333 à 98.342	=	10	178.301 à 178.308	=	8
9.288 à 9.300	=	13	101.551 à 101.600	=	50	178.314 à 178.350	=	37
10.751 à 10.800	=	50	106.351 à 106.400	=	50	180.015	=	1
11.121	=	1	106.551 à 106.583	=	33	181.254 et 181.255	=	2
11.716 à 11.745	=	30	106.585 à 106.600	=	16	181.259	=	1
13.196	=	1	107.115 à 107.134	=	20	181.261	=	1
16.115 à 16.127	=	13	109.757 à 109.760	=	4	181.267 à 181.271	=	5
16.129 à 16.133	=	5	109.774 à 109.778	=	5	181.275 et 181.276	=	2
20.501 à 20.550	=	50	109.794 à 109.800	=	7	181.278 à 181.281	=	4
21.959	=	1	110.001 à 110.050	=	50	181.285 à 181.290	=	6
21.991 à 21.994	=	4	111.501 à 111.550	=	50	182.622	=	1
26.222	=	1	112.051 à 112.054	=	4	182.801 à 182.835	=	35
35.801 à 35.850	=	50	112.059 et 112.060	=	2	182.841 à 182.850	=	10
35.984 à 35.986	=	3	112.064	=	1	183.513 et 183.514	=	2
35.992 et 35.993	=	2	112.076 à 112.100	=	25	183.517 à 183.520	=	4
35.995 et 35.996	=	2	112.259	=	1	183.609 à 183.611	=	3
35.998	=	1	112.280 à 112.285	=	6	183.613 à 183.620	=	8
36.617 à 36.624	=	8	114.919 et 114.920	=	2	183.624 à 183.631	=	8
36.631 à 36.642	=	12	114.929	=	1	186.502 et 186.503	=	2
36.644 à 36.649	=	6	114.934 à 114.937	=	4	186.505 à 186.509	=	5
36.670	=	1	114.951 à 114.958	=	8	186.527 et 186.528	=	2
36.672	=	1	114.960 à 115.000	=	41	186.536 et 186.537	=	2
36.675	=	1	123.811 et 123.815	=	2	187.201	=	1
36.679 à 36.688	=	10	125.401 à 125.450	=	50	191.752 à 191.755	=	4
38.701 à 38.750	=	50	126.901 à 126.950	=	50	193.274 et 193.275	=	2
39.201 à 39.250	=	50	128.541	=	1	194.451 à 194.500	=	50
42.367 à 42.370	=	4	132.751 à 132.800	=	50	194.952 et 194.953	=	2
43.551 à 43.600	=	50	133.561 et 133.565	=	2	194.956 à 194.958	=	3
45.434 à 45.438	=	5	133.576 à 133.579	=	4	195.524 et 195.525	=	2
45.651 à 45.695	=	45	133.581 à 133.591	=	11	195.536 et 195.537	=	2
45.697 à 45.700	=	4	133.593 à 133.596	=	4	195.540	=	1
47.651 à 47.661	=	11	133.598	=	1	198.025	=	1
47.666 à 47.698	=	33	134.355 à 134.360	=	6	198.032	=	1
50.451 et 50.452	=	2	134.377 à 134.380	=	4	198.047 et 198.048	=	2
50.466 et 50.467	=	2	134.385 et 134.386	=	2	201.906 à 201.915	=	10
50.477	=	1	134.701 à 134.750	=	50	201.918 à 201.920	=	3
50.495 à 50.497	=	3	135.951 à 136.000	=	50	201.935	=	1
51.163 à 51.200	=	38	137.111 à 137.150	=	40	201.940 à 201.944	=	5
51.400	=	1	139.521 à 139.524	=	4	201.946 à 201.949	=	4
53.751 à 53.753	=	3	139.535	=	1	205.501 à 205.550	=	50
53.756 et 53.757	=	2	145.051 à 145.064	=	14	205.620 et 205.621	=	2
53.771 à 53.785	=	15	145.068 à 145.100	=	33	211.101 à 211.150	=	50
53.789 à 53.800	=	12	145.395 à 145.400	=	6	244.661	=	1
57.601 à 57.650	=	50	148.667	=	1	217.248 et 217.249	=	2
58.401 à 58.450	=	50	149.003 et 149.004	=	2	218.801	=	1
65.975 à 65.981	=	7	149.006 à 149.045	=	40	218.817	=	1
66.001 à 66.004	=	4	153.001 à 153.020	=	20	219.610 à 219.614	=	5
66.023	=	1	153.022 à 153.050	=	29	219.619 et 219.620	=	2
66.039	=	1	154.503	=	1	219.630 à 219.639	=	10
66.041 à 66.050	=	10	154.511	=	1	219.760 à 219.769	=	10
66.586 à 66.599	=	14	154.540	=	1	219.798 à 219.800	=	3
69.225	=	1	154.625 à 154.627	=	3	220.551 à 220.558	=	5
69.236	=	1	154.629	=	1	220.562 à 220.570	=	9
69.244 et 69.245	=	2	154.988 à 154.994	=	7	220.585 à 220.600	=	16
69.249	=	1	161.057 et 161.058	=	2	221.411 à 221.415	=	5
72.801 à 72.850	=	50	161.071 à 161.074	=	4	221.427	=	1
74.825	=	1	161.088 à 161.093	=	6	221.438 à 221.441	=	4
74.827	=	1	161255	=	1	223.824 à 223.826	=	3
81.251 à 81.266	=	18	161.259	=	1	223.829	=	1
81.298	=	1	161.261 et 161.262	=	2	224.301 à 224.339	=	39
224.348 à 224.350	=	3	295.651 à 295.700	=	50	367.601 à 367.650	=	50
226.851 à 226.884	=	34	298.951 à 298.983	=	33	369.901 à 369.929	=	29
226.891 à 226.900	=	10	298.985 à 299.000	=	16	369.932 à 369.950	=	19
228.351 et 228.355	=	2	300.051 à 300.100	=	50	373.451 à 373.500	=	50
228.391	=	1	301.951 à 301.961	=	11	373.864 à 373.873	=	10
228.400	=	1	301.963	=	1	376.006 à 376.012	=	7
232.051 à 232.100	=	50	301.965 à 302.000	=	36	376.036 à 376.050	=	15
232.464 à 232.468	=	5	302.082 à 302.087	=	6	378.551 à 378.600	=	50
232.487 et 232.488	=	2	302.901 à 302.950	=	50	381.851 à 381.880	=	30
232.494 et 232.495	=	2	304.151 à 304.200	=	50	381.886 à 381.888	=	3
232.498 à 232.500	=	3	304.575	=	1	381.890 à 381.960	=	11
233.302 à 233.307	=	6	310.051 à 310.100	=	50	383.151 à 383.176	=	26
233.334	=	1	311.551 à 311.589	=	39	383.184 à 383.200	=	17
233.348 à 233.350	=	3	311.596 à 311.600	=	5	384.051 à 384.055	=	5
234.184 et 234.185	=	2	315.101 à 315.140	=	40	384.086 à 384.097	=	12
234.751 à 234.800	=	50	315.142 à 315.150	=	9	384.099	=	1
236.865 à 236.876	=	12	317.395 à 317.397	=	3	384.370 à 384.382	=	13
236.878	=	1	321.401 à 321.450	=	50	384.392 et 384.393	=	2
236.883	=	1	326.701 à 326.750	=	50	390.901 à 390.950	=	50
236.898 à 236.900	=	3	327.351	=	1	394.151 et 394.152	=	2
243.300	=	1	327.353	=	1	394.155	=	1
243.353 à 243.359	=	7	327.456 et 327.457	=	2	394.157	=	1
243.363 à 243.375	=	13	332.796	=	1	394.180	=	1
243.377 à 243.386	=	10	333.015 à 333.017	=	3	394.182	=	1
243.393 à 243.398	=	6	333.029 à 333.034	=	6	394.191	=	1
248.451 à 248.500	=	50	335.101 à 335.150	=	50	394.194 à 394.200	=	7
249.550	=	1	335.501 à 335.550	=	50	394.401 à 394.407	=	7
249.907	=	1	337.901 à 337.937	=	37	394.412 à 394.450	=	39
250.353 et 250.354	=	2	337.939 à 337.950	=	12	394.551 à 394.600	=	50
250.377	=	1	338.952 à 338.960	=	9	397.065 à 397.077	=	13
250.393 et 250.394	=	2	339.000	=	1	397.089	=	1
251.251 à 251.278	=	28	339.808 à 339.816	=	9	397.096 et 397.097	=	2
251.281 à 251.293	=	13	339.822 à 339.826	=	5	401.421 et 401.422	=	2
255.532 à 255.536	=	5	339.844 et 339.845	=	2	401.427 et 401.428	=	2
255.833 et 255.834	=	2	344.650	=	1	401.439 à 401.443	=	5
257.371 à 257.382	=	9	347.772 et 347.773	=	2	402.601	=	1
268.656	=	1	348.970 à 348.976	=	7	402.604	=	1
268.658 à 268.661	=	7	350.051 et 350.052	=	2	402.614	=	1
268.666 à 268.678	=	13	350.058 à 350.100	=	43	402.617 à 402.633	=	17
268.687 à 268.696	=	10	350.301 à 350.350	=	50	402.638	=	1
270.307 à 270.320	=	14	350.801 à 350.850	=	50	402.641 à 402.646	=	6
272.751 à 272.763	=	13	352.217 et 352.218	=	2	404.451 à 404.481	=	31
272.765 à 272.771	=	7	352.231 à 352.240	=	10	404.483 à 404.500	=	18
272.778	=	1	352.242 à 352.244	=	3	412.051 à 412.057	=	4
272.782 à 272.795	=	14	358.501 à 358.550	=	50	412.060 à 412.075	=	16
272.797	=	1	359.151 et 359.152	=	2	412.085 et 412.086	=	2
272.799 et 272.800	=	2	359.171	=	1	412.090	=	1
273.251 à 273.264	=	14	359.171 à 359.185	=	12	412.093	=	1
273.271 à 273.291	=	21	359.190 à 359.200	=	11	412.758 à 412.762	=	5
273.294 à 273.300	=	7	360.251 à 360.300	=	50	412.768	=	1
275.801 à 275.850	=	50	360.332	=	1	412.789	=	1
281.851 à 281.870	=	20	360.753 et 360.754	=	2	414.731	=	1
281.879 à 281.900	=	22	360.785	=	1	414.771 à 414.781	=	11
282.368 à 282.379	=	12	360.790	=	1	416.201 à 416.210	=	10
282.390 et 282.391	=	2	361.703 à 361.708	=	6	416.229 à 416.233	=	5
282.395	=	1	361.713 et 361.714	=	2	416.401 à 416.447	=	47
289.101 à 289.150	=	50	361.717 à 361.721	=	5	416.551 à 416.553	=	3
291.252 à 291.259	=	8	361.727 à 361.730	=	4	416.592	=	1
292.805 à 292.810	=	6	361.733	=	1	416.651 à 416.700	=	50
292.822 à 292.826	=	5	361.743 à 361.749	=	7	417.347 à 417.350	=	4
293.451 à 293.500	=	50	361.787 à 361.796	=	10	417.823 à 417.826	=	4
293.551 à 293.595	=	45	361.552 et 361.553	=	2	417.847 à 417.849	=	3
293.598 à 293.600	=	3	361.566 et 361.567	=	2	418.908 à 418.947	=	40
293.901 à 293.950	=	50	361.569 à 361.573	=	5	419.302 à 419.307	=	6
			364.598	=	1	419.315 à 419.336	=	22
			366.495	=	1	419.345 à 419.350	=	6

Total : 5.330 obligations.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE : 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES : 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1944

DE LA

Société d'électricité de la région Valenciennes Anzin.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1944) de la Société d'électricité de la région Valenciennes-Anzin sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 15 octobre 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

NUMÉROS DES TITRES	ANNÉES de remboursement	NUMÉROS DES TITRES	ANNÉES de remboursement
6.304 et 6.305	47	11.008 et 11.009	47
6.933	45	12.312 et 12.313	47
7.874 et 7.875	45	14.309 et 14.310	46
10.076 à 10.080	47	16.326 et 16.327	47

ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 140 MILLIONS DE FRANCS C. F. A.
SIÈGE SOCIAL: 149, RUE GALLIENI, A TANANARIVE (MADAGASCAR).
R. C.: Tananarive n° 47.

OBLIGATIONS 6 0/0 1928 DE 500 F METROPOLITAINS

Tirage du 15 mai 1951.

Amortissement par rachat de cinq cent trente-sept obligations; Tirage au sort de neuf cent trente-six obligations formant le complément de l'amortissement prévu pour l'année 1951.

Liste récapitulative des numéros d'obligations sortis au présent tirage et des numéros amortis aux tirages précédents et non encore remboursés.

NUMEROS des titres et année de tirage.	NUMEROS des titres et année de tirage	NUMEROS des titres et année de tirage	NUMEROS des titres et année de tirage	NUMEROS des titres et année de tirage.
29 (51)	1.271 (50)	2.482 (50)	3.566 (49)	4.677 (51)
93 (51)	1.300 (51)	2.499 (50)	3.587 (47)	4.693 (51)
129 (51)	1.334 (51)	2.528 (49)	3.590 (45)	4.787 (51)
141 (51)	1.348 (50)	2.543 (51)	3.591 (50)	4.818 (51)
144 (50)	1.350 (51)	2.550 (50)	3.594 (49)	4.841 (51)
146 (50)	1.353 (51)	2.551 (50)	3.595 (48)	4.842 (50)
153 (50)	1.367 (51)	2.556 (48)	3.604 (51)	4.873 (51)
171 (51)	1.383 (50)	2.561 (51)	3.667 (51)	4.902 (50)
174 (50)	1.432 (51)	2.566 (51)	3.714 (51)	4.926 (51)
185 (50)	1.460 (49)	2.569 (51)	3.729 (51)	4.947 (50)
212 (51)	1.471 (51)	2.570 (51)	3.735 (51)	4.948 (51)
218 (51)	1.474 (50)	2.582 (47)	3.737 (50)	4.972 (50)
244 (44)	1.497 (51)	2.584 (50)	3.741 (51)	5.003 (51)
281 (51)	1.559 (51)	2.596 (51)	3.781 (51)	5.015 (51)
291 (51)	1.568 (50)	2.639 (51)	3.809 (50)	5.019 (51)
292 (50)	1.569 (51)	2.646 (51)	3.857 (51)	5.020 (51)
298 (50)	1.588 (51)	2.658 (47)	3.863 (51)	5.065 (51)
311 (51)	1.589 (51)	2.664 (51)	3.907 (51)	5.104 (51)
341 (50)	1.641 (50)	2.670 (50)	3.918 (50)	5.112 (49)
359 (50)	1.664 (51)	2.681 (50)	3.946 (51)	5.128 (51)
369 (51)	1.695 (47)	2.702 (47)	3.968 (51)	5.141 (49)
389 (50)	1.733 (51)	2.707 (50)	4.001 (51)	5.143 (50)
421 (51)	1.743 (51)	2.716 (51)	4.003 (51)	5.181 (48)
426 (50)	1.784 (51)	2.719 (51)	4.008 (50)	5.183 (51)
445 (50)	1.812 (51)	2.739 (47)	4.018 (51)	5.229 (51)
450 (51)	1.813 (51)	2.710 (46)	4.020 (51)	5.244 (48)
457 (51)	1.816 (51)	2.750 (51)	4.025 (50)	5.275 (51)
483 (51)	1.823 (51)	2.765 (48)	4.027 (51)	5.290 (51)
493 (51)	1.862 (51)	2.805 (51)	4.028 (51)	5.309 (50)
534 (51)	1.931 (49)	2.812 (50)	4.035 (51)	5.313 (48)
536 (51)	1.935 (51)	2.840 (47)	4.048 (51)	5.336 (50)
543 (51)	1.941 (51)	2.916 (51)	4.060 (49)	5.340 (50)
552 (51)	1.947 (51)	2.943 (48)	4.085 (51)	5.347 (51)
605 (49)	1.970 (51)	2.950 (49)	4.090 (50)	5.367 (51)
612 (50)	1.997 (51)	3.001 (51)	4.095 (51)	5.393 (50)
660 (50)	1.999 (49)	3.020 (51)	4.152 (51)	5.397 (51)
682 (50)	2.015 (51)	3.021 (51)	4.162 (50)	5.405 (49)
686 (51)	2.023 (49)	3.028 (50)	4.165 (49)	5.468 (51)
691 (51)	2.025 (50)	3.031 (50)	4.173 (51)	5.471 (48)
715 (51)	2.032 (51)	3.103 (50)	4.174 (51)	5.473 (51)
712 (51)	2.121 (50)	3.113 (51)	4.201 (51)	5.476 (51)
779 (51)	2.123 (49)	3.116 (51)	4.216 (51)	5.477 (49)
787 (51)	2.158 (51)	3.144 (51)	4.217 (51)	5.514 (50)
802 (51)	2.162 (51)	3.163 (50)	4.229 (51)	5.546 (51)
810 (51)	2.169 (51)	3.216 (46)	4.234 (51)	5.547 (50)
814 (51)	2.205 (51)	3.223 (51)	4.244 (51)	5.552 (48)
820 (51)	2.215 (51)	3.250 (51)	4.261 (48)	5.554 (43)
839 (51)	2.218 (50)	3.263 (49)	4.285 (51)	5.566 (51)
841 (51)	2.259 (51)	3.264 (51)	4.292 (51)	5.573 (50)
848 (51)	2.271 (50)	3.269 (50)	4.330 (51)	5.574 (50)
866 (50)	2.281 (51)	3.272 (42)	4.346 (51)	5.647 (51)
911 (50)	2.306 (51)	3.273 (41)	4.368 (48)	5.671 (49)
925 (51)	2.315 (51)	3.282 (49)	4.385 (50)	5.689 (47)
961 (46)	2.345 (50)	3.294 (51)	4.390 (47)	5.708 (50)
995 (48)	2.354 (51)	3.296 (50)	4.416 (51)	5.711 (51)
1.018 (50)	2.362 (51)	3.330 (49)	4.436 (51)	5.713 (50)
1.032 (51)	2.366 (51)	3.334 (51)	4.450 (44)	5.756 (51)
1.060 (50)	2.372 (51)	3.336 (51)	4.451 (45)	5.758 (51)
1.082 (51)	2.376 (51)	3.405 (51)	4.469 (48)	5.799 (51)
1.113 (51)	2.391 (51)	3.406 (49)	4.491 (49)	5.813 (50)
1.140 (51)	2.396 (48)	3.409 (50)	4.492 (44)	5.826 (51)
1.150 (50)	2.399 (51)	3.437 (51)	4.493 (51)	5.892 (50)
1.155 (49)	2.406 (51)	3.438 (50)	4.514 (51)	5.943 (51)
1.158 (51)	2.408 (51)	3.444 (49)	4.536 (51)	5.944 (50)
1.166 (51)	2.423 (50)	3.454 (51)	4.583 (51)	5.978 (51)
1.189 (51)	2.464 (50)	3.457 (51)	4.608 (51)	5.981 (50)
1.191 (50)	2.468 (50)	3.512 (50)	4.624 (51)	5.988 (50)
1.209 (51)	2.471 (51)	3.536 (44)	4.672 (51)	5.991 (50)
1.241 (50)	2.472 (48)	3.550 (51)	4.673 (50)	6.004 (50)
1.261 (51)	2.475 (49)			

NUMEROS des titres et année de tirage.	NUMEROS des titres et année de tirage.	NUMEROS des titres et année de tirage.	NUMEROS des titres et année de tirage.	NUMEROS des titres et année de tirage.
6.006 (49)	7.466 (51)	9.026 (50)	10.569 (43)	12.321 (48)
6.035 (51)	7.469 (51)	9.027 (50)	10.588 (51)	12.358 (51)
6.108 (51)	7.497 (51)	9.030 (42)	10.590 (51)	12.362 (51)
6.126 (50)	7.560 (50)	9.031 (51)	10.591 (51)	12.384 (51)
6.129 (50)	7.561 (50)	9.045 (51)	10.657 (50)	12.404 (49)
6.141 (51)	7.571 (45)	9.047 (51)	10.671 (50)	12.427 (49)
6.150 (51)	7.576 (51)	9.082 (49)	10.674 (51)	12.446 (51)
6.186 (50)	7.580 (47)	9.097 (49)	10.676 (47)	12.450 (51)
6.332 (51)	7.585 (51)	9.098 (48)	10.677 (50)	12.467 (51)
6.337 (51)	7.634 (50)	9.118 (51)	10.698 (49)	12.470 (50)
6.386 (50)	7.647 (51)	9.133 (49)	10.712 (49)	12.512 (51)
6.411 (51)	7.678 (51)	9.148 (50)	10.731 (51)	12.547 (51)
6.414 (50)	7.704 (49)	9.151 (49)	10.795 (50)	12.551 (46)
6.415 (51)	7.784 (51)	9.161 (51)	10.802 (51)	12.605 (51)
6.428 (49)	7.797 (51)	9.181 (51)	10.820 (50)	12.617 (51)
6.443 (51)	7.798 (51)	9.202 (51)	10.855 (51)	12.619 (51)
6.465 (51)	7.829 (51)	9.221 (51)	10.859 (49)	12.627 (51)
6.481 (51)	7.852 (51)	9.230 (46)	10.870 (49)	12.633 (49)
6.502 (51)	7.860 (51)	9.235 (49)	10.871 (51)	12.637 (50)
6.509 (50)	7.863 (51)	9.247 (51)	10.872 (51)	12.653 (50)
6.516 (51)	7.872 (49)	9.332 (50)	10.906 (51)	12.673 (51)
6.549 (50)	7.903 (51)	9.358 (51)	10.936 (51)	12.692 (51)
6.554 (47)	7.937 (51)	9.386 (51)	10.951 (51)	12.694 (51)
6.574 (50)	7.964 (51)	9.443 (51)	10.958 (51)	12.714 (51)
6.584 (49)	8.027 (51)	9.446 (50)	10.969 (51)	12.716 (51)
6.611 (50)	8.037 (48)	9.453 (49)	10.981 (51)	12.717 (51)
6.622 (51)	8.049 (51)	9.455 (50)	10.986 (51)	12.739 (48)
6.623 (51)	8.068 (50)	9.477 (50)	10.989 (50)	12.749 (51)
6.636 (51)	8.079 (51)	9.478 (50)	11.030 (51)	12.756 (51)
6.667 (51)	8.110 (51)	9.479 (51)	11.037 (49)	12.758 (50)
6.682 (41)	8.115 (51)	9.481 (51)	11.043 (49)	12.761 (50)
6.683 (51)	8.152 (49)	9.489 (51)	11.065 (50)	12.799 (50)
6.685 (51)	8.153 (50)	9.491 (51)	11.100 (51)	12.800 (51)
6.776 (51)	8.161 (47)	9.494 (51)	11.117 (51)	12.812 (51)
6.782 (48)	8.166 (45)	9.513 (51)	11.122 (45)	12.818 (51)
6.801 (51)	8.168 (51)	9.655 (51)	11.125 (45)	12.826 (49)
6.808 (51)	8.169 (46)	9.701 (48)	11.127 (47)	12.836 (51)
6.824 (51)	8.179 (47)	9.703 (51)	11.140 (51)	12.843 (50)
6.831 (51)	8.182 (51)	9.715 (51)	11.150 (50)	12.851 (51)
6.848 (51)	8.186 (51)	9.740 (49)	11.152 (51)	12.854 (50)
6.916 (51)	8.187 (49)	9.748 (51)	11.154 (50)	12.891 (51)
6.921 (50)	8.188 (51)	9.758 (51)	11.186 (51)	12.914 (50)
6.924 (50)	8.218 (48)	9.811 (51)	11.198 (46)	12.939 (51)
6.926 (51)	8.231 (51)	9.829 (51)	11.235 (51)	12.955 (51)
6.947 (51)	8.239 (51)	9.831 (49)	11.265 (49)	12.969 (46)
6.963 (50)	8.279 (50)	9.850 (51)	11.267 (48)	12.977 (51)
6.975 (51)	8.324 (51)	9.855 (51)	11.273 (48)	12.978 (49)
6.981 (48)	8.345 (51)	9.856 (50)	11.304 (48)	12.980 (49)
6.982 (45)	8.356 (51)	9.900 (51)	11.306 (51)	13.013 (51)
6.983 (47)	8.361 (51)	9.952 (51)	11.350 (50)	13.029 (51)
6.984 (50)	8.365 (49)	9.954 (51)	11.356 (50)	13.047 (49)
6.986 (40)	8.388 (50)	9.955 (51)	11.393 (51)	13.050 (51)
6.987 (49)	8.402 (48)	9.970 (50)	11.424 (50)	13.147 (48)
6.988 (49)	8.404 (45)	10.008 (51)	11.439 (50)	13.172 (51)
6.989 (47)	8.413 (47)	10.018 (51)	11.468 (51)	13.187 (51)
6.994 (50)	8.414 (48)	10.020 (51)	11.470 (44)	13.192 (51)
6.995 (51)	8.415 (47)	10.063 (51)	11.471 (44)	13.197 (51)
6.996 (51)	8.416 (47)	10.073 (51)	11.490 (44)	13.201 (51)
6.997 (41)	8.419 (49)	10.074 (50)	11.492 (49)	13.211 (47)
6.998 (50)	8.422 (51)	10.087 (51)	11.499 (51)	13.274 (51)
7.007 (49)	8.439 (50)	10.094 (51)	11.500 (50)	13.286 (50)
7.060 (51)	8.440 (51)	10.116 (49)	11.502 (50)	13.343 (50)
7.067 (51)	8.441 (51)	10.150 (49)	11.562 (50)	13.394 (48)
7.076 (51)	8.450 (51)	10.154 (50)	11.588 (51)	13.400 (51)
7.098 (51)	8.544 (51)	10.164 (51)	11.613 (51)	13.429 (51)
7.122 (49)	8.611 (51)	10.172 (51)	11.639 (49)	13.437 (51)
7.124 (51)	8.660 (48)	10.189 (51)	11.641 (47)	13.461 (51)
7.136 (51)	8.665 (51)	10.219 (51)	11.654 (51)	13.469 (51)
7.154 (47)	8.744 (50)	10.220 (51)	11.704 (51)	13.502 (51)
7.160 (51)	8.751 (51)	10.221 (50)	11.707 (51)	13.507 (51)
7.163 (51)	8.754 (50)	10.225 (51)	11.908 (51)	13.518 (51)
7.165 (51)	8.786 (51)	10.241 (51)	11.963 (51)	13.552 (51)
7.166 (51)	8.790 (51)	10.245 (51)	11.993 (51)	13.580 (51)
7.187 (50)	8.794 (51)	10.264 (51)	12.015 (48)	13.630 (51)
7.206 (51)	8.801 (49)	10.293 (51)	12.035 (51)	13.639 (51)
7.218 (50)	8.818 (50)	10.305 (51)	12.053 (51)	13.641 (50)
7.227 (50)	8.839 (51)	10.316 (49)	12.082 (51)	13.642 (51)
7.229 (51)	8.892 (50)	10.317 (47)	12.106 (50)	13.663 (51)
7.235 (51)	8.893 (49)	10.375 (51)	12.118 (46)	13.676 (50)
7.244 (51)	8.896 (51)	10.403 (49)	12.138 (50)	13.692 (48)
7.263 (50)	8.897 (51)	10.405 (50)	12.154 (51)	13.700 (49)
7.293 (51)	8.900 (50)	10.406 (50)	12.167 (51)	13.708 (51)
7.332 (50)	8.914 (50)	10.474 (50)	12.169 (48)	13.714 (50)
7.379 (50)	8.922 (51)	10.482 (49)	12.194 (48)	13.719 (51)
7.380 (51)	8.926 (49)	10.483 (50)	12.246 (51)	13.721 (51)
7.390 (51)	8.971 (50)	10.494 (50)	12.251 (51)	13.759 (49)
7.393 (51)	8.979 (51)	10.495 (48)	12.265 (49)	13.767 (49)
7.404 (50)	8.980 (51)	10.502 (51)	12.273 (48)	13.770 (48)
7.417 (48)	8.988 (47)	10.510 (51)	12.278 (50)	13.778 (51)
7.419 (47)	9.004 (50)	10.511 (51)	12.287 (50)	13.797 (50)
7.427 (51)	9.013 (51)	10.566 (48)		

NUMEROS des titres et année de tirage.	NUMEROS des titres et année de tirage.	NUMEROS des titres et année de tirage.	NUMEROS des titres et année de tirage.	NUMEROS des titres et année de tirage	NUMEROS des titres et année de tirage	NUMEROS des titres et année de tirage.	NUMEROS des titres et année de tirage.	NUMEROS des titres et année de tirage	NUMEROS des titres et année de tirage.
13.807 (51)	15.638 (47)	17.324 (51)	19.111 (49)	20.665 (51)	22.116 (51)	23.513 (51)	25.020 (51)	26.386 (51)	27.790 (47)
13.904 (51)	15.639 (51)	17.336 (49)	19.119 (49)	20.679 (51)	22.136 (51)	23.516 (49)	25.025 (51)	26.391 (50)	27.795 (51)
13.916 (51)	15.757 (51)	17.401 (51)	19.198 (51)	20.680 (50)	22.137 (50)	23.546 (51)	25.044 (51)	26.406 (51)	27.802 (50)
13.954 (51)	15.759 (47)	17.405 (51)	19.204 (51)	20.687 (51)	22.143 (50)	23.571 (47)	25.044 (51)	26.442 (51)	27.817 (50)
13.954 (50)	15.771 (50)	17.461 (50)	19.218 (51)	20.706 (51)	22.166 (50)	23.588 (51)	25.049 (50)	26.445 (50)	27.830 (51)
14.010 (50)	15.787 (51)	17.484 (49)	19.219 (50)	20.708 (49)	22.171 (51)	23.628 (49)	25.069 (51)	26.447 (50)	27.867 (50)
14.016 (51)	15.789 (51)	17.495 (50)	19.256 (45)	20.711 (50)	22.191 (51)	23.656 (51)	25.103 (51)	26.457 (51)	27.870 (51)
14.131 (50)	15.794 (51)	17.524 (50)	19.260 (51)	20.713 (51)	22.201 (51)	23.666 (51)	25.135 (48)	26.502 (50)	27.877 (51)
14.137 (50)	15.801 (50)	17.528 (49)	19.335 (51)	20.727 (51)	22.223 (49)	23.684 (51)	25.143 (51)	26.506 (50)	27.886 (50)
14.179 (51)	15.803 (48)	17.529 (49)	19.350 (50)	20.749 (51)	22.245 (51)	23.690 (48)	25.216 (50)	26.511 (50)	27.889 (50)
14.180 (49)	15.804 (51)	17.549 (51)	19.354 (50)	20.751 (51)	22.292 (50)	23.708 (50)	25.218 (50)	26.593 (51)	27.906 (51)
14.308 (51)	15.842 (51)	17.573 (51)	19.381 (50)	20.818 (51)	22.295 (51)	23.723 (51)	25.220 (50)	26.612 (51)	27.914 (51)
14.319 (51)	15.911 (51)	17.577 (47)	19.385 (51)	20.827 (42)	22.299 (51)	23.725 (46)	25.247 (51)	26.613 (50)	27.933 (51)
14.358 (51)	15.928 (51)	17.590 (51)	19.396 (51)	20.871 (51)	22.324 (51)	23.761 (51)	25.264 (50)	26.628 (51)	27.939 (50)
14.361 (51)	15.939 (50)	17.591 (51)	19.400 (51)	20.915 (51)	22.326 (51)	23.791 (51)	25.284 (51)	26.652 (50)	27.955 (50)
14.409 (51)	15.977 (51)	17.681 (51)	19.403 (51)	20.934 (50)	22.332 (50)	23.830 (51)	25.303 (51)	26.654 (50)	27.994 (50)
14.43A (49)	15.998 (51)	17.691 (48)	19.430 (50)	20.954 (51)	22.334 (50)	23.840 (50)	25.311 (51)	26.661 (51)	27.998 (50)
14.462 (51)	16.001 (49)	17.695 (51)	19.432 (51)	20.960 (51)	22.341 (51)	23.872 (51)	25.316 (48)	26.694 (51)	28.017 (51)
14.477 (51)	16.022 (51)	17.729 (51)	19.446 (51)	20.967 (51)	22.347 (51)	23.905 (51)	25.324 (50)	26.699 (50)	28.020 (51)
14.487 (51)	16.025 (48)	17.735 (47)	19.461 (51)	20.971 (51)	22.351 (51)	23.948 (51)	25.344 (51)	26.701 (50)	28.024 (51)
14.491 (51)	16.027 (47)	17.736 (51)	19.493 (50)	20.974 (51)	22.363 (50)	23.955 (51)	25.345 (50)	26.707 (51)	28.035 (50)
14.502 (50)	16.029 (48)	17.746 (47)	19.502 (48)	20.979 (51)	22.362 (51)	23.981 (51)	25.347 (50)	26.709 (48)	28.037 (50)
14.507 (51)	16.051 (51)	17.755 (51)	19.505 (51)	21.007 (51)	22.380 (51)	23.992 (51)	25.356 (50)	26.742 (51)	28.055 (51)
14.508 (51)	16.121 (51)	17.756 (50)	19.508 (51)	21.011 (50)	22.392 (50)	23.993 (51)	25.358 (51)	26.773 (50)	28.062 (50)
14.514 (50)	16.166 (50)	17.841 (51)	19.533 (51)	21.032 (51)	22.393 (49)	23.995 (51)	25.495 (51)	26.782 (51)	28.070 (51)
14.521 (50)	16.176 (49)	17.846 (51)	19.547 (51)	21.042 (51)	22.398 (48)	24.048 (50)	25.499 (50)	26.783 (51)	28.097 (51)
14.535 (51)	16.227 (45)	17.899 (51)	19.586 (51)	21.049 (51)	22.408 (51)	24.072 (50)	25.505 (51)	26.825 (51)	28.106 (51)
14.548 (51)	16.230 (41)	17.911 (50)	19.611 (51)	21.054 (51)	22.416 (49)	24.101 (50)	25.519 (51)	26.849 (51)	28.112 (50)
14.604 (50)	16.261 (51)	17.914 (51)	19.610 (51)	21.173 (50)	22.457 (51)	24.115 (50)	25.521 (51)	26.859 (50)	28.114 (48)
14.635 (51)	16.271 (51)	17.916 (49)	19.646 (51)	21.204 (49)	22.494 (51)	24.116 (50)	25.541 (50)	26.871 (50)	28.116 (50)
14.637 (51)	16.277 (51)	17.931 (50)	19.676 (51)	21.252 (51)	22.503 (50)	24.149 (50)	25.542 (50)	26.890 (51)	28.124 (51)
14.702 (50)	16.290 (49)	17.938 (51)	19.687 (51)	21.256 (48)	22.515 (51)	24.157 (51)	25.584 (51)	26.926 (51)	28.150 (51)
14.705 (49)	16.325 (51)	17.963 (51)	19.688 (50)	21.267 (50)	22.516 (51)	24.179 (50)	25.606 (51)	26.939 (51)	28.154 (50)
14.764 (51)	16.386 (51)	17.988 (51)	19.691 (51)	21.278 (50)	22.539 (51)	24.192 (50)	25.618 (51)	26.956 (50)	28.172 (51)
14.766 (51)	16.390 (51)	18.005 (49)	19.703 (51)	21.281 (51)	22.556 (51)	24.194 (51)	25.628 (51)	26.960 (51)	28.180 (47)
14.768 (51)	16.418 (50)	18.010 (50)	19.721 (51)	21.298 (51)	22.560 (51)	24.198 (51)	25.659 (51)	26.974 (50)	28.183 (51)
14.791 (51)	16.503 (50)	18.037 (50)	19.817 (51)	21.307 (50)	22.586 (51)	24.200 (50)	25.658 (51)	26.979 (51)	28.196 (46)
14.812 (48)	16.525 (51)	18.058 (51)	19.818 (51)	21.349 (51)	22.589 (51)	24.225 (50)	25.674 (51)	27.001 (51)	28.240 (48)
14.841 (51)	16.526 (51)	18.085 (51)	19.835 (49)	21.361 (51)	22.590 (45)	24.229 (51)	25.691 (46)	27.009 (50)	28.242 (46)
14.844 (47)	16.559 (50)	18.087 (51)	19.848 (51)	21.369 (51)	22.609 (51)	24.263 (51)	25.699 (51)	27.102 (50)	28.252 (51)
14.847 (51)	16.582 (51)	18.104 (51)	19.887 (50)	21.370 (50)	22.667 (51)	24.264 (50)	25.716 (50)	27.103 (51)	28.310 (50)
14.848 (47)	16.662 (49)	18.164 (51)	19.894 (51)	21.376 (51)	22.672 (48)	24.265 (41)	25.720 (50)	27.104 (51)	28.336 (50)
14.853 (50)	16.663 (51)	18.171 (51)	19.900 (51)	21.382 (51)	22.705 (51)	24.298 (51)	25.731 (51)	27.105 (50)	28.337 (50)
14.858 (51)	16.667 (51)	18.206 (51)	19.944 (51)	21.390 (51)	22.727 (50)	24.314 (50)	25.745 (46)	27.109 (51)	28.343 (48)
14.862 (51)	16.679 (51)	18.218 (51)	19.946 (51)	21.400 (50)	22.758 (50)	24.334 (50)	25.756 (48)	27.111 (51)	28.417 (50)
14.890 (50)	16.684 (51)	18.220 (51)	19.959 (51)	21.401 (51)	22.769 (50)	24.342 (50)	25.757 (51)	27.117 (51)	28.422 (50)
14.897 (49)	16.695 (50)	18.226 (51)	19.961 (50)	21.434 (49)	22.784 (50)	24.347 (50)	25.829 (50)	27.141 (48)	28.446 (48)
14.909 (49)	16.710 (51)	18.235 (51)	19.991 (49)	21.435 (51)	22.803 (50)	24.350 (51)	25.831 (50)	27.158 (51)	28.450 (50)
14.966 (45)	16.722 (51)	18.353 (51)	19.998 (51)	21.455 (50)	22.821 (51)	24.383 (51)	25.845 (50)	27.163 (51)	28.452 (48)
14.974 (49)	16.749 (51)	18.397 (51)	20.001 (49)	21.537 (51)	22.837 (46)	24.394 (50)	25.847 (50)	27.199 (50)	28.468 (48)
15.002 (51)	16.801 (50)	18.415 (46)	20.024 (51)	21.545 (51)	22.853 (50)	24.433 (50)	25.848 (50)	27.215 (51)	28.469 (50)
15.024 (49)	16.851 (50)	18.428 (50)	20.072 (51)	21.569 (51)	22.920 (51)	24.543 (50)	25.877 (51)	27.223 (51)	28.476 (50)
15.025 (48)	16.854 (50)	18.430 (49)	20.075 (50)	21.602 (51)	22.929 (51)	24.534 (51)	25.887 (51)	27.226 (50)	28.482 (50)
15.029 (51)	16.866 (50)	18.431 (50)	20.121 (51)	21.632 (51)	22.967 (51)	24.540 (51)	25.939 (50)	27.230 (48)	28.541 (50)
15.038 (50)	16.870 (51)	18.443 (51)	20.131 (51)	21.641 (51)	23.000 (51)	24.542 (51)	25.962 (50)	27.232 (51)	28.640 (50)
15.050 (51)	16.884 (51)	18.456 (51)	20.161 (50)	21.646 (51)	23.009 (51)	24.558 (51)	25.980 (50)	27.233 (51)	28.644 (50)
15.054 (50)	16.894 (51)	18.496 (51)	20.186 (46)	21.665 (44)	23.011 (51)	24.604 (50)	25.986 (51)	27.294 (50)	28.708 (50)
15.066 (51)	16.948 (51)	18.527 (50)	20.232 (50)	21.688 (50)	23.018 (51)	24.608 (51)	26.003 (51)	27.298 (51)	28.713 (50)
15.092 (51)	16.953 (49)	18.542 (51)	20.247 (50)	21.705 (50)	23.026 (51)	24.634 (50)	26.007 (50)	27.307 (51)	28.718 (50)
15.099 (51)	16.977 (51)	18.549 (50)	20.252 (50)	21.706 (51)	23.028 (48)	24.665 (51)	26.027 (51)	27.309 (51)	28.788 (47)
15.101 (51)	16.987 (50)	18.571 (51)	20.308 (51)	21.732 (51)	23.029 (49)	24.682 (50)	26.038 (51)	27.430 (51)	28.792 (48)
15.107 (48)	17.034 (51)	18.639 (51)	20.337 (50)	21.763 (51)	23.030 (51)	24.691 (50)	26.061 (51)	27.452 (50)	28.885 (50)
15.116 (49)	17.042 (51)	18.705 (51)	20.341 (51)	21.777 (51)	23.044 (51)	24.696 (51)	26.063 (51)	27.455 (50)	28.890 (50)
15.117 (49)	17.048 (47)	18.716 (51)	20.351 (51)	21.834 (51)	23.073 (49)	24.719 (51)	26.068 (45)	27.463 (51)	28.897 (50)
15.174 (51)	17.049 (50)	18.723 (51)	20.363 (49)	21.868 (50)	23.113 (49)	24.736 (50)	26.089 (51)	27.476 (51)	28.915 (50)
15.211 (48)	17.069 (51)	18.729 (50)	20.364 (51)	21.875 (51)	23.146 (51)	24.741 (50)	26.091 (50)	27.479 (50)	28.920 (48)
15.221 (51)	17.092 (51)	18.731 (51)	20.383 (51)	21.888 (51)	23.148 (51)	24.744 (51)	26.108 (50)	27.492 (51)	28.947 (50)
15.274 (48)	17.117 (49)	18.798 (51)	20.393 (49)	21.906 (51)	23.166 (51)	24.748 (51)	26.110 (51)	27.499 (51)	28.961 (50)
15.286 (51)	17.119 (51)	18.802 (51)	20.428 (51)	21.907 (51)	23.184 (51)	24.782 (51)	26.139 (51)	27.531 (50)	28.969 (50)
15.305 (50)	17.120 (49)	18.825 (51)	20.433 (50)	21 928 (51)	23.186 (51)	24.794 (51)	26.143 (51)	27.545 (50)	29.001 (50)
15.320 (50)	17.136 (51)	18.894 (50)	20.445 (51)	21.931 (51)	23.187 (44)	24.801 (51)	26.146 (50)	27.546 (51)	29.088 (50)
15.329 (51)	17.159 (50)	18.941 (51)	20.453 (51)	21.965 (51)	23.244 (51)	24.842 (50)	26.160 (51)	27.558 (51)	29.091 (50)
15.361 (51)	17.161 (51)	18.950 (51)	20.456 (51)	21.968 (49)	23.247 (51)	24.843 (50)	26.178 (51)	27.587 (50)	29.194 (47)
15.363 (51)	17.169 (51)	18.994 (51)	20.469 (51)	21.970 (51)	23.258 (51)	24.849 (50)	26.203 (50)	27.601 (46)	29.256 (50)
15.424 (51)	17.172 (51)	19.047 (51)	20.488 (51)	21.972 (50)	23.272 (51)	24.866 (50)	26.206 (50)	27.637 (50)	29.276 (48)
15.430 (51)	17.179 (51)	19.049 (51)	20.498 (49)	21.978 (49)	23.273 (50)	24.895 (51)	26.212 (50)	27.638 (51)	29.346 (50)
15.454 (51)	17.180 (48)	19.059 (51)	20.499 (49)	21.979 (51)	23.315 (50)	24.906 (51)	26.264 (51)	27.648 (51)	29.347 (50)
15.466 (51)	17.193 (50)	19.073 (51)	20.521 (51)	21.991 (51)	23.321 (51)	24.908 (50)	26.284 (51)	27.671 (51)	29.356 (50)
15.470 (51)	17.205 (51)	19.083 (51)	20.526 (51)	21.999 (50)	23.332 (51)	24.910 (51)	26.301 (51)	27.759 (51)	29.646 (48)
15.476 (50)	17.210 (50)	19.086 (51)	20.562 (51)	22.044 (51)	23.353 (48)	24.942 (50)	26.320 (51)	27.761 (50)	29.941 (47)
15.477 (51)	17.220 (51)	19.090 (51)	20.565 (51)	22.063 (51)	23.383 (50)	24.957 (51)	26.329 (46)	27.787 (50)	29.993 (50)
15.548 (51)	17.242 (51)	19.091 (51)	20.591 (51)	22.089 (51)	23.393 (51)	24.985 (50)	26.338 (48)		
15.619 (51)	17.243 (50)	19.093 (50)	20.597 (51)	22.094 (51)	23.441 (51)	24.986 (51)	26.359 (51)		
15.624 (48)	17.244 (50)	19.096 (51)	20.609 (51)	22.097 (51)	23.504 (48)	24.990 (50)	26.367 (50)		
15.628 (49)	17.284 (51)	19.100 (50)	20.657 (50)	22.107 (50)	23.511 (51)	25.007 (51)	26.374 (50)		

Toutes ces obligations sont remboursables à 500 F métropolitains à partir du 1er août de l'année d'amortissement, coupon du 1er février suivant attaché.

NOTA. — Les nombres portés entre parenthèses en regard des numéros des titres indiquent l'année d'amortissement.

ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 140.000.000 DE FRANCS C.F.A.
SIÈGE SOCIAL : 149, RUE GALLIENI, A TANANARIVE (MADAGASCAR)
R. C. : Tananarive n° 47.

OBLIGATIONS 6 0/0 1929 DE 500 F METROPOLITAINS

Tirage du 28 mai 1951.

Amortissements par rachat de quatre cent quatre-vingt-une obligations;

Tirage au sort de cinq cents obligations formant le complément de l'amortissement prévu pour l'année 1951.

Liste récapitulative des numéros d'obligations sortis au présent tirage et des numéros amortis aux tirages précédents et non encore remboursés.

NUMÉROS des titres et année du tirage.	NUMÉROS des titres et année du tirage.	NUMÉROS des titres et année du tirage.	NUMÉROS des titres et année du tirage.	NUMÉROS des titres et année du tirage.
30.026 (51)	31.449 (51)	32.650 (50)	34.011 (49)	35.235 (51)
30.032 (48)	31.516 (51)	32.653 (51)	34.012 (51)	35.246 (49)
30.123 (51)	31.547 (44)	32.695 (50)	34.013 (48)	35.254 (50)
30.133 (50)	31.570 (50)	32.761 (51)	34.044 (50)	35.282 (51)
30.140 (51)	31.590 (51)	32.778 (50)	34.055 (46)	35.334 (51)
30.197 (51)	31.597 (50)	32.810 (51)	34.061 (51)	35.358 (51)
30.264 (51)	31.626 (51)	32.828 (51)	34.084 (50)	35.394 (50)
30.317 (51)	31.635 (49)	32.870 (51)	34.099 (51)	35.409 (51)
30.332 (50)	31.655 (51)	32.871 (50)	34.128 (50)	35.440 (51)
30.349 (51)	31.664 (50)	32.908 (50)	34.140 (49)	35.452 (49)
30.380 (49)	31.679 (49)	32.930 (48)	34.151 (51)	35.454 (50)
30.384 (51)	31.681 (50)	32.937 (51)	34.161 (50)	35.464 (51)
30.426 (50)	31.695 (51)	32.981 (51)	34.195 (50)	35.469 (50)
30.432 (49)	31.733 (51)	32.986 (45)	34.209 (44)	35.517 (51)
30.439 (51)	31.735 (49)	32.990 (50)	34.210 (47)	35.551 (48)
30.444 (50)	31.737 (50)	33.000 (50)	34.211 (51)	35.553 (50)
30.448 (49)	31.746 (48)	33.005 (50)	34.214 (50)	35.556 (51)
30.466 (49)	31.750 (51)	33.021 (51)	34.238 (49)	35.597 (51)
30.468 (50)	31.777 (50)	33.106 (49)	34.240 (51)	35.641 (50)
30.478 (51)	31.797 (51)	33.116 (51)	34.245 (48)	35.660 (50)
30.494 (45)	31.802 (50)	33.150 (49)	34.247 (49)	35.674 (51)
30.496 (50)	31.825 (50)	33.151 (50)	34.253 (45)	35.693 (49)
30.520 (50)	31.828 (51)	33.159 (51)	34.265 (51)	35.698 (50)
30.533 (50)	31.877 (51)	33.172 (49)	34.271 (50)	35.711 (51)
30.546 (48)	31.886 (50)	33.199 (51)	34.306 (51)	35.724 (49)
30.550 (51)	31.919 (51)	33.214 (49)	34.317 (50)	35.728 (50)
30.564 (50)	31.927 (50)	33.222 (50)	34.356 (51)	35.739 (51)
30.582 (51)	31.950 (51)	33.236 (51)	34.360 (48)	35.747 (50)
30.607 (50)	31.962 (49)	33.240 (47)	34.361 (50)	35.753 (51)
30.623 (51)	31.963 (51)	33.242 (49)	34.388 (50)	35.812 (51)
30.640 (51)	31.999 (50)	33.273 (50)	34.401 (51)	35.826 (50)
30.649 (50)	32.004 (49)	33.276 (51)	34.415 (50)	35.840 (49)
30.665 (50)	32.013 (51)	33.331 (51)	34.435 (46)	35.861 (50)
30.671 (51)	32.015 (50)	33.335 (51)	34.463 (51)	35.869 (51)
30.668 (49)	32.057 (51)	33.353 (51)	34.465 (50)	35.903 (48)
30.691 (50)	32.061 (50)	33.409 (51)	34.486 (51)	35.904 (49)
30.701 (51)	32.086 (50)	33.423 (50)	34.496 (50)	35.906 (51)
30.743 (50)	32.101 (51)	33.436 (51)	34.540 (51)	35.908 (50)
30.772 (51)	32.114 (47)	33.482 (51)	34.544 (50)	35.914 (48)
30.790 (50)	32.130 (51)	33.499 (50)	34.588 (51)	35.924 (51)
30.810 (51)	32.157 (50)	33.507 (51)	34.636 (50)	35.937 (50)
30.842 (51)	32.170 (51)	33.525 (49)	34.638 (51)	35.952 (51)
30.865 (51)	32.179 (50)	33.532 (51)	34.667 (50)	35.981 (49)
30.891 (51)	32.202 (51)	33.535 (50)	34.691 (51)	35.991 (51)
30.939 (50)	32.241 (51)	33.580 (51)	34.719 (50)	36.001 (49)
30.922 (51)	32.245 (50)	33.607 (48)	34.731 (51)	36.005 (47)
30.945 (51)	32.261 (50)	33.610 (49)	34.741 (42)	36.031 (50)
30.955 (50)	32.273 (51)	33.613 (50)	34.747 (50)	36.080 (50)
30.968 (50)	32.274 (51)	33.615 (51)	34.790 (51)	36.088 (51)
30.971 (51)	32.307 (51)	33.658 (50)	34.834 (51)	36.091 (49)
30.982 (50)	32.308 (50)	33.683 (51)	34.845 (50)	36.097 (50)
30.995 (51)	32.338 (50)	33.693 (49)	34.870 (51)	36.117 (51)
31.029 (50)	32.343 (47)	33.720 (51)	34.897 (51)	36.130 (49)
31.030 (51)	32.348 (51)	33.775 (51)	34.907 (50)	36.134 (50)
31.056 (50)	32.391 (51)	33.811 (51)	34.916 (51)	36.147 (51)
31.060 (49)	32.396 (50)	33.816 (50)	34.925 (50)	36.155 (50)
31.077 (51)	32.420 (51)	33.849 (51)	34.958 (51)	36.169 (51)
31.136 (51)	32.438 (51)	33.853 (49)	34.971 (51)	36.193 (50)
31.138 (51)	32.445 (45)	33.856 (50)	34.984 (51)	36.211 (50)
31.139 (51)	32.449 (47)	33.860 (48)	35.036 (51)	36.224 (51)
31.169 (51)	32.510 (51)	33.866 (46)	35.058 (50)	36.255 (48)
31.201 (51)	32.516 (50)	33.885 (51)	35.071 (51)	36.265 (51)
31.207 (50)	32.528 (51)	33.888 (50)	35.072 (49)	36.279 (50)
31.226 (51)	32.534 (49)	33.912 (50)	35.092 (51)	36.307 (51)
31.268 (51)	32.535 (50)	33.921 (51)	35.132 (51)	36.308 (50)
31.281 (50)	32.537 (47)	33.928 (50)	35.172 (50)	36.328 (50)
31.307 (51)	32.589 (51)	33.947 (51)	35.186 (49)	36.361 (51)
31.360 (50)	32.618 (50)	33.953 (49)	35.197 (51)	36.379 (49)
31.380 (51)	32.619 (51)	33.969 (51)	35.214 (50)	36.387 (51)

NUMÉROS des titres et année du tirage.	NUMÉROS des titres et année du tirage.	NUMÉROS des titres et année du tirage.	NUMÉROS des titres et année du tirage.	NUMÉROS des titres et année du tirage.
36.427 (51)	38.204 (50)	39.701 (51)	41.537 (51)	43.218 (50)
36.435 (48)	38.225 (51)	39.733 (50)	41.551 (50)	43.227 (49)
36.450 (50)	38.249 (50)	39.745 (51)	41.577 (50)	43.253 (51)
36.461 (51)	38.257 (49)	39.757 (50)	41.582 (51)	43.282 (50)
36.471 (48)	38.260 (51)	39.766 (51)	41.597 (49)	43.289 (51)
36.497 (51)	38.278 (50)	39.771 (50)	41.603 (50)	43.312 (50)
36.544 (51)	38.312 (51)	39.796 (51)	41.624 (51)	43.315 (51)
36.606 (51)	38.362 (50)	39.803 (50)	41.660 (50)	43.376 (51)
36.689 (51)	38.370 (51)	39.828 (51)	41.683 (51)	43.396 (50)
36.739 (51)	38.380 (48)	39.834 (50)	41.699 (51)	43.404 (51)
36.783 (51)	38.381 (50)	39.846 (51)	41.722 (50)	43.429 (50)
36.867 (51)	38.402 (51)	39.849 (49)	41.734 (51)	43.448 (51)
36.830 (51)	38.429 (50)	39.871 (49)	41.743 (50)	43.460 (50)
36.854 (51)	38.438 (51)	39.872 (46)	41.759 (51)	43.480 (50)
36.856 (50)	38.451 (49)	39.887 (51)	41.763 (49)	43.484 (51)
36.885 (51)	38.465 (42)	39.909 (49)	41.772 (48)	43.488 (49)
36.908 (51)	38.467 (50)	39.919 (51)	41.795 (50)	43.516 (51)
36.925 (50)	38.481 (51)	39.953 (48)	41.811 (51)	43.553 (48)
36.943 (51)	38.482 (50)	40.009 (50)	41.849 (49)	43.556 (47)
36.979 (51)	38.490 (49)	40.017 (48)	41.850 (51)	43.557 (50)
36.989 (48)	38.494 (45)	40.027 (51)	41.897 (51)	43.559 (49)
36.993 (51)	38.505 (50)	40.055 (48)	41.927 (51)	43.561 (46)
36.999 (50)	38.507 (51)	40.057 (49)	41.930 (49)	43.567 (51)
37.014 (44)	38.523 (49)	40.074 (50)	41.943 (50)	43.568 (48)
37.026 (51)	38.529 (47)	40.082 (51)	41.946 (51)	43.575 (49)
37.029 (50)	38.543 (51)	40.094 (50)	41.967 (47)	43.581 (47)
37.090 (51)	38.602 (51)	40.106 (50)	41.970 (51)	43.582 (48)
37.136 (51)	38.609 (50)	40.143 (51)	42.001 (49)	43.595 (50)
37.140 (50)	38.658 (51)	40.178 (51)	42.045 (51)	43.601 (51)
37.178 (50)	38.682 (51)	40.211 (51)	42.079 (51)	43.605 (47)
37.188 (51)	38.754 (51)	40.262 (51)	42.110 (50)	43.627 (51)
37.205 (51)	38.776 (51)	40.288 (51)	42.117 (49)	43.644 (47)
37.210 (50)	38.805 (50)	40.316 (51)	42.178 (51)	43.648 (50)
37.237 (51)	38.823 (51)	40.331 (49)	42.199 (45)	43.671 (51)
37.248 (50)	38.841 (48)	40.352 (47)	42.208 (50)	43.682 (48)
37.249 (49)	38.871 (51)	40.354 (51)	42.221 (51)	43.720 (51)
37.281 (50)	38.914 (51)	40.364 (50)	42.244 (50)	43.724 (50)
37.283 (51)	38.919 (51)	40.386 (51)	42.272 (51)	43.749 (51)
37.310 (50)	38.938 (47)	40.395 (50)	42.281 (50)	43.779 (50)
37.314 (51)	38.952 (50)	40.415 (51)	42.302 (51)	43.788 (51)
37.330 (48)	38.977 (51)	40.439 (51)	42.311 (42)	43.829 (51)
37.341 (50)	38.999 (51)	40.440 (50)	42.321 (50)	43.830 (49)
37.350 (51)	39.011 (50)	40.480 (51)	42.338 (51)	43.841 (50)
37.384 (51)	39.020 (51)	40.498 (50)	42.346 (50)	43.886 (51)
37.399 (49)	39.041 (49)	40.520 (51)	42.379 (51)	43.904 (50)
37.400 (50)	39.043 (51)	40.529 (50)	42.398 (49)	43.930 (51)
37.433 (51)	39.072 (50)	40.576 (51)	42.430 (50)	43.944 (50)
37.446 (50)	39.093 (51)	40.625 (51)	42.440 (51)	43.958 (51)
37.486 (50)	39.107 (50)	40.666 (51)	42.483 (50)	44.007 (50)
37.488 (51)	39.125 (50)	40.692 (51)	42.493 (51)	44.038 (51)
37.539 (48)	39.133 (51)	40.693 (50)	42.512 (50)	44.039 (50)
37.540 (49)	39.161 (51)	40.756 (49)	42.539 (51)	44.054 (50)
37.541 (51)	39.167 (50)	40.768 (51)	42.545 (50)	44.059 (51)
37.547 (50)	39.187 (51)	40.800 (50)	42.559 (50)	44.088 (49)
37.569 (48)	39.199 (50)	40.803 (51)	42.561 (51)	44.106 (51)
37.574 (50)	39.200 (49)	40.830 (49)	42.568 (49)	44.142 (50)
37.578 (51)	39.213 (51)	40.832 (50)	42.573 (48)	44.153 (51)
37.595 (50)	39.272 (51)	40.859 (51)	42.589 (51)	44.172 (50)
37.624 (51)	39.278 (49)	40.880 (50)	42.619 (51)	44.182 (51)
37.674 (51)	39.281 (50)	40.889 (51)	42.624 (47)	44.196 (50)
37.696 (50)	39.295 (48)	40.892 (49)	42.625 (50)	44.211 (51)
37.703 (51)	39.307 (50)	40.899 (50)	42.642 (50)	44.228 (50)
37.707 (50)	39.316 (51)	40.919 (50)	42.646 (51)	44.236 (51)
37.723 (50)	39.340 (50)	40.933 (51)	42.678 (51)	44.255 (50)
37.731 (51)	39.360 (50)	40.949 (51)	42.697 (51)	44.263 (49)
37.758 (51)	39.372 (51)	40.960 (50)	42.713 (51)	44.266 (51)
37.775 (51)	39.410 (50)	40.964 (51)	42.721 (50)	44.276 (50)
37.777 (50)	39.427 (51)	41.027 (51)	42.743 (50)	44.286 (49)
37.816 (51)	39.468 (50)	41.060 (51)	42.748 (49)	44.290 (51)
37.817 (50)	39.497 (50)	41.077 (48)	42.749 (51)	44.299 (50)
37.848 (51)	39.501 (51)	41.114 (50)	42.759 (50)	44.304 (50)
37.888 (50)	39.505 (47)	41.122 (51)	42.782 (51)	44.357 (50)
37.891 (51)	39.531 (47)	41.131 (49)	42.797 (51)	44.371 (51)
37.914 (51)	39.533 (50)	41.134 (50)	42.801 (50)	44.407 (51)
37.916 (45)	39.541 (49)	41.144 (51)	42.812 (51)	44.441 (51)
37.937 (50)	39.548 (51)	41.177 (51)	42.843 (50)	44.444 (48)
37.959 (51)	39.568 (50)	41.207 (51)	42.865 (51)	44.445 (49)
38.013 (50)	39.580 (50)	41.235 (50)	42.882 (46)	44.466 (51)
38.021 (47)	39.692 (46)	41.241 (51)	42.910 (51)	44.475 (50)
38.054 (51)	39.595 (51)	41.286 (51)	42.953 (51)	44.489 (48)
38.060 (49)	39.597 (47)	41.311 (50)	43.007 (50)	44.520 (51)
38.066 (50)	39.601 (48)	41.312 (49)	43.018 (51)	44.534 (50)
38.076 (51)	39.623 (51)	41.346 (51)	43.025 (50)	44.557 (51)
38.079 (50)	39.633 (49)	41.358 (50)	43.065 (51)	44.601 (51)
38.086 (48)	39.635 (50)	41.370 (50)	43.112 (51)	44.646 (50)
38.087 (49)	39.637 (48)	41.377 (51)	43.136 (50)	44.655 (51)
38.105 (50)	39.648 (51)	41.459 (51)	43.142 (51)	44.686 (50)
38.111 (51)	39.653 (50)	41.475 (50)	43.154 (50)	44.707 (51)
38.145 (50)	39.664 (48)	41.503 (50)	43.172 (48)	44.727 (51)
38.160 (51)	39.677 (51)	41.518 (50)	43.178 (50)	44.741 (49)
38.168 (50)	39.689 (50)	41.520 (51)	43.190 (51)	44.743 (50)
38.193 (51)	39.699 (49)	41.531 (50)	43.204 (51)	44.766 (51)

NUMÉROS des titres et année du tirage.	NUMÉROS des titres et année du tirage.	NUMÉROS des titres et année du tirage.	NUMÉROS des titres et année du tirage.	NUMÉROS des titres et année du tirage.
44.767 (50)	45.677 (50)	46.882 (51)	47.966 (50)	49.100 (49)
44.774 (49)	45.700 (50)	46.932 (51)	47.993 (49)	49.128 (49)
44.801 (50)	45.710 (51)	46.943 (50)	47.997 (50)	49.135 (51)
44.803 (51)	45.720 (50)	46.969 (51)	48.016 (51)	49.138 (50)
44.872 (50)	45.785 (50)	46.994 (49)	48.050 (51)	49.176 (50)
44.886 (49)	45.792 (51)	47.016 (49)	48.073 (51)	49.187 (51)
44.890 (50)	45.826 (51)	47.018 (50)	48.098 (51)	49.281 (47)
44.904 (51)	45.828 (50)	47.026 (51)	48.126 (51)	49.286 (51)
44.912 (50)	45.869 (51)	47.042 (50)	48.148 (48)	49.292 (49)
44.936 (51)	45.879 (46)	47.056 (51)	48.152 (50)	49.293 (48)
44.954 (51)	45.904 (51)	47.057 (49)	48.155 (51)	49.299 (50)
44.980 (51)	45.906 (49)	47.084 (51)	48.158 (49)	49.301 (51)
44.956 (50)	45.929 (51)	47.130 (50)	48.180 (50)	49.327 (50)
44.997 (46)	45.954 (51)	47.141 (51)	48.190 (51)	49.330 (51)
45.028 (51)	45.968 (50)	47.176 (51)	48.197 (49)	49.350 (50)
45.041 (50)	45.976 (51)	47.190 (50)	48.198 (50)	49.360 (51)
45.056 (50)	46.016 (49)	47.225 (48)	48.228 (49)	49.382 (47)
45.069 (51)	46.058 (49)	47.226 (51)	48.229 (50)	49.384 (50)
45.081 (50)	46.059 (51)	47.227 (47)	48.239 (51)	49.388 (51)
45.109 (51)	46.093 (51)	47.235 (50)	48.257 (50)	49.391 (47)
45.110 (48)	46.114 (50)	47.255 (49)	48.273 (50)	49.401 (48)
45.116 (50)	46.118 (51)	47.266 (51)	48.287 (49)	49.424 (50)
45.161 (51)	46.149 (50)	47.271 (50)	48.309 (51)	49.465 (50)
45.132 (45)	46.152 (49)	47.318 (51)	48.324 (49)	49.468 (51)
45.133 (44)	46.162 (51)	47.330 (49)	48.330 (50)	49.495 (51)
45.142 (50)	46.172 (50)	47.331 (50)	48.345 (51)	49.533 (50)
45.171 (50)	46.201 (51)	47.358 (49)	48.354 (50)	49.536 (51)
45.177 (49)	46.222 (51)	47.359 (51)	48.367 (51)	49.555 (50)
45.196 (51)	46.239 (50)	47.382 (50)	48.402 (43)	49.558 (46)
45.220 (50)	46.256 (50)	47.384 (51)	48.407 (50)	49.559 (48)
45.235 (51)	46.269 (47)	47.416 (51)	48.427 (51)	49.563 (51)
45.270 (51)	46.273 (51)	47.418 (50)	48.446 (50)	49.597 (50)
45.301 (49)	46.314 (51)	47.447 (51)	48.462 (51)	49.625 (51)
45.323 (48)	46.319 (50)	47.453 (50)	48.510 (51)	49.627 (50)
45.324 (46)	46.321 (49)	47.458 (47)	48.528 (50)	49.651 (50)
45.325 (47)	46.350 (51)	47.459 (48)	48.511 (51)	49.658 (51)
45.327 (50)	46.401 (51)	47.479 (50)	48.606 (51)	49.670 (50)
45.346 (47)	46.419 (50)	47.482 (51)	48.611 (49)	49.688 (48)
45.358 (51)	46.433 (50)	47.493 (49)	48.670 (51)	49.689 (49)
45.361 (50)	46.437 (51)	47.498 (50)	48.674 (50)	49.695 (51)
45.374 (50)	46.469 (50)	47.513 (51)	48.698 (51)	49.696 (50)
45.377 (51)	46.470 (51)	47.576 (51)	48.716 (51)	49.724 (50)
45.416 (51)	46.494 (51)	47.577 (45)	48.771 (44)	49.726 (51)
45.442 (51)	46.505 (50)	47.585 (49)	48.799 (51)	49.753 (49)
45.459 (50)	46.526 (51)	47.604 (51)	48.818 (51)	49.754 (50)
45.480 (51)	46.549 (49)	47.668 (51)	48.841 (50)	49.755 (51)
45.481 (50)	46.566 (51)	47.686 (50)	48.848 (51)	49.769 (50)
45.497 (50)	46.598 (50)	47.692 (50)	48.866 (51)	49.781 (51)
45.502 (49)	46.599 (51)	47.695 (48)	48.872 (50)	49.810 (49)
45.521 (50)	46.616 (51)	47.698 (51)	48.938 (51)	49.827 (50)
45.542 (51)	46.626 (50)	47.710 (51)	48.971 (50)	49.832 (51)
45.571 (51)	46.650 (51)	47.701 (51)	48.981 (51)	49.851 (49)
45.575 (46)	46.651 (49)	47.799 (51)	49.007 (50)	49.854 (50)
45.579 (50)	46.690 (51)	47.825 (50)	49.020 (51)	49.868 (51)
45.609 (51)	46.692 (50)	47.829 (51)	49.040 (50)	49.894 (51)
45.644 (51)	46.728 (51)	47.872 (50)	49.056 (51)	49.895 (50)
45.651 (42)	46.738 (48)	47.877 (51)	49.065 (49)	49.913 (51)
45.652 (44)	46.750 (51)	47.897 (50)	49.071 (50)	49.919 (50)
45.653 (50)	46.782 (51)	47.901 (51)	49.095 (51)	49.952 (51)
45.670 (51)	46.838 (51)	47.949 (51)		

Toutes ces obligations sont remboursables à 500 F métropolitains à partir du 1er août de l'année d'amortissement, coupon du 1er février suivant attaché.

NOTA. — Les nombres portés entre parenthèses en regard des numéros des titres indiquent l'année d'amortissement.

Entreprise de Travaux publics de l'Ouest

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 75.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 3, PLACE DU SANITAT, NANTES

Registre du commerce: Nantes 132 B.

Obligations de 5.000 F 4 1/4 0/0 1946.

Premier amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse des 80 obligations 4 1/4 0/0 1946 dont l'amortissement était prévu pour le 1er septembre 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort cette année.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 1 juillet 1948.*)

Groupement pour la Reconstitution de la Ville d'Amiens et environs

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES

SIÈGE SOCIAL: 25, RUE ALEXANDRE, A AMIENS

Registre du commerce: Amiens n° 22996 B.

Emprunt 4 1/2 0/0 septembre 1947 de 500 millions de francs.

Quatrième amortissement.

Avis aux obligataires.

Le Groupement pour la reconstitution de la ville d'Amiens et environs, usant du droit qu'il s'est réservé lors de l'émission de son emprunt 4 1/2 0/0 septembre 1947, a amorti par rachats en Bourse le nombre de titres prévu par le tableau d'amortissement pour le remboursement du 16 août 1951.

En conséquence, le tirage au sort correspondant à ce remboursement n'aura pas lieu.

Le Groupement avait également amorti, par rachats en Bourse, le nombre de titres prévu pour les amortissements précédents (remboursements des 16 août 1948 à 1950).

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1944

DE LA

Société des forces motrices de l'Est.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1944) de la Société des forces motrices de l'Est sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 15 octobre 1951. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Néant.

Société Française de Transports Pétroliers

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 30.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 46, AVENUE DE VILLIERS, PARIS (17e)

R. C.: Seine 278528 B.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 1.700 obligations 4 0/0 1942, dont le septième amortissement est prévu pour le 1er août 1951.

En conséquence, aucun tirage n'a été effectué en juin 1951.

Liste de rappel des obligations 4 0/0 1942 sorties aux précédents tirages et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
321 à 340	1948	21.641 à 660	1946	31.221 à 240	1950
441 à 460	1948	21.661 à 680	1950	31.241 à 260	1950
481 à 500	1948	21.861 à 880	1950	31.341 à 360	1949
981 à 1.000	1947	22.041 à 060	1948	33.381 à 400	1947
1.541 à 560	1948	22.421 à 440	1946	33.661 à 680	1949
1.681 à 700	1948	22.841 à 860	1949	33.781 à 800	1950
1.741 à 760	1946	22.861 à 880	1949	34.321 à 340	1950
1.921 à 940	1949	24.961 à 980	1948	34.781 à 800	1948
2.181 à 200	1948	25.261 à 280	1949	35.401 à 420	1950
2.461 à 480	1949	25.561 à 580	1948	36.921 à 940	1947
3.041 à 360	1948	25.881 à 900	1946	37.501 à 517	1949
3.061 à 080	1950	25.963 à 980	1948	37.601 à 620	1949
4.661 à 680	1945	26.381 à 400	1949	37.781 à 800	1950
5.041 à 060	1950	27.601 à 620	1948	38.541 à 560	1946
5.301 à 320	1946	28.121 à 140	1949	38.601 à 620	1949
8.621 à 640	1946	29.141 à 160	1950	39.021 à 040	1947
8.681 à 700	1948	30.021 à 040	1947	39.261 à 280	1947
8.701 à 720	1949	30.221 à 240	1946	39.341 à 360	1948
9.001 à 020	1948	30.701 à 720	1947	39.681 à 689	1948

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1944
DE LA
société Gaz et Eaux.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1944) de la société Gaz et Eaux sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 1er octobre 1951. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Néant.

LES ETABLISSEMENTS HABERMACHER ET CAILLIERET
LES PAPETERIES D'AUVERGNE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 102.195.000 F
SIÈGE SOCIAL: A MALAKOFF, 11, RUE PAUL-BERT
R. C.: Seine 212993 B.

Obligations 4 0/0 1945 de 2. 000 F

Usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse les 110 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 1er août 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par voie de rachats en Bourse.

Le conseil d'administration.

BILANS DE SOCIÉTÉS

CREDIT NATIONAL

POUR FACILITER LA RÉPARATION DES DOMMAGES CAUSÉS PAR LA GUERRE

Société anonyme au capital de 525.000.000 de francs

Siège social : 45, rue Saint-Dominique, 45 — PARIS

(R. C.: Seine 28531.)

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1950

ACTIF

Espèces en caisse, au Trésor et à la Banque de France		27.087.027.844
Avoirs dans les banques et chez les correspondants		763.471.701 »
Valeurs du Trésor ou garanties par l'Etat		1.671.093.212 »
Titres divers en portefeuille		23.193.997 »
Immeubles		426.405.052 »
Escomptes et pensions d'effets représentatifs de crédits à moyen terme (art. 58 des statuts)		7.479.093.036 »
Avances à moyen terme:		
Sur ressources diverses de la société	29.104.309.992 »	
Sur avances du fonds de modernisation et d'équipement	25.908.235.634 »	
Sur le produit d'emprunts gagés par annuités de l'Etat (conventions des 7 juillet 1919, 10 décembre 1937 et 11 février 1944)	28.791.299 »	55.041.339.925 »
Fonds d'emprunts gagés déposés au Trésor pour de nouvelles avances à moyen terme (conventions des 7 juillet 1919, 10 décembre 1937 et 11 février 1944)		1.421.205.701 »
Engagements de l'Etat au titre d'opérations effectuées pour son compte (conventions des 7 juillet 1919, 12 février 1934, 30 août 1937 et 6 mai 1941).		184.208.426.297 »
Débiteurs divers		233.912.193 »
Crédits d'acceptation de traites pour le compte de l'Etat (convention du 4 décembre 1940)		147.571.190.122 »
Comptes d'ordre et divers		207.789.952 »
		426.134.479.032 »

PASSIF

Capital social		525.000.000 »
Réserves:		
Légale		52.500.000 »
Générale		525.000.000 »
Immobilière		20.000.000 »
Provision pour risques de mobilisation de crédits à moyen terme		550.000.000 »
Provision spéciale pour risques d'avances à moyen terme (convention du 7 juillet 1919)		492.970.118 »
Bons et obligations en circulation:		
Bons et obligations non gagés par annuités de l'Etat (valeur d'émission).	21.832.170.000 »	
A ajouter: primes de remboursement courues	2.392.990 »	21.834.562.990 »
Obligations gagées par annuités de l'Etat (valeur d'émission)	185.074.306.000 »	
A ajouter: primes de remboursement courues	594.120.297 »	185.668.426.297 »
Avances du fonds de modernisation et d'équipement		37.772.900.000 »
Bons et obligations amortis et coupons échus non présentés		1.109.047.233 »
Créditeurs divers		1.772.590.449 »
Fonds en compte avec l'Etat et les trésoriers-payeurs généraux		20.615.405.400 »
Provisions de l'Etat pour le service des emprunts gagés et le règlement des traites		4.676.507.811 »
Acceptations de traites émises en règlement de dépenses publiques (convention du 4 décembre 1940)		147.571.190.122 »
Comptes d'ordre et divers		2.635.076.496 »
Profits et pertes:		
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	20.590.914 »	
Bénéfice net de l'exercice 1950.	292.711.211 »	313.302.125 »
		426.134.479.032 »

HORS BILAN

Engagements de mobilisation d'effets représentatifs de crédits à moyen terme (art. 58 des statuts)	108.571.391.197 »
Effets représentatifs de crédits à moyen terme circulant sous endos du Crédit national (art. 58 des statuts)	33.102.259.771 »

Le directeur général.
BRUNET.

CREDIT NATIONAL

POUR FACILITER LA REPARATION DES DOMMAGES CAUSES PAR LA GUERRE

Société anonyme au capital de 525.000.000 de francs

Siège social : 45, rue Saint-Dominique, 45 — PARIS

(R. C. : Seine 28531.)

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE L'ETAT. — SITUATION AU 31 DECEMBRE 1950

Règlement d'allocations pour la reconstruction.

Payement d'allocations		701.971.018.239	Produits d'emprunts du Crédit national gagés par annuités de l'Etat		84.088.386.050
Fonds déposés en compte courant au Trésor et à la Banque de France :			Produits de bons de la reconstruction et d'emprunts de groupements de sinistrés		6.979.800.246
Pour opérations en cours de règlement	35.785.003.865		Versements de la caisse autonome de la reconstruction		646.003.362.316
Disponible	22.424.605.033		Versements de l'Etat et reversements de payements		689.876.658
		58.209.608.898	Règlements en instance de versement au Trésor :		
			Par traites	270.979.997	
			Par titres	3.580.167.000	
					3.851.146.997
			Fonds en compte avec la caisse autonome de la reconstruction		18.568.051.870
		760.180.627.137			760.180.627.137

Avances spéciales pour le compte de l'Etat.

Avances spéciales pour le compte de l'Etat à des entreprises industrielles et commerciales :				
Avances à l'industrie cinématographique	1.358.670.190			
Autres avances	172.110.628			
		1.530.780.818		
Avances aux coopératives de gestion et groupements de reconstruction (loi du 31 décembre 1947)		60.298.714		
Avances spéciales pour le compte du fonds de modernisation et d'équipement		26.357.654.253		
		27.948.733.785	Versements de l'Etat	27.948.733.785

Plan de relèvement européen (aide américaine).

Sommes mises à la disposition du Gouvernement français		584.000.000.000	Produit de l'aide intérimaire américaine	25.060.000.000
Frais de transport des colis-dons (accord du 28 juin 1948)		385.283.464	Produit de l'aide américaine (plan Marshall)	595.705.533.182
Prélèvement de 5 p. 100 (accord du 10 juillet 1948)		27.654.817.314		
Disponible bloqué en compte à la Banque de France		8.725.432.404		
		620.765.533.182		620.765.533.182

Pour mémoire:

Règlement d'indemnités de dommages (guerre de 1914-1918).

Payement d'indemnités		32.614.847.023	Produits d'emprunts du Crédit national gagés par annuités de l'Etat	24.375.137.300
Disponible déposé en compte courant au Trésor		45.247.716	Versements de l'Etat et reversements d'indemnités	8.284.957.439
		32.660.094.739		32.660.094.739

Payement de subventions aux collectivités.

Payement de subventions (loi du 11 juillet 1933)		1.355.585.455		
Disponible en compte avec le Trésor		280.881.481	Produits d'emprunts du Crédit national gagés par annuités de l'Etat	1.636.466.936
		1.636.466.936		

Opérations financières pour le compte de l'Etat.

Emprunts contractés pour les besoins de l'Etat (convention du 30 août 1937)		1.505.000.000		
Frais d'émission et charges de conversion d'emprunts du Crédit national		713.263.984		
Remboursement anticipé d'emprunts du Crédit national		10.471.452.000		
Remboursement d'emprunts du Trésor par voie de conversion en titres du Crédit national		1.182.615.700	Produits d'emprunts du Crédit national gagés par annuités de l'Etat	13.872.331.684
		13.872.331.684		

Le directeur général,
BRUNET.

L'UNION

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE HUMAINE

ENTREPRISE PRIVÉE RÉGIE PAR LE DÉCRET-LOI DU 14 JUIN 1938

Société anonyme au capital de 300.000.000 francs entièrement versé

PRIMITIVEMENT AUTORISÉE PAR ORDONNANCE ROYALE DU 21 JUIN 1829

Registre du commerce: Seine n° 7756.

Etablie à PARIS, Place Vendôme, 9

ETAT A 1

Balance générale des écritures au 31 décembre 1950.

ACTIF		
Placements:		
I. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement à la caisse des dépôts et consignations	»	
II. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement auprès d'un état ou d'un établissement public étranger	46.827.900 »	
III. — Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale:		
A) Valeurs représentant la couverture des engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats	11.906.415.370 »	
B) Autres valeurs sans affectation spéciale (art. 163 D. du 30 décembre 1938)	»	
IV. — Valeurs remises par les réassureurs et immatriculées au nom de la société ou déposées à la Banque de France au nom de la société	399.703.042 »	
V. — Valeurs remises par la société en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurances	5.612.603.736 »	
VI. — Autres valeurs détenues par la société	693.722.931 »	18.659.272.979 »
Créances pour valeurs ou espèces remises aux cédants en représentation des engagements techniques de réassurances acceptées:		
a) Valeurs	36.172.545 »	
b) Espèces	78.608.858 »	114.781.403 »
Espèces en caisse au siège social		5.732.242 »
Banques, chèques postaux		423.174.317 »
Quittances de primes à recevoir et créances sur les agents et courtiers:		
a) Espèces en caisse dans les agences	163.283.181 »	
b) Primes à recevoir: quittances de moins de trois mois de date (art. 159 D du 30-12-38)	393.614.138 »	
c) Primes à recevoir: quittances de plus de trois mois de date	85.025.592 »	641.922.911 »
Primes réparties		1.241.239 »
Créances en compte courant sur les cessionnaires		38.145.595 »
Créances en compte courant sur les cédants et rétrocédants		28.681.330 »

PASSIF		
Capital social: actions entièrement libérées		300.000.000 »
Réserve pour éventualités		27.034.937 »
Réserve de garantie		132.940.233 »
Réserve spéciale de réévaluation		447.458.639 »
Engagements de la société envers les assurés et bénéficiaires de contrats (réserves techniques) (art. 149, § 1, D. 30 décembre 1938):		
Réserves mathématiques, affaires directes (réassurances non déduites):		
a) Fonds de solidarité des risques de guerre	16.100 »	
b) Intérêts du fonds de solidarité des risques de guerre	626 »	
c) Pour risques en cours	17.406.808.961 »	
d) Pour sinistres à payer	121.152.986 »	
e) Pour arrérages échus et non payés	11.640.382 »	
f) Pour capitaux échus et non payés	104.593.227 »	
g) Pour rachats à payer	11.088.303 »	17.655.300.586 »
Réserve pour bénéfices non distribués annuellement aux assurés:		
Participations dues à payer aux assurés (compte spécial)		98.868.168 »
Réserves techniques des acceptations en réassurances (rétrocessions non déduites):		
a) Réserves mathématiques pour risques en cours	767.632.904 »	
b) Réserves mathématiques pour sinistres, arrérages, capitaux et rachats à payer	14.193.819 »	781.826.723 »
Réserve de capitalisation		100.597.392 »
Autres dettes privilégiées et dettes immédiatement exigibles (art. 149, § 2, D. 30 décembre 1938):		
Dettes fiscales et divers		305.490.839 »
Participation des assurés aux bénéfices:		
a) Exercice courant	102.698.975 »	
b) Exercices antérieurs	24.008.671 »	126.707.646 »
Dettes pour valeurs ou espèces remises par les cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation des engagements techniques de réassurances cédées:		
a) Espèces	83.642.868 »	
b) Valeurs mobilières immatriculées ou déposées à la Banque de France au nom de la société	399.703.042 »	
c) Autres valeurs mobilières	693.722.931	1.176.068.836 »
Dettes en compte courant envers les cessionnaires et rétrocessionnaires		290.424.869 »
Dettes en compte courant envers les cédants et rétrocédants		17.518.545 »
Loyers et revenus perçus d'avance		25.814.506 »
Dettes diverses (créditeurs divers)		161.703.499 »

ETAT A 1 **Balance générale des écritures au 31 décembre 1950.**

ACTIF (*suite*).			PASSIF (*suite*).		
Réserves mathématiques à la charge des cessionnaires et rétrocessionnaires		1.420.883.936 »	Réserves ou provisions pour dettes incertaines et éventuelles.		
Autres réserves techniques à la charge des cessionnaires et rétrocessionnaires:			Réserve pour accidents de travail		422.480 »
Sinistre à payer	17.756.043 »		Réserve pour cautionnements à l'étranger		44.386.344 »
Capitaux échus et non payés	10.837.102 »		Réserve pour fluctuations de change		16.336.186 »
		28.593.145 »	Autres réserves ou provisions pour annulation éventuelle de créances et pour variation éventuelle de la valeur des postes d'actif:		
Créances diverses (débiteurs divers)		205.425.888 »	Réserve pour fluctuations de valeurs mobilières	46.591.858 »	
Intérêts échus et non recouvrés		29.985.454 »	Réserve pour dépérissement d'immeubles	26.719.340 »	
Intérêts courus et non recouvrés		274.016.126 »	Réserve pour amortissement des immeubles	39.481.116 »	
Loyers échus et non recouvrés		25.748.366 »	Réserve pour primes échues et non recouvrées	46.631.643 »	
Commissions non amorties de l'exercice 1945	3.240.891 »		Réserve immobilière pour risque de guerre et réparations différées	10.069.710 »	
Commissions non amorties de l'exercice 1946	6.499.248 »		Réserve immobilière étrangère	9.591.368 »	
		9.740.142 »	Provision pour intérêts courus sur parts bénéficiaires exercices antérieurs)	467.572 »	
Autres éléments d'actif:			Provision pour intérêts courus sur parts bénéficiaires (exercice courant)	18.325.585 »	
Fonds de retraite du personnel	119.606.004 »				197.878.192 »
Cautionnements des agents	6.106.922 »		Autres éléments du passif:		
		125.712.926 »	Fonds de retraite du personnel	119.606.004 »	
			Cautionnements des agents	6.106.922 »	
					125.712.926 »
			Résultats:		
			Excédent de recettes de l'exercice		566.534 »
Total		22.033.057.999 »	Total		22.033.057.999 »

N. B. — Toutes les sommes en monnaies étrangères figurant dans le présent état ont été converties en francs au cours du change au 31 décembre 1950.

ETAT A 2 **Compte général des profits et pertes pour l'exercice 1950.**

DEBIT			CREDIT		
1re PARTIE. — *Résultats des opérations d'assurances.*			1re PARTIE. — *Résultats des opérations d'assurances.*		
Sinistres survenus (assurances vie et décès)		421.688.182 »	Primes émises, nettes d'impôts et nettes d'annulations		4.558.596.344 »
Capitaux et arrérages échus		506.808.209 »	Part des réassureurs:		
Rachats effectués		302.333.471 »	*a*) Dans les sinistres survenus (assurances vie et décès)	53.942.699 »	
Participation des assurés aux bénéfices		102.698.975 »	*b*) Dans les capitaux et arrérages échus	39.817.242 »	
Commissions payées et à payer		830.497.979 »	c) Dans les rachats effectués	47.499.324 »	
Primes cédées en réassurances et rétrocédées		336.476.335 »			141.259.265 »
Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice (réassurances non déduites):			Réserves techniques à la charge des réassureurs au 31 décembre de l'exercice		1.420.883.936 »
Réserves mathématiques pour risques en cours		18.174.441.865 »	Bénéfices sur les usufruits		344 »
Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice précédent à la charge des réassureurs		1.328.554.627 »	Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice précédent (réassurances non déduites):		
Pertes sur les nues propriétés		1.117 »	Réserves mathématiques pour risques en cours		15.817.367.987 »
Frais généraux et impôts à la charge de la société		734.441.735 »	Autres éléments de crédit imputables aux catégories:		
2e PARTIE. — *Gestion générale.*			Commissions reçues des réassureurs	78.092.477 »	
Portion des intérêts attribuée aux catégories d'assurances		592.974.666 »	Autres recettes	4.927.918 »	
Pertes sur réalisation de valeurs mobilières		4.822.158 »	Portion des intérêts attribuée aux catégories d'assurances	592.974.666 »	
Amortissement réglementaire des immeubles (art. 172 du décret du 30 décembre 1938)		15.554.608 »			675.995.061 »
Moins-value sur conversion de monnaies étrangères		34.918.031 »			
Moins-value sur estimation de créances pour valeurs remises aux cédants		194.686 »			
Amortissement des valeurs mobilières (art. 170 du décret du 30 décembre 1938)		57.500.064 »			
Amortissement des commissions à amortir (exercice 1945)	9.088.250 »				
Amortissement des commissions à amortir (exercice 1946)	1.912.089 »	11.000.339 »			
Réserves ou provisions au 31 décembre de l'exercice:					
Réserve pour fluctuations de change	16.336.186 »				
Réserve de capitalisation	100.597.392 »				
Réserve de garantie	432.940.233 »				
Réserve pour fluctuations de valeurs mobilières	46.591.858 »				
Réserve immobilière étrangère	9.591.368 »				
		606.057.037 »			
2e PARTIE. — *Gestion générale.*					
Revenu des valeurs mobilières		636.360.570 »			
Revenu des immeubles		73.785.624 »			
Revenu des prêts hypothécaires		26.392.513 »			
Revenu des autres valeurs (avances sur polices)		21.504.147 »			
Bénéfices sur réalisation de valeurs mobilières et immobilières		99.751.453 »			
Revenu sur créances pour valeurs remises aux cédants		1.454.542 »			
Revenus, intérêts et bénéfices divers		12.471.882 »			
					871.720.731 »

ETAT A 2 **Compte général des profits et pertes pour l'exercice 1950.**

DEBIT (*suite*).			CREDIT (*suite*).		
Autres éléments de débit:			Report des réserves ou provisions au 31 décembre de l'exercice précédent:		
Frais généraux (services financier et des immeubles)	»	9.342.068 »	Réserve pour fluctuations de change	51.254.217 »	
Frais de contrôle (provision pour l'exercice 1950)	2.500.000 »		Réserve de capitalisation	91.881.089 »	
Dépenses diverses	16.856.588 »		Réserve de garantie	110.716.653 »	
		19.356.588 »	Réserve pour fluctuations de valeurs mobilières	50.920.396 »	
Solde créditeur (bénéfices de l'exercice)		18.892.119 »			304.772.355 »
		23.808.554.859 »	Autres éléments de crédit:		
Le solde disponible a été réparti comme suit:			Recettes diverses	7.618.613 »	
Répartition minimum garantie aux porteurs de parts bénéficiaires (article 7 de la loi du 25 avril 1946) (provision)		18.325.585 »	Réévaluation immeuble de Barcelone	9.591.368 »	17.209.981 »
Solde à la fin de l'exercice		566.534 »	Reliquat des bénéfices des exercices antérieurs		748.855 »
Total du solde à répartir		18.892.119 »			23.808.554.859 »

N. B. — Toutes les sommes en monnaies étrangères figurant dans le présent état ont été converties en francs au cours du change au 31 décembre 1950.

ETAT A 3. **Récapitulation de l'état des valeurs mobilières et immobilières composant l'actif de la société.**

	PRIX D'ACHAT	VALEUR estimée selon les règles de l'article 170-1 du décret du 30 décembre 1938	VALEUR d'après les cours de la Bourse ou estimée selon les règles de l'article 170-2° du décret du 30 décembre 1938 ou valeur de réalisation estimée selon les règles du droit commun des sociétés.	VALEUR figurant à l'actif du bilan.
I. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement à la caisse des dépôts et consignations	»	»	»	»
II. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées auprès d'un Etat ou d'un établissement public étranger:				
a) Valeurs et espèces appartenant à la société	46.827.900	46.827.900	47.743.956	46.827.900
III. — Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale:				
A. — Valeurs représentant la couverture des engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats:				
a) Valeurs amortissables admises sans limitation par l'article 153	7.281.944.767	7.281.944.767	6.530.356.702	7.281.944.767
b) Autres valeurs admises par l'article 153	3.188.182.045	3.188.182.045	3.036.747.762	3.188.182.045
Total (*a* + *b*)	10.470.126.812	10.470.126.812	9.567.104.464	10.470.126.812
c) Valeurs admises en couverture d'engagements pris à l'étranger	962.297.400	962.297.400	919.955.055	962.297.400
d) Avances sur polices	414.469.891	414.469.891	414.469.891	414.469.891
e) 1. Nues propriétés et usufruits de valeurs visées à l'article 153	12.964	12.964	10.596	12.964
2. Nues propriétés et usufruits d'autres valeurs	17.557	17.557	8.586	17.557
Total III A	11.846.924.624	11.846.924.624	10.901.548.592	11.846.924.624
B. — Valeurs visées à l'article 163 du décret	»	»	»	»
IV. — Valeurs remises par les réassureurs, immatriculées ou déposées à la Banque de France au nom de la société:				
a) Valeurs visées à l'article 153 du décret	351.087.669	351.087.669	351.087.669	351.087.669
b) Autres valeurs admises par l'article 153	15.413.481	15.413.481	15.413.481	15.413.481
c) Valeurs admises en couverture d'engagements pris à l'étranger	33.201.892	33.201.892	33.201.892	33.201.892
Total IV	399.703.042	399.703.042	399.703.042	399.703.042
V. — Valeurs remises par la société en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurances:				
a) Valeurs de l'article 153	33.407.357	33.407.357	26.008.817	33.407.357
b) Autres valeurs	5.579.196.379	5.579.196.379	5.470.448.518	5.579.196.379
Total V	5.612.603.736	5.612.603.736	5.496.457.335	5.612.603.736
VI. — Autres valeurs détenues par la société:				
a) Valeurs remises par les réassureurs	693.722.931	693.722.931	693.722.931	693.722.931
b) Autres valeurs	»	»	»	»
Total VI	693.722.931	693.722.931	693.722.931	693.722.931
Total général	18.599.782.233	18.599.782.233	17.539.175.856	18.599.782.233

	PRIX D'ACHAT	VALEUR estimée selon les règles de l'article 170-1° du décret du 30 décembre 1938	VALEUR d'après les cours de Bourse ou estimée selon les règles de l'article 170-2° du décret du 30 décembre 1938 ou valeur de réalisation estimée selon les règles du droit commun des sociétés	VALEUR figurant à l'actif du bilan
Totaux partiels:				
1° Valeurs de l'article 153:				
III A *a*) Valeurs amortissables admises sans limitation par l'article 153	7.281.944.767	7.281.944.767	6.530.356.702	7.281.944.767
III A *b*) Autres valeurs admises par l'article 153	3.188.182.045	3.188.182.045	3.036.747.762	3.188.182.045
III A *c*) N° 1 Nues propriétés et usufruits	12.964	12.964	10.596	12.964
IV *a* et *b*) Valeurs remises par les réassureurs	366.501.150	366.501.150	366.501.150	366.501.150
V *a*) Valeurs déposées en garantie	33.407.357	33.407.357	26.008.817	33.407.357
	10.870.048.283	10.870.048.283	9.959.625.027	10.870.048.283
2° Valeurs auxquelles s'appliquent les règles d'estimation de l'article 170 du décret du 30 décembre 1938:				
II *a*) Cautionnements à l'étranger	46.827.900	46.827.900	47.743.956	46.827.900
III A *b*) Autres valeurs admises par l'article 153	3.188.182.045	3.188.182.045	3.036.747.762	3.188.182.045
III A *c*) Valeurs affectées ou librement déposées à l'étranger	962.297.400	962.297.400	913.955.055	962.297.400
III A *c*) N° 2 Nues propriétés et usufruits	17.557	17.557	8.586	17.557
V *a*) Valeurs déposées en garantie	33.407.357	33.407.357	26.008.817	33.407.357
V *b*) Valeurs déposées obligatoirement à l'étranger	5.579.196.379	5.579.196.379	5.470.448.518	5.579.196.379
	9.809.928.638	9.809.928.638	9.500.912.694	9.809.928.638
3° Total des valeurs mobilières (valeurs remises exclues):				
II Cautionnements à l'étranger	41.386.644	41.386.644	42.302.700	41.386.644
III A *a*) Valeurs amortissables admises sans limitation par l'article 153	7.281.944.767	7.281.944.767	6.530.356.702	7.281.944.767
III A *b*) Autres valeurs admises par l'article 153	1.929.680.198	1.929.680.198	1.778.245.915	1.929.680.198
III A *c*) Valeurs affectées ou librement déposées à l'étranger	754.794.610	754.794.610	712.452.265	754.794.610
III B Valeurs du droit commun	»	»	»	»
V *a*) Valeurs déposées en garantie	33.407.357	33.407.357	26.008.817	33.407.357
V *b*) Valeurs déposées obligatoirement à l'étranger	4.108.081.772	4.108.081.772	3.999.333.911	4.108.081.772
	14.149.295.348	14.149.295.348	13.088.700.310	14.149.295.348
4° Total des immeubles:				
III A *b*) Autres valeurs admises par l'article 153	1.159.539.521	1.159.539.521	1.159.539.521	1.159.539.521
III A *c*) Valeurs affectées ou librement déposées à l'étranger	197.197.557	197.197.557	197.197.557	197.197.557
III B Valeurs du droit commun	»	»	»	»
V *b*) Valeurs déposées obligatoirement à l'étranger	1.053.587.032	1.053.587.032	1.053.587.032	1.053.587.032
	2.410.324.110	2.410.324.110	2.410.324.110	2.410.324.110
5° Total des prêts hypothécaires:				
III A *b*)	98.962.326	98.962.326	98.962.326	98.962.326
III A *c*)	7.384.297	7.384.297	7.384.297	7.384.297
V *b*)	402.671.144	402.671.144	402.671.144	402.671.144
	509.020.767	509.020.767	509.020.767	509.020.767
6° Total des placements autres que les valeurs mobilières, les immeubles et les prêts hypothécaires:				
II Cautionnements à l'étranger	5.441.256	5.441.256	5.441.256	5.441.256
III A *c*) Valeurs affectées ou librement déposées à l'étranger	2.920.936	2.920.936	2.920.936	2.920.936
III A *d*) Avances sur polices	414.469.891	414.469.891	414.469.891	414.469.891
III A *e*) Nues propriétés et usufruits	30.521	30.521	19.182	30.521
V *b*) Valeurs déposées obligatoirement à l'étranger	14.853.431	14.853.431	14.853.431	14.853.431
	437.716.035	437.716.035	437.704.696	437.716.035
Total (3, 4, 5 et 6):				
— 3	14.149.295.348	14.149.295.348	13.088.700.310	14.149.295.348
— 4	2.410.324.110	2.410.324.110	2.410.324.110	2.410.324.110
— 5	509.020.767	509.020.767	509.020.767	509.020.767
— 6	437.716.035	437.716.035	437.704.696	437.716.035
	17.506.356.260	17.506.356.260	16.445.749.883	17.506.356.260
Total (II, III A, III B, V *a*) et V *b*):				
— II	46.827.900	46.827.900	47.743.956	46.827.900
— III A	11.846.924.624	11.846.924.624	10.901.548.592	11.846.924.624
— III B	»	»	»	»
V *a*)	33.407.357	33.407.357	26.008.817	33.407.357
V *b*)	5.579.196.379	5.579.196.379	5.470.448.518	5.579.196.379
	17.506.356.260	17.506.356.260	16.445.749.883	17.506.356.260

L'UNION

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE HUMAINE

ENTREPRISE PRIVEE REGIE PAR LE DÉCRET-LOI DU 14 JUIN 1938

Société anonyme au capital de 300.000.000 de francs entièrement versé.

9, Place Vendôme, à PARIS

Registre du commerce: Seine n° 7756

REPRESENTANT LEGAL POUR LA FRANCE ET L'ALGERIE

LA NEW-YORK

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

PUREMENT MUTUELLE

ENTREPRISE PRIVÉE, RÉGIE PAR LE DÉCRET-LOI DU 14 JUIN 1938 POUR LES CONTRATS SOUSCRITS OU EXÉCUTÉS EN FRANCE ET EN ALGÉRIE

ENREGISTRÉE PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 13 MARS 1907

C. — **Balance générale des écritures au 31 décembre 1950.**

Opérations antérieures et postérieures à l'enregistrement.

ACTIF	francs.	PASSIF	francs.
Valeurs mobilières prévues au décret du 30 décembre 1938	39.405.111	Réserve de garantie	999.600
Avances sur polices de la compagnie	1.106.440	Réserves mathématiques pour risques en cours (réassurances non déduites)	24.203.516
Espèces en caisse	112.136	Sinistres à payer	1.719.238
Banques, chèques postaux	792.362	Arrérages échus et non payés	175.205
Primes échues et non recouvrées	14.474	Capitaux échus et non payés	95.909
Espèces en caisse dans les agences	210.448	Rachats à payer	95.129
Réserves mathématiques à la charge des cessionnaires	277.964	Dividendes capitalisés	67.462
Intérêts échus et non recouvrés	818.119	Dividendes exercice courant	351.323
		Dividendes exercices antérieurs	13.427
		Dettes pour espèces remises par les cessionnaires	277.964
		Dettes en compte courant envers les cessionnaires	124.325
		Dettes diverses (créditeurs divers)	13.441.536
		Résultats:	
		Excédent de recettes de l'exercice	1.302.416
Total	42.767.054	Total	42.767.054

D. — **Valeurs mobilières au 31 décembre 1950 affectées à la garantie des contrats français.**

PLACEMENTS PRÉVUS A L'ARTICLE 153 § 1er) DU DÉCRET DU 30 DÉCEMBRE 1938	PRIX D'ACHAT ou de revient	COURS de la Bourse au 31 décembre 1950	VALEUR d'après le cours de la Bourse au 31 décembre 1950.	VALEUR figurant à l'actif du bilan.
Obligations caisse autonome 4 p. 100 1941	39.405.111	1.541	31.205.250	39.405.111
Avances sur polices émises par la compagnie				1.106.440
Total				40.511.551

N. B. — Les sommes en monnaies étrangères figurant dans le présent état ont été converties en francs au cours du change du 31 décembre 1950.

A. — Compte général financier (profits et pertes) de l'exercice 1950.

Opérations françaises.

Opérations antérieures et postérieures à l'enregistrement.

DEBIT		CREDIT		
1re PARTIE. — *Résultats des opérations d'assurances.*		1re PARTIE. — *Résultats des opérations d'assurances.*		
Sinistres survenus	1.400.207	Primes émises, nettes d'impôts et nettes d'annulations		465.606
Capitaux et arrérages échus	735.150	Réserves mathématiques à la charge des réassureurs au 31 décembre de l'exercice		277.964
Rachats effectués	203.593	Réserves mathématiques pour risques en cours au 31 décembre de l'exercice précédent		26.312.486
Dividendes de l'exercice	351.323	Autres éléments de crédit imputables aux catégories:		
Primes cédées en réassurances	7.943	Commissions reçues des réassureurs	318 »	
Réserves mathématiques pour risques en cours au 31 décembre de l'exercice	24.203.516	Autres recettes	6.193 »	
Réserves mathématiques au 31 décembre de l'exercice précédent à la charge des réassureurs	273.199	Portion des intérêts attribuée aux catégories d'assurances	878.455 »	
Frais généraux et impôts à la charge de la société	349.008			884.966
2e PARTIE. — *Gestion générale.*		2e PARTIE. — *Gestion générale.*		
Portion des intérêts attribuée aux catégories d'assurances	878.455	Revenu des valeurs mobilières		1.607.434
Réserves ou provisions au 31 décembre de l'exercice:		Revenu des avances sur polices		55.665
Réserve de garantie	999.600	Report des réserves ou provisions au 31 décembre de l'exercice précédent:		
Solde créditeur (bénéfice de l'exercice)	1.202.416	Réserve de garantie		997.200
		Autres éléments de crédit:		
		Recettes diverses		2.999
	30.604.410			30.604.410

N. B. — Les sommes en monnaies étrangères figurant dans le présent état ont été converties en francs au cours du change du 31 décembre 1950.

BANQUE de MADAGASCAR et des COMORES

Bilan au 31 décembre 1950.

ACTIF

Trésor public:		
Compte provisionnel		2.041.589.901 »
Bons du Trésor, garantie de la circulation		2.073.030.000 »
Caisse centrale de la France d'outre-mer, son compte courant		652.994 »
Portefeuille titres		4.537 »
Portefeuille effets:		
Escompte	6.809.809.500 65	
Encaissement	414.056.315 44	
Bons du Trésor	650.500.000 »	
		7.874.365.876 09
Emprunts communaux		30.341.364 »
Prêts à la colonie pour l'agriculture (convention du 1er juillet 1925, art. 10)		10.000.000 »
Avances et comptes courants d'avances		5.183.615.522 02
Correspondants		583.990.701 10
Débiteurs divers		462.659.521 51
Comptes d'ordre et divers		9.410.079 71
Immeubles		47.463.442 88
Mobilier et coffres-forts		13.300.633 94
Fabrication, transport et assurance de billets neufs		62.693.385 82
Total		18.096.237.965 07

PASSIF

Capital		37.000.000 »
Réserves:		
Réserve légale	5.262.500 »	
Fonds de réserve supplémentaire	10.567.109 41	
Réserve générale	7.050.000 »	
Réserve immobilière	100.000.000 »	
Réserve mobilière	25.000.000 »	
		147.879.609 41
Trésor public, compte d'opérations		631.521.808 »
Billets en circulation (6.409.216.115 F C.F.A.)		12.818.432 230 »
Comptes courants et de dépôts		2.887.373.865 63
Effets à payer		111.835.538 52
Comptes d'encaissement		411.056.315 44
Créditeurs divers		797.552.791 26
Comptes d'ordre et divers		119.547.667 99
Dividendes à payer		3.327.999 10
Rescompte du portefeuille		25.295.693 90
Profits et pertes		39.394.212 82
Total		18.096.237.965 07

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

SEQUESTRES

L'ordonnance du président du tribunal civil de Beauvais du 11 mai 1951 a ordonné la mainlevée du séquestre des biens sis dans l'arrondissement de Beauvais, appartenant à M. Plain (Alfred), demeurant à Paris, 4, rue d'Enghien, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Beauvais du 6 septembre 1945.

L'ordonnance du président du tribunal civil de Beauvais du 11 juin 1951 a ordonné la mainlevée du séquestre des biens sis dans l'arrondissement de Beauvais, appartenant aux époux Blin-Bouhaben, demeurant à Maisons-Laffitte, 6, avenue Grébillon, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Beauvais du 8 mai 1946.

Par ordonnance en date du 23 juin 1951, le président du tribunal civil de la Seine a donné mainlevée du séquestre prononcé par ordonnance du 1er juillet 1946 sur les biens, droits et intérêts appartenant à Pierre du Pasquier, administrateur de sociétés, demeurant à Paris, 79, quai d'Orsay.

Par ordonnance en date du 23 juin 1951, le président du tribunal civil de la Seine a donné mainlevée du séquestre prononcé par ordonnance du 14 juin 1947 sur les biens, droits et intérêts appartenant à Jean Pastré, demeurant à Paris, 23, rue de la Paix.

Par ordonnance en date du 19 juin 1951, le président du tribunal civil de la Seine a donné mainlevée du séquestre prononcé par ordonnance du 28 octobre 1947 sur les biens, droits et intérêts appartenant à Kieffer (Victor) et à Fichter (Valerie), épouse Kieffer, domiciliés à Mulhouse, 4, quai d'Oran.

Par ordonnance en date du 20 juin 1951, le président du tribunal civil de la Seine a replacé sous séquestre, au titre des profits illicites, les biens, droits et intérêts appartenant à la société anonyme Société parisienne de commerce et d'industrie, 5, place du Théâtre-Français, à Paris, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Seine, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 20 juin 1951, le président du tribunal civil de la Seine a donné mainlevée du séquestre placé, au titre des profits illicites, sur les biens, droits et intérêts appartenant à Waitz (Elias), 11, rue de la Condamine, à Paris (17e).

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Boris Morakhovski, commerçant, né à Odessa (Russie) le 1er septembre 1907, demeurant à Paris (6e), 42, rue Dauphine, de nationalité française, divorcé, sans enfants, demande au garde des sceaux l'autorisation de changer son nom patronymique en celui de Mora.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

Décret du 16 août 1901.

15 mai 1951. Déclaration à la préfecture de police. Le **Comité français de la jeunesse démocratique** transfère son siège social du 19, rue Saint-Georges, au 11, boulevard Montmartre, Paris.

15 juin 1951. Déclaration à la préfecture de la Réunion. **Sporting-Club réunionnais.** But: pratique de tous les sports, notamment du football. Siège social: 67, rue Juliette-Dodu, Saint-Denis (Réunion).

21 juin 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale des anciens élèves de l'externat du Sacré-Cœur.** But: conserver et affermir les liens d'amitié existant entre ses membres. Siège social: 9, avenue de la Frillière, Paris.

22 juin 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Club international de correspondance.** But: échanges de correspondance amicale, culturelle, philatélique et touristique sur le plan régional, national et plus particulièrement international. Siège social: 16, rue de Lancry, Paris.

22 juin 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Silence on chante.** But: découvrir de nouveaux talents et venir en aide aux artistes nécessiteux. Siège social: 27, rue Michel-Gachet, Marseille.

22 juin 1951. Déclaration à la préfecture d'Oran. **Fédération nationale des auberges de la jeunesse** (association départementale d'Oran). But: regrouper les usagers des auberges de jeunesse du département en vue de gérer les auberges prises en charge par la fédération, telles qu'elles ont été définies à l'article 1er de l'arrêté interministériel du 14 juin 1949, et contribuer au développement des activités éducatives de l'ajisme. Siège social: école Jules-Renard, 35, rue Cavaignac, Oran.

22 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Nantua. **Société des naturalistes d'Oyonnax.** Modification aux statuts. Siège social: hôtel de ville, Oyonnax.

25 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Morlagne. **Musique municipale de Remalard.** Modification dans la composition du bureau. Siège social: mairie de Remalard.

26 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Parthenay. **Chanteurs et conteurs ruraux du département des Deux-Sèvres.** But: soutenir les efforts d'initiative pratique des jeunes ruraux à la musique, au chant choral et au conte. Siège social: chez M. Sauvetre, Saint-Aubin-le-Cloud.

26 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. **Association pour le développement social et culturel de la jeunesse rurale des Deux-Sèvres.** But: organiser et gérer les services de formation et d'éducation des jeunes ruraux. Siège social: chez M. Pasquier, Combrand.

28 juin 1951. Déclaration à la préfecture de police. **La Lavallière.** But: faire revivre et faire connaître les chansonniers. Siège social: 51, rue Custine, Paris.

29 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Quentin. **Robinson-Bowling-Club.** But: pratique du jeu de quilles et de l'éducation physique. Siège social: lieudit Robinson, Mézières-sur-Oise.

29 juin 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Fonds de formation professionnelle de la réparation de l'autombile, du cycle et du motocycle.** But: collecter les cotisations obligatoires perçues en vertu de la loi n° 50-1619 du 31 décembre 1950 et en faire emploi dans les conditions prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur. Siège social: 2, rue de Presbourg, Paris.

29 juin 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des négociants français en raccords en fonte malléable.** But: étude et documentation sur le marché et le commerce des raccords en fonte malléable. Siège social: 27, rue Taitbout, Paris.

29 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Cercle de tir aux pigeons de l'Artois.** But: tir aux armes de chasse sur pigeons vivants et d'argile. Siège social: chez M. Weppe (Jean), rue Grande, Bouvigny-Boyeffles.

3 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de police. Le Syndicat patronal du Village suisse change son titre, qui devient **Union des commerçants du Village suisse,** et transfère son siège social du 10, rue de Lancry, au 54, avenue de La Motte-Picquet, Paris.

4 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Société civile des porteurs des obligations 1924 de la Société des forges de Froncles et Vraincourt.** But: centralisation de tous les droits et actions attachés aux obligations dont il s'agit et exercice en commun de tous les droits des propriétaires de ces obligations, de telle sorte que l'association, à l'exclusion desdits propriétaires individuellement, pourra seule agir dans l'intérêt général. Siège social: 133, quai de Javel, Paris.

4 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Groupement artisanal des menuisiers du Var.** But: désigner parmi les membres un mandataire chargé par les autres de conclure en leur nom des marchés de travaux et d'en assurer l'exécution avec le concours de chacun des mandants; établir des contrats de mandat; surveiller l'exécution des clauses et, plus généralement, prendre la défense des intérêts professionnels et moraux des adhérents. Siège social: 3, rue Baudin, Toulon.

5 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cognac. **Eveil sportif berneuillais.** But: pratique du tennis de table. Siège social: café Montigaud, Berneuil.

5 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de la Somme. **Ping-Pong-Club de Marcelcave.** But: pratique du tennis de table. Siège social: 12, rue de l'Hirondelle, Marcelcave.

6 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Les Amis du poil.** But: exercer la chasse, protéger le gibier, éviter le braconnage. Siège social: 1, rue des Arceaux, Angoulême.

9 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Chinon. **Avenir musical de Restigné.** But: grouper les amis de la musique et du théâtre dans la commune, développer la pratique de cet art, former des élèves et participer aux fêtes. Siège social: mairie de Restigné.

10 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de police.

Union Arc-en-Ciel.

Cette association a pour but de réunir les Français et Françaises qui la jugeront utile pour le bien du pays, quelles qu'aient été jusqu'ici leurs tendances politiques, en vue de:

Défendre les institutions parlementaires en combattant le communisme et la dictature partout où ils se trouvent et partout où ils se préparent sur le Territoire National comme dans l'Union Française;

Tendre à donner à la France une représentation, donc un Gouvernement, basé sur l'échelle des valeurs et non celle des partis et des clans;

Contribuer à rendre l'Etat indépendant, honnête et fort, ferme mais bienveillant, éducateur, dispensateur, administrateur et contrôleur, de sorte qu'il ne soit pas tenté d'être un tyran incohérent, insupportable et destructeur, pratiquement seul à l'abri de la légalité;

Sauvegarder dans tous les domaines le patrimoine individuel comme celui de l'Etat, et sur tous les plans la liberté de chacun;

Réduire au minimum les formalités administratives, sources de dépenses et d'équivoques dans les rapports entre l'Etat et les particuliers;

Permettre un complet développement de l'individu, de la famille et des sociétés dans un climat social dégagé de toute entrave aux libertés professionnelles et artisanales, tant pour l'employé que pour l'employeur;

Développer le sens et les vertus civiques de chacun dans une atmosphère de travail, de bon sens et de bonne humeur, rendant à la jeunesse force et confiance en elle;

Rappeler l'Etranger, particulier ou Etat, en toutes occasions nationales et internationales, à la notion du respect dû à la personne et au foyer français;

Maintenir partout dans l'Univers la puissance intellectuelle et morale de la France qui semble seule capable, en fin de compte, de rendre son équilibre à l'Humanité menacée.

Siège social: 15, rue de Londres, Paris.

10 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pamiers. **Vernet-Athlétic-Club.** But: pratique des sports. Siège social: café Baudouy, Vernet.

11 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cognac. **Amicale des gars du Nord.** But: créer entre les membres des liens d'amitié et de bonne camaraderie. Siège social: café de la Presse, Cognac.

11 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association sportive Magnétos R. B.** But: pratique des sports: athlétisme, football, natation, basket-ball, hand-ball. Siège social: 2, rue Ernest-Lefèvre, Paris.

11 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Les Amis de Sokolow-Podlaski.** Le siège social de l'association a été transféré du 175, rue du Temple, au 10, rue de Lancry, Paris.

12 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Entr'aide immobilière du Jura.** But: faciliter l'application de la loi de 1950 sur la construction et le fonctionnement d'une société de crédit immobilier. Siège social: chambre de commerce, 8, rue Sébile, Lons-le-Saunier.

13 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Entente sportive de Rivières-Saint-Projet.** But: pratique du football. Siège social: hôtel de Limoges, Rivières-Saint-Projet.

13 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cognac. **Amicale jarnacaise des anciens marins et marins anciens combattants.** But: renforcer les liens qui unissent les anciens marins. Siège social: café Arnoult, place du Château, Jarnac.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.